COLLECTION · GALLIA

lifornia
onal
lity

COLLECTION GALLIA

COLLECTION GALLIA

900

5978

COLLECTION GALLIA

Publiée sous la direction de

CHARLES SAROLEA

SAINT-SIMON

La Cour du Régent

COLLECTION GALLIA

PARUS

I. BALZAC. Contes Philosophiques. Introduction de Paul Bourget.
II. L'IMITATION DE JÉSUS-CHRIST. Introduction de Monseigneur R. H. Benson.
III. ALFRED DE MUSSET. Poésies Nouvelles.
IV. PENSÉES DE PASCAL. Texte de Brunschvicg. Préface d'Émile Boutroux. Introduction de Victor Giraud.
V. LA PRINCESSE DE CLÈVES. Par Madame de la Fayette. Introduction de Madame Lucie Félix Faure-Goyau.
VI. GUSTAVE FLAUBERT. La Tentation de Saint-Antoine. Introduction d'Émile Faguet.
VII. MAURICE BARRÈS. L'Ennemi des Lois.
VIII. LA FONTAINE. Fables.
IX. ÉMILE FAGUET. Petite Histoire de la Littérature Française.
X. BALZAC. Le Père Goriot. Introduction d'Émile Faguet.
XI. ALFRED DE VIGNY. Servitude et Grandeur Militaires.
XII. ÉMILE GEBHART. Autour d'une Tiare.
XIII. ÉTIENNE LAMY. La Femme de Demain.
XIV. LOUIS VEUILLOT. Odeurs de Paris.
XV. BENJAMIN CONSTANT. Adolphe.
XVI. CHARLES NODIER. Contes Fantastiques.
XVII. LÉON BOURGEOISE. La Société des Nations.
XVIII. SAINT-SIMON. La Cour du Régent. Préface de Henri Mazel.

A PARAÎTRE PROCHAINEMENT

FRANÇOIS VEUILLOT. Le Parfum de Rome. 2 tomes.
HUYSMANS. Pages Choisies.
VILLIERS DE L'ISLE ADAM. Axël.
PARIS ATLAS.
HENRI MAZEL. Dictionnaire de Napoléon.
WYZEWA. Vie de Pius X.
ENRIQUE LARRETA. La Gloire de Don Ramire.

Portrait du Regent.

SAINT-SIMON

LA COUR DU RÉGENT

PREFACE ET NOTES

PAR

HENRI MAZEL

PARIS: GEORGES CRÈS ET CIE.
LONDRES: J. M. DENT & SONS LTD.
NEW YORK: E. P. DUTTON & CO.

AVIS DE L'ÉDITEUR

Tout le monde devrait avoir lu dans leur intégralité les *Mémoires de Saint-Simon*, un des monuments de notre littérature.

Mais on n'a pas toujours le loisir de lire vingt gros volumes. De là l'utilité des recueils de fragments caractéristiques. Nous pensons que ce nouveau volume d'*Extraits* des Mémoires de Saint-Simon sera accueilli avec faveur. Il ne concerne que la Régence, époque que l'on est tenté de négliger et qui pourtant est plus intéressante que la Vieillesse de Louis XIV. Les notes et commentaires qui accompagnent les extraits, ainsi que la préface qui les précède, ajoutent un prix particulier à cette édition. Nous croyons donc pouvoir dire que ce volume ne fait double emploi avec aucune des éditions du même genre qui existent et que la lecture en sera particulièrement utile et agréable pour le public lettré.

L'ÉDITEUR.

2502984

PRÉFACE

Les extraits des *Mémoires de Saint-Simon* sur la Régence qu'on va lire, permettent de voir leur auteur sous un jour qui n'est pas habituel. En effet tous ceux qui ont étudié Saint-Simon ont été tellement intéressés en lui par l'écrivain et le psychologue, qu'ils en ont négligé le politique, et pourtant ce point de vue mériterait d'être signalé. Il y a quelque chose de surprenant à voir un homme d'un rang aussi élevé et d'un génie aussi incontestable ne jouer qu'un rôle parfaitement incolore dans les événements de son époque. Une *Histoire de France* même très détaillée pourrait, sauf les citations de ses *Mémoires*, passer son nom sous silence ; ni son siège au Conseil de Régence, ni son ambassade d'apparat en Espagne ne valent la peine d'une mention. Cette disproportion entre ce qu'il semble que le duc de Saint-Simon aurait pu faire et ce qu'il a fait en réalité, comment s'explique-t-elle ?

Il ne suffirait pas d'invoquer ici la jalousie autocratique de Louis XIV, ni même la mort prématurée du duc de Bourgogne. Saint-Simon avait beau faire partie de la petite cour secrète de celui-ci, il est très probable qu'il n'aurait pas plus joué de rôle politique, si l'élève de Fénelon était monté sur le trône, qu'il n'en joua quand la Régence échut au duc d'Orléans. Peut-être en réalité lui aurait-il été plus facile d'être le premier ministre du Régent que celui du petit-fils de Louis XIV ; autour du duc de Bourgogne s'agitait

tout un parti où les compétiteurs au pouvoir n'auraient pas manqué, tandis que Philippe d'Orléans, mal vu par le roi, suspect à tout le monde et délaissé dans son coin par tous les courtisans de Versailles, n'avait pas d'autre ami dans la haute noblesse que le duc de Saint-Simon et semblait ne pouvoir confier à d'autre qu'à lui la direction des affaires. Saint-Simon était alors dans la force de l'âge, quarante ans à peine, et dans la plénitude de ses belles facultés intellectuelles; personne à la Cour ne les méconnaissait; avec cela la plus juste réputation d'honnête homme, et les plus cordiales relations avec tous les partis, sauf avec celui que la mort du vieux roi réduisait justement à l'impuissance, le clan de Mme de Maintenon; comment, encore une fois, n'a-t-il pas pris la première place active de l'État, le Régent, indolent et débonnaire, se contentant d'avance de ses honneurs à demi-royaux?

Ceci ne peut tenir qu'à des carences qui, même aujourd'hui, nous frappent, et qui ne pouvaient échapper à ses contemporains. Ses petits travers de caractère n'auraient pas suffi à l'éloigner des affaires publiques s'il avait eu le goût et la volonté de s'y consacrer. Que d'autres premiers ministres dans tous les temps furent plus arrogants, plus étroits et plus exclusifs que lui! mais ils avaient, plus ou moins, des qualités de premier ministre, alors que Saint-Simon n'a jamais eu que des mérites d'homme de lettres ou d'homme du monde, mais toujours d'homme privé. Quand il s'occupe de politique, ce n'est que de politique intérieure d'abord, et ensuite sans le désir de mettre la main à la pâte; il donne des conseils, tout simplement. Quant aux questions diplomatiques et militaires, chose curieuse pour un grand seigneur, il s'en désintéresse tout à fait.

Il avait pourtant porté l'épée, mais sans goût véritable. Au fond Louvois a eu raison de ne pas le nommer brigadier en 1698, et la façon dont il quitta alors sur le coup le service du roi prouve qu'il n'avait pas le feu sacré. Dès ce moment, en effet, il ne prête dans ses écrits qu'un intérêt médiocre aux questions de guerre; il rend bien compte des opérations avec assez de clarté et de bon sens, mais sans aller au delà. Rien chez lui du coup d'œil du stratégiste ou du tacticien même en chambre. Non seulement il ne rend pas justice aux qualités pourtant réelles de Vendôme et de Villars, il est vrai ses bêtes noires, mais il ne trouve pas, pour apprécier les grands vainqueurs d'alors, Marlborough et Eugène, de ces mots décisifs qu'il trouvait à poignées quand il s'agissait de juger les gens du monde de la cour. Jamais de discussions d'art militaire; aucun jugement sur les grands capitaines des temps antérieurs; et sur les points d'organisation de l'armée, qu'il n'ignorait pas pourtant, des vues sans ampleur; sa critique de « l'ordre du tableau » qu'il ne pardonne pas à Louvois, et qui aurait pu être si intéressante, s'il avait fait ce que nous appellerions la psychologie de l'avancement, n'est que le reflet de sa marotte nobiliaire: en somme, toutes ses idées de réforme d'armée peuvent se ramener à ceci: un duc et pair devrait être de droit général en chef.

Pour la Marine également, aucune vue supérieure. On n'exigerait sans doute pas de lui des idées techniques puisqu'il n'était pas du métier de mer, mais on voudrait des jugements un peu larges. Son antipathie personnelle pour Pontchartrain le rend probablement injuste pour lui, comme il l'avait été pour Louvois. La petite question de la subordination aux gardes côtes de

ses miliciens de Blaye prime à ses yeux tous les problèmes possibles de construction de vaisseaux et de direction d'escadres.

Pour la diplomatie, même incuriosité. A propos des cours étrangères, il ne s'intéresse qu'aux questions d'étiquette. Le fait que les électeurs de Bavière cessent d'être les simples égaux des princes du sang de France a l'air d'être à ses yeux le fait le plus important de l'histoire d'Allemagne de son temps. Il n'a de jugement original, lui le grand psychologue, sur aucun des peuples voisins, pas même sur l'Espagne qu'il a pu étudier d'assez près; qu'on compare ce qu'il en dit aux merveilleux mémoires de Mme d'Aulnoy, sa contemporaine! La différence de caractère d'un Hollandais et d'un Italien ne le préoccupe pas. Il n'a étudié le rôle du Parlement d'Angleterre que pour combattre les arguments qu'en tirait le Parlement de Paris, mais il ne porte aucun jugement sur la Révolution de 1688 et ne pense même pas à la comparer à la Fronde. Rien en lui ne fait prévoir Montesquieu, son cadet d'une quinzaine d'années seulement. Étranger aux grandes vues de la politique internationale, il ne goûte même pas la petite cuisine diplomatique. L'imbroglio des plans d'Alberoni, qui enthousiasmerait le moindre commis des Affaires étrangères, le laisse indifférent; il bourre bien ses Mémoires de l'exposé de toutes ces fugaces intrigues d'après les renseignements que lui fournissait Torcy, mais tout cela est froid; il s'ennuie et il ennuie; on saute les feuillets par dizaines pour revenir aux portraits et aux intrigues de cour où il est maître.

Même pour la politique intérieure, Saint-Simon tourne dans un cercle très bref. Il avoue lui-même son ignorance des questions financières, et les problèmes économiques qu'il aurait pu pour-

tant connaître, comme un Vauban ou un Boisguillebert, lui semblent passablement étrangers. On dirait même, par ce qui le concerne, qu'il fut fort peu propre à la gestion d'une fortune privée. En 1748, il passe une convention avec ses créanciers « pour faire cesser le dérangement qui subsiste dans les affaires de sa maison causé par les dettes et charges dont il est chargé tant du chef (de ses parents) que celles qu'il a contractées, » de laquelle il résulte que, sur ses vieux jours, le noble duc ne vivait que de ses pensions et appointements, les revenus de sa fortune patrimoniale, soit cependant 121.213 livres par an qui en vaudraient quatre ou cinq fois plus aujourd'hui, étant cédés intégralement à ses créanciers. Si on retournait le proverbe anglais: Qui sait diriger une ferme peut diriger l'empire des Indes, il faudrait en conclure que Saint-Simon aurait fait un mauvais ministre des finances.

En somme, il ne s'intéresse qu'à un petit domaine de la politique intérieure, à ce qui concerne les relations des ordres entre eux, et plus précisément aux rapports de la haute magistrature et de la haute noblesse. Chacun ne s'intéresse guère qu'à ce qui le concerne, et la question touchait Saint-Simon de près, les ducs et pairs ayant droit de siéger au Parlement et les conseillers répondant par des coups d'épingles et des refus de civilités aux plaisanteries, amusantes mais déplacées, que se permettaient certains grands seigneurs, celle par exemple du duc d'Aumont, la fantaisie ayant pris un jour à ce haut personnage d'entrer à la Grand'Chambre et d'opiner dans une affaire délicate de façon à compléter la minorité en changeant d'avis à chaque vote, de façon à obliger la Grand'Chambre à aller se faire départager par la Chambre des Tournelles, sa cadette.

L'état d'esprit de Saint-Simon correspondrait donc assez, toutes proportions gardées, à celui d'un politicien d'aujourd'hui qui chercherait à mater les velléités d'indépendance de l'administration et de la magistrature. Pour l'auteur des *Mémoires*, tout le pouvoir devrait être concentré aux mains des officiers de la couronne, comme pour un de nos parlementaires d'aujourd'hui, il devrait l'être aux mains des députés et sénateurs ; et leurs ennemis à tous deux seraient les mêmes, bureaucrates et juges. Ajoutez, pour compléter la ressemblance, que la vie dans un milieu spécial, étroit et surchauffé, qu'il s'agisse de Versailles ou du Palais-Bourbon, est toujours la même, et qu'un duc et pair à l'affût des moindres bruits de couloir et des plus légers changements de physionomie des favoris du roi, ne devait pas être fort différent d'un membre influent de la Chambre à l'affût lui aussi des nouvelles du Cabinet et des rides plissant le fronts des ministres.

On comprend qu'avec cette tournure d'esprit Saint-Simon n'ait pas été dans les bonnes grâces de Louis XIV. Ce n'était pas seulement, chez le grand roi, sentiment de rancune contre un homme dont le caractère indépendant tranchait sur la servilité générale, c'était mouvement d'impatience assez justifiée contre un personnage encombrant et arrogant qui passait sa vie à faire des procès sur des questions d'étiquette, et qui n'aurait assurément rendu à l'État aucun des services dont s'acquittaient fort bien ceux, ministres, financiers, juges, intendants, qu'il critiquait si âprement. On comprend de même que le Régent, qui pourtant l'aimait fort, n'ait pu rien lui confier d'important. En dépit de ses tares morales, l'abbé Dubois était autrement indiqué que Saint-Simon pour diriger le travail des bureaux du roi.

D'ailleurs, soit qu'il se connût à fond, soit qu'il se défiât obscurément de lui-même, notre duc ne briguait pas le premier rôle. Or, il est rare qu'un grand homme d'État ne commence pas par être un grand ambitieux. Colbert a désiré le pouvoir presque aussi ardemment que Richelieu, jusqu'à employer des moyens peut-être graves pour renverser Fouquet, mais il a été un excellent ministre, alors que Chamillard, à qui son sac, comme on nommait alors le portefeuille, vint en jouant au billard, ne dessina pas, à beaucoup près, une aussi supérieure figure. Non seulement Saint-Simon n'a rien fait pour avoir la direction des affaires, mais il a tout fait pour ne pas l'avoir. Il ne tenait qu'à lui d'être le premier ministre, de nom ou de fait, du Régent. Il ne l'a pas voulu.

Pourquoi? Parce que, disait-il, un premier ministre est un personnage dangereux. Si ce jugement n'était pas simple prétexte à couvrir sa reculade, il ne prouve pas des vues profondes en politique. Ce n'est pas parce qu'un homme concentre la direction des affaires d'un pays que cette direction sera mauvaise, et si Saint-Simon était sincère en disant qu'un premier ministre est trop puissant, trop difficilement remerciable et ainsi s'attarde trop au pouvoir, qu'aurait-il dû dire du souverain qui prend lui-même le timon en main? Or loin de reprocher à Louis XIV son action personnelle, il a toujours été d'avis de renforcer l'autorité centrale, quitte à blâmer tels ou tels abus particuliers. D'ailleurs, il exagérait l'irrenversable d'un premier ministre. Le fait que Richelieu et Mazarin étaient morts en fonctions ne prouve pas que Louis XIII n'aurait pas pu renvoyer le premier, ou Louis XIV à partir de sa majorité le second; et au surplus les troubles de la Fronde ne tiennent pas, comme il

semble le croire, au fait qu'il y avait un premier ministre, mais à celui que le ministre occupait justement la situation toute différente de roi ou de prince consort. Qu'Anne d'Autriche eût pu se séparer du beau cardinal et les troubles se seraient apaisés du coup. Si les contemporains avaient compris cela, ils ne se seraient pas engoués, par réaction contre le *ministériat*, du pouvoir royal qui en avait tous les inconvénients sans les avantages. A la mort de Mazarin, Louis XIV, au lieu de revendiquer pour lui seul le pouvoir, ce qui concentrait sur le trône de fugitives adulations et de bien plus persistantes rancunes et préparait dans un avenir plus ou moins lointain la chute de ce trône, aurait eu intérêt à donner à son premier ministre un successeur officiel en prenant la précaution, s'il le voulait, de le nommer pour un temps limité, sept ans par exemple; il y aurait gagné, à son point de vue égoïste, d'éviter les âpres querelles de Colbert et de Louvois qui empoisonnèrent sa tranquillité, et qu'il n'aurait pas eu à aplanir si l'un d'eux avait été subordonné à l'autre; il y aurait aussi gagné d'éviter les rudes épreuves de sa fin de règne qui ne vinrent que de son gouvernement personnel trop prolongé; avec l'interpose d'un grand vizir, bien des haines ne seraient pas nées ou se seraient apaisées, bien des fautes n'auraient pas été commises, bien des problèmes insolubles n'auraient pas été posés.[1]

[1] On peut s'amuser, dans cet ordre d'idées, à découper le règne de Louis XIV en période septennales successives et à assigner à chacune son premier ministre. Par exemple, à la première 1661-1668, allant jusqu'au traité d'Aix-la-Chapelle: Hugues de Lionne ou Michel Le Tellier. Ensuite Colbert jusqu'en 1675. Louvois ou Pomponne jusqu'en 1682. C'est la partie brillante du règne, qui, avec des ministres point écrasés par le souverain, aurait pu se prolonger. De 1682 à 1689, Seignelay

Saint-Simon n'a pas seulement eu tort de ne pas voir que le règne d'un premier ministre contrôlé par le monarque présentait plus de garanties que le règne du monarque lui-même pour cette liberté publique dont il avait la notion confuse; il s'est encore trompé en ne se rendant pas compte que le meilleur moyen de réaliser les plans qui lui tenaient tant à cœur, le relèvement de la noblesse et le rabaissement de la magistrature, eût été encore de se charger lui-même de la besogne. Son idée des « Conseils de gouvernement » qu'il fit adopter par le Régent ne pouvait rien donner de bon. Avec quelques lieutenants stylés par lui comme Amelot, Argenson, Daguesseau, il aurait fait tout ce qu'il aurait voulu. Tandis que les grands seigneurs dont il composa ses Conseils ne répondirent nullement à ses vues particulières, tout en se montrant, pour le bien du pays, très inférieurs aux commis, hommes de rien, de Louis XIV.

On peut encore lui reprocher de n'avoir que bien superficiellement étudié la théorie du gouvernement. Il n'a jamais su prendre parti pour ou contre le pouvoir royal, et il a vu la possibilité de barrières contre l'absolutisme où elles n'étaient pas, dans la noblesse, sans les voir où elles auraient pu être, dans la magistrature et dans la bourgeoisie. Il a bien réclamé, à la mort de Louis XIV, la convocation des États Généraux, mais sans trop y croire, semble-t-il, et surtout sans avoir foi dans le salut qu'ils auraient pu apporter. Ce qui l'a empêché de juger sainement d'une reconstruction possible de

ou Croissy. Puis Beauvillier jusqu'en 1696, Pontchartrain jusqu'en 1703, Torcy ou même Chamillard jusqu'en 1710, enfin Voysin pour les derniers jours du grand roi. Tout cela n'est qu'un jeu, mais le point de départ est juste; aucun premier ministre, eût-il eu la puissance de Richelieu et de Mazarin réunis, n'aurait commis les fautes personnelles de Louis XIV, provocations et révocations.

la France, c'est le déplorable épisode de la Fronde; il y puisa la haine de la magistrature, la haine de la très haute noblesse, celle de sang royal (qu'on se rappelle ses sentiments pour les légitimés, pour les Vendômes, même pour les Condés) et celle des maisons souveraines (qu'on se souvienne de ses appréciations sur les princes lorrains et sur le cardinalat), la haine aussi de la bourgeoisie, vue à travers les riches corps de métiers parisiens. Tous ces éléments écartés, que restait-il? uniquement les officiers de la couronne; et encore, par sa manie nobiliaire, se serait-il privé des deux tiers du corps des fonctionnaires, tous ceux qui n'avaient pas encore usé de la savonnette à vilain. D'ailleurs, c'est la Fronde qui a compromis toute notre histoire. Jamais événement n'a été plus funeste à l'évolution d'un peuple libre. En se dressant contre la royauté dans un but de vulgaire égoïsme pour ne pas payer la Paulette, en liant partie avec une noblesse rebelle et avec l'étranger, en se refusant à demander les États Généraux dont la tenue aurait réduit à néant leur importance, les magistrats du Parlement de Paris discréditaient l'ordre judiciaire et sollicitaient d'avance l'absolutisme royal. Il aurait fallu un Montesquieu pour voir les services que, malgré tout, une magistrature indépendante pouvait rendre à la liberté; et qui sait si Montesquieu, magistrat lui-même, n'a pas été éclairé sur ce point par l'intérêt personnel qu'un seigneur de la cour ne pouvait connaître?

Saint-Simon a cru trouver un point d'appui suffisamment résistant dans la noblesse, il s'est trompé. Comme le lui faisait remarquer avec raison l'auteur anonyme d'une « Réponse briève » qu'on a imprimée à la suite de ses *Mémoires*, les ducs et pairs n'avaient rien de commun avec les

anciens pairs du royaume; ceux-ci étaient véritablement les égaux du Roi, étant comme lui seigneurs par la grâce de Dieu, tandis que les nouveaux duchés-pairies créés par François Ier et ses successeurs étaient de simples récompenses de services quelquefois équivoques. « Ce qu'un parchemin a fait, disait l'anonyme, un autre pourra le détruire. » Au lieu de s'appuyer sur de vaines distinctions honorifiques dont l'origine était souvent fâcheuse ou risible (on sait que son propre titre de duc et pair venait de ce que son père, écuyer du jeune roi Louis XIII, savait sonner du cor sans y baver dedans, ce qui permettait au roi de s'en servir aussitôt, et avait eu l'idée de lui présenter son cheval de rechange tête à queue, ce qui dispensait le roi de mettre pied à terre), il aurait dû scruter plus à fond l'essence du pouvoir, l'utilité de ses limites, l'efficacité de ses contre-poids, et se demander s'il valait mieux, à ce point de vue, élargir la noblesse en y faisant entrer la magistrature et la haute bourgeoisie, ou, au contraire, la restreindre à quelques familles soigneusement vérifiées où l'on aurait pu trouver une chambre des lords.

On ne peut sans doute pas affirmer que Saint-Simon avait en lui l'étoffe d'un de ces grands seigneurs libéraux, comme on en vit tant dans les générations suivantes. Ce qu'il avait en horreur, ce n'était pas le privilégié (il aurait été beau qu'on osât toucher à ses prérogatives de duc et pair), c'était le faux gentilhomme, le roturier qui veut prendre le pas sur lui parce qu'il a acheté une charge de président à mortier ou parce que le roi l'a pris pour secrétaire d'état. Mais, d'autre part, on ne devine chez lui aucune aigreur contre ceux qui, bourgeois ou paysans, ne penseront pas à lui disputer la préséance à l'Œil-de-Bœuf. On

peut donc supposer sans déraison que Saint-Simon, libre de repétrir les institutions à sa guise, se serait contenté de quelques honneurs extérieurs accordés à la haute noblesse et aurait concédé au pays tous les principes de notre droit commun actuel dont son sage et religieux esprit prévoyait la justice; l'homme qui a si noblement stigmatisé les excès du despotisme, par exemple à propos de la condamnation de M. de Fargues, aurait jeté les fondements d'une liberté dont le développement régulier et inarrêtable nous eût épargné les secousses d'une crise bien terrible.

A ce point de vue, c'est un réel malheur que Saint-Simon ne se soit pas imposé au Régent, au lendemain de la mort de Louis XIV, au moins comme conseiller de direction. Excellente était son idée de convoquer les États Généraux pour liquider les embarras du dernier règne, et louable sa proposition de les réunir périodiquement. Les États Généraux ne lui auraient refusé ni l'annulation du testament de Louis XIV, ni la dégradation des bâtards, ni la mise au pas du Parlement de Paris, ni la réforme de l'impôt; ils n'auraient certainement pas été, d'ailleurs, jusqu'à approuver l'idée d'une banqueroute qui souriait assez à Saint-Simon, ce dont il ne faut pas trop le blâmer, car on était encore à la veille d'apprendre de Law l'importance du crédit en matière financière. Dans tous les cas, des réformes administratives sérieuses eussent été faites, et ce qu'on a appelé les « abus de l'ancien régime » n'auraient pas suivi la marche accélérée qui finit par faire surgir la Révolution. Saint-Simon se serait ainsi trouvé un des plus grands bienfaiteurs de la France.

Ce rôle, il n'était pas d'ailleurs incapable de le jouer. A défaut d'ambition, il avait des qualités sérieuses et solides qui le rendaient digne du pou-

voir. Le Régent, sachant bien qu'il n'était pas de ceux qui s'imposent, aurait dû le lui imposer, et toutes choses en auraient mieux marché. Il connaissait beaucoup de questions et point superficiellement. En matière financière, par exemple, tout en confessant peut-être, avec une coquetterie de grand seigneur son incompétence, il parle du système de Law avec beaucoup de bon sens; d'ailleurs, s'il avait été si ignorant, Law n'aurait pas pris la peine d'aller lui exposer ses opérations chaque semaine, ce qu'il fit pendant tout le temps que sa banque fonctionna. Il est probable que la banque n'aurait pas suspendu ses paiements, si Saint-Simon avait eu le pouvoir, car il n'aurait pas tiré sur elle à boulets rouges comme firent le Régent et le duc de Bourbon, ce qui précipita la crise. Saint-Simon voyait juste également, en gros, pour les impôts; avec l'aide des États Généraux, il aurait appliqué dès 1715 les idées de Vauban, dont il avait admiré la *Dîme royale*. Peut-être même son souci de relever la noblesse lui aurait-il inspiré d'heureuses réformes en ce qui concernait la réorganisation militaire; il aurait suffi d'une école de cadets nobles largement recrutée et soigneusement dirigée, pour rendre à l'armée royale toute sa valeur; Maurice de Saxe serait arrivé juste à temps, quelques années plus tard, pour mettre à exécution de hardies idées, et nous permettre de nous gausser de Frédéric II, qui ne fut, sur bien des points, que son plagiaire.

Même en matière de politique extérieure, le bon sens solide de Saint-Simon nous aurait été plus utile peut-être que la souplesse retorse de l'abbé Dubois. D'abord la brouille du début de la Régence avec l'Espagne n'aurait pas eu lieu; en dégradant les bâtards, Saint-Simon aurait prévenu les intrigues du duc du Maine, son ennemi mortel;

on n'aurait donc eu ni la conspiration de Cellamare, ni la petite guerre qui s'en suivit; les mariages espagnols se seraient décidés bien avant l'époque où Dubois parvint à réconcilier les deux cours et ne se seraient pas rompus à l'arrivée au pouvoir du duc de Bourbon, car Saint-Simon, qui n'aimait pas ce prince néfaste, se serait opposé à l'avoir pour successeur ou lui aurait lié les mains. Ensuite, Saint-Simon ne se serait pas inféodé, comme Dubois, à l'alliance anglaise; on le voit par ses *Mémoires* très défiant de l'Angleterre, et très favorable à la dernière venue des puissances, la Russie. Là encore, le cardinal Dubois, qui en était resté à la vieille carte politique de sa jeunesse, avec les maquis du Saint Empire et des princes italiens, voyait moins clair que lui. Saint-Simon, ministre en 1721, aurait certainement accepté l'offre que fit le tzar Pierre-le-Grand de la main de sa fille Élisabeth pour le duc de Chartres, fils du Régent, avec promesse du trône de Pologne à la mort d'Auguste II. C'était toute l'histoire de l'Europe bouleversée; d'une part l'alliance russe assurée à la France et par suite les embrouillaminis des années suivantes prévenus; d'autre part, la Pologne sauvée au prix d'une alliance avec la Russie, qui aurait pu être cordiale et loyale, aucune cause de haine n'étant encore venue se glisser entre les deux grands pays slaves.

A quoi tiennent les destins des peuples! Si Saint-Simon avait mis dans sa vie publique un peu de cette énergie irréductible qu'il apportait dans sa vie mondaine et de cette suite enragée qu'il mettait dans son style, il aurait pris le pouvoir dès la mort de Louis XIV, l'aurait conservé à la majorité de Louis XV, car il n'était antipathique ni au jeune roi ni à son mentor, le cardinal Fleury, qui ne prit le ministère qu'à la dernière extrémité, et ne

l'aurait quitté que très tard, peut-être en 1750 ou 1755 (il avait alors 80 ans, mais le cardinal Fleury était bien ministre à 90 ans!) Or, pendant ce long espace de temps, nous pouvons affirmer, le connaissant comme nous le connaissons, qu'il aurait prévenu les plus grosses fautes nationales du XVIIIe siècle, le mariage de Marie Leczinska, la guerre de succession d'Autriche, la guerre de Sept Ans, et, dans l'avenir, peut-être le partage de la Pologne et la Révolution terroriste. Ah! que le manque d'ambition effrénée est parfois regrettable!

HENRI MAZEL.

PREMIÈRE PARTIE

LES PERSONNAGES DU TEMPS DE LA RÉGENCE

AVANT-PROPOS

On ne peut pas parler de la Cour du Régent comme on parle de la Cour de Louis XIV.

Le Grand Roi avait fait de son palais de Versailles le centre politique et mondain de la France. Tout y avait son aboutissant et son déterminant. Chacun savait qu'on ne pouvait prétendre à rien si on n'y fréquentait pas « C'est un homme que je ne connais pas » disait Louis XIV de ceux qui ne hantaient pas les cours et les salons du Palais. De son côté, le grand Roi se pliait de la meilleure grâce du monde à cette vie d'apparât. S'il exigeait que les autres fussent à son entière disposition, il se mettait de son côté tout à leur, toujours en représentation solennelle, toujours poli, courtois, attentif aux honneurs et aux convenances, rendant à chacun ce qui lui était dû, empressé auprès des dames, sensible aux attitudes respectueuses ou affectueuses, observant tout et retenant tout, soit pour marquer sa hautaine gratitude, soit pour prouver son implacable mécontentement.

Avec le Régent rien de pareil. C'est un homme comme nous tous, simple, sans façons, aimant à vivre en petit comité, ennemi de la représentation cérémonieuse. Il aurait été complèment de l'avis du roi de Prusse, Frédéric II, qui après s'être fait expliquer minutieusement le mécanisme d'une

journée royale à Versailles, depuis le lever, petites entrées et grandes entrées, jusqu'au coucher, enlèvement mystérieux et ultime de la perruque, disait : « Mon premier soin, si j'étais roi de France, serait de me trouver un sosie pour me dispenser de tout cela. »

Le Régent ne se plaisait qu'avec ses enfants ou avec ses amis, les roués *comme on les appelait et d'autre part il ne s'intéressait que de haut aux affaires publiques, n'aimant pas comme son oncle à entrer dans les détails, à retenir par devers lui une affaire sur dix qu'on lui soumettait et à faire les nominations lui-même en se plaisant parfois à aller contre les présentations de ses secrétaires d'État. De plus, il était débonnaire, sans rancune comme sans grande reconnaissance. Pour ces divers motifs, ses salons officiels n'étaient pas le point de mire de tous les yeux, et les courtisans n'étaient pas suspendus à ses lèvres ou à ses regards. C'est ce qui ôte aux mémoires de Saint-Simon sur la Régence un peu de cet intérêt concentré que leur donne pour les années précédentes la personnalité dominatrice du Grand Roi. Il est vrai que cet intérêt est remplacé par celui qui ressort du choc de tant d'intrigues, de tant de rivalités. La Régence n'a pas l'ampleur harmonieuse et somptueuse du Grand Règne, mais elle est en un sens plus vivante, plus amusante, plus variée, plus près de nous en bien comme en mal et hélas plus souvent en mal.*

Autre changement d'axe important. La Cour sous Louis XIV se tenait à Versailles où rien ne pouvait balancer l'importance de la personne royale. Sous le Régent, elle est à Paris, mais la grande ville fait tort au Palais-Royal, chacun vit à part, librement, et la Cour prend l'aspect d'une sorte de grand monde indépendant plutôt que celui d'un entourage hiérarchisé du souverain.

LA MAISON DE FRANCE

Le Régent—1674-1723

Philippe II, duc d'Orléans, fils de *Monsieur* frère de Louis XIV et de la Princesse Palatine. Il avait 41 ans quand s'ouvrit la Régence, et devait mourir à 49.

M. le duc d'Orléans étoit de taille médiocre au plus, fort plein, sans être gros, l'air et le port aisé et fort noble, le visage large, agréable, fort haut en couleur, le poil noir et la perruque de même. Quoiqu'il eût fort mal dansé, et médiocrement réussi à l'académie, il avoit dans le visage, dans le geste, dans toutes ses manières une grâce infinie, et si naturelle qu'elle ornoit jusqu'à ses moindres actions, et les plus communes. Avec beaucoup d'aisance quand rien ne le contraignoit, il étoit doux, accueillant, ouvert, d'un accès facile et charmant, le son de la voix agréable, et un don de la parole qui lui étoit tout particulier en quelque genre que ce pût être, avec une facilité et une netteté que rien ne surprenoit, et qui surprenoit toujours. Son éloquence étoit naturelle jusque dans les discours les plus communs et les plus journaliers, dont la justesse étoit égale sur les sciences les plus abstraites qu'il rendoit claires, sur les affaires du gouvernement, de politique, de finance, de justice, de guerre, de cour, de conversation ordinaire, et de toutes sortes d'arts et de mécanique. Il ne se servoit pas moins utilement des histoires et des Mémoires, et connoissoit fort les maisons. Les personnages de tous les temps et leurs vies lui étoient présents, et les intrigues des anciennes cours comme celles de son

temps. A l'entendre, on lui auroit cru une vaste lecture. Rien moins. Il parcouroit légèrement, mais sa mémoire étoit si singulière qu'il n'oublioit ni choses, ni noms, ni dates, qu'il rendoit avec précision; et son appréhension étoit si forte qu'en parcourant ainsi, c'étoit en lui comme s'il eût tout lu fort exactement. Il excelloit à parler sur-le-champ, et en justesse et en vivacité, soit de bons mots, soit de reparties. Il m'a souvent reproché, et d'autres plus que lui, que je ne le gâtois pas, mais je lui ai souvent aussi donné une louange qui est méritée par bien peu de gens, et qui n'appartenoit à personne si justement qu'à lui: c'est qu'outre qu'il avoit infiniment d'esprit et de plusieurs sortes, la perspicacité singulière du sien se trouvoit jointe à une si grande justesse, qu'il ne se seroit jamais trompé en aucune affaire s'il avoit suivi la première appréhension de son esprit sur chacune. Il prenoit quelquefois cette louange de moi pour un reproche, et il n'avoit pas toujours tort, mais elle n'en étoit pas moins vraie. Avec cela nulle présomption, nulle trace de supériorité d'esprit ni de connoissance, raisonnant comme d'égal à égal avec tous, et donnant toujours de la surprise aux plus habiles. Rien de contraignant ni d'imposant dans la société, et quoiqu'il sentît bien ce qu'il étoit, et de façon même de ne le pouvoir oublier en sa présence, il mettoit tout le monde à l'aise, et lui-même comme au niveau des autres.

Il gardoit fort son rang en tout genre avec les princes du sang, et personne n'avoit l'air, le discours, ni les manières plus respectueuses que lui, ni plus nobles avec le roi et avec les fils de France. Monsieur avoit hérité en plein de la valeur des rois ses père et grand-père, et l'avoit transmise tout entière à son fils. Quoiqu'il n'eût aucun penchant à la médisance, beaucoup moins à ce qu'on appelle

être méchant, il étoit dangereux sur la valeur des autres. Il ne cherchoit jamais à en parler, modeste et silencieux même à cet égard sur ce qui lui étoit personnel, et racontoit toujours les choses de cette nature où il avoit eu le plus de part, donnant avec équité toute louange aux autres et ne parlant jamais de soi, mais il se passoit difficilement de pincer ceux qu'il ne trouvoit pas ce qu'il appeloit francs du collier, et on lui sentoit un mépris et une répugnance naturelle à l'égard de ceux qu'il avoit lieu de croire tels. Aussi avoit-il le foible de croire ressembler en tout à Henri IV, de l'affecter dans ses façons, dans ses reparties, de se le persuader jusque dans sa taille et la forme de son visage, et de n'être touché d'aucune autre louange ni flatterie comme de celle-là qui lui alloit au cœur. C'est une complaisance à laquelle je n'ai jamais pu me ployer. Je sentois trop qu'il ne recherchoit pas moins cette ressemblance dans les vices de ce grand prince que dans ses vertus, et que les uns ne faisoient pas moins son admiration que les autres. Comme Henri IV, il étoit naturellement bon, humain, compatissant, et cet homme si cruellement accusé du crime le plus noir et le plus inhumain, je n'en ai point connu de plus naturellement opposé au crime de la destruction des autres, ni plus singulièrement éloigné de faire peine même à personne, jusque-là qu'il se peut dire que sa douceur, son humanité, sa facilité avoient tourné en défaut, et je ne craindrai pas de dire qu'il tourna en vice la suprême vertu du pardon des ennemis, dont la prodigalité sans cause ni choix tenoit trop près de l'insensible, et lui a causé bien des inconvénients fâcheux. . . .

Il aimoit fort la liberté, et autant pour les autres que pour lui-même. Il me vantoit un jour l'Angleterre sur ce point, où il n'y a point d'exils

ni de lettres de cachet, et où le roi ne peut défendre que l'entrée de son palais ni tenir personne en prison, et sur cela me conta en se délectant, car tous nos princes vivoient lors, qu'outre la duchesse de Portsmouth, Charles II avoit bien eu de petites maîtresses; que le grand prieur, jeune et aimable en ce temps-là, qui s'étoit fait chasser pour quelque sottise, étoit allé passer son exil en Angleterre, où il avoit été fort bien reçu du roi. Pour le remercîment, il lui débaucha une de ces petites maîtresses dont le roi étoit si passionné alors, qu'il lui fit demander grâce, lui offrit de l'argent, et s'engagea de le raccommoder en France. Le grand prieur tint bon. Charles lui fit défendre le palais. Il s'en moqua et alloit tous les jours à la comédie avec sa conquête, et s'y plaçoit vis-à-vis du roi. Enfin le roi d'Angleterre, ne sachant plus que faire pour s'en délivrer, pria tellement le roi de le rappeler en France, qu'il le fut. Mais le grand prieur tint bon, dit qu'il se trouvoit bien en Angleterre, et continua son manège. Charles outré en vint jusqu'à faire confidence au roi de l'état où le mettoit le grand prieur, et obtint un commandement si absolu et si prompt qu'il le fit repasser incontinent en France. M. le duc d'Orléans admiroit cela, et je ne sais s'il n'auroit pas voulu être le grand prieur. Je lui répondis que j'admirois moi-même que le petit-fils d'un roi de France se pût complaire dans un si insolent procédé que moi sujet, et qui, comme lui, n'avois aucun trait au trône, je trouvois plus que scandaleux et extrêmement punissable. Il n'en relâcha rien, et faisoit toujours cette histoire avec volupté. Aussi d'ambition de régner ni de gouverner n'en avoit-il aucune. S'il fit une pointe tout à fait insensée pour l'Espagne, c'est qu'on la lui avoit mise dans la tête. Il ne songea même, comme on le verra, tout de bon

à gouverner que lorsque force fut d'être perdu et déshonoré, ou d'exercer les droits de sa naissance; et, quant à régner, je ne craindrai pas de répondre que jamais il ne le désira, et que, le cas forcé arrivé, il s'en seroit trouvé également importuné et embarrassé. Que vouloit-il donc? me demandera-t-on; commander les armées tant que la guerre auroit duré, et se divertir le reste du temps sans contrainte ni à lui ni à autrui.

C'étoit en effet à quoi il étoit extrêmement propre. Une valeur naturelle, tranquille, qui lui laissoit tout voir, tout prévoir, et porter les remèdes, une grande étendue d'esprit pour les échecs d'une campagne, pour les projets, pour se munir de tout ce qui convenoit à l'exécution, pour s'en aider à point nommé, pour s'établir d'avance des ressources et savoir en profiter bout à bout, et user aussi avec une sage diligence et vigueur de tous les avantages que lui pouvoit présenter le sort des armes. On peut dire qu'il étoit capitaine, ingénieur, intendant d'armée, qu'il connoissoit la force des troupes, le nom et la capacité des officiers, et les plus distingués de chaque corps, [savoit] s'en faire adorer, les tenir néanmoins en discipline, exécuter, en manquant de tout, les chos s les plus difficiles. C'est ce qui a été admiré en Espagne, et pleuré en Italie, quand il y prévit tout, et que Marsin lui arrêta les bras sur tout. Ses combinaisons étoient justes et solides tant sur les matières de guerre que sur celles d'État; il est étonnant jusqu'à quel détail il en embrassoit toutes les parties sans confusion, les avantages et les désavantages des partis qui se présentoient à prendre, la netteté avec laquelle il les comprenoit et savoit les exposer, enfin la variété infinie et la justesse de toutes ses connoissances sans en montrer jamais, ni avoir en effet meilleure opinion de soi.

Quel homme aussi au-dessus des autres, et en tout genre connu! et quel homme plus expressément formé pour faire le bonheur de la France, lorsqu'il eut à la gouverner! Ajoutons-y une qualité essentielle, c'est qu'il avoit plus de trente-six ans à la mort des Dauphins et près de trente-huit à celle de M. le duc de Berry, qu'il avoit passés particulier, éloigné entièrement de toute idée de pouvoir arriver au timon; courtisan battu des orages et des tempêtes, et qui avoit vécu de façon à connoître tous les personnages, et la plupart de ce qui ne l'étoit pas; en un mot l'avantage d'avoir mené une vie privée avec les hommes, et acquis toutes les connoissances, qui, sans cela, ne se suppléent point d'ailleurs. Voilà le beau, le très beau sans doute et le très rare. Malheureusement il y a une contre-partie qu'il faut maintenant exposer, et ne craindre pas quelque légère répétition, pour le mieux faire, de ce qu'on a pu voir ailleurs.

Ce prince, si heureusement né pour être l'honneur et le chef-d'œuvre d'une éducation, n'y fut pas heureux. . . .

Ici, Saint-Simon fait le portrait de son précepteur l'abbé Dubois qu'on trouvera plus loin. . . .

Malheureusement tout concourut en M. le duc d'Orléans à lui ouvrir le cœur et l'esprit à cet exécrable poison. Une neuve et première jeunesse, beaucoup de force et de santé, les élans de la première sortie du joug et du dépit de son mariage et de son oisiveté, l'ennui qui suit la dernière, cet amour, si fatal en ce premier âge, de ce bel air qu'on admire aveuglément dans les autres, et qu'on veut imiter et surpasser, l'entraînement des passions, des exemples et des jeunes gens qui y trouvoient leur vanité et leur commodité, quelques-

uns leurs vues à le faire vivre comme eux et avec eux. Ainsi il s'accoutuma à la débauche, plus encore au bruit de la débauche jusqu'à n'avoir pu s'en passer, et qu'il ne s'y divertissoit qu'à force de bruit, de tumulte et d'excès. C'est ce qui le jeta à en faire souvent de si étranges et de si scandaleuses, et comme il vouloit l'emporter sur tous les débauchés, à mêler dans ses parties les discours les plus impies et à trouver un raffinement précieux à faire les débauches les plus outrées, aux jours les plus saints, comme il lui arriva pendant sa régence plusieurs fois le vendredi saint de choix et les jours les plus respectables. Plus on étoit suivi, ancien, outré en impiété et en débauche, plus il considéroit cette sorte de débauchés, et je l'ai vu sans cesse dans l'admiration poussée jusqu'à la vénération pour le grand prieur, parce qu'il y avoit quarante ans qu'il ne s'étoit couché qu'ivre, et qu'il n'avoit cessé d'entretenir publiquement des maîtresses et de tenir des propos continuels d'impiété et d'irréligion. Avec de tels principes et la conduite en conséquence, il n'est pas surprenant qu'il ait été faux jusqu'à l'indiscrétion de se vanter de l'être, et de se piquer d'être le plus raffiné trompeur. . . .

Revenu plus assidûment à la cour, à la mort de Monsieur, l'ennui l'y gagna et le jeta dans les curiosités de chimie dont j'ai parlé ailleurs, et dont on sut faire contre lui un si cruel usage. On a peine à comprendre à quel point ce prince étoit incapable de se rassembler du monde, je dis avant que l'art infernal de Mme de Maintenon et du duc du Maine l'en eût totalement séparé; combien peu il étoit en lui de tenir une cour; combien avec un air désinvolte il se trouvoit embarrassé et importuné du grand monde, et combien dans son particulier, et depuis dans sa solitude au milieu de la cour quand tout le monde l'eut déserté, il se trouva

destitué de toute espèce de ressource avec tant de talents, qui en devoient être une inépuisable d'amusements pour lui. Il étoit né ennuyé, et il étoit si accoutumé à vivre hors de lui-même, qu'il lui étoit insupportable d'y rentrer, sans être capable de chercher même à s'occuper. Il ne pouvoit vivre que dans le mouvement et le torrent des affaires, comme à la tête d'une armée, ou dans les soins d'y avoir tout ce dont il auroit besoin pour les exécutions de la campagne, ou dans le bruit et la vivacité de la débauche. Il y languissoit dès qu'elle étoit sans bruit et sans une sorte d'excès et de tumulte, tellement que son temps lui étoit pénible à passer. Il se jeta dans la peinture après que le grand goût de la chimie fut passé ou amorti par tout ce qui s'en étoit si cruellement publié. Il peignoit presque toute l'après-dînée à Versailles et à Marly. Il se connoissoit fort en tableaux, il les aimoit, il en ramassoit et il en fit une collection qui en nombre et en perfection ne le cédoit pas aux tableaux de la couronne. Il s'amusa après à faire des compositions de pierres et de cachets à la merci du charbon, qui me chassoit souvent d'avec lui, et des compositions de parfums les plus forts qu'il aima toute sa vie, et dont je le détournois, parce que le roi les craignoit fort, et qu'il sentoit presque toujours. Enfin jamais homme né avec tant de talents de toutes les sortes, tant d'ouverture et de facilité pour s'en servir, et jamais vie de particulier si désœuvrée ni si livrée au néant et à l'ennui. Aussi Madame ne le peignit-elle pas moins heureusement qu'avoit fait le roi. . . .[1]

Madame étoit pleine de contes et de petits romans de fées. Elle disoit qu'elles avoient toutes été conviées à ses couches, que toutes y étoient venues, et que chacune avoit doué son fils d'un

[1] Allusion un mot du roi : « l'est un fanfaron de crimes. »

talent, de sorte qu'il les avoit tous; mais que par malheur on avoit oublié une vieille fée disparue depuis si longtemps qu'on ne se souvenoit plus d'elle, qui, piquée de l'oubli, vint appuyée sur son petit bâton et n'arriva qu'après que toutes les fées eurent fait chacune leur don à l'enfant; que, dépitée de plus en plus, elle se vengea en le douant de rendre absolument inutiles tous les talents qu'il avoit reçus de toutes les autres fées, d'aucun desquels, en les conservant tous, il n'avoit jamais pu se servir. Il faut avouer qu'à prendre la chose en gros le portrait est parlant.

Un des malheurs de ce prince étoit d'être incapable de suite dans rien, jusqu'à ne pouvoir comprendre qu'on en pût avoir. Un autre, dont j'ai déjà parlé, fut une espèce d'insensibilité qui le rendoit sans fiel dans les plus mortelles offenses et les plus dangereuses; et comme le nerf et le principe de la haine et de l'amitié, de la reconnoissance et de la vengeance est le même, et qu'il manquoit de ce ressort, les suites en étoient infinies et pernicieuses. Il étoit timide à l'excès, il le sentoit et il en avoit tant de honte qu'il affectoit tout le contraire, jusqu'à s'en piquer. Mais la vérité étoit, comme on le sentit enfin dans son autorité par une expérience plus développée, qu'on n'obtenoit rien de lui, ni grâce ni justice, qu'en l'arrachant par crainte, dont il étoit infiniment susceptible, ou par une extrême importunité. Il tâchoit de s'en délivrer par des paroles, puis par des promesses, dont sa facilité le rendoit prodigue, mais que qui avoit de meilleures serres lui faisoit tenir. De là tant de manquements de paroles qu'on ne comptoit plus les plus positives pour rien, et tant de paroles encore données à tant de gens pour la même chose qui ne pouvoit s'accorder qu'à un seul, ce qui étoit une source féconde de discrédit

et de mécontents. Rien ne le trompa et ne lui nuisit davantage que cette opinion qu'il s'étoit faite de savoir tromper tout le monde. On ne le croyoit plus, lors même qu'il parloit de la meilleure foi, et sa facilité diminua fort en lui le prix de toutes choses. Enfin la compagnie obscure, et pour la plupart scélérate, dont il avoit fait sa société ordinaire de débauche, et que lui-même ne feignoit pas de nommer publiquement ses *roués*, chassa la bonne jusque dans sa puissance et lui fit un tort infini.

Sa défiance sans exception étoit encore une chose infiniment dégoûtante avec lui, surtout lorsqu'il fut à la tête des affaires, et le monstrueux unisson à ceux de sa familiarité hors de débauche. Ce défaut, qui le mena loin, venoit tout à la fois de sa timidité, qui lui faisoit craindre ses ennemis les plus certains, et les traiter avec plus de distinctions que ses amis; de sa facilité naturelle; d'une fausse imitation d'Henri IV, dont cela même n'est ni le plus beau ni le meilleur endroit; et de cette opinion malheureuse que la probité étoit une parure fausse, sans réalité, d'où lui venoit cette défiance universelle. . . .

La curiosité d'esprit de M. le duc d'Orléans, jointe à une fausse idée de fermeté et de courage, l'avoit occupé de bonne heure à chercher à voir le diable, et à pouvoir le faire parler. Il n'oublioit rien, jusqu'aux plus folles lectures, pour se persuader qu'il n'y a point de Dieu, et il croyoit le diable jusqu'à espérer de le voir et de l'entretenir. Ce contraste ne se peut comprendre, et cependant il est extrêmement commun. Il y travailla avec toutes sortes de gens obscurs. . . . Ils passoient les nuits dans les carrières de Vanvres et de Vaugirard à faire des invocations. M. le duc d'Orléans m'a avoué qu'il n'avoit jamais pu venir à bout de rien

voir ni entendre, et se déprit enfin de cette folie. Ce ne fut d'abord que par complaisance pour Mme d'Argenton, mais après par un réveil de curiosité, qu'il s'adonna à faire regarder dans un verre d'eau le présent et le futur, dont j'ai rapporté sur son récit des choses singulières; et il n'étoit pas menteur. Faux et menteur, quoique fort voisins, ne sont pas même chose; et quand il lui arrivoit de mentir, ce n'étoit jamais que, lorsque pressé sur quelque promesse ou sur quelque affaire, il y avoit recours malgré lui pour sortir d'un mauvais pas.

Quoique nous nous soyons souvent parlé sur la religion, où, tant que j'ai pu me flatter de quelque espérance de le ramener, je me tournois de tous sens avec lui pour traiter cet important chapitre sans le rebuter, je n'ai jamais pu démêler le système qu'il pouvoit s'être forgé, et j'ai fini par demeurer persuadé qu'il flottoit sans cesse sans s'en être jamais pu former. . . . Mais je ne puis ignorer son extrême malaise sur ce grand point, et n'être pas persuadé qu'il ne se fût jeté de lui-même entre les mains de tous les prêtres et de tous les capucins de la ville, qu'il faisoit trophée de tant mépriser, s'il étoit tombé dans une maladie périlleuse qui lui en auroit donné le temps. Son grand foible en ce genre étoit de se piquer d'impiété et d'y vouloir surpasser les plus hardis.

Je me souviens qu'une nuit de Noël à Versailles, où il accompagna le roi à matines et aux trois messes de minuit, il surprit la cour par sa continuelle application à lire dans le livre qu'il avoit apporté, et qui parut un livre de prière. La première femme de chambre de Mme la duchesse d'Orléans, ancienne dans la maison, fort attachée et fort libre, comme le sont tous les vieux bons domestiques, transportée de joie de cette lecture, lui en fit compliment chez

Mme la duchesse d'Orléans le lendemain, où il y avoit du monde. M. le duc d'Orléans se plut quelque temps à la faire danser, puis lui dit: « Vous êtes bien sotte, madame Imbert; savez-vous donc ce que je lisois? C'étoit Rabelais que j'avois porté de peur de m'ennuyer. » On peut juger de l'effet de cette réponse. La chose n'étoit que trop vraie, et c'étoit pure fanfaronnade. . . .

Je ne puis, à propos de ce voyage à Paris de M. et de Mme de Lorraine, omettre une bagatelle, parce qu'elle ne laisse pas de montrer de plus en plus le caractère de M. le duc d'Orléans. Un jour que Mme la duchesse d'Orléans étoit allée à Montmartre, qu'elle quitta bientôt après, me promenant seul avec M. le duc d'Orléans, dans le petit jardin du Palais-Royal, à parler d'affaires assez longtemps et qui n'étoient point du traité de Lorraine, il s'interrompit tout à coup, et se tournant à moi: « Je vais, me dit-il, vous apprendre une chose qui vous fera plaisir. » De là il me conta qu'il étoit las de la vie qu'il menoit; que son âge ni ses besoins ne la demandoient plus, et force choses de cette sorte; qu'il étoit résolu de rompre ses soirées, de les passer honnêtement, et plus sobrement et convenablement, quelquefois chez lui, souvent chez Mme la duchesse d'Orléans; que sa santé y gagneroit, et lui du temps pour les affaires, mais qu'il ne feroit ce changement qu'après le départ de M. et de Mme de Lorraine qui seroit incessamment, parce qu'il crèveroit d'ennui de souper tous les soirs chez Mme la duchesse d'Orléans avec eux et avec une troupe de femmes; mais que, dès qu'ils seroient partis, je pouvois compter qu'il n'y auroit plus de soupers de roués et de putains, ce furent ses propres termes, et qu'il alloit mener une vie sage, raisonnable et convenable à son âge et à ce qu'il étoit.

J'avoue que je me sentis ravi dans mon extrême surprise par le vif intérêt que je prenois en lui. Je le lui témoignai avec effusion de cœur en le remerciant de cette confidence. Je lui dis qu'il savoit que depuis bien longtemps je ne lui parlois plus de l'indécence de sa vie ni du temps qu'il y perdoit, parce que j'avois reconnu que j'y perdois le mien; que je désespérois depuis longtemps qu'il pût changer de conduite; que j'en avois une grande douleur; qu'il ne pouvoit ignorer à quel point je l'avois toujours désiré par tout ce qui s'étoit passé entre lui et moi là-dessus à bien des reprises, et qu'il pouvoit juger de la surprise et de la joie qu'il me donnoit. Il m'assura de plus en plus que sa résolution étoit bien prise, et là-dessus je pris congé parce que l'heure de sa soirée arrivoit.

Dès le lendemain je sus par gens à qui les roués venoient de le conter, que M. le duc d'Orléans ne fut pas plutôt à table avec eux qu'il se mit à rire, à s'applaudir et à leur dire qu'il venoit de m'en donner d'une bonne où j'avois donné tout de mon long. Il leur fit le récit de notre conversation, dont la joie et l'applaudissement furent merveilleux. C'est la seule fois qu'il se soit diverti à mes dépens, pour ne pas dire aux siens, dans une matière où la bourde qu'il me donna, que j'eus la sottise de gober par une joie subite qui m'ôta la réflexion, me faisoit honneur et ne lui en faisoit guère. Je ne voulus pas lui donner le plaisir de lui dire que je savois sa plaisanterie ni de le faire souvenir de ce qu'il m'avoit dit: aussi n'osa-t-il m'en parler.

Je n'ai jamais démêlé quelle fantaisie lui avoit pris de me tenir ce langage pour en aller faire le conte, à moi qui depuis des années ne lui avois pas ouvert la bouche de la vie qu'il menoit, dont aussi il se gardoit bien de me rien dire ni de rien qui y

eût trait. Bien est-il vrai que quelquefois étant seul avec ses valets confidents, il lui est assez rarement échappé quelque plainte, mais jamais devant d'autres, que je le malmenois et lui parlois durement, cela en gros, en deux mots, sans y rien ajouter d'aigre ni que j'eusse tort avec lui. Il disoit vrai aussi: quelquefois, quand j'étois poussé à bout sur des déraisons ou des fautes essentielles, en affaires et en choses importantes, qui regardoient ou lui ou l'État, et qu'après encore être convenus par bonnes raisons de quelque chose d'important à éviter ou à faire, lui très persuadé et resolu, sa foiblesse ou sa facilité me tournoient dans la main et lui arrachoient tout le contraire, que lui-même sentoit comme moi tel qu'il étoit, et c'est une des choses qui m'a le plus cruellement exercé avec lui; mais la niche qu'il me faisoit volontiers plus tête à tête que devant des tiers, et dont ma vivacité étoit toujours la dupe, c'étoit d'interrompre tout à coup un raisonnement important par un *sproposito* de bouffonnerie. Je n'y tenois point, la colère me prenoit quelquefois jusqu'à vouloir m'en aller. Je lui disois que, s'il vouloit plaisanter, je plaisanterois tant qu'il voudroit, mais que de mêler les choses les plus sérieuses de parties de main, de bouffonneries, cela étoit insupportable. Il rioit de tout son cœur, et d'autant plus que cela n'étant pas rare, et moi en devant être en garde, je n'y étois jamais, et que j'avois dépit et de la chose et de m'en laisser surprendre; et puis il reprenoit ce que nous traitions. Il faut bien que les princes se délassent et badinent quelquefois avec ceux qu'ils veulent bien traiter d'amis. Il me connoissoit bien tel aussi, et quoiqu'il ne fût pas toujours content de ce qu'il appeloit en ces moments dureté en moi, et que sa foiblesse, qui le faisoit quelquefois cacher de moi sur des choses qu'il sentoit bien que je com-

battrois, l'entraînât trop souvent, il ne laissoit pas d'avoir pour moi toute l'amitié, l'estime, la confiance dont il étoit capable, qui surnageoit toujours aux nuages qui s'élevoient quelquefois et aux manèges et aux attaques de ceux de sa plus grande faveur, comme l'abbé Dubois, Noailles, Canillac et d'autres de ses plus familiers. Ses disparates avec moi, qui étoient très rares et toujours avec grande considération, étoient froid, bouderie, silence. Cela étoit toujours très court. Il n'y tenoit pas lui-même; je m'en apercevois dans le moment; je lui demandois librement à qui il en avoit et quelle friponnerie on lui avoit dite; il m'avouoit la chose avec amitié et il en avoit honte, et je me separois d'avec lui toujours mieux que jamais. . . .

Il n'étoit pas pour se contenter d'une maîtresse. Il falloit de la variété pour piquer son goût. Je n'avois non plus de commerce avec elles qu'avec ses roués. Jamais il ne m'en parloit, ni moi à lui. J'ignorois presque toujours leurs aventures. Ces roués et des valets s'empressoient de lui en présenter, et dans le nombre il se prenoit toujours de quelqu'une. Mme de Sabran (Foix-Rabat par elle), et de qui j'ai parlé, lorsque sa mère eut besoin pour ses affaires de paroître quelques moments à la cour, s'étoit échappée d'elle pour épouser un homme d'un grand nom mais sans bien et sans mérite qui la mît en liberté. Il n'y avoit rien de si beau qu'elle, de plus régulier, de plus agréable, de plus touchant, de plus grand air et du plus noble, sans aucune affectation. L'air et les manières simples et naturelles, laissant penser qu'elle ignoroit sa beauté et sa taille, qui étoit grande et la plus belle du monde, et quand il lui plaisoit, modeste à tromper. Avec beaucoup d'esprit, elle étoit insinuante, plaisante, robine,

débauchée, point méchante, charmante surtout à table. En un mot elle avoit tout ce qu'il falloit à M. le duc d'Orléans, dont elle devint bientôt la maîtresse, sans préjudice des autres.

Comme elle ni son mari n'avoient rien, tout leur fut bon, et si ne firent-ils pas grande fortune. Montigny, frère de Turmenies, un des gardes du trésor royal, étoit un des chambellans de M. le duc d'Orléans, à six mille livres d'appointements, qui le fit son premier maître d'hôtel à la mort de Matharel qui l'étoit. Mme de Sabran trouva que six mille livres de rente étoient toujours bonnes à prendre pour son mari, dont elle faisoit si peu de cas, qu'en parlant de lui elle ne l'appeloit que son mâtin. M. le duc d'Orléans lui donna la charge qu'il paya à Montigny. C'est elle qui, soupant avec M. le duc d'Orléans et ses roués, lui dit fort plaisamment que les princes et les laquais avoient été faits de la même pâte, que Dieu avoit dans la création séparée de celle dont il avoit tiré tous les autres hommes.

Toutes ses maîtresses, en même temps, avoient chacune leur tour. Ce qu'il y avoit d'heureux, c'est qu'elles pouvoient fort peu de chose et n'avoient part en aucun secret d'affaires, mais tiroient de l'argent, encore assez médiocrement; le régent s'en amusoit et en faisoit le cas qu'il en devoit faire. . . .

Toutes les matinées étoient livrées aux affaires, et les différentes sortes d'affaires avoient leurs jours et leurs heures. Il les commençoit seul avant de s'habiller, voyoit du monde à son lever, qui étoit court et toujours précédé et suivi d'audiences auxquelles il perdoit beaucoup de temps; puis ceux qui étoient chargés plus directement d'affaires le tenoient successivement jusqu'à deux heures après midi. Ceux-là étoient les chefs des

conseils, La Vrillière, bientôt après Le Blanc dont il se servoit pour beaucoup d'espionnages, ceux avec qui il travailloit sur les affaires de la constitution, celles du parlement, d'autres qui survenoient; souvent Torcy pour les lettres de la poste; quelquefois le maréchal de Villeroy pour piaffer, une fois la semaine, les ministres étrangers; quelquefois les conseils; la messe dans sa chapelle en particulier; quand il étoit fête ou dimanche. Les premiers temps il se levoit matin; ce qui se ralentit peu à peu, et devint après incertain et tardif, suivant qu'il s'étoit couché. Sur les deux heures ou deux heures et demie, tout le monde lui voyoit prendre du chocolat; il causoit avec la compagnie. Cela duroit selon qu'elle lui plaisoit; le plus ordinaire en tout n'alloit pas à demi-heure. Il rentroit et donnoit audience à des dames et à des hommes, alloit chez Mme la duchesse d'Orléans, puis travailloit avec quelqu'un ou alloit au conseil de régence; quelquefois il alloit voir le roi, le matin rarement, mais toujours matin ou soir, avant ou après le conseil de régence, et l'abordoit, lui parloit, le quittoit avec des révérences et un air de respect qui faisoit plaisir à voir, au roi lui-même, et qui apprenoit à vivre à tout le monde.

Après le conseil, ou sur les cinq heures du soir, s'il n'y en avoit point, il n'étoit plus question d'affaires; c'étoit l'Opéra ou Luxembourg, s'il n'y avoit été avant son chocolat, ou aller chez Mme la duchesse d'Orléans où quelquefois il soupoit, ou sortir par ses derrières, ou faire entrer compagnie par les mêmes derrières, ou si c'étoit en belle saison, aller à Saint-Cloud ou en d'autres campagnes, tantôt y souper, tantôt à Luxembourg ou chez lui. Quand Madame étoit à Paris, il la voyoit un moment avant sa messe; et quand elle étoit à Saint-Cloud, il alloit l'y voir, et lui a

toujours rendu beaucoup de soins et de respect.

Ses soupers étoient toujours en compagnie fort étrange. Ses maîtresses, quelquefois une fille de l'Opéra, souvent Mme la duchesse de Berry, et une douzaine d'hommes, tantôt les uns, tantôt les autres, que sans façon il ne nommoit jamais autrement que ses *roués*. C'étoit Broglio, l'aîné de celui qui est mort maréchal de France et duc; Nocé; quatre ou cinq de ses officiers, non des premiers; le duc de Brancas, Biron, Canillac, quelques jeunes gens de traverse, et quelques dames de moyenne vertu, mais du monde; quelques gens obscurs encore sans nom, brillant par leur esprit ou leur débauche. La chère exquise s'apprêtoit dans des endroits faits exprès, de plain-pied, dont tous les ustensiles étoient d'argent; eux-mêmes mettoient souvent la main à l'œuvre avec les cuisiniers. C'étoit en ces séances où chacun étoit repassé, les ministres et les familiers tout au moins comme les autres, avec une liberté qui étoit licence effrénée. Les galanteries passées et présentes de la cour et de la ville sans ménagement; les vieux contes, les disputes, les plaisanteries, les ridicules, rien ni personne n'étoit épargné. M. le duc d'Orléans y tenoit son coin comme les autres, mais il est vrai que très rarement tous ces propos lui faisoient-ils la moindre impression. On buvoit d'autant, on s'échauffoit, on disoit des ordures à gorge déployée, et des impiétés à qui mieux mieux, et quand on avoit bien fait du bruit, et qu'on étoit bien ivre, on s'alloit coucher, et on recommençoit le lendemain. Du moment que l'heure venoit de l'arrivée des soupeurs, tout étoit tellement barricadé au dehors que quelque affaire qu'il eût pu survenir, il étoit inutile de tâcher de percer jusqu'au régent. Je

ne dis pas seulement des affaires inopinées des particuliers, mais de celles qui auroient le plus dangereusement intéressé l'État ou sa personne, et cette clôture duroit jusqu'au lendemain matin.

Le régent perdoit ainsi un temps infini en famille et en amusements, ou en débauches. Il en perdoit encore beaucoup en audiences trop faciles, trop longues, trop étendues, et se noyoit dans ces mêmes détails que, du vivant du feu roi, lui et moi lui reprochions si souvent ensemble. Je l'en faisois quelquefois souvenir; il en convenoit, mais il s'en laissoit toujours entraîner. D'ailleurs mille affaires particulières, et quantité d'autres de manutention de gouvernement qu'il auroit pu finir en une demi-heure d'examen le plus souvent, et décider net et ferme après, il les prolongeoit, les unes par foiblesse, les autres par ce misérable désir de brouiller, et cette maxime empoisonnée qui lui échappoit quelquefois comme favorite: *Divide et impera;* la plupart par cette défiance générale de toutes choses et de toutes personnes, et de cette façon, des riens devenoient des hydres dont lui-même après se trouvoit souvent fort embarrassé. Sa familiarité et la facilité de son accès plaisoit extrêmement; mais l'abus qu'on en faisoit étoit excessif. Il alloit quelquefois au manque de respect; ce qui, à la fin, eut des inconvénients d'autant plus dangereux qu'il ne put, quand il le voulut, réprimer des personnages qui l'embarrassèrent plus qu'eux-mêmes ne s'en trouvoient et ne s'en trouvèrent embarrassés. Tels furent Stairs, tels les chefs de la constitution, tels le maréchal de Villeroy, tels le parlement en particulier, et en gros la magistrature. Je lui représentois quelquefois tant de choses importantes à mesure que les occasions s'en offroient; quelquefois j'y gagnois quelque chose, et je parois des

inconvénients; plus souvent il me glissoit de la main après être demeuré persuadé de ce que je lui disois, et sa foiblesse l'entraînoit.

Ce qui est fort extraordinaire, c'est que ni ses maîtresses, ni Mme la duchesse de Berry, ni ses roués, au milieu même de l'ivresse, n'ont jamais pu rien savoir de lui de tant soit peu important, sur quoi que ce soit du gouvernement et des affaires. Il vivoit publiquement avec Mme de Parabère; il y vivoit en même temps avec d'autres; il se divertissoit de la jalousie et du dépit de ces femmes; il n'en étoit pas moins bien avec toutes, et le scandale de ce sérail public, et celui des ordures et des impiétés journalières de ses soupers étoit extrême, et répandu partout.

L'impression qui ressort de ce portrait, merveilleux comme tous ceux de Saint-Simon, est que le duc d'Orléans avait de grands défauts mais aussi de grandes qualités, et que s'il est coupable de ne pas avoir développé celles-ci, son entourage est bien répréhensible aussi d'avoir développé ceux-là en profitant de la timidité naturelle du prince.

Il semble que, dans la vie, les hommes, grands et petits, se conduisent avant tout d'après la dose d'assurance ou d'aisance dont ils sont pourvus ou dont ils arrivent à se pourvoir, et que leurs réussites comme leurs échecs ne viennent que de là. La timidité est beaucoup plus importante qu'une foule de passions ou de traits de caractère qui attirent davantage le regard.

A ce point de vue l'espèce d'intimidation universelle qu'a produit le long règne de Louis XIV sur tous ses contemporains est un des phénomènes psychologiques les plus curieux de l'histoire. Un terrible homme, mal élevé, brouillon et braillard n'aurait certes pas aussi étonnamment maté et aplati les caractères que le fit ce parfait homme du monde

toujours maître de lui, poli, froid et indéfectible. Après les plus foudroyantes colères d'un Napoléon, on se secouait en ricanant, comme faisait Talleyrand ; sur une observation mesurée et juste d'un Louis XIV on s'effondrait, mais il est mauvais de prendre l'habitude de l'effondrement.

Or autour du Grand Roi on ne voit que des timides ; tout le monde est médusé : des louveteaux inapprivoisables comme le duc de Bourgogne n'y résistent pas, pas plus que cette grosse virago de la Palatine ou que cette petite peste de la duchesse de Berry. Pour le duc de Berry, son petit-fils, c'est lamentable ; il ne peut même pas ouvrir la bouche en public. Qu'on observe l'attitude de son frère qui avait joué avec lui tout enfant, de son cousin le Grand Condé qui par l'âge aurait pu être son père presque, et qu'on se rende compte de ce qu'il devait en être pour ceux qui, venus bien plus tard, naissaient et grandissaient dans cette atmosphère de compression lente et inexorable. Ainsi s'expliqueront l'insignifiance de son fils, l'aplatissement de ses petits-fils, le tremblement de son neveu, et peut-être héréditairement la veulerie de toute sa descendance.

Le neveu, le duc d'Orléans, tenu à l'écart de tout, mal vu par le Roi, gravement suspecté des pires attentats, ne pouvait que se jeter dans les petits comités d'amis, et, son naturel l'y poussant, dans la débauche. Il aurait fallu qu'il trouvât autour de lui des gens soustraits à l'étonnant pouvoir de radiation du Grand Roi et le relevant à ses propres yeux en lui apprenant son devoir d'homme et de prince. Malheureusement, il n'y en avait pas, et Saint-Simon lui-même avec toutes ses qualités personnelles, ne pouvait pas en jouer le rôle ; il était trop grondeur, trop susceptible, trop mesquin aussi ; le duc d'Orléans devait hausser les épaules à ses récriminations perpétuelles sur les honneurs et préséances et il devait

grommeler à ses interminables sermons ou à ceux qu'il devinait sous son silence chargé de menaces. Un honnête homme souriant, bienveillant, plaisantant même à certaines plaisanteries roides, et qui n'eut pas été entiché des prérogatives d'étiquette des ducs et pairs aurait eu sur le duc d'Orléans la meilleure influence qui fût. Mais pris entre des roués crapuleux et des puritains moroses, on comprend encore qu'il ait choisi l'abbé Dubois !

Les Enfants du Régent

Le duc et la duchesse d'Orléans avaient sept enfants dont un fils seulement, *le duc de Chartres*. Les filles étaient 1° la *duchesse de Berry*, mère de Louis XV, 2° Mlle de Chartres, *abbesse de Chelles*, 3° Mlle de Valois, *duchesse de Modène*, 4° Mlle de Montpensier, *reine d'Espagne*, 5° Mlle de Beaujolais, 6° la seconde Mlle de Chartres, princesse de Conti.

Le duc d'Orléans avait encore sa mère, Madame la *princesse Palatine*, qui ne mourut qu'en 1622.

Il avait eu trois sœurs mariées; la première mariée à Charles II, roi d'Espagne; la seconde à Victor-Amédée II, duc de Savoie ; la troisième, seule du même lit que lui, à Léopold, duc de Lorraine. La reine d'Espagne était morte en 1689; les deux autres lui survécurent.

Le Duc de Chartres

Louis d'Orléans, né à Versailles le 4 août 1703, n'avait que douze ans lorsque son père devint régent et que vingt ans quand celui-ci mourut.

Il devait mourir à 49 ans, après une vie toute d'étude, de dévotion et de silence, et son fils ne devait pas jouer un rôle plus brillant que le sien. Par contre son petit-fils devait s'illustrer, mais tristement, sous le nom de Philippe-Égalité.

Ce devait être un grand timide lui aussi, si on en juge par quelques traits caractéristiques que rapporte Saint-Simon, à l'occasion de la mort du Régent.

M. le duc de Chartres étoit à Paris, débauché alors fort gauche, chez une fille de l'Opéra qu'il

entretenoit. Il y reçut le courrier qui lui apprit l'apoplexie, et en chemin un autre qui lui apprit la mort. Il ne trouva à la descente de son carrosse nulle foule, mais les seuls ducs de Noailles et de Guiche, qui lui offrirent très apertement leurs services et tout ce qui pouvoit dépendre d'eux. Il les reçut comme des importuns dont il avoit hâte de se défaire, se pressa de monter chez Mme sa mère où il dit qu'il avoit rencontré deux hommes qui lui avoient voulu tendre un bon panneau, mais qu'il n'avoit pas donné dedans, et qu'il avoit bien su s'en défaire. Ce grand trait d'esprit, de jugement et de politique promit d'abord tout ce que ce prince a tenu depuis. On eut grand'peine à lui faire comprendre qu'il avoit fait une lourde sottise, il ne continua pas moins d'y retomber. . . .

Je m'en allai chez M. [le duc] de Chartres, logé dans l'appartement qu'occupoit monsieur son père, avant qu'il fût régent. On me dit qu'il étoit enfermé. J'y retournai trois autres fois dans la même matinée. A la dernière, son premier valet de chambre en fut honteux, et l'alla avertir malgré moi. Il vint sur le pas de la porte de son cabinet, où il étoit avec je ne sais plus qui de fort commun ; c'étoit la sorte de gens qu'il lui falloit. Je vis un homme tout empêtré, tout hérissé, point affligé, mais embarrassé à ne savoir où il en étoit. Je lui fis le compliment le plus fort, le plus net, le plus clair, le plus énergique, et à haute voix. Il me prit apparemment pour quelque tiercelet des ducs de Guiche et de Noailles, et ne me fit pas l'honneur de me répondre un mot. J'attendis quelques moments, et voyant qu'il ne sortoit rien de ce simulacre, je fis la révérence et me retirai sans qu'il fît un seul pas pour me conduire, comme il le devoit faire tout du long de son appartement, et se rembucha dans son cabinet. Il est vrai qu'en me retirant, je jetai les yeux sur la compagnie, à droite

et à gauche, qui me parut fort surprise. Je m'en allai chez moi, fort ennuyé de courir le château.

Comme je sortis de table, un valet de chambre de M. le Duc me vint dire qu'il m'attendoit, et me conduisit par la petite porte droit dans son cabinet. Il me reçut à la porte, la ferma, me tira un fauteuil et en prit un autre. Je l'instruisis de l'affaire dont je lui avois parlé le matin, et après l'avoir discutée, nous nous mîmes sur celle du jour. Il me dit qu'au sortir du lever du roi, il avoit été chez M. le duc de Chartres, auquel, après les compliments de condoléance, il avoit offert tout ce qui pourroit dépendre de lui pour mériter son amitié, et lui témoigner son véritable attachement pour la mémoire de M. le duc d'Orléans: qu'à cela, M. [le duc] de Chartres étant demeuré muet, il avoit redoublé de protestations et de désirs de lui complaire en toutes choses; qu'à la fin il étoit venu un monosyllabe sec de remercîment, et un air d'éconduite qui avoit fait prendre à M. le duc le parti de s'en aller. Je lui rendis ce qui m'étoit arrivé ce même matin avec le même prince, duquel nous nous fîmes nos complaintes l'un à l'autre.

La Duchesse de Berry—1695-1719

Marie-Louise-Élisabeth d'Orléans, l'aînée des filles du Régent, dite Mademoiselle avant son mariage, épousa en 1710 le duc de Berry, troisième fils de Monseigneur (le Grand Dauphin, fils de Louis XIV) à qui elle ne donna qu'un fils mort en bas âge.

Elle avait 20 ans au moment de la Régence et devait mourir à 24.

C'étoit un prodige d'esprit, d'orgueil, d'ingratitude et de folie, et c'en fut un aussi de débauche et d'entêtement. A peine fut-elle huit jours mariée qu'elle commença à se developper sur tous ces points, que la fausseté suprême qui étoit en elle, et dont même elle se piquoit comme d'un excellent

talent, ne laissa pas d'envelopper un temps, quand l'humeur la laissoit libre, mais qui la dominoit souvent. On s'aperçut bientôt de son dépit d'être née d'une mère bâtarde, et d'en avoir été contrainte, quoique avec des ménagements infinis; de son mépris pour la foiblesse de M. le duc d'Orléans, et de sa confiance en l'empire qu'elle avoit pris sur lui; de l'aversion qu'elle avoit conçue contre toutes les personnes qui avoient eu part à son mariage, parce qu'elle étoit indignée de penser qu'elle pût avoir obligation à quelqu'un, et elle eut bientôt après la folie non seulement de l'avouer, mais de s'en vanter. Ainsi elle ne tarda pas d'agir en consequence. Et voilà comme on travaille en ce monde la tête dans un sac, et que la prudence et la sagesse humaine sont confondues jusque dans les succès le plus raisonnablement désirés, et qui se trouvent après les plus détestables! . . .

Je passerai légèrement ici sur une aventure qui, entée sur quelques autres, fit du bruit, quelque soin qu'on prît à l'étouffer. Mme la duchesse de Bourgogne fit un souper à Saint-Cloud avec Mme la duchesse de Berry, dont Mme de Saint-Simon se dispensa. Mme la duchesse de Berry et M. le duc d'Orléans, mais elle bien plus que lui, s'y enivrèrent au point que Mme la duchesse de Bourgogne, Mme la duchesse d'Orléans, et tout ce qui étoit là ne surent que devenir. M. le duc de Berry y étoit, à qui on dit ce qu'on put, et à la nombreuse compagnie que la grande-duchesse amusa ailleurs du mieux qu'elle put. L'effet du vin, haut et bas, fut tel qu'on en fut en peine, et ne la désenivra point, tellement qu'il la fallut ramener en cet état à Versailles. Tous les gens des équipages le virent et ne s'en turent pas, toutefois on parvint à le cacher au roi, à Monseigneur, et à Mme de Maintenon. . . .

M. le duc de Berry, né bon, doux, facile, en étoit

extrêmement amoureux, et, outre que l'amour l'aveugloit, il étoit effrayé de ses emportements. M. le duc d'Orléans, comme on ne le verra que trop dans la suite, étoit la foiblesse et la fausseté même. Il avoit aimé cette fille dès sa naissance préférablement à tous ses enfants, et il n'avoit cessé de l'aimer de plus en plus ; il la craignoit aussi ; et elle, qui sentoit ce double ascendant qu'elle avoit sur l'un et sur l'autre, en abusoit continuellement. M. le duc de Berry, droit et vrai, mais qui étoit fort amoureux, et dont l'esprit et le bien-dire n'approchoit pas de celui de Mme la duchesse de Berry, se laissoit aller souvent contre ce qu'il pensoit et vouloit, et, s'il osoit la contredire, il en essuyoit les plus terribles scènes. M. le duc d'Orléans, qui presque toujours la désapprouvoit, et presque toujours s'en expliquoit très naturellement à Mme la duchesse d'Orléans et à d'autres, même à M. le duc de Berry, ne tenoit pas plus que lui devant elle, et s'il pensoit vouloir lui faire entendre raison, les injures ne lui coûtoient rien : elle le traitoit comme un nègre tellement qu'il ne songeoit après qu'à l'apaiser et à en obtenir son pardon, qu'elle lui faisoit bien acheter. Ainsi, pour l'ordinaire, il donnoit raison à elle et à Mme la duchesse d'Orléans sur les sujets de leurs brouilleries, ou sur les choses que l'une faisoit et que l'autre improuvoit, et c'étoit un cercle dont on ne pouvoit le sortir. Il passoit beaucoup de temps par jour avec elle, surtout tête à tête dans son cabinet.

On a vu que le monde s'étoit noirci de fort bonne heure d'une amitié de père qui, sans les malheureuses circonstances de cabales enragées, n'auroit jamais été ramassée de personne. La jalousie d'un si grand mariage, que ces cabales n'avoient pu empêcher, se tourna à tâcher de le rendre infruc-

tueux; et l'assiduité d'un père malheureusement né désœuvré, et dont l'amitié naturelle et de tout temps trouvoit de l'amusement dans l'esprit et la conversation de sa fille, donna beau jeu aux langues de Satan. Leur bruit fut porté jusqu'à M. le duc de Berry, qui, de son côté, voulant jouir en liberté de la société de Mme sa femme, s'importunoit d'y avoir presque toujours son beau-père en tiers, et s'en alloit peu content. . . .

J'avois déjà tâché de détourner M. le duc d'Orléans de cette grande assiduité chez Mme sa fille, qui fatiguoit M. le duc de Berry, et je n'y avois pas réussi. Je crus donc devoir recharger plus fortement encore; et voyant mon peu de succès, je lui fis une préface convenable, et je lui dis après ce qui m'avoit forcé à le presser là-dessus. Il en fut étourdi, il s'écria sur l'horreur d'une imputation si noire, et la scélératesse de l'avoir portée jusqu'à M. le duc de Berry. Il me remercia du service de l'en avoir averti, qu'il n'y avoit guère que moi qui le lui pût rendre. Je le laissai en tirer la conclusion que la chose présentoit d'elle-même.

. . . . .

On a pu sentir quelle étoit Mme la duchesse de Berry en plusieurs endroits de ces Mémoires, mais on la verra bientôt faire un personnage si singulier en soi, et par rapport à M. son père, devenu régent du royaume, que je ne craindrai point quelque légère répétition pour la faire connoître autant qu'il est nécessaire. Cette princesse étoit grande, belle, bien faite, avec toutefois assez peu de grâce, et quelque chose dans les yeux qui faisoit craindre ce qu'elle étoit. Elle n'avoit pas moins que père et mère le don de la parole, d'une facilité qui couloit de source, comme en eux, pour dire tout ce qu'elle vouloit et comme elle le vouloit dire avec une netteté, une précision, une justesse, un choix

de termes et une singularité de tour qui surprenoit toujours. Timide d'un côté en bagatelles, hardie d'un autre jusqu'à effrayer, haute jusqu'à la folie, basse aussi jusqu'à la dernière indécence, il se peut dire qu'à l'avarice près, elle étoit un modèle de tous les vices, qui étoit d'autant plus dangereux qu'on ne pouvoit pas avoir plus d'art ni plus d'esprit.

Elle fit ce qu'elle put pour ôter toute religion à M. le duc de Berry, qui en avoit un véritable fond et une grande droiture. Elle le persécutoit sur le maigre et sur le jeûne, qu'il n'aimoit point, mais qu'il observoit exactement. Elle s'en moquoit jusqu'à lui en avoir fait rompre, quoique rarement, à force d'amour, de complaisance et d'embarras de ses aigres plaisanteries, et comme cela n'arrivoit point sans combat et sans qu'on ne vît avec quelle peine et quel scrupule il se laissoit aller, c'étoit encore sur cela même un redoublement de railleries qui le désoloient. Son équité naturelle n'avoit pas moins à souffrir des emportements avec lesquels elle exigeoit des injustices criantes dans sa maison à lui, car pour la sienne il n'eût osé rien dire. D'autres sujets plus intéressants mettoient sans cesse sa patience à bout, et plus d'une fois sur le dernier bord du plus affreux éclat. Elle ne faisoit guère de repas libres, et ils étoient fréquents, qu'elle ne s'enivrât à perdre connoissance, et à rendre partout ce qu'elle avoit pris, et si rarement elle demeuroit en pointe, c'étoit marché donné. La présence de M. le duc de Berry, de M. [le duc] et de Mme la duchesse d'Orléans, ni les dames avec qui elle n'avoit aucune familiarité, ne la retenoient pas le moins du monde. Elle trouvoit même mauvais que M. le duc de Berry n'en fit pas autant. Elle traitoit souvent M. son père avec une hauteur qui effrayoit sur toutes sortes de chapitres. La crainte du roi l'empêchoit de s'échapper si directe-

ment avec Mme sa mère, mais ses manières avec elle y suppléoient, de manière que pas un des trois n'osoit hasarder la moindre contrariété, beaucoup moins le moindre avis, et si quelquefois quelque raison forte et pressante les y forçoit, c'étoit des scènes étranges, et le père et le mari en venoient aux soumissions et au pardon, qu'ils achetoient chèrement.

Les galanteries difficiles dans sa place n'avoient pas laissé d'avoir plusieurs objets, et avec assez peu de contrainte. A la fin elle se rabattit sur La Haye, qui de page du roi étoit devenu écuyer particulier de M. le duc de Berry. C'étoit un grand homme sec, à taille contrainte, à visage écorché, l'air sot et fat, peu d'esprit et bon homme de cheval, à qui elle fit faire pour son état une rapide fortune en charges par son maître. Les lorgneries dans le salon de Marly étoient aperçues de tout ce qui y étoit, et nulle présence ne les contenoit. Enfin il faut le dire, parce que ce trait renferme tout : elle voulut se faire enlever dans Versailles par La Haye, M. le duc de Berry et le roi pleins de vie, et gagner avec lui les Pays-Bas. La Haye pensa mourir d'effroi de la proposition qu'elle lui en fit elle-même, et elle de la fureur où la mirent ses représentations. Des conjurations les plus pressantes elle en vint à toutes les injures que la rage lui put suggérer, et que les torrents de larmes lui purent laisser prononcer. La Haye n'en fut pas quitte pour une attaque, tantôt tendre, tantôt furieuse. Il étoit dans le plus mortel embarras. . . .

L'unique personne de son entière confiance étoit Mme de Mouchy dont il a été parlé, et dont les mœurs et le caractère en étoient parfaitement dignes. Outre la galanterie et la licence de la table, elle avoit un talent et des ressources d'inventions

tout entières de la plus horrible noirceur, une effronterie sans pareille et une avidité d'intérêt à lui faire tout entreprendre, avec tout l'esprit, l'art et le manège propre à réussir; toujours un but, et ne disant et ne faisant jamais rien sans un dessein, pour léger et indifférent que parût ce qu'elle disoit ou faisoit. Son mari, qui avoit de la naissance, n'étoit pas moins bassement intéressé, et trouvoit tout bon d'elle, pourvu que cela lui rapportât. . . .

Mme la duchesse de Berry en profitoit de son côté pour usurper tous les honneurs de reine. Malgré les représentations de Mme de Saint-Simon, et les dégoûts dont elle l'assura que de telles entreprises seroient suivies. Elle marcha dans Paris avec des timbales sonnantes, et tout du long du quai des Tuileries où le roi étoit. Le maréchal de Villeroy en porta le lendemain ses plaintes à M. le duc d'Orléans qui lui promit que tant que le roi seroit dans Paris, on n'y entendroit d'autres timbales que les siennes, et oncques depuis Mme la duchesse de Berry n'y en a eu. Elle alla aussi à la comédie, y eut un dais dans sa loge, quatre de ses gardes sur le théâtre, d'autres dans le parterre, la salle bien plus éclairée qu'à l'ordinaire, et fut avant la comédie haranguée par les comédiens. Cela fit un étrange bruit dans Paris comme avoit fait son haut dais au parterre de l'Opéra. Néanmoins elle n'osa retourner aux spectacles de la sorte; mais pour ne pas reculer aussi, elle renonça à voir la comédie dans son lieu ordinaire, et elle prit à l'Opéra une petite loge où elle n'étoit qu'à peine aperçue, et comme incognito. Elle ne le vit plus ailleurs, et comme la comédie venoit jouer sur le théâtre de l'Opéra pour Madame, cette petite loge servit pour les deux spectacles.

Allant un jour à l'Opéra, ses gardes firent arrêter le carrosse de M. le prince de Conti qui y arrivoit,

et maltraitèrent son cocher, ce prince étant dans son carrosse. La vérité est que ce n'étoit qu'entreprises de toutes parts. Les princes du sang n'osoient pas nier tout à fait leur devoir d'arrêter devant les filles de France, car il n'y avoit point de fils de France alors, mais ils les évitoient, et de fait ne vouloient point arrêter devant elles; d'autre part, c'étoit bien assez de le faire arrêter de haute lutte, sans maltraiter son cocher, lui dans son carrosse. . . .

Après maintes passades elle s'étoit tout de bon éprise de Rion, jeune cadet, qui n'avoit ni figure ni esprit . . . . C'étoit un gros garçon court, joufflu, pâle, qui avec force bourgeons ne ressembloit pas mal à un abcès. Il avoit de belles dents, et n'avoit pas imaginé causer une passion qui en moins de rien devint effrénée, et qui dura toujours, sans néanmoins empêcher les passades et les goûts de traverse. Il n'avoit rien vaillant, mais force frères et sœurs qui n'en avoient guère davantage. M. et Mme de Pons, dame d'atours de Mme la duchesse de Berry, étoient de leurs parents, et de même province. Ils firent venir ce jeune homme, qui étoit lieutenant de dragons, pour tâcher d'en faire quelque chose. A peine fut-il arrivé que le goût se déclara, et qu'il devint le maître à Luxembourg.[1] M. de Lauzun, dont il étoit petit-neveu, en rioit sous cape. Il étoit ravi; il se croyoit renaître en lui à Luxembourg, du temps de Mademoiselle; il lui donnoit des instructions.

Rion étoit doux et naturellement poli et respectueux, bon et honnête garçon. Il sentit bientôt le

[1] Saint-Simon, suivant l'usage de la plupart des écrivains du XVIIe siècle, appelle *Luxembourg* le palais qu'on nomme aujourd'hui *le Luxembourg*. Cependant, dans quelques passages, on trouve la forme *habiter le Luxembourg*. (Note de M. Chéruel.)

pouvoir de ses charmes qui ne pouvoient captiver que l'incompréhensible fantaisie dépravée d'une princesse. Il n'en abusa avec personne, et se fit aimer de tout le monde par ses manières, mais il traita Mme la duchesse de Berry comme M. de Lauzun avoit traité Mademoiselle. Il fut bientôt paré des plus belles dentelles et des plus riches habits, plein d'argent, de boîtes, de joyaux et de pierreries. Il se faisoit désirer; il se plaisoit à donner de la jalousie à sa princesse, à en paroître lui-même encore plus jaloux, il la faisoit pleurer souvent. Peu à peu il la mit sur le pied de n'oser rien faire sans sa permission, non pas même les choses les plus indifférentes. Tantôt prête de sortir pour l'Opéra, il la faisoit demeurer; d'autres fois il l'y faisoit aller malgré elle. Il l'obligeoit à faire bien à des dames qu'elle n'aimoit point, ou dont elle étoit jalouse, mal à des gens qui lui plaisoient, et dont il faisoit le jaloux. Jusqu'à sa parure, elle n'avoit pas la moindre liberté. Il se divertissoit à la faire décoiffer ou lui faire changer d'habits quand elle étoit toute prête, et cela si souvent, et quelquefois si publiquement qu'il l'avoit accoutumée à prendre le soir ses ordres pour la parure et l'occupation du lendemain, et le lendemain il changeoit tout, et la princesse pleuroit tant et plus. Enfin elle en étoit venue à lui envoyer des messages par des valets affidés; car il logea presque en arrivant au Luxembourg; et ses messages se réitéroient plusieurs fois pendant sa toilette, pour savoir quels rubans elle mettroit; ainsi de l'habit et des autres parures, et presque toujours il lui faisoit porter ce qu'elle ne vouloit point. Si quelquefois elle osoit se licencier à la moindre chose sans son congé, il la traitoit comme une servante, et les pleurs duroient quelquefois plusieurs jours. Cette princesse si superbe, et

qui se plaisoit tant à montrer et à exercer le plus démesuré orgueil, s'avilit à faire des repas avec lui et des gens obscurs, elle avec qui nul homme ne pouvoit manger s'il n'étoit prince du sang. . . .

Cette vie étoit publique: tout à Luxembourg s'adressoit à M. de Rion, qui de sa part avoit grand soin d'y bien vivre avec tout le monde, même avec un air de respect qu'il refusoit, même en public, à sa seule princesse. Il lui faisoit devant le monde des réponses brusques qui faisoient baisser les yeux aux spectateurs, et rougir ceux de Mme la duchesse de Berry, qui ne contraignoit point ses manières soumises et passionnées pour lui devant les compagnies. Le rare est que, parmi cette vie, elle prit un appartement aux Carmélites du faubourg Saint-Germain; où elle alloit quelquefois les après-dînées, et toujours coucher aux bonnes fêtes, et souvent y demeuroit plusieurs jours de suite. Elle n'y menoit que deux dames, rarement trois, presque point de domestiques; elle mangeoit avec ses dames de ce que le couvent lui apprêtoit, alloit au chœur ou dans une tribune à tous les offices du jour, et fort souvent de la nuit; et outre les offices, elle y demeuroit quelquefois longtemps en prières, et y jeûnoit très exactement les jours d'obligation. . . .

Mme la duchesse de Berry vivoit à son ordinaire dans le mélange de la plus altière grandeur, et de la bassesse et de la servitude la plus honteuse; des retraites les plus austères, fréquentes, mais courtes aux Carmélites du faubourg Saint-Germain, et des soupers les plus profanés par la vile compagnie, et la saleté et l'impiété des propos; de la débauche la plus effrontée, et de la plus horrible frayeur du diable et de la mort, lorsqu'elle tomba malade à Luxembourg. . . .

Mme la duchesse de Berry a fait tant de bruit dans l'espace d'une très courte vie que, encore que

la matière en soit triste, elle est curieuse et mérite qu'on s'y arrête un peu. Née avec un esprit supérieur, et, quand elle le vouloit, également agréable et aimable, et une figure qui imposoit et qui arrêtoit les yeux avec plaisir, mais que sur la fin le trop d'embonpoint gâta un peu, elle parloit avec une grâce singulière, une éloquence naturelle qui lui étoit particulière, et qui couloit avec aisance et de source, enfin avec une justesse d'expressions qui surprenoit et charmoit. Que n'eût-elle point fait de ces talents avec le roi et Mme de Maintenon, qui ne vouloient que l'aimer, avec Mme la duchesse de Bourgogne, qui l'avoit mariée, et qui en faisoit sa propre chose, et depuis avec un père régent du royaume, qui n'eut des yeux que pour elle, si les vices du cœur, de l'esprit et de l'âme, et le plus violent tempérament n'avoient tourné tant de belles choses en poison le plus dangereux. L'orgueil le plus démesuré et la fausseté la plus continuelle, elle les prit pour des vertus, dont elle se piqua toujours, et l'irréligion, dont elle croyoit parer son esprit, mit le comble à tout le reste.

Parmi une dépravation si universelle et si publique, elle étoit indignée qu'on osât en parler. Elle débitoit hardiment qu'il n'étoit jamais permis de parler des personnes de son rang, non pas même de blâmer ce qui pouvoit le mériter dans leurs actions les plus publiques, et qu'on auroit vues soi-même, combien moins de ce qui ne se passoit qu'en particulier. C'est ce qui l'irritoit contre tout le monde, comme d'un droit sacré violé en sa personne, le plus criminel manquement de respect, le plus indigne de pardon. Sa mort aussi fut un étrange spectacle. C'est maintenant à quoi il faut revenir.

Les longues douleurs dont elle fut accablée ne purent la persuader de penser à cette vie par un

régime nécessaire à son état, ni à celle qui la devoit bientôt suivre, jusqu'à ce qu'enfin parents et médecins se crurent obligés de lui parler un langage qu'on ne tient aux princes de ce rang qu'à grand'-peine dans la plus urgente extrémité, mais que l'impiété de Chirac déconcerta. Néanmoins, comme il fut seul de son avis, et que tous les autres, qui avoient parlé, continuèrent à le faire, elle se soumit aux remèdes pour ce monde et pour l'autre. Elle reçut ses sacrements à portes ouvertes, et parla aux assistants sur sa vie et sur son état, mais en reine de l'une et de l'autre. Après que ce spectacle fut fini et qu'elle se fut renfermée avec ses familiers, elle s'applaudit avec eux de la fermeté qu'elle avoit montrée, et leur demanda si elle n'avoit pas bien parlé, et si ce n'étoit pas mourir avec grandeur et avec courage.

L'Abbesse de Chelles—1698-1743

Louise-Adélaïde d'Orléans; elle avait 17 ans au moment de la Régence.

Mme d'Orléans, religieuse professe à Chelles par fantaisie, humeur et enfance, ne put durer qu'en régnant où elle étoit venue pour obéir. L'abbesse, fille de beaucoup de mérite, sœur du maréchal de Villars, se lassa bientôt d'une lutte où Dieu et les hommes étoient pour elle, mais qui lui étoit devenue insupportable, et qui troubloit toute la paix et la régularité de sa maison. Elle ne songea donc qu'à céder et à avoir de quoi vivre ailleurs. Elle obtint douze mille livres de pension du roi, vint à Paris loger chez son frère en attendant un appartement dans un couvent. Elle le trouva chez les Bénédictines du Cherche-Midi, près la Croix-Rouge; elle

s'y retira, elle y vécut plusieurs années faisant l'exemple et les délices de la maison, et y est enfin morte fort regrettée. Pour achever de suite une matière qui ne vaut pas la peine d'être reprise, et dont la fin passe les bornes du temps de ces Mémoires, la princesse qui lui succéda se lassa bientôt de sa place. Tantôt austère à l'excès, tantôt n'ayant de religieuse que l'habit, musicienne, chirurgienne, théologienne, directrice, et tout cela par sauts et par bonds, mais avec beaucoup d'esprit, toujours fatiguée et dégoûtée de ses diverses situations, incapable de persévérer en aucune, aspirant à d'autres règles et plus encore à la liberté, mais sans vouloir quitter son état de religieuse, se procura enfin la permission de se démettre et de faire nommer à sa place une de ses meilleures amies de la maison, dans laquelle néanmoins elle ne put durer longtemps. Elle vint donc s'établir pour toujours dans un bel appartement du couvent des Bénédictines de la Madeleine de Tresnel, auprès duquel Mme la duchesse d'Orléans, qui avoit quitté Montmartre, s'étoit fait un établissement magnifique et délicieux, avec une entrée dans la maison, où elle alloit passer les bonnes fêtes et quelquefois se promener. Mme de Chelles peu à peu reprit la dévotion et la régularité, et, quoique en princesse, mena une vie qui édifia toujours de plus en plus jusqu'à sa mort, qui n'arriva que plusieurs années après dans la même maison sans en être sortie.

La Duchesse de Modène—1700-1761

Charlotte-Aglaé d'Orléans, dite Mlle de Valois; elle avait 15 ans au moment de la Régence.

Six semaines après cette aventure, M. le duc d'Orléans, qui avoit ses raisons de se soucier peu

de Mlle de Valois, et beaucoup de s'en défaire, conclut et déclara son mariage avec le fils aîné du duc de Modène. Personnne malheureusement n'ignoroit pourquoi le régent se hâtoit tant de se défaire de cette princesse et avec si peu de choix. Je ne pus m'empêcher pourtant de le lui reprocher. « Pourquoi ne mérite-t-elle pas mieux ? me répondit-il: tout m'est bon, pourvu que je m'en défasse. » Il n'y eut rien qui n'y parût: on lui donnoit un des plus petits princes d'Italie quant à la puissance et aux richesses, qui avoit à attendre longtemps à être souverain, et dont le père étoit connu pour être d'un caractère et d'une humeur fort difficile, comme il le leur montra bien tant qu'il vécut.

La Princesse des Asturies—1709-1742

Louise-Élisabeth d'Orléans, dite Mlle de Montpensier, épousa en 1722 le prince des Asturies, qui devint roi d'Espagne sous le titre de Ferdinand VI. Elle avait 6 ans au moment de la Régence, et 13 ans quand elle alla rejoindre son futur mari; elle devait mourir à 33 ans.

Saint-Simon qui la conduisit à son mari en ambassade solennelle donne force détails sur son caractère fantasque et opiniâtre, et notamment raconte d'une façon plaisante la façon dont elle le reçut quand il vint prendre officiellement congé d'elle pour retourner en France.

Mais voici quelque chose que je ne puis m'empêcher d'écrire, quelque ridicule que cela soit. Arrivé avec tout ce qui étoit avec moi, à l'audience de la princesse des Asturies, qui étoit sous un dais, debout, les dames d'un côté, les grands de l'autre, je fis mes trois révérences, puis mon compliment. Je me tus ensuite, mais vainement, car elle ne me répondit pas un seul mot. Après quelques moments de silence, je voulus lui fournir de quoi répondre, et je lui demandai ses ordres pour le roi, pour l'infante et pour Madame, M. [le duc] et Mme la

duchesse d'Orléans. Elle me regarda et me lâcha un rot à faire retentir la chambre. Ma surprise fut telle que je demeurai confondu. Un second partit aussi bruyant que le premier. J'en perdis contenance et tout moyen de m'empêcher de rire; et jetant les yeux à droite et à gauche, je les vis tous, leurs mains sur leur bouche, et leurs épaules qui alloient. Enfin un troisième, plus fort encore que les deux premiers, mit tous les assistants en désarroi et moi en fuite avec tout ce qui m'accompagnoit, avec des éclats de rire d'autant plus grands qu'ils forcèrent les barrières que chacun avoit tâché d'y mettre. Toute la gravité espagnole fut déconcertée, tout fut dérangé; nulle révérence; chacun pâmant de rire se sauva comme il put, sans que la princesse en perdît son sérieux, qui ne s'expliqua point avec moi d'autre façon. On s'arrêta dans la pièce suivante pour rire tout à son aise, et s'étonner après plus librement.

Le roi et la reine ne tardèrent pas à être informés du succès de cette audience, et m'en parlèrent l'après-dînée au Mail. Ils en rirent les premiers pour en laisser la liberté aux autres, qui la prirent fort largement sans s'en faire prier.

Bien que le tableau de la cour de Madrid soit en dehors du plan de ce volume, on ajoute ici quelque lignes sur cette cour où dominait à ce moment le ministre Alberoni.

Alberoni trouve un roi solitaire, enfermé, livré par son tempérament au besoin d'une épouse, dévot et dévoré de scrupules, peu mémoratif des grands principes de la religion et abandonné à son écorce, timide, opiniâtre, quoique doux et facile à conduire, sans imagination, paresseux d'esprit, accoutumé à s'abandonner à la conduite d'un autre, commode au dernier point pour la certitude de ne parler à personne ni de se laisser

approcher, ni encore moins parler par personne et pour la sécurité de ne songer jamais à autre femme qu'à la sienne, glorieux pourtant, haut et touché de conquérir et d'être compté en Europe, et, ce qui est incompréhensible, sans penser avec de la valeur à sortir de Madrid, et content de la vie du monde la plus triste, la plus la même tous les jours, sans penser jamais à la varier ni à donner le moindre amusement à son humeur mélancolique que des battues, et tête à tête avec la reine en chemin, et dans la feuillée destiné à tirer sur les bêtes qu'on y faisoit passer; une reine pleine d'esprit, de grâces, de hauteur, d'ambition, de volonté de gouverner et de dominer sans partage, à qui rien ne coûta pour s'y maintenir; hardie, entreprenante, jalouse, inquiète, ayant toujours en perspective le triste état des reines veuves d'Espagne, pour l'éviter à quelque prix que ce pût être, et voulant pour cela à quelque prix que ce fût aussi, former à un de ses fils un État souverain, et à plus d'un dans la suite; haïssant les Espagnols à visage découvert, abhorrée d'eux de même, et n'ayant de ressource que dans les Italiens, qu'elle avança tant qu'elle put; de conseil et de confiance qu'au sujet et au ministre de Parme qui l'étoit allé chercher et étoit venu avec elle; d'ailleurs ignorant toutes choses, élevée dans un grenier du palais de Parme par une mère austère, qui ne lui donna connoissance de rien, et ne la laissa voir ni approcher de personne, et passée de là sans milieu dans la *spelonque* du roi d'Espagne, où elle demeura tant qu'elle vécut, sans communication avec qui que ce pût être; réduite ainsi à ne voir que par les yeux d'Albéroni, le seul à qui elle fût accoutumée par le temps du voyage, le seul à qui elle crût pouvoir se confier par sa qualité de sujet et de ministre de Parme en Espagne, le seul dont elle

voulût se servir pour gouverner le roi et la monarchie, parce que, n'ayant point d'État, il ne pourroit se passer d'elle, ni jamais à son avis lui manquer lui porter ombrage. Tel fut le champ offert et présenté à Alberoni pour travailler à sa fortune sans émule et sans contradicteur. Telle fut la source de sa sécurité à tout entreprendre au dedans et au dehors, à s'enrichir dans les ténèbres d'une administration difficile à découvrir, impossible à révéler, à se rendre redoutable, sans nulle sorte d'égard pour ne trouver aucun obstacle à commettre sans ménagement le roi et la reine d'Espagne pour son cardinalat avec les plus grands et les plus scandaleux éclats, et depuis pour l'archevêché de Séville, qui fut le commencement de son déclin, enfin à engager une guerre folle contre l'empereur malgré toute l'Europe et abandonné de toute l'Europe.

Mlle de Beaujolais—1714-1734

Philippine-Élisabeth d'Orléans, née un peu avant l'ouverture de la Régence, morte à 20 ans.

En 1722, âgée de 8 ans, elle fut mariée à l'infant don Carlos qui n'avait pas encore 7 ans; c'était le troisième fils du roi d'Espagne, fils aîné du second lit, et qui devait avoir les duchés de Parme et Plaisance.

La Princesse de Conti—1716-1736

Diane-Aglaé d'Orléans, dite Mlle de Chartres naquit pendant la Régence, mourut à 20 ans; elle avait épousé le cinquième prince de Conti (1717-1776) le vainqueur de Coni, et fut mère du dernier prince de Conti qui mourut obscurément à Barcelone après avoir assisté à l'épopée de la Révolution et de l'Empire.

MADAME—1652-1722

Élisabeth-Charlotte de Bavière, dite *Princesse palatine* de son père Charles-Louis, comte palatin. Elle avait épousé en 1671 *Monsieur* frère de Louis XIV (Philippe, duc d'Orléans) et lui avait donné un fils le Régent et une fille, la duchesse de Lorraine. Elle avait 63 ans au moment où la Régence s'ouvrit et devait mourir quelques mois avant son fils, à 70 ans.

MADAME étoit une princesse de l'ancien temps, attachée à l'honneur, à la vertu, au rang, à la grandeur, inexorable sur les bienséances. Elle ne manquoit point d'esprit, et ce qu'elle voyoit elle le voyoit très bien. Bonne et fidèle amie, sûre, vraie, droite, aisée à prévenir et à choquer, fort difficile à ramener; grossière, dangereuse à faire des sorties publiques, fort Allemande dans toutes ses mœurs, et franche, ignorant toute commodité et toute délicatesse pour soi et pour les autres, sobre, sauvage et ayant ses fantaisies. Elle aimoit les chiens et les chevaux, passionnément la chasse et les spectacles, n'étoit jamais qu'en grand habit ou en perruque d'homme, et en habit de cheval, et avoit plus de soixante ans que, saine ou malade, et elle ne l'étoit guère, elle n'avoit pas connu une robe de chambre. Elle aimoit passionnément M. son fils, on peut dire follement le duc de Lorraine et ses enfants, parce que cela avoit trait à l'Allemagne, et singulièrement sa nation et tous ses parents, qu'elle n'avoit jamais vus. On a vu, à l'occasion de la mort de Monsieur, qu'elle passoit sa vie à leur écrire et ce qu'il lui en pensa coûter. Elle s'étoit à la fin apprivoisée, non avec la naissance de Mme sa belle-fille, mais avec sa personne, qu'elle

traitoit fort bien dès avant le renvoi de Mme d'Argenton.

Elle estimoit, elle plaignoit, elle aimoit presque Mme la duchesse d'Orléans. Elle blâmoit fort la vie désordonnée que M. le duc d'Orléans avoit menée; elle étoit suprêmement indignée de celle de Mme la duchesse de Berry, et s'en ouvroit quelquefois avec la dernière amertume et toute confiance à Mme de Saint-Simon, qui dès les premiers temps qu'elle fut à la cour avoit trouvé grâce dans son estime et dans son amitié, qui demeurèrent constantes. Elle n'avoit donc de sympathie avec Mme la duchesse de Berry que la haine parfaite de M. du Maine, des bâtards et de leur grandeur, et elle étoit blessée de ce que M. son fils n'avoit point de vivacité là-dessus. Avec ces qualités elle avoit des foiblesses, des petitesses, toujours en garde qu'on ne lui manquât. . . .

C'était en 1692 *que le futur Régent, alors duc de Chartres, avait épousé Mlle de Blois, fille naturelle du roi. Madame s'était montrée fort irritée de ce mariage.*

Madame se promenoit dans la galerie avec Châteauthiers, sa favorite et digne de l'être; elle marchoit à grands pas, son mouchoir à la main, pleurant sans contrainte, parlant assez haut, gesticulant et représentant bien Cérès après l'enlèvement de sa fille Proserpine, la cherchant en fureur et la redemandant à Jupiter. Chacun, par respect, lui laissoit le champ libre et ne faisoit que passer pour entrer dans l'appartement. Monseigneur et Monsieur s'étoient remis au lansquenet. Le premier me parut tout à son ordinaire. Jamais rien de si honteux que le visage de Monsieur, ni de si déconcerté que toute sa personne, et ce premier état lui dura plus d'un mois. M. son fils paroissoit désolé, et sa future dans

un embarras et une tristesse extrême. Quelque jeune qu'elle fût, quelque prodigieux que fût ce mariage, elle en voyoit et en sentoit toute la scène, et en appréhendoit toutes les suites. La consternation parut générale, à un très petit nombre de gens près. Pour les Lorrains ils triomphoient. La sodomie et le double adultère les avoient bien servis en les servant bien eux-mêmes. Ils jouissoient de leurs succès, comme ils en avoient toute honte bue; ils avoient raison de s'applaudir.

La politique rendit donc cet appartement languissant en apparence, mais en effet vif et curieux. Je le trouvai court dans sa durée ordinaire; il finit par le souper du roi, duquel je ne voulus rien perdre. Le roi y parut tout comme à son ordinaire. M. de Chartres étoit auprès de Madame qui ne le regarda jamais, ni Monsieur. Elle avoit les yeux pleins de larmes qui tomboient de temps en temps, et qu'elle essuyoit de même, regardant tout le monde comme si elle eût cherché à voir quelle mine chacun faisoit. M. son fils avoit aussi les yeux bien rouges, et tous deux ne mangèrent presque rien. Je remarquai que le roi offrit à Madame presque de tous les plats qui étoient devant lui, et qu'elle les refusa tous d'un air de brusquerie qui jusqu'au bout ne rebuta point l'air d'attention et de politesse du roi pour elle.

Il fut encore fort remarqué qu'au sortir de table et à la fin de ce cercle debout d'un moment dans la chambre du roi, il fit à Madame une révérence très marquée et basse, pendant laquelle elle fit une pirouette si juste, que le roi en se relevant ne trouva plus que son dos, et [elle] avancée d'un pas vers la porte.

Le lendemain toute la cour fut chez Monsieur, chez Madame et chez M. le duc de Chartres, mais

sans dire une parole; on se contentoit de faire la révérence, et tout s'y passa en parfait silence. On alla ensuite attendre à l'ordinaire la levée du conseil dans la galerie et la messe du roi. Madame y vint. M. son fils s'approcha d'elle comme il faisoit tous les jours pour lui baiser la main. En ce moment Madame lui appliqua un soufflet si sonore qu'il fut entendu de quelques pas, et qui, en présence de toute la cour, couvrit de confusion ce pauvre prince, et combla les infinis spectateurs, dont j'étois, d'un prodigieux étonnement. . . .

Madame tenoit en tout beaucoup plus de l'homme que de la femme. Elle étoit forte, courageuse, allemande au dernier point, franche, droite, bonne et bienfaisante, noble et grande en toutes ses manières, et petite au dernier point sur tout ce qui regardoit ce qui lui étoit dû. Elle étoit sauvage, toujours enfermée à écrire, hors les courts temps de cour chez elle; du reste, seule avec ses dames; dure, rude, se prenant aisément d'aversion, et redoutable par les sorties qu'elle faisoit quelquefois, et sur quiconque; nulle complaisance, nul tour dans l'esprit, quoiqu'elle [ne] manquât pas d'esprit; nulle flexibilité, jalouse, comme on l'a dit, jusqu'à la dernière petitesse, de tout ce qui lui étoit dû; la figure et le rustre d'un Suisse, capable avec cela d'une amitié tendre et inviolable. M. le duc d'Orléans l'aimoit et la respectoit fort. Il ne la quitta point pendant sa maladie, et lui avoit toujours rendu de grands devoirs, mais il ne se conduisit jamais par elle. Il en fut fort affligé. Je passai le lendemain de cette mort plusieurs heures seul avec lui à Versailles et je le vis pleurer amèrement.

La Duchesse d'Orléans—1677-1749

Françoise-Marie, fille de Louis XIV et de Mme de Montespan et connue d'abord sous le nom de *Mlle de Blois*. Le roi qui l'aimait beaucoup, comme tous les enfants que lui avait donnés Mme de Montespan, voulut la marier à son propre neveu, premier prince du sang.

Elle avait 37 ans an moment où s'ouvrit la Régence et devait mourir à 72 ans.

Mme la duchesse d'Orléans étoit une autre sorte de personne. Elle étoit grande et de tous points majestueuse; le teint, la gorge, les bras admirables, les yeux aussi; la bouche assez bien avec de belles dents, un peu longues; des joues trop larges et trop pendantes qui la gâtoient, mais qui n'empêchoient pas la beauté. Ce qui la déparoit le plus étoient les places de ses sourcils qui étoient comme pelés et rouges, avec fort peu de poils; de belles paupières et des cheveux châtains bien plantés. Sans être bossue ni contrefaite, elle avoit un côté plus gros que l'autre, une marche de côté, et cette contrainte de taille en annonçoit une autre qui étoit plus incommode dans la société, et qui la gênoit elle-même. Elle n'avoit pas moins d'esprit que M. le duc d'Orléans, et de plus que lui une grande suite dans l'esprit; avec cela une éloquence naturelle, une justesse d'expression, une singularité dans le choix des termes qui couloit de source et qui surprenoit toujours, avec ce tour particulier à Mme de Montespan et à ses sœurs, et qui n'a passé qu'aux personnes de sa familiarité ou qu'elle avoit élevées. Mme la duchesse d'Orléans disoit tout ce qu'elle vouloit et comme elle le vouloit, avec force délicatesse et agrément; elle disoit même

jusqu'à ce qu'elle ne disoit pas, et faisoit tout entendre selon la mesure et la précision qu'elle y vouloit mettre; mais elle avoit un parler gras si lent, si embarrassé, si difficile aux oreilles qui n'y étoient pas fort accoutumées, que ce défaut, qu'elle ne paroissoit pourtant pas trouver tel, déparoit extrêmement ce qu'elle disoit.

La mesure et toute espèce de décence et de bienséance étoient chez elle dans leur centre, et la plus exquise superbe dans son trône. On sera étonné de ce que je vais dire, et toutefois rien n'est plus exactement véritable: c'est qu'au fond de son âme elle croyoit avoir fort honoré M. le duc d'Orléans en l'épousant. Il lui en échappoit des traits fort souvent qui s'énonçoient dans leur imperceptible. Elle avoit trop d'esprit pour ne pas sentir que cela n'eût pu se supporter, trop d'orgueil aussi pour l'étouffer; impitoyable avec cela jusqu'avec ses frères sur le rang qu'elle avoit épousé, et petite-fille de France jusque sur sa chaise percée. M. le duc d'Orléans, qui en rioit souvent, l'appeloit Mme Lucifer en parlant à elle, et elle convenoit que ce nom ne lui déplaisoit pas. Elle ne sentoit pas moins tous les avantages et toutes les distinctions que son mariage avoit valus à M. le duc d'Orléans à la mort de Monsieur; et ses déplaisirs de la conduite de M. le duc d'Orléans avec elle, où toutefois l'air extérieur étoit demeuré convenable, ne venoient point de jalousie, mais du dépit de n'en être pas adorée et servie comme une divinité, sans que de sa part elle eût voulu faire un seul pas vers lui, ni quoi que ce fût qui pût lui plaire et l'attacher, ni se contraindre en quoi que ce soit qui le pouvoit éloigner et qu'elle voyoit distinctement qui l'éloignoit. Jamais de sa part en aucun temps rien d'accueillant, de prévenant pour lui, de familier, de cette liberté d'une femme qui vit bien avec son

mari, et toujours recevant ses avances avec froid, et une sorte de supériorité de grandeur. C'est une des choses qui avoient le plus éloigné M. le duc d'Orléans d'elle, et dont tout ce que M. le duc d'Orléans y mit de son côté après leur vrai accommodement put moins [triompher] que la politique, que les besoins d'une part, les vues de l'autre amenèrent, laquelle encore ne réussit qu'à demi. Pour sa cour, car c'est ainsi qu'il falloit parler de sa maison et de tout ce qui alloit chez elle, c'étoit moins une cour qu'elle vouloit qu'un culte. . . .

La timidité de Mme la duchesse d'Orléans étoit en même temps extrême. Le roi l'eût fait trouver mal d'un seul regard un peu sévère, et Mme de Maintenon peut-être aussi; du moins trembloit-elle devant elle, et sur les choses les plus communes, et en public, elle ne leur répondoit jamais qu'en balbutiant et la frayeur sur le visage. Je dis répondoit, car de prendre la parole avec le roi surtout, cela étoit plus fort qu'elle. Sa vie, au reste, étoit fort languissante dans une très ferme santé; solitude et lecture jusqu'au dîner seule, ouvrage le reste de la journée, et du monde depuis cinq heures du soir qui n'y trouvoit ni amusement ni liberté, parce qu'elle n'a jamais su mettre personne à son aise. Ses deux frères furent tour à tour ses favoris.

Saint-Simon explique notamment que l'affection passionnée qu'elle portait à son frère le duc du Maine la mettait en opposition aiguë avec son mari, puisque toutes les pensées de Louis XIV allaient à réserver la succession au trône, éventuellement, à son fils légitimé le duc du Maine, de préférence à son neveu, le duc d'Orléans.

Mme la duchesse d'Orléans ainsi conduite, et sans cesse recordée et pressée sur des choses qu'elle-

même ne souhaitoit pas moins, étoit donc une épine fort dangereuse dans le sein de M. le duc d'Orléans. Il falloit bien vivre avec elle, ne lui montrer aucun soupçon, et pour cela l'écouter, raisonner et discuter avec elle, sans rien montrer qui la pût mettre en garde sur les gardes continuelles où on devoit être avec elle, et très souvent l'amuser d'espérances, de prétextes et de délais sur des choses positives qu'il auroit été périlleux de rejeter et pernicieux au dernier point d'accepter. Tout cela étoit mêlé d'avis fréquents donnés à Mme la duchesse d'Orléans, de bagatelles vraies ou fausses de l'intérieur du roi et de Mme de Maintenon, sur M. le duc d'Orléans, de conseils là-dessus, et des services que M. du Maine lui rendoit en ces occasions, services que Mme la duchesse d'Orléans lui faisoit valoir à merveilles, et qui ne tendoient qu'à persuader M. le duc d'Orléans de l'attachement du duc du Maine pour lui, et de la confiance qu'il y devoit mettre, en même temps de payer ces services par un concert et une union solidement prouvés pour entretenir un secours si nécessaire. J'étois le plastron de ces sortes d'entretiens qui me faisoient suer à trouver des défaites, et qui coûtoient au dela de toute expression à mon naturel franc et droit. C'étoit après, entre M. le duc d'Orléans et moi, à nous rendre compte l'un à l'autre de ces conversations que nous avions eues chacun en particulier, et à nous diriger et à convenir des propos que nous aurions à tenir chacun à part à Mme la duchesse d'Orléans. « Nous sommes dans un bois, me disoit souvent ce prince, nous ne saurions trop prendre garde à nous. »

. . . Ce qu'on ne peut entendre sans le dernier étonnement, c'est que l'intérêt de M. du Maine effaçoit tout autre dans son cœur et dans son esprit, et ce qui va jusqu'à l'incroyable en même temps qu'il

est dans la plus étroite vérité, c'est que la béatitude anticipée de l'autre monde eût été pour elle en celui-ci, si elle avoit pu voir le duc du Maine établi roi de France au préjudice de son mari et de son fils, beaucoup plus si elle avoit pu y contribuer. Qui si on y ajoute qu'elle connoissoit très bien le duc du Maine, qu'elle en éprouvoit des artifices et des tromperies qu'elle ressentoit beaucoup, qu'elle ne l'aimoit point du tout et l'estimoit beaucoup moins encore; que ce que j'en avance ici, elle me l'a dit à moi-même sans colère, mais en parlant et en raisonnant avec poids et avec réflexion, on sentira jusqu'à quel point elle étoit possédée du démon de la bâtardise, et que la superbe, poussée jusqu'au fanatisme, étoit devenue sa suprême divinité.

De là suivoit que tout ce qui non seulement alloit, mais pouvoit tourner aux avantages, à l'élévation, à la puissance du duc du Maine, elle n'y étoit pas moins ardente que lui; que tous moyens de l'exalter et de l'affermir, je dis seulement ceux qui se peuvent proférer, lui étoient bons, et que cet aveuglement la portoit à être de moitié de tout avec le duc du Maine pour tout ce qu'il pouvoit désirer de M. le Duc d'Orléans pour sa solide grandeur contre la sienne, et que les panneaux qu'il lui tendoit sans cesse pour le tromper et l'écraser sous ses pieds.

Le Duc de Bourbon—1692-1740

Louis-Henri de Bourbon, prince de Condé, duc de Bourbon, dit *Monsieur le Duc.*

C'était le chef de la maison de Condé, septième descendant du premier prince de Condé, le frère d'Antoine, roi de Navarre, et arrière-petit-fils du Grand Condé. Son père avait laissé tomber le titre de prince de Condé pour prendre celui de duc de Bourbon; il l'imita en cela. Ce fut son fils à lui (né d'un second mariage en 1736) qui releva le titre de prince de Condé d'où le nom d'armée de Condé donné au corps d'émigrés qu'il commanda pendant la Révolution.

Le duc de Bourbon avait 23 ans au moment de la Régence; il était marié à sa cousine Marie-Anne de Conti qui devait mourir toute jeune en 1720. Lui-même ne parvint qu'à 48 ans.

On sait qu'il gouverna la France à la mort du Régent pendant trois ans (1723-1726).

Voici comment Saint-Simon s'exprime sur lui au cours d'une conversation qu'il a avec l'évêque de Fréjus sur le choix du premier ministre devant succéder au duc d'Orléans dont la fin était attendue.

Il me dit qu'il y avoit bien pensé, et qu'il ne voyoit qu'un prince du sang qui pût être déclaré premier ministre sans envie, sans jalousie et sans faire crier le public; qu'il ne voyoit que M. le Duc à l'être. Je me récriai sur le danger d'un prince du sang, qui fouleroit tout aux pieds, à qui personne ne pourroit résister, et dont les entours mettroient tout au pillage; que le feu roi, si maître, si absolu, n'en avoit jamais voulu mettre aucun dans le conseil pour ne les pas trop autoriser et accroître. Et quelle comparaison d'être simplement dans le conseil d'un homme qui gouvernoit, et qui étoit si jaloux de gouverner et d'être le maître, ou d'être premier ministre sous un roi enfant, sans expérience,

qui n'avoit encore de sa majorité que le nom, sous lequel un premier ministre prince du sang seroit pleinement roi! J'ajoutai qu'il avoit eu loisir depuis la mort du roi de voir avec quelle avidité les princes du sang avoient pillé les finances, avec quelle opiniâtreté ils avoient protégé Law et tout ce qui favorisoit leur pillage, avec quelle audace ils s'étoient en toutes manières accrus; que de là il pouvoit juger de ce que seroit la gestion d'un prince du sang premier ministre, et de M. le Duc en particulier, qui joignoit à ce que je venois de lui représenter une bêtise presque stupide, une opiniâtreté indomptable, une fermeté inflexible, un intérêt insatiable, et des entours aussi intéressés que lui, et nombreux et éclairés, avec lesquels toute la France et lui-même auroient à compter, ou plutôt à subir toutes les volontés uniquement personnelles. Fréjus écouta ces réflexions avec une paix profonde, et les paya de l'aménité d'un sourire tranquille et doux. Il ne me répondit à pas une des objections que je venois de lui faire, que par me dire qu'il y avoit du vrai dans ce que je venois de lui exposer, mais que M. le Duc avoit du bon, de la probité, de l'honneur, de l'amitié pour lui. . . .

Je m'en retournai à Meudon avec le duc d'Humières, bien persuadé que Fréjus n'étoit arrêté que par sa timidité; qu'il n'en étoit pas moins avide du souverain pouvoir; que pour allier son ambition avec sa crainte de l'envie et de la jalousie, capables de le culbuter, ses réflexions l'avoient porté à les faire taire en mettant un prince du sang dans cette place, dans la satisfaction de trouver inepte de tous points le seul des princes du sang par son âge et par son aînesse de MM. ses frères et de M. le prince de Conti, qui pût y être mis, qui ne seroit que le représentant et le plastron de premier ministre, tandis que lui-même, Fréjus, deviendroit

le véritable premier ministre par sa situation avec le roi, du cœur et de l'esprit duquel il se trouvoit le plein et l'unique possesseur, ce qui le rendroit si considérable et si nécessaire à M. le Duc qu'il n'oseroit faire la moindre chose sans son attache, en sorte que sans envie, sans jalousie, conservant tout l'extérieur de modestie, tout en effet seroit entre ses mains. Heurter un projet si pourpensé, et un projet de cette nature, eût été se casser le nez contre un mur. Aussi enrayai-je tout court dès que je le sentis, et je me gardai bien de lui dire que Mme de Prie et les autres entours de M. le Duc le feroient sûrement se mécompter.[1]

Sur l'avidité des princes du sang, il suffira de citer ce bref extrait des *Mémoires* pour l'année 1718.

M. le duc d'Orléans fit une autre grâce, et fort grande, à M. le prince de Conti, qui n'eut pas les mêmes raisons. Il augmenta ses pensions de trente mille livres pour qu'il en eût une de cent mille livres comme M. le Duc, et peu de jours après au même prince de Conti, quarante-cinq mille livres d'augmentation d'appointements du gouvernement de Poitou, qui lui en valoit trente-six mille, qui firent en tout quatre-vingt-un mille livres, et cent quatre-vingt-un mille livres avec la pension; en sorte que ce fut en quinze jours un présent de soixante-quinze mille livres de rente.

On trouvera d'autres marques le cette avidité insatiable dans l'histoire de la banque de Law.

[1] En ceci Saint-Simon voyait juste. Ce ne fut pas Fleury qui gouverna pendant le ministère de Monsieur le duc, ce fut Mme de Prie, et les maux qui en résultèrent pour la France furent énormes; tout le règne de Louis XV s'est ressenti de ce mauvais début, et la marquise de Prie se trouva avoir été beaucoup plus funeste à la France que la marquise de Pompadour.

Madame la Princesse

Monsieur le Duc n'avait plus son père, le terrible duc de Bourbon, ni son grand-père, le fils du Grand Condé, morts tous les deux cinq ans avant la Régence, mais il conservait sa grand'mère qu'on appelait *Madame la Princesse* et qui ne mourut qu'en 1723 âgée de 75 ans, ainsi que sa mère qui était une fille de Louis XIV et de Mme de Montespan (Mlle de Nantes, 1673-1743) qui avait par conséquent 42 ans au moment de la Régence.

Il avait de plus deux frères, le comte de Charolais qui avait 15 ans à ce même moment et le comte de Clermont, le futur vaincu de Crevelt qui en avait 6. De plus six sœurs toutes vivantes en 1715.

Mme la Princesse eut des biens immenses. Elle étoit laide, bossue, un peu tortue et sans esprit, mais douée de beaucoup de vertu, de piété, de douceur et de patience, dont elle eut à faire un pénible et continuel usage tant que son mariage dura, qui fut plus de quarante-cinq ans. Devenue veuve, elle bâtit somptueusement le Petit-Luxembourg, assez vilain jusqu'alors, l'orna et le meubla de même.

Le Prince de Conti—1696–1727

Louis-Armand de Bourbon, d'abord comte de la Marche, puis à la mort de son père (1709) prince de Conti; c'était le petit-fils du premier prince de Conti, frère du grand Condé.

Il avait épousé la sœur du duc de Bourbon qui de son côté avait épousé la sienne. Louis XIV avait voulu ces deux mariages dans l'intention de réconcilier les deux branches alors brouillées de la maison de Condé.

Le prince de Conti avait 19 ans au moment de la Régence; il mourut à 31 ans laissant un fils qui joua un rôle plus brillant que le sien.

Il y avoit souvent des scènes entre M. [le prince] et Mme la princesse de Conti, laquelle ne s'en con-

traignoit guère, et qui lui disoit devant le monde, qu'il n'avoit que faire de vouloir tant montrer son autorité sur elle, parce qu'il étoit bon qu'il sût qu'il ne pouvoit pas faire un prince du sang sans elle, au lieu qu'elle en pouvoit faire sans lui. Ils se querellèrent à souper à l'Ile-Adam. La chose alla fort loin.

En 1719 M. le prince de Conti obtint d'être fait lieutenant général, de servir dans l'armée du duc de Berwick et d'y commander la cavalerie. Il s'y montra étrangement dissemblable à M. son père et au sang de Bourbon, jusque-là que toutes les troupes, jusqu'aux soldats, n'en purent retenir leur scandale. Sa conduite d'ailleurs ne répara rien, et jusqu'à beaucoup d'esprit qu'il avoit lui tourna à malheur. Il eut cent cinquante mille livres de gratification et beaucoup de vaisselle d'argent en présent. Il se fit encore payer ses postes, qu'il courut avec une petite partie de sa suite aux dépens du roi, tant en allant qu'en revenant. Ce n'est pas que le roi n'eût acheté et payé pour lui gouvernement et régiment, et qu'il ne se fût fait lourdement partager d'actions de la banque de Law qui ne lui coûtèrent rien. On rit un peu de l'invention de se faire payer les postes et de la dispute là-dessus qui retarda son départ de dix ou douze jours. A la fin son opiniâtreté l'emporta. Gouvernements et régiments [furent] achetés par le roi pour les princes du sang, les appointements de ces gouvernements triplés pour eux, pensions énormes et gratifications pareilles, sans nombre et sans mesure; des monts d'or au Mississipi, dont tout le fonds donné et payé par le roi; les princesses du sang, femmes et filles, traitées pareillement, excepté les seuls enfants de M. le duc d'Orléans, Madame et Mme sa femme, laquelle pourtant sur la fin en tira quelque parti, mais pour elle seule.

Le Duc du Maine—1670–1736

Louis-Auguste de Bourbon, fils de Louis XIV et de Mme de Montespan.

Légitimé en 1673, comblé d'honneurs par le vieux roi, aimé de Mme de Maintenon qui l'avait élevé, il fut en 1714 élevé au rang de prince du sang avec droit éventuel de succession à la couronne.

Il avait 45 ans au moment de la Régence.

Sa femme, la fameuse duchesse du Maine (1676-1753) était une demoiselle de Condé, petite-fille du grand Condé.

Ils eurent deux fils, le prince de Dombes (1700-1755) et le comte d'Eu (1701-1775) tous deux morts sans postérité.

Le Comte de Toulouse—1678–1737

Louis-Alexandre de Bourbon, fils de Louis XIV et de Mme de Montespan.

Il suivit la fortune de son frère, le duc du Maine, son aîné de 8 ans, et à qui il ne survécut qu'un an.

Il avait 37 ans au moment de la Régence.

En 1723 donc, déjà âgé, il épousa une demoiselle de Noailles dont il eut un fils le duc de Penthièvre (1725-1793).

Dans l'extrait qu'on va lire, Saint-Simon parle d'abord du duc du Maine.

Avec de l'esprit, je ne dirai pas comme un ange, mais comme un démon auquel il ressembloit si fort en malignité, en noirceur, en perversité d'âme, en desservices à tous, en services à personne, en marches profondes, en orgueil le plus superbe, en fausseté exquise, en artifices sans nombre, en simulations sans mesure, et encore en agréments, en l'art d'amuser, de divertir, de charmer quand il vouloit plaire; c'étoit un poltron accompli de cœur et d'esprit, et à force de l'être, le poltron le plus dangereux, et le plus propre, pourvu que ce fût par-dessous terre, à se porter aux plus terribles extrémités pour parer ce qu'il jugeoit avoir à craindre, et se porter aussi à toutes les souplesses et

les bassesses les plus rampantes auxquelles le diable ne perdoit rien.

Il étoit de plus poussé par une femme de même trempe, dont l'esprit, et elle en avoit aussi infiniment, avoit achevé de se gâter et de se corrompre par la lecture des romans et des pièces de théâtre, dans les passions desquelles elle s'abandonnoit tellement qu'elle a passé des années à les apprendre par cœur, et à les jouer publiquement elle-même. Elle avoit du courage à l'excès, entreprenante, audacieuse, furieuse, ne connoissant que la passion présente et y postposant tout, indignée contre la prudence et les mesures de son mari qu'elle appeloit misères de foiblesse, à qui elle reprochoit l'honneur qu'elle lui avoit fait de l'épouser, qu'elle rendit petit et souple devant elle en le traitant comme un nègre, le ruinant de fond en comble sans qu'il osât proférer une parole, souffrant tout d'elle dans la frayeur qu'il en avoit et dans la terreur que la tête achevât tout à fait de lui tourner. Quoiqu'il lui cachât assez de choses, l'ascendant qu'elle avoit sur lui étoit incroyable, et c'étoit à coups de bâton qu'elle le poussoit en avant.

Nul concert avec le comte de Toulouse; c'étoit un homme fort court, mais l'honneur, la vertu, la droiture, la vérité, l'équité même, avec un accueil aussi gracieux qu'un froid naturel, mais glacial, le pouvoit permettre; de la valeur et de l'envie de faire, mais par les bonnes voies et en qui le sens droit et juste, pour le très ordinaire, suppléoit à l'esprit; fort appliqué d'ailleurs à savoir sa marine de guerre et de commerce et l'entendant très bien. Un homme de ce caractère n'étoit pas pour vivre intimement avec son frère et sa belle-sœur. M. du Maine le voyoit aimé et estimé parce qu'il méritoit de l'être, il lui en portoit envie. Le comte de Toulouse, sage, silencieux, mesuré, le sentoit, mais

n'en faisoit aucun semblant. Il ne pouvoit souffrir les folies de sa belle-sœur. Elle le voyoit en plein, elle en rageoit, elle ne le pouvoit souffrir à son tour, elle éloignoit encore les deux frères l'un de l'autre.

Celui-ci étoit fort bien avec Monseigneur et M. et Mme la duchesse de Bourgogne qu'il avoit toujours fort ménagés et respectés. Il étoit timide avec le roi, qui s'amusoit beaucoup plus de M. du Maine, le Benjamin de Mme de Maintenon, son ancienne gouvernante. . . . Il avoit eu l'art de persuader au roi qu'avec beaucoup d'esprit, qu'on ne pouvoit lui méconnoître, il étoit sans aucunes vues, sans nulle ambition, et un idiot de paresse, de solitude, d'application, et la plus grande dupe du monde en tout genre. Aussi passoit-il sa vie dans le fond de son cabinet, mangeoit seul, fuyoit le monde, alloit seul à la chasse, et de cette vie sauvage s'en faisoit un vrai mérite auprès du roi, qu'il voyoit tous les jours en toutes ses heures particulières: enfin, suprêmement hypocrite, à la grand'messe, aux vêpres, au salut, toutes les fêtes et dimanches avec apparat. Il étoit le cœur, l'âme, l'oracle de Mme de Maintenon, de laquelle il faisoit tout ce qu'il vouloit, et qui ne songeoit qu'à tout ce qui lui pouvoit être le plus agréable et le plus avantageux, aux dépens de quoi que ce pût être. . . .

Dans cette situation réciproque,[1] je fus très surpris, sur la fin du séjour de Vincennes, qu'un matin que j'y avois couché, je vis entrer le duc du Maine dans ma chambre. Il couvrit son embarras d'un air aisé, et, avec mille prévenances, m'entretint comme si nous n'eussions jamais rien eu ensemble, et sans me parler de quoi que ce soit du passé. C'étoit l'homme du monde qui menoit

[1] Saint-Simon vient de raconter combien les relations étaient tendues entre le duc du Maine et lui. La scène qu'on va lire eut lieu en 1716.

mieux la parole et toutes sortes de conversations. Il usa de ce talent avec toutes ses grâces, et n'oublia rien pour me plaire, sans toucher le moins du monde à rien d'intéressant. Il fallut bien, chez moi, tâcher de payer de même monnoie. Quoique la partie ne fût pas égale, je m'en tirai raisonnablement bien, avec assez de langage et de politesse pour ne rien mettre contre moi, avec assez de retenue, sur les compliments principalement, pour ne rien donner du mien. Cela dura plus d'une demi-heure tête à tête; c'étoit avant le conseil de régence du matin, et point du tout l'heure des visites. Ce temps qu'il avoit pris m'avoit encore été par là suspect; quand il fut sorti, je me trouvai doublement à mon aise d'en être délivré, et que ce fût simplement une visite. Ce fut la première chose que je dis au régent, un moment avant de nous mettre au conseil. Nous rîmes ensemble de la frayeur de cet homme, qui le comptoit naguère pour si peu, et moi, comme de raison, pour infiniment moins. Il m'exhorta cependant à lui rendre sa visite, et puisqu'il avoit fait cette première démarche, à lui montrer moins d'éloignement et de sécheresse dans les lieux où nous nous trouvions nécessairement tous deux. Quelque raisonnable que fût ce conseil, il me coûta à suivre après ce qui s'étoit passé, et que j'ai raconté en son lieu. Je n'ai jamais été faux: il me sembloit de la fausseté à vivre avec le duc du Maine comme avec un autre homme indifférent. Néanmoins je m'y pliai comme je pus par la nécessité de la bienséance, d'assez mauvaise grâce, je crois, et toujours évitant le plus que je le pouvois de me trouver à portée de sa conversation, et toujours peiné de la prostitution de ses révérences, et de toutes les agaceries dont il tâchoit sans cesse de me rapprocher et de me prévenir. . . .

Je pris une fin de matinée pour avoir un prétexte sûr de ne point voir Mme la duchesse du Maine. Je n'y gagnai rien; je fus reçu avec des empressements, même des remercîments. Bientôt après, voulant m'en aller, il me dit que Mme la duchesse du Maine ne lui pardonneroit jamais de me laisser sortir sans la voir. J'eus beau faire et beau dire, il m'y mena malgré moi, et me mit dans un fauteuil au chevet de son lit, et lui vis-à-vis de moi. L'accueil fut le même; car la femme ne faisoit pas moins d'elle et de sa langue tout ce qu'elle vouloit, ni avec moins de grâce et de politesse, quand il lui plaisoit, que le mari. Je crus au moins en être quitte pour ces sortes de langages; point du tout; les cajoleries cédèrent à du sérieux, qui me surprit fort et ne m'embarrassa point. Il y avoit là sept ou huit hommes ou femmes de leur maison avec nous. Mme du Maine, à propos de la maison où je la voyois, me mit sur le premier président, car ce fut elle qui tint toujours le dé, et M. du Maine ne fit que se mêler dans la conversation. Je répondis que l'amitié que je lui savois pour ce magistrat me fermoit la bouche en sa présence. Elle me pressa, et tant, qu'elle eut contentement, et moi aussi. Elle n'en fit que rire, et M. du Maine, qui excelloit en ces sortes de propos, les allongea encore. Je voulus prendre congé; ils s'écrièrent tous deux que c'étoit pour eux tant de plaisir de me voir qu'ils le vouloient faire durer davantage. Cela vouloit dire si nouveau et si rare, car depuis la visite que j'avois reçue de M. du Maine, je n'avois point encore été chez lui, et lorsque, avant l'affaire du bonnet, je le voyois, c'étoit extrêmement rarement, et toujours sans aller chez Mme la duchesse du Maine, qui d'ailleurs n'étoit comme jamais à la cour. Tout de suite, et comme de peur de manquer à tenir ce chapitre avec moi, elle me parla de M. le

Duc et d'eux, dont les démêlés fermentoient sans beaucoup paroître encore. Je voulus éviter d'entrer en cette matière, mais elle m'y força par des interrogations sans fin, doucement aiguisées par le duc du Maine, en sorte que je me trouvai là comme sur la sellette, écouté et regardé attentivement de ce petit groupe de gens qui nous environnoient. . . . Je dansai ainsi sur la corde sur une si délicate question. Ils demeurèrent satisfaits de tout ce que je leur dis, parce qu'ils le voulurent être, et moi encore plus de m'en être tiré sans broncher d'un côté ni d'autre. Les gentillesses recommencèrent à l'envi de leur part, et je les quittai enfin après une grosse heure au moins, qui m'en parut le double. Conduite de M. du Maine et compliments à l'infini. . . .

Le duc du Maine, déchu de l'état et de la qualité de prince du sang, trembloit pour sa vie. Ses crimes contre l'État, contre le sang royal, contre la personne du régent, si longuement, si artificieusement, si cruellement offensée, le troubloient d'autant plus qu'il sentoit tout ce que raison, justice, exemple, devoir à l'égard de l'État et du sang royal, vengeance enfin exigeoient de lui. Il songea donc de bonne heure à se mettre à couvert sous la jupe de sa femme. Ses réponses et tous ses propos furent constamment les mêmes d'une parfaite ignorance et dans le plus grand concert entre eux deux. Il n'avoit vu en effet que ses domestiques les plus affidés, Cellamare presque point, et dans le dernier secret, dans le cabinet de Mme du Maine, inaccessible à tous autres de leur confidence, à qui il ne parloit que par la duchesse du Maine: ainsi, ni papiers ni dépositions à craindre. Ainsi, quand elle eut parlé, avoué, raconté, Laval aussi de rage de ce qu'elle avoit dit, et peu d'autres; le duc du Maine, à qui cela fut communiqué à Dour-

lens, s'exclama contre sa femme, dit rage de sa folie et de sa félonie, du malheur d'avoir une femme capable de conspirer, et assez hardie pour le mettre de tout sans lui en avoir jamais parlé, le faire criminel sans qu'il le fût le moins du monde, et si fort hors de tout soupçon des menées de sa femme, qu'il étoit resté hors d'état de les arrêter, de lui imposer, d'avertir même M. le duc d'Orléans s'il eût trouvé les choses poussées au point de le devoir faire. Dès lors le duc du Maine ne voulut plus ouïr parler d'une femme qui à son insu avoit jeté lui et ses enfants dans cet abîme, et quand, à leur sortie de prison, il leur fut permis de s'écrire et de s'envoyer visiter, il ne voulut rien recevoir de sa part, ni lui donner aucun signe de vie. Mme du Maine s'affligeoit en apparence du traitement qu'elle en recevoit, en avouant toutefois combien elle étoit coupable envers lui de l'avoir engagé à son insu et trompé de la sorte.

Il est à peine besoin d'ajouter qu'il ne faut pas prendre à la lettre les terribles appréciations de Saint-Simon sur le duc du Maine. Celui-ci valait mieux que la réputation qu'on lui fait. Par certains côtés il rappelait beaucoup son père ; il en avait, la politesse exquise et le désir de plaire, le bon sens aussi et l'esprit politique. S'il avait été sur le trône, il ne serait naturellement pas tombé dans les basses intrigues où il perdit un peu, on va le voir, de sa dignité ; or il s'en fallut de bien peu qu'il ne fût pas roi ; si la mort qui avait frappé à coups si redoublés autour du vieux roi et qui n'avait épargné qu'un enfant de 4 ans dans la ligne directe, avait emporté quelques personnes de plus, c'était le duc du Maine qui devenait, d'après les volontés de Louis XIV, l'héritier de la couronne. Et on peut être sûr que dans ce cas le vieux roi et le nouveau dauphin auraient pris toutes

les mesures pour prévenir toutes les mauvaises volontés possibles, et que la transmission de la couronne se serait faite sans encombre. Le duc du Maine aurait régné jusqu'en 1736, *puis ç'aurait été le tour du prince de Dombes jusqu'en* 1755, *du comte d'Eu jusqu'en* 1775 *et enfin du duc de Penthièvre qui aurait été guillotiné en* 1793 *à la place de Louis XVI. Il mourut d'ailleurs de sa mort naturelle cette année là.*

Les Fils Naturels du Régent

Le duc d'Orléans eut plusieurs enfants naturels. Il suffira de citer :

L'abbé d'Orléans, fils de la danseuse Florence, qui devint archevêque de Cambrai. Il avait dix-sept ans au moment de la Régence.

Et le chevalier d'Orléans qui en avait treize, fils de la comtesse d'Argenton.

M. le duc d'Orléans avoit de la comédienne Florence un bâtard qu'il n'a jamais reconnu et à qui néanmoins il a fait une grande fortune dans l'Église. Il le faisoit appeler l'abbé de Saint-Albin. Madame, si ennemie des bâtards et de toute bâtardise, s'étoit prise d'amitié pour celui-là avec tant de caprice, qu'à l'occasion d'une thèse qu'il soutint en Sorbonne, elle y donna le spectacle le plus scandaleux et le plus nouveau, et en lieu où jamais femme, si grande qu'elle pût être, n'étoit entrée ni ne l'avoit imaginé. Telle étoit la suite de cette princesse.

Si Madame était à ce point aimable pour un fils naturel non reconnu de son fils, on comprend que Mme de Maintenon fut pleine de complaisances pour les bâtards reconnus et légitimés de son vieil et royal époux.

Autres Bâtards Princiers

Tous les grands personnages avaient d'ailleurs des enfants naturels et comme beaucoup de bâtards de rois étrangers étaient venus en France, Saint-Simon dans une

phrase à l'emporte pièce appelle Paris l'égout des voluptés de l'Europe.

Le goût, l'exemple et la faveur du feu roi avoit fait de Paris l'égout des voluptés de toute l'Europe, et le continua longtemps après lui. Outre les maîtresses du feu roi, ses bâtards, ceux de Charles IX, car j'en ai vu une veuve et sa belle-fille, ceux d'Henri IV, ceux de M. le duc d'Orléans, à qui sa régence a fait une immense fortune, les deux branches des deux frères Bourbons, Malause et Busset, les Vertus bâtards du dernier duc de Bretagne, les bâtardes des trois derniers Condé, et jusqu'aux Rothelin, bâtards de bâtards, c'est-à-dire d'un cadet de Longueville, desquels bâtards d'Orléans le dernier est mort de mon temps, et Mme de Nemours sa sœur bien plus tard encore; Rothelin, dis-je, qui dans ces derniers temps ont osé se croire quelque chose, et l'ont presque persuadé par l'audace d'une couronne de prince du sang qu'ils ont arborée depuis qu'elles sont toutes tombées dans le plus surprenant pillage; outre ce peuple de bâtards françois, Paris a ramassé les maîtresses des rois d'Angleterre et de Sardaigne, et deux de l'électeur de Bavière, et les nombreux bâtards d'Angleterre, de Bavière, de Savoie, de Danemark, de Saxe, et jusqu'à ceux de Lorraine, qui tous y ont fait de riches, de grandes et de rapides fortunes, y ont entassé des ordres, des grades plus que prématurés, une infinité de grâces et de distinctions de toutes sortes, plusieurs des honneurs et des rangs les plus distingués, dont pas un d'eux n'eût été seulement regardé dans aucun autre pays de l'Europe; enfin jusqu'aux plus infâmes fruits des plus monstrueux incestes et les plus publics, d'un petit duc de Montbéliard, déclarés solennellement tels par le conseil aulique de Vienne, rejetés comme tels par tout l'empire et de toute la maison de Würtemberg, lesquels toute-

fois ont eu l'audace d'y vouloir faire les princes, et y ont trouvé l'appui d'autres prétendus princes, qui avec l'usurpation du rang, et une naissance légitime et françoise, ne sont pas plus princes qu'eux: de tant d'écumes que la France seule s'est trouvée capable de recevoir, et entre toutes les nations de l'Europe, d'honorer et d'illustrer par-dessus sa première noblesse qui a eu la folie d'y concourir et d'y applaudir la première, il faut pourtant avouer qu'un bâtard d'Angleterre et un autre de Saxe ont rendu de grands services à l'État en commandant glorieusement les armées.

LeGrand Prieur de Vendôme

Les Vendômes descendaient d'un fils naturel d'Henri IV. Le fameux maréchal duc de Vendôme, le vainqueur de Villaviciosa, la victoire qui avait affermi Philippe V, roi d'Espagne sur son trône, était mort, mais son frère le grand-prieur vivait toujours.

Il avoit tous les vices de son frère. Sur la débauche il avoit de plus que lui d'être au poil et à la plume, et d'avoir l'avantage de ne s'être jamais couché le soir depuis trente ans que porté dans son lit ivre mort, coutume à laquelle il fut fidèle le reste de sa vie. Il n'avoit aucune partie de général; sa poltronnerie reconnue étoit soutenue d'une audace qui révoltoit; plus glorieux encore que son frère, il alloit à l'insolence, et pour cela même ne voyoit que des subalternes obscurs; menteur, escroc, fripon, voleur, comme on l'a vu sur les affaires de son frère, malhonnête homme jusque dans la moelle des os qu'il avoit perdus de vérole, suprêmement avantageux et singulièrement bas et flatteur aux gens dont il avoit besoin, et prêt à tout faire et à tout souffrir pour un écu, avec cela

le plus désordonné et le plus grand dissipateur du monde. Il avoit beaucoup d'esprit et une figure parfaite en sa jeunesse, avec un visage autrefois singulièrement beau. En tout, la plus vile, la plus méprisable et en même temps la plus dangereuse créature qu'il fût possible.

Le Chevalier de Vendôme avoit passé sa vie à se ruiner et à manger tout ce qu'il avoit pu d'ailleurs. Les biens du grand prieuré étoient tombés dans le dernier désordre, et l'ordre de Malte avoit à cet égard une action toujours prête contre lui. Il avoit tiré infiniment de Law, et n'étoit pas d'avis d'en réparer ses bénéfices. Les accroissements prodigieux et parfaitement inattendus qu'il avoit vu arriver à son rang par le feu roi, à cause de ses bâtards, et que son impudence avoit augmentés depuis par les tentatives hardies, que la foiblesse, ou peut-être la prétendue politique de M. le duc d'Orléans, avoit souffertes, lui avoient tellement tourné la tête, que la chute de ce rang arrivé au dernier lit de justice des Tuileries n'avoit pu le rappeler à la première moitié de sa vie, ni le détacher de la folle espérance de revenir au rang de prince du sang. Il la combla par vouloir avoir postérité, et ne put comprendre que cette postérité même seroit un obstacle de plus à ses désirs. Il s'abandonna donc à sa chimère, et Law, son ami et son confident, en profita pour faire sa cour au régent, et procurer au bâtard qu'il avoit reconnu de Mme d'Argenton, le grand prieuré de France. Le marché en fut bientôt fait et payé gros. Pas un de ceux qui y entrèrent de part et d'autre n'étoient pas pour en avoir plus de scrupule que du marché d'une terre ou d'une charge, et l'ordre de Malte, ni le grand maître, pour oser refuser un régent de France. L'affaire se fit donc avec si peu de difficulté qu'on la sut consommée avant d'en avoir eu la moindre

idée. Il s'en trouva davantage pour la dispense des vœux du chevalier de Vendôme, et pour celle de se pouvoir marier; mais il l'obtint enfin par la protection de M. le duc d'Orléans, et au moyen des sûretés qu'il donna à la maison de Condé de ne répéter rien de la succession du feu duc de Vendôme, son frère, qui par la donation entre vifs de son contrat de mariage, avec la dernière fille de feu M. le Prince, fondée sur la profession de cet unique frère, étoit passée tout entière aux héritiers de la feue duchesse de Vendôme, excepté ce qui se trouva réversible à la couronne. Cela fait, il chercha partout à se marier, et partout personne ne voulut d'un vieux ivrogne de soixante-quatre ou soixante-cinq ans, pourri de vérole, vivant de rapines, sans autre fonds de bien que le portefeuille qu'il s'étoit fait et dont tout le mérite ne consistoit que dans son extrême impudence; lui, au contraire se persuadoit qu'il n'y avoit rien de trop bon pour lui. Il chercha donc en vain et si longtemps qu'il se lassa enfin d'une recherche vaine et ridicule. Il continua sa vie accoutumée qu'il étoit incapable de quitter, qui l'obscurcit de plus en plus, et qui ne dura que peu d'années depuis cette dernière scène de sa vie.

Le Jeune Roi Louis XV

Louis de France, duc d'Anjou, second fils du duc de Bourgogne et de Marie-Adélaïde de Savoie, petit-fils de Monseigneur et arrière-petit-fils de Louis XIV.

Né le 15 février 1710, il avait cinq ans à la mort du Grand Roi; il était devenu dauphin par la mort successive de son frère aîné, le duc de Bretagne et de son père (1712) ainsi que de son grand-père (1711).

Saint-Simon parle peu de l'enfant royal autour duquel son gouverneur et son précepteur montaient une garde vigilante, mais à propos de ceux-ci, le maréchal de Villeroy et le futur cardinal Fleury, il donne quelques détails im-

portants sur le jeune roi, notamment sur ses dispositions pour le Régent et l'abbé Dubois, très différentes à l'égard de l'un et de l'autre.

Si on s'étonne de cette différence à l'égard de deux hommes si principaux, qui étoient également l'objet de la haine du maréchal de Villeroy et de l'évêque de Fréjus, un mot d'éclaircissement ne peut être que curieux. Rien de si désagréable que l'énonciation, le forcé et faux palpable de toutes les manières et de tout l'extérieur de l'abbé Dubois, même en voulant plaire. Rien de plus gracieux ni de plus agréable que l'énonciation, l'extérieur et toutes les manières de M. le duc d'Orléans, même sans penser à plaire; cette différence qui fait une impression naturelle sur tout le monde, frappe et affecte encore plus un roi de dix ans. Rien encore de si naturellement glorieux que les enfants, combien plus un enfant couronné et gâté! Le roi étoit en effet très glorieux, très sensible, très susceptible là-dessus, où rien ne lui échappoit sans le montrer. Dubois ne travailloit point avec lui, mais il le voyoit et lui parloit avec un air de familiarité et de liberté qui le choquoit et qui découvroit aisément le dessein de s'emparer de lui peu à peu, ce que le maréchal de Villeroy et Fréjus encore plus redoutoient comme la mort.

Tous deux faisoient remarquer au roi et lui exagéroient les airs peu respectueux et indécents de l'abbé Dubois à son égard, et l'éloignoient de lui, pour ainsi dire à la tâche, en lui en inspirant de la crainte. Ils n'étoient pas en de meilleures dispositions pour M. le duc d'Orléans. Le maréchal de Villeroy entre le roi et lui, ou le seul Fréjus en tiers, donnoient carrière à sa haine. Mais le roi le craignoit et ne l'aimoit point. L'autorité seule lui donnoit quelque créance, mais foiblement. Fréjus qu'il aimoit et qui avoit captivé et obtenu toute sa

confiance, auroit été dangereux s'il avoit aidé le maréchal contre le régent, comme il le secondoit contre Dubois. Mais il se contentoit d'éviter d'être suspect au maréchal, se reposoit sur son bien-dire, sentoit par l'événement du duc du Maine le danger de s'exposer. Il n'imaginoit pas lors qu'une mort si prématurée le porteroit au pouvoir le plus suprême, le plus arbitraire, le plus long, le moins contredit; mais il ne vouloit pas nuire à ses vues de grandes places et de grand crédit, sous M. le duc d'Orléans, par l'affection du roi, et par elle peu à peu de le faire compter avec lui; enfin si l'art de la fortune le pouvoient porter jusque-là, à chasser M. le duc d'Orléans et à s'emparer de toutes les affaires. Pour arriver là, il falloit donc deux choses: la première ne se pas faire chasser avant le temps, et se trouver perdu sans retour avant d'avoir pu commencer à être; la seconde, se conduire de façon à ne pas étranger de lui M. le duc d'Orléans le moins du monde, pour en pouvoir espérer facilité à ses desseins d'être; devenir en effet sous ses auspices, sans lesquels le roi quoique majeur ne l'auroit pas mis dans le conseil, encore moins en influence et en autorité, et pour cela ménager le régent avec un extrême soin, mais sans rien, non seulement d'affecté, mais encore d'apparent, et se reposer contre lui sur le maréchal de Villeroy, avec une approbation la plus tacite qu'il pourroit, en attendant un âge fait du roi, un progrès plus solide dans sa confiance, une place dans son conseil, qui lui donnât moyen et caractère de profiter, même de faire naître des conjonctures, qui lui donnassent ouverture à devenir le maître et à renvoyer M. le duc d'Orléans à ses plaisirs. Moins plein de soi et plus clairvoyant que le maréchal de Villeroy, il sentoit le goût intérieur du roi pour M. le duc d'Orléans.

Ce prince n'approchoit jamais de lui en public et en quelque particulier qu'ils fussent, qu'avec le même air de respect qu'il se présentoit devant le feu roi. Jamais la moindre liberté, bien moins de familiarité, mais avec grâce, sans rien d'imposant pour l'âge et la place, conversation à sa portée, et à lui et devant lui, avec quelque gaieté, mais très mesurée et qui ne faisoit que bannir les rides du sérieux et doucement apprivoiser l'enfant. Travaillant avec lui, il le faisoit légèrement, pour lui marquer que rien [ne se faisoit] sans lui en rendre compte, ce qu'il proportionnoit et courtement à la portée de l'âge, et toujours avec l'air du ministre sous le roi. Sur les choses à donner, gouvernements, places de toutes sortes, bénéfices, pensions, il les proposoit, parcouroit brèvement les raisons des demandeurs, proposoit celui qui devoit être préféré, ne manquoit jamais d'ajouter qu'il lui disoit son avis comme il y étoit obligé, mais que ce n'était pas à lui à donner, que le roi était le maître, et qu'il n'avoit qu'à choisir et à décider. Quelquefois même il l'en pressoit quand le choix étoit peu important; et si rarement le roi lui paroissoit pencher pour quelqu'un, car il étoit trop glorieux et trop timide pour s'en bien expliquer, et M. le duc d'Orléans y avoit toujours grande attention, il lui disoit avec grâce qu'il se doutoit de son goût, et tout de suite: « Mais n'êtes-vous pas le maître? Je ne suis ici que pour vous rendre compte, vous proposer, recevoir vos ordres et les exécuter. » Et à l'instant la chose étoit légèrement donnée sans la faire valoir la moins du monde, et [il] passoit aussitôt à autre chose. Cette conduite en public et en particulier, surtout cette manière de travailler avec le roi, charmoit le petit monarque; il se croyoit un homme, il comptoit régner et en sentoit tout le gré à celui qui le faisoit ainsi régner.

LE MONDE DE LA RÉGENCE

QUELQUES HOMMES D'ÉGLISE

Le Cardinal de Noailles—1651-1729

Frère du premier maréchal de Noailles et oncle du duc de Noailles dont il est si souvent question dans les *Mémoires* de Saint-Simon, il était archevêque de Paris depuis 1695, cardinal depuis 1700.

Il avait 66 ans au moment où la Régence s'ouvre et devait mourir à 80 ans.

Saint-Simon raconte que sa nomination comme chef du Conseil de conscience fut brusquée parce qu'on apprit que le Saint-Père allait écrire au Régent pour lui demander en grâce de ne pas faire cette nomination; le cardinal de Noailles était, en effet, suspect d'inclination pour les jansénistes et d'esprit de tolérance pour les calvinistes.

Il en étoit temps. On sut que la prière du pape étoit résolue. Il la changea en plaintes, mais assez douces, auxquelles le régent répondit plus doucement encore, mais avec une fermeté sur la chose, mêlée de force compliments et respects. On vit alors bien à clair le pouvoir de la puissance temporelle sur les matières ecclésiastiques, et bien à nu la gaze déliée de ce manteau de religion qui couvre tant d'ambition, de cabales, de brigues et d'infamies.

Cette bonne cause, dont sous le feu roi la foi et toute la religion sembloit dépendre, cette constitution qui avoit obscurci l'Évangile compté pour peu en comparaison, et ce que j'avance en soi n'est point exagération, changea tout à coup de situation avec ce parti de mécroyants, de révoltés, de schisma-

tiques, d'hérétiques proscrits, persécutés, dont les plus hautes têtes abattues sous la plus profonde disgrâce se voyoient au moment de leur dégradation, et les membres livrés à la persécution la plus ouverte, dispersés en exil, jetés dans les prisons et les cachots sans pouvoir trouver de refuge dans les cas où la justice et l'humanité réclamoit inutilement pour eux, sans qu'il fût permis à aucun tribunal réglé d'admettre la connoissance de leurs causes. Il ne fallut que ce grand coup à la suite du retour du cardinal de Noailles et des siens en considération à la mort du roi, pour atterrer leurs ennemis, écrire sur leur front l'ignominie de leur ambition, de leurs complots, de leurs violences; décrier leur constitution comme l'opprobre de la religion, l'ennemie de la bonne doctrine, de l'Écriture, des Pères; leur cause comme la plus odieuse et la plus dangereuse pour la religion et pour l'État. . . .

Vingt-quatre heures suffirent à un si grand changement; quinze jours y mirent le comble. L'herbe croissoit à l'archevêché, il n'y paroissoit que quelques Nicodèmes tremblants sous l'effroi de la synagogue. En un moment on s'en rapprocha, en un autre tout y courut. Les évêques qui s'étoient le plus prostitués à la cour, ceux du second ordre qui s'étoient le plus fourrés pour faire leur fortune, les gens du monde qui avoient eu le plus d'empressement de plaire, et de s'appuyer des dictateurs ecclésiastiques, n'eurent pas honte de grossir la cour du cardinal de Noailles, et il y en eut d'assez impudents pour essayer de lui vouloir persuader qu'ils l'avoient toujours aimé et respecté, et que leur conduite avoit été innocente. Il en eut lui-même honte pour eux; il les reçut tous en véritable père, et ne montra quelque froideur qu'à ceux où la duperie auroit été trop manifeste, mais

sans aigreur et sans reproches, peu ému, au reste, de ce subit changement qu'il voyoit être la preuve d'un autre contraire, si la cour venoit à cesser la faveur qu'elle lui montroit.

L'abattement de ses ennemis fut incroyable. Il montra bien qu'ils ne pouvoient s'appuyer que sur un bras de chair, et ils en étoient si convaincus, qu'après le premier étourdissement, les plus furieux se réunirent pour chercher à conjurer l'orage, et à revenir avec le temps d'où ils étoient tombés, par les mêmes intrigues qui les y avoient portés la première fois. Dieu qui veut éprouver les siens, dont le règne n'est pas de ce monde, et pour lequel Jésus-Christ a déclaré qu'il ne prioit pas, permit que ce même monde vînt enfin à bout de ses complots, et que la bonace fût de peu de durée.

Bouthillier—1642–1731

François Bouthillier de Chavigny, successivement évêque de Rennes et de Troyes, était le fils de Léon et le petit-fils de Claude Bouthillier qui avaient été d'habiles lieutenants de Richelieu. Il avait cédé son évêché de Troyes à son neveu et vivait à la cour.

Il avait 73 ans au moment de la mort de Louis XIV et devait aller jusqu'à 89 ans.

M. le duc d'Orléans avoit toujours compté de mettre un évêque dans le conseil de régence. Je croyois qu'il pouvoit s'en passer. Je pensois là-dessus comme le feu roi, et je crois comme tout homme sage, surtout dans le feu des affaires de la constitution. L'intérêt du feu archevêque de Cambrai, par le poids immense du feu duc de Beauvilliers sur moi, m'avoit empêché de combattre ce sentiment, de sorte qu'il n'étoit plus temps de s'y opposer avec fruit depuis la mort de ces deux personnages. Je pensai donc alors au moins mauvais et au plus approuvé qu'on pourroit choisir,

et je proposai à M. le duc d'Orléans l'ancien évêque de Troyes. . . .

J'y trouvois un prélat consommé dans les affaires temporelles du clergé, versé dans les matières de Rome, et avec cela François; assez de savoir ecclésiastique. Voilà quelle étoit sa réputation. Il avoit de plus passé sa vie jusqu'à la retraite dans le plus grand monde de la cour et de la ville, recherché des meilleures et des plus importantes compagnies, ami de la plupart des personnages et des principales femmes de son temps, où il s'étoit mêlé de beaucoup de choses. Cette grande connoissance du monde étoit un grand point. . . .

C'étoit un évêque sans diocèse, et un évêque qui ne pensoit à rien moins qu'à revenir sur l'eau. Il y avoit quinze ou seize ans qu'il vivoit dans la plus exacte retraite et la plus soutenue. Il ne l'avoit interrompue que depuis quatre ou cinq ans par respect pour cette fantaisie du roi de voir les gens retirés, et qui lui fit dire qu'il vouloit le voir une fois l'année. Il venoit passer quatre jours à Fontainebleau, où le roi lui faisoit merveilles, et où, dans ce qu'il y avoit de plus grand et de meilleur, c'étoit à qui l'auroit. Il alloit de là passer deux jours à Paris, revenoit pour un jour ou deux à Fontainebleau, et s'en retournoit dans sa retraite, sans avoir paru ni rouillé, ni béat, ni déplacé, ni gâté. A Troyes il ne voyoit pas même les passants. Il y vivoit avec son neveu dans l'évêché. Dès que son neveu étoit en visites ou à Paris, il occupoit un appartement qu'il s'étoit accommodé dans la Chartreuse de Troyes, où il ne voyoit que les chartreux, et se rendoit assidu à leurs offices: il y passoit de plus les avents et les carêmes.

L'Archevêque de Rouen—1650–1721

Armand Bazin de Bezons, frère du maréchal de ce nom. D'abord évêque d'Aire, puis archevêque de Bordeaux et enfin de Rouen; il fut sous la Régence membre et président du conseil de conscience, membre du conseil de régence.

C'étoit l'homme du clergé qui en savoit mieux les affaires, et il entendoit très bien à en manier d'autres. Sous une écorce rustre il n'en avoit rien; il étoit doux, poli, respectueux, point enflé de sa fortune, de son esprit, de sa capacité, et il en avoit beaucoup; bon, doux, obligeant, sage et gai, de fort bonne compagnie, mesuré partout, bon évêque, et entendant mieux qu'aucun le gouvernement d'un diocèse. Il fut toujours estimé et considéré, aussi ne vouloit-il déplaire à personne, et son défaut étoit un peu de patelinage et grand'peur de se mettre mal avec les gens en place et de crédit. M. le duc d'Orléans, qui aimoit les deux frères, dont l'union étoit intime, l'avoit fait passer dans le conseil de régence, comme ou a vu à la chute de celui de conscience dont il étoit.

L'Archevêque de Narbonne

M. Le Goust, avait été successivement évêque de Lavaur, puis archevêque de Toulouse et enfin de Narbonne.

C'étoit un grand vilain homme, sec et noir avec des yeux bigles,[1] qui avoit été ami intime du P. de La Chaise. L'âme en étoit aussi belle que le corps en étoit désagréable; très bon évêque et pieux, sans fantaisie et sans faire peine à personne, adoré partout où il avoit été, beaucoup d'esprit

[1] Louches.

et facile, et l'esprit d'affaires et sage, possédant au dernier point toutes celles du clergé, et venant à bout des plus difficiles sans faire peine à personne, allant au bien, parlant franchement aux ministres et en étant cru et considéré. Ce fut une perte qui ne fut pas réparée.

L'Abbé d'Entragues

Il n'appartenait pas à la famille des Balzac d'Entragues. Ce qui le mit au monde, dit Saint-Simon, ce fut le mariage de son frère avec la sœur utérine de Mme de la Vallière, maîtresse du roi.

L'abbé d'Entragues se mit dans les bonnes compagnies dont il avoit le ton et le langage, avec une plaisante singularité, qui le rendoit encore plus amusant, qui étoit son vrai caractère; mais ce caractère n'étoit pas sûr; il étoit méchant, se plaisoit aux tracasseries et à brouiller les gens, ce qui le fit chasser de beaucoup de maisons considérables; il eut abbayes et prieurés, mais jamais d'ordres. C'étoit un grand homme, très bien fait, d'une pâleur singulière, qu'il entretenoit exprès à force de saignées, qu'il appeloit sa friandise; dormoit les bras attachés en haut pour avoir de plus belles mains; et, quoique vêtu en abbé, il étoit mis si singulièrement qu'il se faisoit regarder avec surprise. Ses débauches le firent exiler plus d'une fois. L'étant à Caen, il y vint des Grands Jours, parmi lesquels étoit Pelletier de Sousy, qui a eu depuis les fortifications, père de des Forts, qui a été ministre et contrôleur général des finances. Pelletier, qui avoit connu l'abbé d'Entragues quoique assez médiocrement, crut qu'arrivant au lieu de son exil, il étoit honnête de l'aller voir. Il y fut donc sur le midi; il trouva une chambre fort propre, un lit de même, ouvert de tous côtés, une

personne dedans à son séant, galamment mise, qui travailloit en tapisserie, coiffée en coiffure de nuit de femme, avec une cornette à dentelle, force fontanges,[1] de la parure, une échelle de rubans à son corset, un manteau de lit volant et des mouches. A cet aspect Pelletier recula, se crut chez une femme de peu de vertu, fit des excuses, et voulut gagner la porte, dont il n'étoit pas éloigné. Cette personne l'appela, le pria de s'approcher, se nomma, se mit à rire: c'étoit l'abbé d'Entragues, qui se couchoit très ordinairement dans cet accoutrement, mais toujours en cornettes de femme plus ou moins ajustées. Il y auroit tant d'autres contes à faire de lui qu'on ne finiroit pas. Avec cela beaucoup de fonds d'esprit et de conversation, beaucoup de lecture et de mémoire, du savoir même, de l'élégance naturelle et de la pureté de langage; fort sobre, excepté de fruit et d'eau.

L'Abbé de Tencin—1680-1758

P. Guérin de Tencin, abbé de Vézelay, avait 35 ans à la mort de Louis XIV. Ami de Law et du cardinal de Rohan il joua un certain rôle pendant la Régence, mais ce fut plus tard qu'il devint archevêque d'Embrun, puis de Lyon, et enfin cardinal. Il mourut à 78 ans. Sa sœur Mme de Tencin, la mère de d'Alembert eut un des salons les plus brillants de son temps.

L'abbé Tencin avoit un esprit entreprenant et hardi qui le fit prendre pour un esprit vaste et

[1] Les fontanges étaient des nœuds de rubans qu'aux XVIIe et XVIIIe siècles les femmes portaient sur le devant de leur coiffure et un peu au-dessus du front. On rapporte que Mlle de Fontanges s'apercevant à la promenade que sa coiffure manquait de solidité, prit une de ses jarretières et la noua autour de sa tête. On trouva ce nœud charmant, et ce que le hasard avait produit, devint sur-le-champ une mode qui a duré jusqu'à la seconde moitié du XVIIIe siècle. (Note de M. Chéruel.)

mâle. Sa patience étoit celle de plusieurs vies et toujours agissante vers le but qu'il se proposoit, sans s'en détourner jamais, et surtout incapable d'être rebutée par aucune difficulté; un esprit si fertile en ressorts et en ressources qu'il en acquit faussement la réputation d'une grande capacité; infiniment souple, fin, discret, doux ou âpre selon le besoin, capable sans effort de toutes sortes de formes, maître signalé en artifices, retenu par rien, contempteur souverain de tout honneur et de toute religion, en gardant soigneusement les dehors de l'un et de l'autre; fier et abject selon les gens et les conjonctures, et toujours avec esprit et discernement; jamais d'humeur, jamais de goût qui le détournât le moins du monde, mais d'une ambition démesurée; surtout altéré d'or, non par avarice ni par désir de dépenser et de paroître, mais comme voie de parvenir à tout dans le sentiment de son néant. Il joignoit quelque légère écorce de savoir à la politesse, et aux agréments de la conversation des manières et du commerce, une singulière accortise et un grand art de cacher ce qu'il ne vouloit pas être aperçu, et à distinguer avec jugement entre la diversité des moyens et des routes. Ce ne fut donc pas merveilles si, produit et secondé par une sœur maîtresse du ministre effectivement déjà dominant, il fut admis par ce ministre avec lequel il avoit de si naturels rapports, et en même temps si essentiels. Tel fut l'apôtre d'un prosélyte tel que Law que lui administra l'abbé Dubois. Leur connoissance étoit déjà bien faite. La sœur, dont le crédit n'étoit pas ignoré de Law dès le commencement de l'amour de l'abbé Dubois pour elle, n'avoit pas négligé de se l'acquérir. Elle n'étoit plus débauchée que par intérêt et par ambition avec un reste d'habitude. Elle avoit trop d'esprit pour ne pas sentir qu'à son âge

et à son état, une ambition personnelle ne pouvoit la mener bien loin. Son ambition étoit donc toute tournée sur ce cher frère, et suivant son principe, elle le fit gorger par Law, et le gorgé sut de bonne heure mettre son papier en or. Ils en étoient là quand il fut question de ramener au giron de l'Église un protestant ou anglican; car lui-même ne savoit guère ce qu'il étoit. On peut juger que l'œuvre ne fut pas difficile, mais ils eurent le sens de la faire et de la consommer en secret, de sorte que ce fut quelque temps un problème, et qu'ils sauvèrent par ce moyen les bienséances du temps de l'instruction et de la persuasion, et une partie du scandale et du ridicule d'une telle conversion opérée par un tel convertisseur.

L'Abbé de Fleury—1653-1743

André-Hercule de Fleury, évêque de Fréjus et choisi par Louis XIV mourant pour être le précepteur de son héritier.

Il avait 62 ans au moment de la Régence, et c'est plus vieux encore, à 73 ans, qu'il devait devenir cardinal et premier ministre et diriger jusqu'à 90 ans, âge de sa mort, la politique générale du pays.

Le cardinal Fleury, qui ne l'étoit pas encore, mais qui le devint six semaines ou deux mois après, prit donc le jour même les rênes du gouvernement, et ne les a quittés avec la vie que tout à la fin de janvier 1743. Jamais roi de France, non pas même Louis XIV, n'a régné d'une manière si absolue, si sûre, si éloignée de toute contradiction, et n'a embrassé si pleinement et si despotiquement toutes les différentes parties du gouvernement, de l'État et de la cour, jusqu'aux plus grandes bagatelles. Le feu roi éprouva souvent des embarras par la guerre domestique de ses ministres, et quelquefois par les

représentations de ses généraux d'armée et de quelques grands distingués de sa cour. Fleury les tint tous à la même mesure sans consultation, sans oser hasarder nul débat entre eux. Il ne les faisoit que pour recevoir et exécuter ses ordres, sans la plus légère réplique, pour les exécuter très ponctuellement et lui en rendre simplement compte sans s'échapper une ligne au delà, et sans que pas un d'eux ni des seigneurs de la cour, des dames ni des valets qui approchoient le plus du roi, osassent proférer une seule parole à ce prince de quoi que ce soit, qui ne fût bagatelle entièrement indifférente. . . .

Ce ministre tourna une vertu en défaut que je lui ai souvent reproché. La vie pauvre qu'il avoit menée jusqu'à son épiscopat, car il avoit d'ailleurs très peu de bénéfices, celle surtout qu'il avoit menée dans sa jeunesse dans les collèges et les séminaires, l'avoit accoutumé à une vie dure, à se passer de tout, et à une grande épargne; mais cette habitude n'avoit point dégénéré en lui comme en presque tous ceux qui sortent d'une longue pauvreté, surtout destituée de naissance, en soif d'argent, de biens, de bénéfices, d'entasser et d'accumuler des revenus, ou en avarice crasse et sordide. C'étoit l'homme du monde qui se soucioit le moins d'avoir, et qui, maître de se procurer tout ce qu'il auroit voulu, s'est le moins donné, comme il y a paru dans tout le cours de son long et toujours tout-puissant ministère. Mais avec ce désintéressement personnel et cette simplicité même portée trop loin, de table, de maison, de meubles et d'équipages, et libéral du sien aux pauvres, à sa famille, même à quelques amis, sans faire pour soi le moindre cas de l'argent, il l'estima trop en lui-même, et non content d'une sage et discrète économie, choqué à l'excès des profusions

des ministères qui avoient précédé le sien, il tomba dans une avarice pour l'État et pour les particuliers, dont les suites ont été très funestes. Quelque curieux et important que cela soit, ce n'est pas ici le lieu de traiter cette matière, qui peut-être se pourra retrouver ailleurs. Il suffit de dire ici qu'il excelloit aux ménages de collège et de séminaire, et qu'on pardonne ce mot bas, au ménage des bouts de chandelle, parce qu'à la lettre il a fait pratiquer ce dernier, dont le roi pourtant se lassa, dans ses cabinets, et dont un malheureux valet se rompit le cou sur un degré du grand commun. Un autre défaut encore trop commun à ceux qui occupent de grandes places, et qui a mené le cardinal Fleury bien loin, sans s'en être pu corriger par les fatales expériences, c'est qu'il prenoit aisément les hommages, les avances, les louanges, les fausses protestations des étrangers et des souverains, pour réels et pour estime de sa personne, pour confiance en lui, même pour amitié véritable, sans songer qu'il ne les devoit qu'à l'importance de sa place et au besoin qu'ils avoient de lui, ou [au] désir de le gagner et de le tromper, comme il l'a été de presque toutes les puissances de l'Europe l'une après l'autre.

L'Abbé Dubois—1656-1723

Guillaume Dubois, abbé, précepteur du duc de Chartres plus tard duc d'Orléans et régent. Nommé successivement membre du conseil de régence, secrétaire d'État, archevêque de Cambrai, et premier ministre, il obtint, en outre, du Saint-Siège le chapeau de cardinal.

Il avait 59 ans au moment de la Régence, 65 au moment où il devient premier ministre.

L'abbé Dubois étoit un petit homme maigre, effilé, chafouin, à perruque blonde, à mine de fouine, à physionomie d'esprit, qui étoit en plein ce qu'un mauvais françois appelle un *sacre*, mais qui ne se peut guère exprimer autrement. Tous les vices combattoient en lui à qui en demeureroit le maître. Ils y faisoient un bruit et un combat continuel entre eux. L'avarice, la débauche, l'ambition, étoient ses dieux; la perfidie, la flatterie, les servages, ses moyens; l'impiété parfaite, son repos; et l'opinion que la probité et l'honnêteté sont des chimères dont on se pare, et qui n'ont de réalité dans personne, son principe, en conséquence duquel tous moyens lui étoient bons. Il excelloit en basses intrigues, il en vivoit, il ne pouvoit s'en passer, mais toujours avec un but où toutes ses démarches tendoient, avec une patience qui n'avoit de terme que le succès, ou la démonstration réitérée de n'y pouvoir arriver, à moins que, cheminant ainsi dans la profondeur et les ténèbres, il ne vît jour à mieux en ouvrant un autre boyau. Il passoit ainsi sa vie dans les sapes. Le mensonge le plus hardi lui étoit tourné en nature avec un air simple, droit, sincère, souvent honteux. Il auroit parlé avec grâce et facilité, si, dans le dessein de pénétrer les

autres en parlant, la crainte de s'avancer plus qu'il ne vouloit ne l'avoit accoutumé à un bégayement factice qui le déparoit, et qui, redoublé quand il fut arrivé à se mêler de choses importantes, devint insupportable, et quelquefois inintelligible. Sans ses contours et le peu de naturel qui perçoit malgré ses soins, sa conversation auroit été aimable. Il avoit de l'esprit, assez de lettres, d'histoire et de lecture, beaucoup de monde, force envie de plaire et de s'insinuer, mais tout cela gâté par une fumée de fausseté qui sortoit malgré lui de tous ses pores et jusque de sa gaieté, qui attristoit par là. Méchant d'ailleurs avec réflexion et par nature, et, par raisonnement, traître et ingrat, maître expert aux compositions dès plus grandes noirceurs, effronté à faire peur étant pris sur le fait ; désirant tout, enviant tout, et voulant toutes les dépouilles. On connut après, dès qu'il osa ne se plus contraindre, à quel point il étoit intéressé, débauché, inconséquent, ignorant en toute affaire, passionné toujours, emporté, blasphémateur et fou, et jusqu'à quel point il méprisa publiquement son maître et l'État, le monde sans exception et les affaires, pour les sacrifier à soi tous et toutes, à son crédit, à sa puissance, à son autorité absolue, à sa grandeur, à son avarice, à ses frayeurs, à ses vengeances. Tel fut le sage à qui Monsieur confia les mœurs de son fils unique à former, par le conseil de deux hommes qui ne les avoient pas meilleures, et qui en avoient bien fait leurs preuves.

Un si bon maître ne perdit pas son temps auprès d'un disciple tout neuf encore, et en qui les excellents principes de Saint-Laurent n'avoient pas eu le temps de prendre de fortes racines, quelque estime et quelque affection qu'il ait conservée toute sa vie pour cet excellent homme. Je l'avouerai ici avec amertume, parce que tout doit

être sacrifié à la vérité, M. le duc d'Orléans apporta au monde une facilité, appelons les choses par leur nom, une foiblesse qui gâta sans cesse tous ses talents, et qui fut à son précepteur d'un merveilleux usage toute sa vie. Hors de toute espérance du côté du roi depuis la folie d'avoir osé lui demander sa nomination au cardinalat, il ne songea plus qu'à posséder son jeune maître par la conformité à soi. Il le flatta du côté des mœurs pour le jeter dans la débauche, et lui en faire un principe pour se bien mettre dans le monde, jusqu'à mépriser tous devoirs et toutes bienséances, ce qui le feroit bien plus ménager par le roi qu'une conduite mesurée; il le flatta du côté de l'esprit, dont il le persuada qu'il en avoit trop et trop bon pour être la dupe de la religion, qui n'étoit, à son avis, qu'une invention de politique, et de tous les temps, pour faire peur aux esprits ordinaires et retenir les peuples dans la soumission. Il l'infatua encore de son principe favori que la probité dans les hommes et la vertu dans les femmes ne sont que des chimères sans réalité dans personne, sinon dans quelques sots en plus grand nombre qui se sont laissé imposer ces entraves comme celles de la religion, qui en sont des dépendances, et qui pour la politique sont du même usage, et fort peu d'autres qui ayant de l'esprit et de la capacité se sont laissé raccourcir l'un et l'autre par les préjugés de l'éducation. Voilà le fond de la doctrine de ce bon ecclésiastique, d'où suivoit la licence de la fausseté, du mensonge, des artifices, de l'infidélité, de la perfidie, de toute espèce de moyens, en un mot, tout crime et toute scélératesse tournés en habileté, en capacité, en grandeur, liberté et profondeur d'esprit, de lumière et de conduite, pourvu qu'on sût se cacher et marcher à couvert des soupçons et des préjugés communs. . . .

La France ne fut pas plus heureuse, et ce qui est incompréhensible, sous un prince à qui rien ne manqua pour le plus excellent gouvernement, connoissances de toutes les sortes, connoissance des hommes, expérience personnelle et longue tandis qu'il ne fut que particulier; traverses les moins communes, réflexions sur le gouvernement des différents pays, et surtout sur le nôtre; mémoire qui n'oublioit et qui ne confondoit jamais; lumières infinies; nulle passion incorporelle, et les autres sans aucune prise sur son secret ni sur son administration; discernement exquis, défiance extrême, facilité surprenante de travail, compréhension vive, une éloquence naturelle et noble, avec une justesse et une facilité incomparable de parler en tout genre; infiniment d'esprit, et je l'ai dit ailleurs, un sens si droit et si juste, qu'il ne [se] seroit jamais trompé si en chaque affaire et en chaque chose il avoit suivi la première lumière et la première appréhension de son esprit. Personne n'a jamais eu tant ni une si longue expérience que lui de l'abbé Dubois; personne aussi ne l'a-t-il jamais si bien connu; et quand je me rappelle ce qu'il m'en a dit dans tous les temps de ma vie et dans le moment même qu'il le déclara premier ministre, et encore depuis, il m'est impossible de comprendre ce qu'il en a fait, et l'abandon total où il s'est mis de lui. On en verra encore d'étranges traits dans la suite. Il est inutile de reprendre ici ce qu'on a vu dans ces Mémoires de l'infime bassesse, des serviles et abjects commencements, de l'esprit, des mœurs, du caractère de l'abbé Dubois, des divers degrés qui le tirèrent de la boue, et de sa vie jusqu'à la régence de M. le duc d'Orléans. On l'a même conduit plus loin: on a exposé son profond projet d'arriver à tout par Stanhope et par l'Angleterre;

le commencement de son exécution par son adresse et ses manèges à infatuer le régent du besoin réciproque que le roi d'Angleterre et lui auroient l'un de l'autre; enfin ces Mémoires l'ont conduit à Hanovre et à Londres, et c'est ce fil qu'il ne faut pas perdre de vue depuis son commencement. Voilà donc M. le duc d'Orléans totalement livré à un homme de néant, qu'il connoissoit pleinement pour un cerveau brûlé, étroit, fougueux outre mesure, pour un fripon livré à tout mensonge et à tout intérêt, à qui homme vivant ne s'étoit jamais fié, perdu de débauches, d'honneur, de réputation sur tous chapitres, dont les discours et les manières n'avoient rien que de rebutant, et qui sentoit le faux en tout et partout à pleine bouche, un homme enfin qui n'eut jamais rien de sacré; à qui a connu l'un et l'autre, cette fascination ne peut paroître qu'un prodige du premier ordre, augmenté encore par les avertissements de toutes parts. . . .

Cambrai vaquoit, comme on l'a vu naguère, par la mort à Rome du cardinal de La Trémoille, c'est-à-dire le plus riche archevêché et un des plus grands postes de l'Église. L'abbé Dubois n'étoit que tonsuré; cent cinquante mille livres de rente le tentèrent, et peut-être bien autant ce degré pour s'élever moins difficilement au cardinalat. Quelque impudent qu'il fût, quel que fût l'empire qu'il avoit pris sur son maître, il se trouva fort embarrassé et masqua son effronterie de ruse, il dit à M. le duc d'Orléans qu'il avoit fait un plaisant rêve, et lui conta qu'il avoit rêvé qu'il étoit archevêque de Cambrai. Le régent qui sentit où cela alloit fit la pirouette et ne répondit rien. Dubois, de plus en plus embarrassé, bégaya et paraphrasa son rêve; puis, se rassurant d'effort, demanda brusquement pourquoi il ne l'obtiendroit pas, Son Altesse Royale de sa seule volonté pouvant ainsi faire sa

fortune. M. le duc d'Orléans fut indigné, même effrayé, quelque peu scrupuleux qu'il fût au choix des évêques, et d'un ton de mépris, lui répondit: « Qui! toi, archevêque de Cambrai! » en lui faisant sentir sa bassesse et plus encore le débordement et le scandale de sa vie. Dubois s'étoit trop avancé pour demeurer en si beau chemin; lui cita des exemples. Malheureusement il n'y en avoit que trop, et en bassesse et en étranges mœurs, grâce comme on l'a vu ailleurs à Godet, évêque de Chartres, avec ses séminaristes de néant et ignorants dont il remplit les évêchés, au P. Tellier et à la constitution, pour bassesse, ignorance, et mauvaises mœurs tout à la fois, et à ceux qui l'ont suivi.

M. le duc d'Orléans, moins touché de raisons si mauvaises qu'embarrassé de résister à l'ardeur de la poursuite d'un homme qu'il n'avoit plus accoutumé d'oser contredire sur rien, chercha à se tirer d'affaire, et lui dit: « Mais tu es un sacre, et qui est l'autre sacre qui voudra te sacrer? — Ah! s'il ne tient qu'à cela, reprit vivement l'abbé, l'affaire est faite; je sais bien qui me sacrera, il n'est pas loin d'ici. — Et qui diable est celui-là, répondit le régent, qui osera te sacrer? — Voulez-vous le savoir? répliqua l'abbé; et ne tient-il qu'à cela encore une fois? — Eh bien! qui? dit le régent. — Votre premier aumônier? reprit Dubois, qui est là dehors; il ne demandera pas mieux; je m'en vais le lui dire; » embrasse les jambes de M. le duc d'Orléans, qui demeure court et pris sans avoir la force du refus, sort, tire l'évêque de Nantes à part, lui dit qu'il a Cambrai, le prie de le sacrer, qui le lui promet à l'instant; rentre, caracole, dit à M. le duc d'Orléans qu'il vient de parler à son premier aumônier, qui lui a promis de le sacrer, remercie, loue, admire, scelle de plus en plus son affaire, en la comptant faite et en persuadant le

régent qui n'osa jamais dire que non: c'est de la sorte que Dubois se fit archevêque de Cambrai.

Le sacre de l'archevêque se fit avec la plus grande pompe. Saint-Simon non seulement ne voulut pas y assister, mais encore obtint du Régent à force d'instances que ce prince s'abstiendrait d'y paraître. Celui-ci n'eut d'ailleurs rien de plus pressé que de ne pas tenir sa promesse.

Le surlendemain j'appris par un coucheur favori de Mme de Parabère, qui étoit lors la régnante, mais qui n'étoit pas fidèle, qu'étant couchée la nuit qui précéda le sacre avec M. le duc d'Orléans, au Palais-Royal, entre deux draps, ce qui n'arrivoit guère ainsi dans la chambre et le lit de M. le duc d'Orléans, mais presque toujours chez elle, il s'étoit avisé de lui parler de moi avec éloge, que je ne rapporterai pas, et avec sentiment sur mon amitié pour lui, et que plein de ce que je lui venois de représenter, il n'iroit point au sacre, dont il me savoit le meilleur gré du monde. La Parabère me loua, convint que j'avois raison, mais sa conclusion fut qu'il iroit. M. le duc d'Orléans, surpris, lui dit qu'elle étoit donc folle. « Folle, soit, répondit-elle, mais vous irez. — Et moi, reprit-il, je vous dis que je n'irai pas. — Si, vous dis-je, dit-elle, et vous irez. — Mais, reprit-il, cela est admirable, tu dis que M. de Saint-Simon a raison, et au bout, pourquoi donc irais-je? — Parce que je le veux, dit-elle. — En voici d'une autre, répliqua-t-il, et pourquoi veux-tu que j'y aille, quelle folie est cela? — Pourquoi? dit-elle, parce que. — Oh! parce que, répondit-il, parce que, ce n'est pas là parler; dis donc pourquoi si tu peux. » Après quelque dispute: « Voulez-vous donc absolument le savoir? c'est que vous n'ignorez pas que l'abbé Dubois et moi avons eu, il n'y a pas quatre jours, maille à partir ensemble, et qui n'est pas encore bien finie.

C'est un diable qui furette tout; il saura que nous avons couché ici cette nuit ensemble. Si demain vous n'allez pas à son sacre, il ne manquera pas de croire que c'est moi qui vous en ai empêché; rien ne le lui pourra ôter de la tête, il ne me le pardonnera pas; il me fera cent tracasseries et cent noirceurs auprès de vous, et finira promptement par nous brouiller; or, c'est ce que je ne veux pas, et c'est pour cela que je veux que vous alliez à son sacre, quoique M. de Saint-Simon ait raison. » Là-dessus, débat assez foible, puis résolution et promesse d'aller au sacre, qui fut bien fidèlement exécutée.

La nuit suivante la Parabère coucha chez elle avec son greluchon,[1] à qui elle raconta cette histoire tant elle la trouvoit plaisante. Par cette même raison le greluchon la rendit à Biron, qui le soir même me la conta.

Un jour de l'année 1721, *Saint-Simon se trouvant seul avec le Régent, profita de l'occasion pour lui dire tout ce qu'il pensait de l'abbé Dubois. Il en avait gros sur le cœur et ne fit grâce de rien.*

L'impression de ce vif et trop vrai raccourci de la conduite de l'abbé Dubois, si pourpensée et si bien suivie, frappa le régent au delà de ce que je l'ai jamais vu. Il s'appuya les coudes sur la table qui étoit entre lui et moi, se prit la tête entre ses deux mains et y demeura quelque peu en silence, le nez presque sur la table. C'étoit sa façon quand il étoit assis et fort agité. Enfin il se leva tout à coup, fit quelques pas sans parler, puis se prit à se dire à soi-même: « Il faut chasser ce coquin. — Mieux tard que jamais, repris-je; mais vous n'en ferez rien. » Il se promena un peu en silence avec moi.

[1] Mot familier et libre. Il désigne l'amant aimé et favorisé secrètement par une femme qui se fait payer par d'autres amants. (Note de M. Chéruel.)

Je l'examinois cependant, et je lisois sur son visage et dans toute sa contenance la vive persuasion de son esprit, même de sa volonté, combattue par le sentiment de sa foiblesse, et de l'empire absolu qu'il avoit laissé prendre sur lui. Il répéta ensuite deux ou trois fois: « Il faut l'ôter, » et comme l'habitude me le faisoit connoître très distinctement, je croyois à son ton et à son maintien entendre tout à la fois l'expression la plus forte d'une nécessité instante et de l'insurmontable embarras d'avoir la force de l'exécuter; dans cet état, je vis clairement qu'il ne me restoit plus rien à dire....

Vers la fin des trois semaines depuis la conversation, allant travailler avec M. le duc d'Orléans, je le trouvai seul qui se promenoit dans la pièce de son grand appartement la plus proche du passage de son petit appartement. Il me reçut contre son ordinaire d'un air si froid et si embarrassé, qu'après quelque peu de mots indifférents je lui demandai franchement à qui il en avoit, et que je voyois bien qu'il y avoit quelque chose sur mon compte. Il balança, il tergiversa. Je le pressai, l'apostume creva. Il me dit donc, puisque je voulois le savoir, qu'il étoit fort peiné contre moi, et tout de suite me débagoula, car c'est le terme qui convient à la façon dont il se déchargea, que je voulois qu'il fît tout ce qu'il me plaisoit, et que je refusois de faire tout ce qui ne me plaisoit pas; que j'avois refusé les finances, la place de chef du conseil des affaires du dedans, depuis de me trouver avec lui et tous les pairs et les maréchaux de France au grand conseil, les sceaux après, et trois fois de le délivrer de la plus fâcheuse épine en refusant autant de fois la place de gouverneur du roi. « N'y a-t-il que cela, lui répondis-je, qui vous mette en cette humeur contre moi? — Non, reprit-il vivement, il me semble que c'est bien assez. — Or bien,

monsieur, lui dis-je, il faut commencer par les refus que vous me reprochez, parce que ce sont des faits; nous viendrons après à la plainte vague de vouloir vous faire faire tout ce qu'il me plaît.

Saint-Simon, là dessus s'explique longuement, sagement, éloquemment.

M. le duc d'Orléans demeura quelque temps sans parler. Il étoit la tête basse comme quand il se sentoit embarrassé et peiné, tantôt marchant, tantôt nous arrêtant pendant cette conversation. Rompant enfin le silence, il se tourna à moi, et me dit en souriant que tout ce que j'avois dit étoit vrai, et qu'il ne falloit plus penser à tout cela; qu'il étoit vrai que ce groupe de refus s'étoit présenté à lui sous une autre face, et l'avoit fâché, et que je voyois qu'il n'avoit pas été longtemps sans me le dire franchement; mais qu'encore une fois il n'y falloit plus penser et parler d'autre chose. « Très volontiers, lui répondis-je, monsieur, mais qu'il me soit permis aussi de vous parler franchement à mon tour. Vous avez été conter à l'abbé Dubois ce que je vous dis dernièrement du traité d'Angleterre et d'Espagne, et de sa conduite énorme pour obtenir un chapeau par le ricochet du roi d'Angleterre à l'empereur et de l'empereur au pape, et de là cet honnête prêtre et si désintéressé vous a mis dans la tête tous ces potages réchauffés que vous venez si bien de m'étaler et que j'ai encore mieux fait fondre. Avouez-moi la vérité. — Mais, me répondit-il d'un air honteux et embarrassé au dernier point, cela est vrai, c'est l'abbé Dubois qui m'a rabâché tous ces refus, qui m'a poussé et qui m'a fâché contre vous. — Hé bien! monsieur, lui répliquai-je, mes réponses vous ont-elles pleinement satisfait? — Oui, me dit-il, il n'y a rien à y répondre; je le savois bien, mais il m'a embrouillé l'esprit. » . . .

Mais, pour achever le coup de pinceau, je joindrai ici ce qui arriva peu après à Torcy, et qu'il m'a conté lui-même. Quelques mesures que prît Dubois pour cacher ses machines à Rome, Torcy vit tant de choses par le secret de la poste, qu'il crut devoir avertir M. le duc d'Orléans des menées de l'abbé Dubois à Rome. Il lui dit donc, avec sa mesure accoutumée, que si cet abbé y travailloit pour son chapeau de l'aveu de Son Altesse Royale, il n'avoit rien à dire; mais que, dans l'incertitude, il avoit cru de son devoir de l'avertir de ce qu'il en voyoit. M. le duc d'Orléans se mit à rire. « Cardinal! répondit-il, ce petit faquin! vous vous moquez de moi; il n'oseroit y avoir jamais songé. » Et sur ce que Torcy insista et montra les preuves, le régent se mit en colère, et dit que, si ce petit impudent se mettoit cette folie dans la tête, il le feroit mettre dans un cul de basse-fosse. Ce même propos fut répété à Torcy deux ou trois fois, c'est-à-dire toutes celles que Torcy lui rendoit un nouveau compte de ce qu'il trouvoit dans les lettres étrangères sur la continuation de l'intrigue pour ce chapeau. Enfin, la dernière fois, qui fut proche du temps que ce chapeau fut obtenu, Torcy reçut la même réponse avec la même colère; mais le lendemain précis de cette réponse, Torcy étant allé au Palais-Royal, M. le duc d'Orléans l'appela, le tira dans un coin et lui dit: « A propos, monsieur, il faut écrire de ma part à Rome pour le chapeau de M. de Cambrai; voyez à cela, il n'y a pas de temps à perdre. » Torcy demeura sans parole comme une statue, et le régent le quitta dès qu'il lui eut donné cet ordre avec le même sang-froid que s'il ne se fût pas emporté là-dessus avec Torcy, la veille, et qu'il eût toujours été question entre lui et Torcy de favoriser l'abbé Dubois à Rome. . . .

Son esprit était fort ordinaire, son savoir des

plus communs, sa loyauté nulle, son extérieur d'un furet, mais de cuistre, son débit désagréable, par articles, toujours incertain, sa fausseté écrite sur son front, ses mœurs trop sans aucune mesure pour pouvoir être cachées: des fougues qui pouvoient passer pour des accès de folie, sa tête incapable de contenir plus d'une affaire à la fois, et lui d'y en mettre ni d'en suivre aucune que pour son intérêt personnel: rien de sacré, nulle sorte de liaison respectée; mépris déclaré de foi, de parole, d'honneur, de probité, de vérité: grande estime et pratique continuelle de se faire un jeu de toutes ces choses; voluptueux autant qu'ambitieux; voulant tout en tout genre, se comptant lui seul pour tout, et tout ce qui n'étoit point lui pour rien, et regardant comme la dernière démence de penser et d'agir autrement. Avec cela, doux, bas, souple, louangeur, admirateur, prenant toutes sortes de formes, avec la plus grande facilité, et revêtant toutes sortes de personnages, et souvent contradictoires, pour arriver aux différents buts qu'il se proposoit, et néanmoins très peu capable de séduire. Son raisonnement par élans, par bouffées, entortillé même involontairement, peu de sens et de justesse; le désagrément le suivoit partout. Néanmoins des pointes de vivacité plaisantes quand il vouloit qu'elles ne fussent que cela, et des narrations amusantes, mais déparées par l'élocution qui auroit été bonne sans ce bégayement dont sa fausseté lui avoit fait une habitude, par l'incertitude qu'il avoit toujours à répondre et à parler. Avec de tels défauts, il est peu concevable que le seul homme qu'il ait su séduire ait été M. le duc d'Orléans qui avoit tant d'esprit, tant de justesse dans l'esprit, et qui saisissoit si promptement tout ce qui se pouvoit connoître des hommes. Il le gagna enfant, dans ses fonctions de précepteur; il s'en

empara jeune homme en favorisant son penchant pour la liberté, le faux bel air, l'entraînement à la débauche, le mépris de toute règle; en lui gâtant par les beaux principes des libertins savants le cœur, l'esprit et la conduite, dont ce pauvre prince ne put jamais se délivrer, non plus que des sentiments contraires de la raison, de la vérité, de la conscience, qu'il prit toujours soin d'étouffer.

Dubois, insinué de la sorte, n'eut d'étude plus chère que de se conserver bien par tous moyens avec son maître à la faveur duquel tous ses avantages étoient attachés, qui n'alloient pas loin alors, mais tels qu'ils fussent, étoient bien considérables pour le valet du curé de Saint-Eustache, puis de Saint-Laurent. Il ne perdit donc jamais de vue son prince dont il connoissoit tous les grands talents et tous les grands défauts qu'il avoit su mettre à profit, et qu'il y mettoit tous les jours, dont l'extrême foiblesse étoit le principal, et l'espérance la mieux fondée de Dubois. Ce fut aussi celle qui le soutint dans les divers délaissements qu'il éprouva, et dans le plus fâcheux de tous, à l'entrée de la régence, dont on a vu avec quel art il avoit su se rapprocher. C'étoit le seul talent où il fût maître, que celui de l'intrigue obscure avec toutes ses dépendances. . . .

Il n'en montra pas davantage (de capacité) dans sa manière de gouverner quand il fut devenu le véritable maître. Toute son application tournée à ce que son maître, dont il connoissoit tout le glissant, ne lui échappât pas, s'épuisa à épier tous les moments de ce prince, ce qu'il faisoit, qui il voyoit, les temps qu'il donnoit à chacun, son humeur, son visage, ses propos à l'issue de chaque audience ou de chaque partie de plaisir; qui en étoit, quel propos et par qui tenus, et à combiner toutes ces choses; surtout à effrayer et à effaroucher

pour empêcher qui que ce fût d'être assez hardi pour aller droit au prince, et à rompre toutes mesures à qui en avoit la témérité sans en avoir obtenu son congé et son aveu. Ce sont les espionnages qui occupoient toutes ses journées, sur lesquelles il régloit toutes ses démarches, et à tenir le monde, sans exception, de si court, que tout ne fût que dans sa main, affaires, grâces, jusqu'aux plus petites bagatelles, et à faire échouer tout ce qui osoit essayer de lui passer entre les doigts, et de ne le pas pardonner aux essayeurs, qu'il poursuivoit partout d'une façon implacable. Cette application et quelque écorce indispensable d'ordres à donner, ravissoient tout son temps, en sorte qu'il étoit devenu inabordable, hors quelques audiences publiques ou quelques autres aux ministres étrangers. Encore la plupart d'eux ne le pouvoient joindre, et se trouvoient réduits à l'attendre aux passages sur des escaliers, et en d'autres endroits par lesquels il déroboit son passage, où il ne s'attendoit pas à les rencontrer. Il jeta une fois dans le feu une quantité prodigieuse de paquets de lettres toutes fermées, et de toutes parts, puis s'écria d'aise qu'il se trouvoit alors à son courant. A sa mort il s'en trouva par milliers, tout cachetées.

Ainsi tout demeuroit en arrière, en tout genre, sans que personne, même des ministres étrangers, osât s'en plaindre à M. le duc d'Orléans, et sans que ce prince, tout livré à ses plaisirs, et toujours sur le chemin de Versailles à Paris, prît la peine d'y penser, bien satisfait de se trouver dans cette liberté, et ayant toujours suffisamment de bagatelles dans son portefeuille pour remplir son travail avec le roi, qui n'étoit que de bons à lui faire mettre aux dépenses arrêtées, ou aux demandes des emplois ou des bénéfices vacants. Ainsi aucune affaire n'étoit presque décidée, et tout demeuroit et

tomboit en chaos. Pour gouverner de la sorte il n'est pas besoin de capacité. Deux mots à chaque ministre changé d'un département, et quelque légère attention à garnir les conseils devant le roi des dépêches les moins importantes, brochant les autres seul avec M. le duc d'Orléans, puis, les laissant presque toutes en arrière, faisoient tout le travail du premier ministère, et l'espionnage, les avis de l'intérieur de M. le duc d'Orléans, les combinaisons de ces choses, les parades, les adresses, les batteries, faisoient et emportoient tout celui du premier ministre; ses emportements pleins d'injures et d'ordures, dont ni hommes ni femmes, de quelque rang et de quelque considération qu ils fussent, [n'étoient] à couvert, le délivroient d'une infinité d'audiences, parce qu'on aimoit mieux aller par des bricoles subalternes, ou laisser périr ses affaires, que s'exposer à essuyer ces fureurs et ces affronts. On en a vu un échantillon vague par ce qui a été raconté ici de ce qui arriva en pleine et nombreuse audience d'ambassadeurs, prélats, dames et de toutes sortes de gens considérables, à l'officier que j'avois dépêché de Madrid avec le contrat de mariage du roi.

Les folies publiques du cardinal Dubois, depuis surtout que devenu le maître il ne les contint plus, feroient un livre. Je n'en rapporterai que quelques-unes pour échantillon. La fougue lui faisoit faire quelquefois le tour entier et redoublé d'une chambre, courant sur les tables et les chaises sans toucher du pied la terre, et M. le duc d'Orléans m'a dit plusieurs fois en avoir été souvent témoin en bien des occasions. . . .

Le jour de Pâques d'après qu'il fut cardinal, il s'éveille sur les huit heures et sonne à rompre ses sonnettes, et le voilà à blasphémer horriblement après ses gens, à vomir mille ordures et mille

injures, et à crier à pleine tête de ce qu'ils ne l'avoient pas éveillé, qui vouloit dire la messe, qu'il ne savoit plus où en prendre le temps avec toutes les affaires qu'il avoit. Ce qu'il fit de mieux après une si belle préparation, ce fut de ne la dire pas, et je ne sais s'il l'a jamais dite depuis son sacre.

Il avoit pris pour secrétaire particulier un nommé Venier qu'il avoit défroqué de l'abbaye de Saint-Germain des Prés, où il étoit frère convers, et en faisoit les affaires depuis vingt ans avec beaucoup d'esprit et d'intelligence. Il s'étoit fait promptement aux façons du cardinal, et s'étoit mis sur le pied de lui dire tout ce qu'il lui plaisoit. Un matin qu'il étoit avec le cardinal, il demanda quelque chose qui ne se trouva pas sous sa main. Le voilà à jurer, à blasphémer, à crier à pleine tête contre ses commis, et que s'il n'en avoit pas assez, il en prendroit vingt, trente, cinquante, cent, et à faire un vacarme épouvantable. Venier l'écoutoit tranquillement, le cardinal l'interpella, si cela n'étoit pas une chose horrible, d'être si mal servi, à la dépense qu'il y faisoit, et à s'emporter tout de nouveau, et à le presser de répondre. « Monseigneur, lui dit Venier, prenez un seul commis de plus, et lui donnez pour emploi unique de jurer et de tempêter pour vous, et tout ira bien, vous aurez beaucoup de temps de reste, et vous vous trouverez bien servi. » Le cardinal se mit à rire et s'apaisa.

Il mangeoit tous les soirs un poulet pour tout souper et seul. Je ne sais par quelle méprise ce poulet fut oublié un soir par ses gens. Comme il fut près de se coucher, il s'avisa de son poulet, sonna, cria, tempêta après ses gens, qui accoururent et qui l'écoutèrent froidement. Le voilà à crier de plus belle après son poulet et après ses gens de le servir si tard. Il fut bien étonné qu'ils lui répondirent tranquillement qu'il avoit mangé

son poulet, mais que, s'il lui plaisoit, ils en alloient faire mettre un autre à la broche. « Comment, dit-il, j'ai mangé mon poulet! » L'assertion hardie et froide de ses gens le persuada, et ils se moquèrent de lui.[1]

[1] L'abbé Dubois, il n'est pas besoin de le dire, valait mieux, beaucoup mieux que ce que dit Saint-Simon. Ses mœurs privées laissaient sans doute à désirer (au surplus il n'était même pas sous-diacre et ne reçut les ordres en bloc que pour devenir archevêque de Cambrai) mais il a dirigé avec habileté et dignité la politique nationale. Il n'a pas reçu d'argent de l'Angleterre, quoiqu'en ait dit Saint-Simon. S'il s'est rapproché de ce pays et de la Hollande, c'est pour des motifs très politiques et très sages. S'il a fait la guerre à l'Espagne, la faute en est à Alberoni et d'ailleurs il s'est réconcilié avec cette monarchie dès qu'il l'a pu. Son mot au Régent: « Ce serait une gloire mal placée que de vouloir être le libérateur de l'Italie aux dépens du repos et des forces du royaume » est la sagesse même. Bref l'abbé Dubois ne fut pas inférieur à sa tâche et comme le dit un historien récent « il ne semble pas qu'il y eût mieux à faire que ce qui fut fait. »

QUELQUES AMIS DU RÉGENT

Le Marquis de Canillac

Étant colonel du régiment de Rouergue il s'était une fois trouvé en tête à tête inattendu avec Louis XIV; l'anecdote contée par Saint-Simon montre la curieuse intimidation que le Grand Roi produisait sur son entourage. C'était à un semblant de siège qu'on faisait à Compiègne et que suivait le Roi en haut d'un glacis, en expliquant la manœuvre à Mme de Maintenon qui était dans sa chaise à porteurs.

Il y avoit, vis-à-vis la chaise à porteurs, un sentier taillé en marches roides, qu'on ne voyoit point d'en haut, et une ouverture au bout, qu'on avoit faite dans cette vieille muraille pour pouvoir aller prendre les ordres du roi d'en bas, s'il en étoit besoin. Le cas arriva: Crenan envoya Canillac, colonel de Rouergue, qui étoit un des régiments qui défendoient, pour prendre l'ordre du roi sur je ne sais quoi. Canillac se met à monter, et dépasse jusqu'un peu plus que les épaules. Je le vois d'ici aussi distinctement qu'alors. A mesure que la tête dépassoit, il avisoit cette chaise, le roi et toute cette assistance qu'il n'avoit point vue ni imaginée, parce que son poste étoit en bas, au pied du rempart, d'où on ne pouvoit découvrir ce qui étoit dessus. Ce spectacle le frappa d'un tel étonnement qu'il demeura court à regarder la bouche ouverte, les yeux fixes et le visage sur lequel le plus grand étonnement étoit peint. Il n'y eut personne qui ne le remarquât, et le roi le vit si bien, qu'il lui dit avec

émotion: «Eh bien! Canillac, montez donc.» Canillac demeuroit, le roi reprit: «Montez donc: qu'est-ce qu'il y a?» Il acheva donc de monter: et vint au roi, à pas lents, tremblants et passant les yeux à droite et à gauche, avec un air éperdu. Je l'ai déjà dit: j'étois à trois pas du roi, Canillac passa devant moi, et balbutia fort bas quelque chose. «Comment dites-vous? dit le roi: mais parlez donc.» Jamais il ne put se remettre; il tira de soi ce qu'il put. Le roi, qui n'y comprit pas grand'chose, vit bien qu'il n'en tireroit rien de mieux, répondit aussi ce qu'il put, et ajouta d'un air chagrin: «Allez, monsieur.» Canillac ne se le fit pas dire deux fois, et regagna son escalier et disparut. A peine étoit-il dedans, que le roi, regardant autour de lui: «Je ne sais pas ce qu'a Canillac, dit-il, mais il a perdu la tramontane, et n'a plus su ce qu'il me vouloit dire.» Personne ne répondit. . . .

C'étoit un grand homme, bien fait, maigre, châtain, d'une physionomie assez agréable, qui promettoit beaucoup d'esprit, et qui n'étoit pas trompeuse. L'esprit étoit orné; beaucoup de lecture et de mémoire; le débit éloquent, naturel, choisi, facile, l'air ouvert et noble; de la grâce au maintien et à la parole toujours assaisonnée d'un sel fin, souvent piquant, et d'expressions mordantes qui frappoient par leur singularité, souvent par leur justesse. Sa gloire, sa vanité, car ce sont deux choses, la bonne opinion de soi, l'envie et le mépris des autres, étoient en lui au plus haut point. Sa politesse étoit extrême, mais pour s'en faire rendre autant, et il étoit plus fort que lui de le cacher. Paresseux, voluptueux en tout genre, et dans un goût étrange aussi; d'une santé délicate qu'il ménageoit; particulier, et par hauteur difficile à apprivoiser; avare aussi, mais sans se

refuser ce qu'il y avoit de meilleur goût dans ce qu'il se permettoit, toujours sur les échasses pour la morale, l'honneur, la plus rigide probité, le débit des sentences et des maximes; toujours le maître de la conversation, et souvent des compagnies qu'il voyoit choisies, relevées, et les meilleures; comptant faire honneur partout. Il parloit beaucoup, et beaucoup trop, mais si agréablement qu'on le lui passoit. Il savoit toutes les histoires de la cour, où il n'alloit plus, et de la ville, les anciennes, les modernes, les courantes de toutes les sortes. Il contoit à ravir, et il étoit le premier homme du monde pour saisir le ridicule et pour le rendre comme sans y toucher. Méchant et, comme on le verra, un des plus malhonnêtes hommes du monde. Il discutoit volontiers les nouvelles, volontiers tournoit tout en mauvaise part, n'approuvoit guère, blâmoit cruellement et grand frondeur. Il avoit eu assez longtemps le régiment de Rouergue, avoit servi assez négligemment, fait sa cour de même, et comme plus du tout depuis longtemps qu'il avoit quitté le service. Il haïssoit le roi, Mme de Maintenon, les ministres en perfection, et ravissant en liberté sur tous ces chapitres.

Le Marquis d'Effiat

Neveu du fameux Cinq-Mars, était premier écuyer de Monsieur. Saint-Simon qui ne l'aimait pas assure, ce qui est faux, qu'il avait empoisonné Madame. Très aimé par Monsieur, il était resté en excellentes relations avec son fils le futur Régent.

Effiat vivoit garçon, fort riche, fort peu accessible, aimant fort la chasse, et disposant de la meute de Monsieur, et après lui [de celle] de M. le duc d'Orléans, qui ne s'en servoient point; six ou sept

mois de l'année à Montargis, ou dans ses terres presque seul, et ne voyant que des gens obscurs, fort particulier, et obscur aussi à Paris, avec des créatures de même espèce; débuchant parfois en bonne compagnie courtement, car il n'étoit bien qu'avec ses grisettes et ses complaisants. C'étoit un assez petit homme, sec, bien fait, droit, propre, à perruque blonde, à mine rechignée, fort glorieux, poli avec le monde, et qui en avoit fort le langage et le maintien; ami intime du maréchal de Villeroy par leur ancien ami commun le chevalier de Lorraine; presque jamais à la cour, et encore en apparition, et ne voyant presque personne de connu, si ce n'étoit quelques gens du Palais-Royal, encore assez subalternes. Il donnoit quelquefois de fort bonnes chiennes couchantes au roi, et il en étoit toujours reçu avec une sorte de distinction, et que M. du Maine ménageoit lui-même pour être son pigeon privé auprès de M. le duc d'Orléans, comme il l'étoit déjà et le fut toujours.

Le Comte de Broglie—1671–1745

Le comte, plus tard duc et maréchal de Broglie, avait 44 ans au moment de la Régence; il devait s'illustrer sur les champs de bataille d'Italie et de Bohême.

Broglio, gendre du chancelier Voysin, qui du temps de sa toute-puissance dans les derniers temps du feu roi lui avoit fait donner un gouvernement et une inspection d'infanterie, étoit fils et frère aîné des maréchaux de Broglio, dont il fut toute sa vie le fléau. C'étoit un homme de lecture, de beaucoup d'esprit, très méchant, très avare, très noir, d'aucune sorte de mesure, pleinement et publiquement déshonoré sur le courage et sur toute sorte de chapitres; avec cela effronté, hardi, audacieux, et plein d'artifices, d'intrigues et de

manèges, jusque-là que son beau-père le craignoit, lui qui se faisoit redouter de tout le monde. Il se piquoit avec cela de la plus haute impiété et de la plus raffinée débauche, pourvu qu'il ne lui en coûtât rien, quoique fort riche. Je n'ai guère vu face d'homme mieux présenter celle d'un réprouvé que la sienne; cela frappoit. Un gendre de Voysin ne devoit pas être un titre pour entrer dans la familiarité de M. le duc d'Orléans, qui peut-être de tout le règne du feu roi ne lui avoit jamais parlé. Je ne sais qui le lui produisit, car sa petite cour obscure, qu'il appeloit ses roués et que le monde ne connoissoit point sous d'autre nom, me fut toujours parfaitement étrangère. Mais Broglio s'y initia si bien qu'il fut de tous les soupers, et que de là il se mit à parler troupes en d'autres temps au régent, sous prétexte de la connoissance que leur usage et son inspection lui en avoit donnée.

Rémond

Qui fut nommé introducteur des ambassadeurs en 1719

Étoit un petit homme qui n'étoit pas achevé de faire, et comme un biscuit manqué, avec un gros nez, de gros yeux ronds sortants, de gros vilains traits, et une voix enrouée comme un homme réveillé en pleine nuit en sursaut. Il avoit beaucoup d'esprit, il avoit aussi de la lecture et des lettres, et faisoit des vers. Il avoit encore plus d'effronterie, d'opinion de soi et de mépris des autres. Il se piquoit de tout savoir, prose, poésie, philosophie, histoire, même galanterie; ce qui lui procura force ridicules aventures et brocards. Ce qu'il sut le mieux, fut de tâcher de faire fortune, pour quoi tous moyens lui furent bons. Il fut le savant des uns, le confident et le commode des autres, et de plus d'une façon, et

ne se cachoit pas de la détestable; le rapporteur quand on le voulut et que cela lui parut utile. Il s'attacha à Canillac, à Nocé, aux ducs de Brancas, puis de Noailles, surtout à l'abbé Dubois, dont il alloit disant pis que pendre, pour faire parler les gens et le lui aller redire; enfin à Stairs, dont il devint le panégyriste et l'homme à tout faire. Sa souplesse, l'ornement de son esprit, son aisance à parler et à frapper, sa facilité à adopter le goût de chacun, une sorte d'agrément qu'on trouvoit dans sa singularité, le mirent quelque temps fort à la mode, dont il sut tirer un grand parti pécuniaire. Il en avoit espéré d'autres qui s'évanouirent avec son cardinal Dubois. Tel qu'il étoit, il ne laissa pas de trouver et de conserver des entrées et de la familiarité dans plusieurs maisons distinguées. Il a fini par épouser une fille du joailler Rondé, en quoi il n'y a eu ni disparité ni mésalliance, et par donner souvent des soupers à bonne et honorable compagnie. Il avoit eu la charge de Magny. Il ne la garda pas longtemps, voyant ses espérances trompées et qu'elle ne le menoit à rien.

Nancré

Était le capitaine des Suisses du Régent.

On a souvent parlé de Nancré, assez nouvellement revenu d'Espagne, charmé d'Alberoni avec qui il étoit aussi assez homogène, lorsqu'il vint mourir ici en vingt-quatre heures. C'étoit un des hommes du monde le plus raffiné et dont le cœur et l'âme étoient le plus parfaitement corrompus, avec beaucoup d'esprit, des connoissances et beaucoup de souplesse et de liant. Il avoit servi, puis fait le philosophe; après, s'étoit accroché au Palais-Royal par Canillac et par les maîtresses, de là à M.

de Torcy, et le plus sourdement qu'il avoit pu à tout ce qui approchoit du feu roi; il ne tint pas à lui d'en devenir l'espion, puis l'organe. On a vu ici qu'il le fut bien étrangement lors des renonciations. Valet de Nocé, enfin âme damnée de l'abbé Dubois qui le porta aux négociations étrangères, et à d'autres plus intérieures. Nocé comptoit voler haut, lorsque tout à coup il lui fallut quitter ce monde.

Nocé

Nocé étoit un grand homme, qui avoit été fort bien fait, qui avoit assez servi pour sa réputation, qui avoit de l'esprit et quelque ornement dans l'esprit, et de la grâce quand il vouloit plaire. Il avoit du bien assez considérablement, et n'étoit point marié, parce qu'il estimoit la liberté par-dessus toutes choses. Il étoit fort connu de M. le duc d'Orléans, parce qu'il étoit fils de Fontenay, qui avoit été son sous-gouverneur, et il lui avoit plu par la haine de toute contrainte, par sa philosophie tout épicurienne, par une brusquerie qui, quand elle n'alloit pas à la brutalité, ce qui arrivoit assez souvent, étoit quelquefois plaisante sous le masque de franchise et de liberté; d'ailleurs un assez honnête mondain, pourtant fort particulier. Il étoit fort éloigné de s'accommoder de tout le monde, fort paresseux, ne se gênoit pour rien, ne se refusoit rien. Le climat, les saisons, les morceaux rares qui ne se trouvoient qu'en certains temps et en certaines provinces, les sociétés qui lui plaisoient, quelquefois une maîtresse ou la salubrité de l'air l'attiroient ici et là, et l'y retenoient des années et quelquefois davantage. D'ailleurs poli, vouloit demeurer à sa place, ne se soucioit de rien que de quelque argent, sans être trop avide, pour jeter

librement à toutes ses fantaisies, dont il étoit plein en tout genre, et à pas une desquelles il ne résista jamais.

La Famille de Brancas

Cette famille comptait plusieurs membres jouant un certain rôle sous la Régence.

1° Le duc Louis de Brancas, de la branche Brancas-Villars, l'ami du Régent, l'un des roués des petits soupers du Palais-Royal.

2° Son fils qu'on appelait le duc de Villars et qu'il ne faut pas confondre avec le maréchal du même nom qui était d'une autre famille.

3° Le marquis de Brancas, de la branche Brancas-Céreste qui fit partie du Conseil des Affaires du dedans sous la Régence.

4° Le comte de Brancas-Céreste, frère du précédent qui joua un certain rôle après la Régence.

Le duc de Brancas, tout frivole qu'il étoit, en devint susceptible, et son fils aussi peu solide que lui. Le père étoit un homme léger, sans méchanceté, sans bonté, sans affection et sans haine, sans suite et sans but que celui d'attraper de l'argent, pourvu que ce fût sans grand'peine, de le dépenser promptement et de se divertir. A qui n'avoit que faire à lui, et à qui n'y prenoit point de part, aimable, amusant, plaisant, divertissant, avec des saillies pleines d'esprit, d'une imagination ravissante, quelquefois folle, qui ne se refusoit rien, qui parloit bien et de source, avec un air naturel, souvent un naïf inimitable. Il se faisoit justice à lui-même pour se donner liberté entière de la faire aux autres, mais sans ambition et sans jalousie. Une débauche outrée et vilaine l'avoit séparé de presque tous les honnêtes gens, et quoiqu'il se remît par bouffées de fantaisie par-ci par-là dans le grand monde, dont il étoit toujours bien reçu du gros, l'obscurité de son goût l'en retiroit bientôt dans l'obscurité de sa déraison, où il demeuroit des

années sans reparoître. Quoique le désordre de sa vie ne fût pas du même genre que celui de M. le duc d'Orléans, ce prince s'étoit toujours plu avec lui, et, devenu le maître, avoit continué à l'admettre et à le désirer dans ses soupers et dans sa familiarité. Il n'en étoit pourtant guère plus ménagé que les autres. Il disoit de lui qu'il gouvernoit et menoit les affaires comme un espiègle; et pressé outre mesure par un homme de province d'obtenir je ne sais quoi, et qui, comme ces gens-là ne manquent jamais de faire, lui disoit qu'on savoit bien qu'il pouvoit tout, il lui répondit d'impatience: « Eh bien! monsieur, il est vrai, puisque vous le savez, je ne vous le nierai point, M. le duc d'Orléans me comble de bontés, et veut tout ce que je lui demande; mais le malheur est qu'il a si peu de crédit auprès du régent, mais si peu, si peu, que vous en seriez étonné, que c'est pitié, et qu'on n'en peut rien espérer par cette voie. » Le premier n'étoit pas mal vrai, et il le dit à M. le duc d'Orléans lui-même. Ce prince sut le second qui n'étoit pas tout à fait faux, et il rit de tout son cœur de tous les deux. Brancas disoit de soi-même au régent qu'il n'avoit point de secret; qu'il se gardât bien de lui rien confier; qu'il n'avoit point aussi l'esprit d'affaires, qu'elles l'ennuieroient, qu'il ne vouloit que se divertir et s'amuser. Cela mettoit M. le duc d'Orléans à l'aise avec lui, qui ne pouvoit assez l'avoir dans ses heures obscures et dans ses soupers. Il y disoit de soi et des autres tout ce qui lui passoit par la tête, avec beaucoup de cette sorte d'esprit et de liberté; et ses dires revenoient après par les autres soupeurs, qui s'en divertissoient aux dépens de qui il appartenoit. . . .

Lui et sa femme[1] sans estime réciproque, qu'en

[1] Saint-Simon parle maintenant du fils du duc de Brancas, lui-même duc de Villars.

effet ils ne pouvoient avoir, vivoient fort bien ensemble dans une entière et réciproque liberté, dont elle usoit avec aussi peu de ménagement de sa part que le mari de la sienne, qui le trouvoit fort bon, et en parloit même indifféremment quelquefois et jusqu'à elle-même devant le monde, et l'un et l'autre sans le moindre embarras. Mais elle étoit méchante, adroite, insinuante, intéressée comme une crasse de sa sorte, ambitieuse, avec cela artificieuse, rusée, beaucoup d'esprit d'intrigue, mais désagréable plus encore que son mari; et tous les deux, bas, souples, rampants, prêts à tout faire pour leurs vues, et rien de sacré pour y réussir, sans affection, sans reconnoissance, sans honte et sans pudeur, avec un extérieur doux, poli, prévenant, et l'usage, l'air, la connoissance et le langage du grand monde. Tout à la fin de la vie du roi ils sentirent le cadavre, ils comprirent que les choses ne se passeroient pas ou doucement, ou agréablement, entre M. le duc d'Orléans et le duc du Maine, ni entre les princes du sang et les bâtards. Ils commencèrent donc à intriguer doucement pour être bien reçus de M. le Duc et de Mme la Duchesse; et quand ils s'en crurent assurés, ils firent comme les rats qui sentent de loin le prochain croulement d'un logis, et l'abandonnent à temps pour aller chercher retraite dans un autre. C'est ce que firent aussi ces rats à deux pieds, sans avoir reçu le plus léger mécontentement de M. ni de Mme du Maine, et aussi sans le plus léger ménagement pour eux. Les princes, et plus ordinairement les princesses, s'amusent sans dégoût de ce qu'elles méprisent, l'habitude, l'empressement bas à leur plaire y joint souvent de la bienveillance; c'est à quoi le duc de Villars s'attacha auprès de Mme la Duchesse et de ses entours, et devint un des tenants de la maison, comme il l'avoit été de celle de M. et de

Mme du Maine, qui n'entendirent plus parler d'eux.

Brouillés souvent avec le père et devenus plus souples à son égard, par les mêmes raisons qui les avoient fait passer d'un camp à l'autre, ils se réunirent et se mirent en tête de se tirer d'un état embarrassant qui les excluoit de tout, et d'en sortir par une érection nouvelle en duché-pairie enregistrée au parlement de Paris. Le fils et sa femme, trop méprisés pour y rien pouvoir, tâchèrent à mettre le père en mouvement. Celui-ci ne se sentit pas un crédit assez sérieux pour l'entreprendre sans aide. Le même étrange goût les avoit liés, il y avoit longtemps, Canillac et lui; et le Palais-Royal, où ils se voyoient assez souvent du temps du feu roi, les rassembloit fort ordinairement ailleurs. Brancas s'adressa donc à lui et lui parla avec confiance. L'habitude les unissoit plus que l'amitié; d'estime, ils se connoissoient trop pour en avoir l'un pour l'autre. Canillac avoit les mêmes vues pour un autre qu'il aimoit véritablement, mais dont il n'est pas encore temps de parler; il fut donc fâché de celles de Brancas, embarrassé de son ouverture et du secours qu'il lui demandoit, résolu de l'amuser et de le tromper pour ne pas croiser les vues qu'il avoit pour un autre. La belle-fille, en attendant les bons offices de Canillac, ne s'endormoit pas; elle étoit venue à bout de tonneler d'Aguesseau, procureur général, qu'elle se doutoit bien qui seroit consulté, et, sûre de lui, pressoit son beau-père, qui à son tour tourmentoit Canillac. Avant d'aller plus loin, il faut expliquer le fait. . . .

Canillac ne répondoit point aux empressements avec lesquels Brancas réclamoit son service: outre la raison secrète qui retenoit Canillac, sa liaison avec Brancas n'étoit qu'habitude. Il falloit à l'un un encens, une soumission, une admiration perpé-

tuelle à son babil doctrinal, politique, satirique, envieux et sentencieux, et à sa singulière morale. C'étoit à quoi la vivacité et la liberté de Brancas ne s'étoient pu ployer. Il s'aperçut enfin qu'il le menoit sans dessein de le servir. Piqué contre lui, il ne se contint plus de brocards, en divertit M. le duc d'Orléans et sa compagnie les soirs. Il y dit un jour du babil doctrinal de Canillac en sa présence, qu'il avoit une perte de morale continuelle, comme les femmes ont quelquefois des pertes de sang; et la compagnie à rire, et M. le duc d'Orléans aussi. Canillac en colère lui reprocha la futilité de son esprit et son incapacité d'affaires et de secret, et qu'en un mot il n'étoit qu'une caillette. « Cela est vrai, répondit Brancas en riant; mais la différence qu'il y a entre moi et toi, c'est qu'au moins je suis une caillette gaie et que tu es une caillette triste; j'en fais juge la compagnie. » Voilà M. le duc d'Orléans et tout ce qui étoit avec lui aux éclats, et Canillac dans une fureur qui lui sortit par les yeux et qui lui mastica la bouche. Aussi ne l'a-t-il jamais pardonné au duc de Brancas, qui tous les jours le désoloit et lui en donnoit de nouvelles. Tout cela pourtant ne faisoit pas son affaire: il fallut avouer à son fils et à sa belle-fille, qui le pressoient sans cesse, où il en étoit avec Canillac, et se tourner de quelque autre côté.

QUELQUES MARÉCHAUX DE FRANCE

Le Maréchal de Villeroy—1644-1730

François de Neufville, duc de Villeroy, ami personnel de Louis XIV qui le combla d'honneurs et ne lui tint pas rigueur de ses nombreux échecs militaires.

Il avait 71 ans au moment de la Régence, et devait vivre jusqu'à 86 ans.

C'étoit un grand homme bien fait, avec un visage fort agréable, fort vigoureux, sain, qui sans s'incommoder faisoit tout ce qu'il vouloit de son corps. Quinze et seize heures à cheval ne lui étoient rien, les veilles pas davantage. Toute sa vie nourri et vivant dans le plus grand monde; fils du gouverneur du roi, élevé avec lui dans sa familiarité dès leur première jeunesse, galant de profession, parfaitement au fait des intrigues galantes de la cour et de la ville, dont il savoit amuser le roi qu'il connoissoit à fond, et des foiblesses duquel il sut profiter, et se maintenir en osier de cour dans les contre-temps qu'il essuya avant que je fusse dans le monde. Il étoit magnifique en tout, fort noble dans toutes ses manières, grand et beau joueur sans se soucier du jeu, point méchant gratuitement, tout le langage et les façons d'un grand seigneur et d'un homme pétri de la cour; glorieux à l'excès par nature, bas aussi à l'excès pour peu qu'il en eût besoin, et à l'égard du roi et de Mme de Maintenon valet à tout faire. On a vu un crayon de lui à propos de son subit passage de la disgrâce à la faveur.

Il avoit cet esprit de cour et du monde que le grand usage donne, et que les intrigues et les vues aiguisent, avec ce jargon qu'on y apprend, qui n'a que le tuf, mais qui éblouit les sots, et que l'habitude de la familiarité du roi, de la faveur, des distinctions, du commandement rendoit plus brillant, et dont la fatuité suprême faisoit tout le fond. C'étoit un homme fait exprès pour présider à un bal, pour être le juge d'un carrousel, et, s'il avoit eu de la voix, pour chanter à l'Opéra les rôles de rois et de héros; fort propre encore à donner les modes et à rien du tout au delà. Il ne se connoissoit ni en gens ni en choses, pas même en celles de plaisir, et parloit et agissoit sur parole; grand admirateur de qui lui imposoit, et conséquemment dupe parfaite, comme il le fut toute sa vie, de Vaudemont, de Mme des Ursins et des personnages éclatants; incapable de bon conseil, comme on l'a vu sur celui que lui donna le chevalier de Lorraine; incapable encore de toute affaire, même d'en rien comprendre par delà l'écorce, au point que, lorsqu'il fut dans le conseil, le roi étoit peiné de cette ineptie, au point d'en baisser la tête, d'en rougir et de perdre sa peine à le redresser, et à tâcher de lui faire comprendre le point dont il s'agissoit. C'est ce que j'ai su longtemps après de Torcy, qui étoit étonné au dernier point de la sottise en affaires d'un homme de cet âge si rompu à la cour. Il y étoit en effet si rompu qu'il en étoit corrompu. Il se piquoit néanmoins d'être fort honnête homme; mais comme il n'avoit point de sens, il montroit la corde fort aisément, aux occasions même peu délicates, où son peu de cervelle le trahissoit, peu retenu d'ailleurs quand ses vues, ses espérances et son intérêt, même l'envie de plaire et de flatter, ne s'accordoient pas avec la probité. C'étoit toujours, hors des choses

communes, un embarras et une confiance dont le mélange devenoit ridicule. On distinguoit l'un d'avec l'autre, on voyoit qu'il ne savoit où il en étoit; quelque *sproposito* prononcé avec autorité, étayé de ses grands airs, étoit ordinairement sa ressource. Il étoit brave de sa personne; pour la capacité militaire on en a vu les funestes fruits. Sa politesse avoit une hauteur qui repoussoit; et ses manières étoient par elles-mêmes insultantes quand il se croyoit affranchi de la politesse par le caractère des gens. Aussi étoit-ce l'homme du monde le moins aimé, et dont le commerce étoit le plus insupportable, parce qu'on n'y trouvoit qu'un tissu de fatuité, de recherche et d'applaudissement de soi, de montre de faveur et de grandeur de fortune, un tissu de questions qui en interrompoient les réponses, qui souvent ne les attendoient pas, et qui toujours étoient sans aucun rapport ensemble. D'ailleurs nulle chose que des contes de cour, d'aventures, de galanteries; nulle lecture, nulle instruction, ignorance crasse surtout, plates plaisanteries, force vent et parfait vide. Il traitoit avec l'empire le plus dur les personnes de sa dépendance. Il est incroyable les traitements continuels que jusqu'à sa mort il a faits continuellement à son fils qui lui rendoit des soins infinis et une soumission sans réplique, et j'ai su par des amis de Tallard, dont il étoit fort proche et [qu'il] a toujours protégé, qu'il le mettoit sans cesse au désespoir, même parvenu à la tête de l'armée. Enfin la fausseté, et la plus grande et la plus pleine opinion de soi en tout genre, mettent la dernière main à la perfection de ce trop véritable tableau. . . .

Ce n'étoit pas sans raison, comme on l'a déjà vu en bien des endroits, mais raison toute récente, que le maréchal de Villeroy pesoit rudement à

M. le duc d'Orléans dans la place de gouverneur du roi. Il n'y avoit rien qu'il n'eût mis en usage depuis la régence pour se rendre agréable au parlement et au peuple. M. de Beaufort lui avoit tourné la tête. Il crut qu'avec la confiance que le feu roi lui avoit marquée dans les derniers temps de sa vie, ce qu'il pouvoit penser attendre des troupes qu'il avoit si longtemps commandées, se trouvant doyen des maréchaux de France, et le roi entre ses mains, le gouvernement de Lyon, où il étoit de longue main maître absolu et son fils entièrement dans sa dépendance capitaine des gardes du corps, c'étoit de quoi balancer l'autorité du régent et faire en France le premier personnage. . . . On a vu son attachement au duc du Maine, le désespoir qu'il marqua quand l'éducation lui fut ôtée, son engagement et ses frayeurs quand ce bâtard fut arrêté, avec quelle bassesse et quelle importunité pour le roi il en faisoit les honneurs et le montroit aux magistrats à toutes heures qu'ils se présentoient, comme il les distinguoit sur qui que ce pût être, l'affectation avec laquelle il faisoit voir le roi au peuple qui s'en étoit pris de passion à proportion qu'il s'étoit pris de haine contre le feu roi, et que les ennemis de M. le duc d'Orléans le décréditoient parmi ce même peuple.

Ce fut aussi de ce dernier article que le maréchal se servit le plus dangereusement. Il portoit sur lui la clef d'une armoire où il faisoit mettre le pain et le beurre de la Muette dont le roi mangeoit, avec le même soin et bien plus d'apparat que le garde des sceaux celle de la cassette qui les renferme, et fit un jour une sortie d'éclat parce que le roi en avoit mangé d'autre, comme si tous les vivres dont il usoit nécessairement tous les jours, la viande, le potage, le poisson, les assaisonnements, les légumes, tout ce qui sert aux fruits, l'eau, le vin

n'eussent pas été susceptibles des mêmes soupçons. Il fit une autre fois le même vacarme pour les mouchoirs du roi, qu'il gardoit aussi; comme si ses chemises, ses draps, en un mot, tout son vêtement, ses gants, n'eussent pas été aussi dangereux, que néanmoins il ne pouvoit avoir sous clef et les distribuer lui-même. C'étoit ainsi des superfluités d'impudentes précautions vides de sens, pleines de vues les plus intéressées et les plus noires, qui indignoient les honnêtes gens, qui faisoient rire les autres, mais qui frappoient le peuple et les sots, et qui avoient ce double effet de renouveler sans cesse les dits horribles qu'on entretenoit soigneusement contre M. de duc d'Orléans, et que c'étoit aux soins et à la vigilance d'un gouverneur si fidèle et si attaché qu'on étoit redevable de la conservation du roi et dont dépendoit sa vie. C'est ce qu'il vouloit bien établir dans l'opinion du parlement et du peuple, et peu à peu dans l'esprit du roi, et c'est à quoi il s'en fallut bien peu qu'il ne parvînt parfaitement. C'est ce qui lui attachoit tellement ce peuple, qu'ayant eu tout nouvellement une violente attaque de goutte qu'il avoit toujours fort courtes, le peuple en fut en émoi, et les halles lui députèrent les harengères qui voulurent le voir. On peut juger comment ces ambassadrices furent reçues. Il les combla de caresses et de présents, et il en fut comblé de joie et d'audace, et c'étoit là ce qui avoit ranimé dans M. le duc d'Orléans la volonté et la résolution de l'ôter d'auprès du roi. Le maréchal de Villeroy comptoit encore s'attacher le roi et le public par ces odieuses précautions de manière à se persuader que, quoi qu'il pût faire, jamais le régent n'oseroit le chasser, et que s'il l'entreprenoit, le roi, tout enfant qu'il étoit, l'empêcheroit par ses cris, dans la conviction qu'il

lui inspiroit que sa vie étoit attachée à ses soins et que ce ne seroit que pour se procurer les moyens d'y pouvoir attenter qu'on l'éloigneroit de sa personne. On verra en son temps que ce raisonnement infernal n'étoit pas mal juste, et qu'il fut fort près de lui réussir.

Le Maréchal de Villars—1653-1734

Louis-Hector, duc de Villars, le meilleur général de la fin du grand règne, le vainqueur d'Hochstedt et de Denain et qui devait à 60 ans passés gagner encore des batailles pour Louis XV.

Il avait 62 ans au moment de la Régence. Le portrait d'ailleurs injuste qu'on va lire est de l'année 1702 quand Villars n'avait, par conséquent, que 49 ans.

C'étoit un assez grand homme, brun, bien fait, devenu gros en vieillissant, sans en être appesanti, avec une physionomie vive, ouverte, sortante, et véritablement un peu folle, à quoi la contenance et les gestes répondoient. Une ambition démesurée qui ne s'arrêtoit pas pour les moyens; une grande opinion de soi, qu'il n'a jamais guère communiquée qu'au roi; une galanterie dont l'écorce étoit toujours romanesque; grande bassesse et grande souplesse auprès de qui le pouvoit servir, étant lui-même incapable d'aimer ni de servir personne, ni d'aucune sorte de reconnoissance. Une valeur brillante, une grande activité, une audace sans pareille, une effronterie qui soutenoit tout et ne s'arrêtoit pour rien, avec une fanfaronnerie poussée aux derniers excès et qui ne le quittoit jamais. Assez d'esprit pour imposer aux sots par sa propre confiance; de la facilité à parler, mais avec une abondance et une continuité d'autant plus rebutante, que c'étoit toujours avec l'art de revenir à soi, de se vanter, de se louer, d'avoir tout

prévu, tout conseillé, tout fait, sans jamais, tant qu'il put, en laisser de part à personne. Sous une magnificence de Gascon, une avarice extrême, une avidité de harpie, qui lui a valu des monts d'or pillés à la guerre, et quand il vint à la tête des armées, pillés haut à la main et en faisant lui-même des plaisanteries, sans pudeur d'y employer des détachements exprès, et de diriger à cette fin les mouvements de son armée. Incapable d'aucun détail de subsistance, de convoi, de fourrage, de marche qu'il abandonnoit à qui de ses officiers généraux en vouloit prendre la peine; mais s'en donnant toujours l'honneur. Son adresse consistoit à faire valoir les moindres choses et tous les hasards. Les compliments suppléoient chez lui à tout. Mais il n'en falloit rien attendre de plus solide. Lui-même n'étoit rien moins. Toujours occupé de futilités quand il n'en étoit pas arraché par la nécessité imminente des affaires. C'étoit un répertoire de romans, de comédies et d'opéras dont il citoit à tout propos des bribes, même aux conférences les plus sérieuses. Il ne bougea tant qu'il put des spectacles avec une indécence de filles de ces lieux et du commerce de leur vie et de leurs galants qu'il poussa publiquement jusqu'à sa dernière vieillesse, déshonorée publiquement par ses honteux propos.

Son ignorance, et s'il en faut dire le mot, son ineptie en affaires, étoit inconcevable dans un homme qui y fut si grandement et si longtemps employé; il s'égaroit et ne se retrouvoit plus; la conception manquoit, il y disoit tout le contraire de ce qu'on voyoit qu'il vouloit dire. J'en suis demeuré souvent dans le plus profond étonnement et obligé à le remettre et à parler pour lui plusieurs fois, depuis que je fus avec lui dans les affaires pendant la régence; aucune, tant qu'il lui étoit

possible, ne le détournoit du jeu qu'il aimoit, parce qu'il y avoit toujours été heureux et y avoit gagné très gros, ni des spectacles. Il n'étoit occupé que de se maintenir en autorité et laisser faire tout ce qu'il auroit dû faire ou voir lui-même. Un tel homme n'étoit guère aimable, aussi n'eut-il jamais ni amis ni créatures, et jamais homme ne séjourna dans de si grands emplois avec moins de considération. . . .

Parmi tant et de tels défauts, il ne seroit pas juste de lui nier des parties. Il en avoit de capitaine. Ses projets étoient hardis, vastes, presque toujours bons, et nul autre plus propre à l'exécution et aux divers maniements des troupes, de loin pour cacher son dessein et les faire arriver juste, de près pour se poster et attaquer. Le coup d'œil, quoique bon, n'avoit pas toujours une égale justesse, et dans l'action la tête étoit nette, mais sujette à trop d'ardeur, et par là même à s'embarrasser. L'inconvénient de ses ordres étoit extrême, presque jamais par écrit, et toujours vagues, généraux, et sous prétexte d'estime et de confiance, avec des propos ampoulés se réservant toujours des moyens de s'attribuer tout le succès, et de jeter les mauvais sur les exécuteurs. Depuis qu'il fut arrivé à la tête des armées, son audace ne fut plus qu'en paroles. Toujours le même en valeur personnelle, mais tout différent en courage d'esprit. Étant particulier, rien de trop chaud pour briller et pour percer. Ses projets étoient quelquefois plus pour soi que pour la chose, et par là même suspects; ce qui ne fut pas depuis pour ceux dont il devoit être chargé de l'exécution, qu'il n'étoit pas fâché de rendre douteuse aux autres, quand c'étoit sur ceux qu'elle devoit rouler. A Friedlingen il y alloit de tout pour lui, peu à perdre, ou même à différer si le succès ne répondoit pas à son audace,

dans une exécution refusée par Catinat; le bâton à espérer s'il réussissoit; mais quand il l'eut obtenu, le matamore fut plus réservé, dans la crainte des revers de fortune, laquelle il se promettoit de pousser au plus haut, et il lui a été reproché depuis, plus d'une fois, d'avoir manqué des occasions uniques, sûres et qui se présentoient d'elles-mêmes. Il se sentoit alors d'autres ressources.

Parvenu au suprême honneur militaire, il craignoit d'en abuser à son malheur; il en voyoit des exemples. Il voulut conserver la verdeur des lauriers qu'il avoit dérobés par la main de la fortune, et se réserver ainsi l'opinion de faire la ressource des malheurs, ou des fautes des autres généraux. Les intrigues ne lui étoient pas inconnues; il savoit prendre le roi par l'adoration, et se conserver Mme de Maintenon par un abandon à ses volontés sans réserve et sans répugnance; il sut se servir du cabinet dont elle lui avoit ouvert la porte; il y ménagea les valets les plus accrédités; hardiesse auprès du roi, souplesse et bassesse avec cet intérieur, adresse avec les ministres; et porté par Chamillart, dévoué à Mme de Maintenon, cette conduite suivie en présence, et suppléée par lettres, il se la crut plus utile que les hasards des événements de la guerre, comme aussi plus sûre. Il osa dès lors prétendre aux plus grands honneurs où les souterrains conduisent mieux que tout autre chemin, quand on est arrivé à persuader les distributeurs qu'on en est susceptible. Je ne puis mieux finir ce trop long portrait, où je crois pourtant n'avoir rien dit d'inutile, et dans lequel j'ai scrupuleusement respecté le joug de la vérité; je ne puis, dis-je, l'achever mieux que par cet apophthegme de la mère de Villars, qui, dans l'éclat de sa nouvelle fortune, lui disoit toujours: « Mon fils,

parlez toujours de vous au roi, et n'en parlez jamais à d'autres. » Il profita utilement de la première partie de cette grande leçon, mais non pas de l'autre, et il ne cessa jamais d'étourdir et de fatiguer tout le monde de soi.

Le Maréchal d'Huxelles—1652-1730

Le maréchal d'Huxelles avait fait toutes les guerres du règne de Louis XIV, mais sans s'illustrer d'une façon supérieure, sauf à la défense de Mayence en 1689 qu'il ne put d'ailleurs sauver. Il avait pris part aux négociations du traité d'Utrecht.

Au moment de la Régence il avait 63 ans. Le portrait qui suit date de 1703, époque où il n'avait que 51 ans.

C'ÉTOIT un grand et assez gros homme, tout d'une venue, qui marchoit lentement et comme se traînant, un grand visage couperosé, mais assez agréable, quoique de physionomie refrognée par de gros sourcils, sous lesquels deux petits yeux vifs ne laissoient rien échapper à leurs regards; il ressembloit tout à fait à ces gros brutaux de marchands de bœufs. Paresseux, voluptueux à l'excès en toutes sortes de commodités, de chère exquise grande, journalière, en choix de compagnie, en débauches grecques dont il ne prenoit pas la peine de se cacher, et accrochoit de jeunes officiers qu'il adomestiquoit, outre de jeunes valets très bien faits, et cela sans voile, à l'armée et à Strasbourg; glorieux jusqu'avec ses généraux et ses camarades, et ce qu'il y avoit de plus distingué, pour qui, par un air de paresse, il ne se levoit pas de son siège, alloit peu chez le général, et ne montoit presque jamais à cheval pendant les campagnes; bas, souple, flatteur auprès des ministres et des gens dont il croyoit avoir à craindre où à espérer, dominant sur tout le reste sans nul ménagement, ce qui mêloit ses compagnies et les

esseuloit assez souvent. Sa grosse tête sous une grosse perruque, un silence rarement interrompu, et toujours en peu de mots, quelques sourires à propos, un air d'autorité et de poids, qu'il tiroit plus de celui de son corps et de sa place que de lui-même; et cette lourde tête offusquée d'une perruque vaste lui donnèrent la réputation d'une bonne tête, qui toutefois étoit meilleure à peindre par le Rembrandt pour une tête forte qu'à consulter. Timide de cœur et d'esprit, faux, corrompu dans le cœur comme dans les mœurs, jaloux, envieux, n'ayant que son but, sans contrainte des moyens pourvu qu'il pût se conserver une écorce de probité et de vertu feinte, mais qui laissoit voir le jour à travers et qui cédoit même au besoin véritable; avec de l'esprit et quelque lecture, assez peu instruit et rien moins qu'homme de guerre, sinon quelquefois dans le discours; en tout genre le père des difficultés, sans trouver jamais de solution à pas une; fin, délié, profondément caché, incapable d'amitié que relative à soi, ni de servir personne, toujours occupé de ruses et de cabales de courtisan, avec la simplicité la plus composée que j'aie vue de ma vie, un grand chapeau clabaud toujours sur ses yeux, un habit gris dont il couloit la pièce à fond, sans jamais d'or que les boutons, et boutonné tout du long, sans vestige de cordon bleu, et son Saint-Esprit bien caché sous sa perruque; toujours des voies obliques, jamais rien de net, et se conservant partout des portes de derrière; esclave du public et n'approuvant aucun particulier. . . .

Il devint son courtisan,[1] jusqu'à la bassesse d'envoyer tous les jours de la rue Neuve-Saint-Augustin, où il logeoit auprès du petit Saint-

[1] De Mme de Choin, épouse morganatique de Monseigneur, fils de Louis XIV.

Antoine, où elle demeuroit, des têtes de lapins à sa chienne. Par elle il fut approché de Monseigneur, il eut avec lui des entretiens secrets à Meudon; et ce prince, à qui il n'en falloit pas tant pour l'éblouir, prit une estime pour lui jusqu'à le croire propre à tout, et à s'en expliquer autant qu'il le pouvoit oser. Dès qu'il fut mort, la pauvre chienne fut oubliée, plus de têtes de lapins; la maîtresse le fut aussi. Elle avoit eu la sottise de compter sur son amitié; surprise et blessée d'un abandon si subit, elle lui en fit revenir quelque chose. Lui-même fit le surpris; il ne pouvoit comprendre sur quoi ces plaintes étoient fondées. Il dit effrontément qu'il ne la connoissoit presque pas, et qu'il ne l'étoit de Monseigneur que par son nom, ainsi qu'il ne savoit pas ce qu'elle vouloit dire. De cette sorte finit ce commerce avec la cause de la faveur, et elle n'en a pas ouï parler depuis.

Le Maréchal de Tessé—1650–1725

Un des bons généraux secondaires de Louis XIV; avait servi en Italie sous Catinat. Il avait 65 ans au moment de la Régence.

C'étoit un Manceau, digne de son pays; fin, adroit, ingrat à merveille, fourbe et artificieux de même. On en a vu ci-devant un étrange échantillon avec Catinat, auquel il dut le comble de sa fortune, pour s'élever sur ses ruines. Il avoit le jargon des femmes, assez celui du courtisan, tout à fait l'air du seigneur et du grand monde, sans pourtant dépenser; au fond ignorant à la guerre, qu'il n'avoit jamais faite, par un hasard d'avoir été partout et de s'être toujours trouvé à côté des actions et de presque tous les sièges. Avec un air de modestie, hardi à se faire valoir et à insinuer tout ce qui lui

étoit utile, toujours au mieux avec tout ce qui fut en crédit, ou dans le ministère surtout avec les puissants valets. Sa douceur et son accortise le firent aimer, sa fadeur et le tuf, qui se trouvoit bientôt pour peu qu'il fût recherché, le firent mépriser. Conteur quelquefois assez amusant, bientôt après plat et ennuyeux, et toujours plein de vues et de manèges, il sut profiter de ses bassesses auprès du maréchal de Villeroy, de Vendôme, de Vaudemont.

Le Maréchal d'Harcourt—1663-1718

Bon soldat et bon diplomate. En 1709, époque où les armées de Louis XIV n'étaient pas heureuses, il avait sauvé l'Alsace de l'invasion. Ambassadeur à Madrid, c'était en grande partie à lui qu'on avait dû le testament de Charles II en faveur du duc d'Anjou. Il avait 52 ans à la mort de Louis XIV.

Harcourt, avec les manières les plus polies, les plus affables, les plus engageantes, les plus ouvertes, étoit l'homme du monde le plus haut, le plus indifférent, excepté à sa fortune, le plus méprisant, avec toutefois le bon esprit de consulter, soit pour gagner des gens, soit pour faire sien ce qu'il en tiroit de bon. Il avoit beaucoup d'esprit, juste, étendu, aisé à se retourner et à prendre toutes sortes de formes, surtout séduisant, avec beaucoup de grâces dans l'esprit. Sa conversation la plus ordinaire étoit charmante; personne n'étoit de meilleure compagnie; ployant, doux, accessible, facile à se faire tout à tous, et par là s'étoit fait extrêmement aimer partout et s'étoit fait une réputation. Il parloit d'affaires avec une facilité et une éloquence naturelle et simple. Les expressions qui entraînoient couloient de source; la force et la noblesse les accompagnoient toujours.

Il ne falloit pas toutefois s'y fier si les affaires étoient mêlées avec ses vues, il ne souffroit pas patiemment ce qui les contredisoit. Le sophisme le plus entrelacé et le mieux poussé lui étoit familier. Il savoit y donner un air simple et vrai, et jeter force poudre aux yeux par des interrogations hardies, et quelquefois par des disparates quand il en avoit besoin. L'écorce du bien public et de la probité, qu'il montroit avec celle de la délicatesse pour persuader sans avoir l'air de s'en parer, n'avoit rien qui le pût contraindre. Jamais elle ne lui passa l'épiderme. Il avoit l'art d'éviter d'y être pris, mais s'il lui arrivoit de se prendre dans le bourbier, une plaisanterie venoit au secours, un conte, une hauteur, en un mot il payoit d'effronterie et ne se détournoit pas de son chemin. Il marioit merveilleusement l'air, le langage et les manières de la cour et du grand monde, avec le propos, les façons et la liberté militaire, qui l'une à l'autre se donnoient du prix. Droit et franc quand rien ne l'en détournoit; au moindre besoin la fausseté même et la plus profonde, et toujours plein de vues pour soi, et de desseins personnels. Naturellement gai, d'un travail facile, et jamais incommode par inquiétude, ni à la guerre, ni dans le cabinet; jamais impatient, jamais important, jamais affairé, toujours occupé et toujours ne paroissant rien à faire; sans nul secours domestique pour le dehors et pour sa fortune: en tout un homme très capable, très lumineux, très sensé; un bel esprit net, vaste, judicieux, mais avare, intéressé, rapportant tout à soi, fidèle uniquement à soi, d'une probité beaucoup plus qu'équivoque, et radicalement corrompu par l'ambition la plus effrénée. Il étoit l'homme de la cour le plus propre à devenir le principal personnage, le plus adroit en détours, le plus fertile en souterrains et en

manèges, que le liant de son esprit entretenoit avec un grand art, soutenu par une suite continuelle en tout ce qu'il se proposoit. . . .

C'étoit un beau et vaste génie d'homme, un esprit charmant, mais une ambition sans bornes, une avarice sordide, et quand il pouvoit prendre le montant, une hauteur, un mépris des autres, une domination insupportable; tous les dehors de la vertu, tous les langages, mais, au fond, rien ne lui coûtoit pour arriver à ses fins; toutefois plus honnêtement corrompu qu'Huxelles et même que Tallard et Tessé; le plus adroit de tous les hommes en ménagements et en souterrains, et à se concilier l'estime et les vœux publics sous une écorce d'indifférence, de simplicité, d'amour de sa campagne et des soins domestiques, et de faire peu ou point de cas de tout le reste. . . .

Aucun seigneur n'eut le monde et la cour si généralement pour lui, aucun n'étoit plus tourné à y faire le premier personnage, peu ou point de plus capables de le soutenir; avec cela beaucoup de hauteur et d'avarice, qui toutefois ne sont pas des qualités attirantes. Pour la première il la savoit ménager; mais l'autre se montroit à découvert jusque par la singulière frugalité de sa table à la cour, où fort peu de gens étoient reçus, et qu'il avoit avancée à onze heures le matin, pour en bannir mieux la compagnie. Il mêloit avec grâce un air de guerre à un air de cour, d'une façon tout à fait noble et naturelle. Il étoit gros, point grand, et d'une laideur particulière, et qui surprenoit, mais avec des yeux si vifs et un regard si perçant, si haut et pourtant doux, et toute une physionomie qui petilloit tellement d'esprit et de grâce, qu'à peine le trouvoit-on laid. Il s'étoit démis une hanche d'une chute qu'il fit du rempart de Luxembourg en bas, où il commandoit alors,

qui ne fut jamais bien remise et qui le fit demeurer fort boiteux et fort vilainement, parce que c'étoit en arrière; naturellement gai, et aimant à s'amuser.

Le Maréchal de Tallard—1652-1728

Sa victoire de Spire n'a pas effacé le souvenir de sa grande défaite de Blenheim en 1704.

Il avait 63 ans au moment où s'ouvrit la Régence.

Au portrait de ce maréchal qui fait suite à celui du maréchal d'Harcourt, on n'ajoutera ici qu'une scène amusante du Conseil de régence, quand Tallard y siégea pour la première fois, et obtint la préséance sur le maréchal d'Estrées.

Tallard étoit tout un autre homme. Harcourt et lui se pouvoient seuls disputer d'esprit, de finesse, d'industrie, de manège et d'intrigue, de désir d'être, d'envie de plaire, et de charmes dans le commerce de la vie et dans le commandement. L'application, la suite, beaucoup de talents étoient en eux les mêmes, l'aisance dans le travail, et tous deux jamais un pas sans vue, en apparence même le plus indifférent; l'ambition pareille, et le même peu d'égards aux moyens; tous deux, doux, polis, affables, accessibles en tous temps, et capables de servir quand il n'y alloit de guère, et de peu de dépense de crédit; tous deux les meilleurs intendants d'armée et les meilleurs munitionnaires; tous deux se jouant du détail; tous deux adorés de leurs généraux et depuis qu'ils le furent adorés aussi des officiers généraux et particuliers et des troupes, sans abandonner la discipline; tous deux arrivés par le service continuel d'été et d'hiver et enfin par les ambassades, Harcourt plus haut avec Mme de Maintenon en croupe, Tallard plus souple; tous deux avec la même et la même sorte d'ambition; et le dernier porté par le maréchal de Villeroy, et à la fin par les Soubise. Une

alliance. point extrêmement proche, commença et soutint sa fortune dans un temps où les parents se piquoient de le sentir. La mère de Tallard étoit fille d'une sœur du premier maréchal de Villeroy remariée depuis à Courcelles, sous le nom duquel elle fit tant de bruit en son temps par ses galanteries. Elle mourut en 1688, et le maréchal son frère en 1685. La mère de Tallard étoit fort du grand monde. Tallard, nourri dans l'intime liaison des Villeroy et courtisan du second maréchal, s'initia dans toutes les bonnes compagnies de la cour.

C'étoit un homme de médiocre taille avec des yeux un peu jaloux, pleins de feu et d'esprit, mais qui ne voyoient goutte; maigre, hâve, qui représentoit l'ambition, l'envie et l'avarice; beaucoup d'esprit et de grâce dans l'esprit, mais sans cesse battu du diable par son ambition, ses vues, ses menées, ses détours, et qui ne pensoit et ne respiroit autre chose. J'en ai parlé ailleurs, et j'aurai lieu d'en parler plus d'une fois encore. Il suffira de dire ici, que qui que ce soit ne se fioit en lui, et que tout le monde se plaisoit en sa compagnie. . . .

L'excès de la joie, le sérieux du spectacle, l'inquiétude d'une dispute imprévue, firent sur lui une étrange impression. Vers le milieu du conseil, je le vis pâlir, rougir, frétiller doucement sur son siège, ses yeux qui s'égaroient, un homme en un mot fort embarrassé de sa personne. Quoique sans aucun commerce avec lui que celui qu'on a avec tout le monde, la pitié m'en prit; je dis à M. le duc d'Orléans que je croyois que M. de Tallard se trouvoit mal. Aussitôt il lui dit de sortir, et de revenir quand il voudroit. Il ne se fit pas prier, et s'en alla très vite. Il rentra un quart d'heure après. En sortant du conseil, il me

dit que je lui avois sauvé la vie; qu'il avoit indiscrètement pris de la rhubarbe le matin, qu'il venoit de mettre comble la chaise percée du maréchal de Villeroy, qu'il ne savoit ce qu'il seroit devenu sans moi, ni ce qui lui seroit arrivé, parce qu'il n'auroit jamais osé demander la permission de sortir. Je ris de bon cœur de son aventure, mais je ne pris pas le change de sa rhubarbe; il étoit trop transporté de joie pour avoir oublié le conseil, et trop avisé pour avoir pris ce jour-là de quoi se purger.

Le Maréchal d'Estrées—1660-1737

Victor-Marie d'Estrées, dit d'abord maréchal de Cœuvres puis maréchal d'Estrées à la mort de son père (1717).

Il avait brillamment servi sur mer avec Tourville, ce qui le fait choisir pour présider le conseil de marine pendant la Régence. Il avait 55 ans à la mort de Louis XIV.

C'étoit un fort honnête homme, mais qui ayant été longtemps fort pauvre, ne s'épargna pas à se faire riche du temps du fameux Law, dans la dernière régence, et qui y réussit prodigieusement, mais pour vivre dans une grande magnificence et fort désordonnée. Ce qu'il amassa de livres rares et curieux, d'étoffes, de porcelaine, de diamants, de bijoux, de curiosités précieuses de toutes les sortes, ne se peut nombrer, sans en avoir jamais su user. Il avoit cinquante-deux mille volumes, qui toute sa vie restèrent en ballots presque tous à l'hôtel de Louvois, où Mme de Courtenvaux, sa sœur, lui avoit prêté où les garder. Il en étoit de même de tout le reste. Ses gens, lassés d'emprunter tous les jours du linge pour de grands repas qu'il donnoit, le pressèrent tant un jour d'ouvrir des coffres qui en étoient pleins et qu'il n'avoit jamais ouverts depuis dix ans qu'il les

avoit fait venir de Flandre et de Hollande, qu'il y consentit. Il y en avoit une quantité prodigieuse. On les ouvrit et on les trouva tous coupés à tous leurs plis, en sorte que pour les avoir gardés si longtemps tout se trouva perdu.

Il alloit toujours brocantant. Il se souvint d'un buste de Jupiter Ammon d'un marbre unique et de la première antiquité qu'il avoit vu quelque part autrefois, bien fâché de l'avoir manque, et mit des gens en campagne pour le rechercher. L'un d'eux lui demanda ce qu'il lui donneroit pour le lui faire avoir, il lui promit mille écus. L'autre se mit à rire, et lui promit de le lui livrer pour rien, ni pour achat ni pour sa peine, et lui apprit qu'il étoit dans son magasin, où sur-le-champ il le mena et le lui montra. On ne tariroit point sur les contes à en rapporter, ni sur ses distractions.

Avec de la capacité, du savoir et de l'esprit, c'étoit un esprit confus. On ne le débrouilloit point quand il rapportoit une affaire. Je me souviens qu'un jour au conseil de régence, M. le comte de Toulouse qui, avec bien moins d'esprit, étoit la justesse, la précision et la clarté même, et auprès duquel j'étois toujours assis par mon rang, me dit en nous mettant à la table que le maréchal d'Estrées alloit rapporter une affaire du conseil de marine qui étoit importante, mais où je n'entendrois rien à son rapport, et qu'il me prioit qu'il me la pût expliquer tout bas, comme cela se faisoit à l'oreille pendant que le maréchal rapportoit; j'entendis assez l'affaire pour être de l'avis du comte de Toulouse, mais non pas assez distinctement pour bien parler dessus, de manière que, quand ce fut à moi à opiner qui parlois toujours immédiatement avant le chancelier, et le comte de Toulouse immédiatement après, je souris et dis que j'étois de l'avis dont seroit M. le comte de

Toulouse. Voilà la compagnie bien étonnée, et M. le duc d'Orléans à me dire en riant que ce n'étoit pas opiner. Je lui en dis la raison que je viens d'expliquer et conclus à ce que j'avois déjà fait, ou que la voix de M. le comte de Toulouse fût comptée pour deux, et l'affaire passa ainsi. La Vrillière disoit de lui que c'étoit une bouteille d'encre, qui, renversée, tantôt ne donnoit rien, tantôt filoit menu, tantôt laissoit tomber de gros bourbillons, et cela étoit vrai de sa manière de rapporter et d'opiner. Il étoit avec cela fort bon homme, doux et poli dans le commerce, et de bonne compagnie; mais bien glorieux et aisé à égarer, grand courtisan quoique non corrompu.

Le Maréchal de Besons—1646–1733

Jacques Bazins, seigneur de Besons, bon officier qui fit toutes les campagnes du règne de Louis XIV et reçut le bâton de maréchal en 1709.

Il avait 69 ans à la mort de Louis XIV.

C'étoit un rustre brutal qui s'étoit échappé tout jeune de la maison de son père, qui le vouloit faire d'église, s'étoit enrôlé dans les troupes qui passoient clandestinement en Portugal, et y porta le mousquet. Y étant reconnu par les perquisitions de son père, il fut bientôt fait officier, et servit avec application. C'est avec le latin qu'il savoit avant que de s'enrôler, toute l'éducation qu'il avoit eue. Il étoit bon officier général, entendoit bien à mener une aile de cavalerie, et de certains détails, encore ses brusqueries et son emportement l'empêchoient-ils souvent de voir et d'entendre. Ce qui étoit au delà surpassoit fort sa portée, comme il a paru quand il a eu quelquefois des armées à commander, par accident. Avec une humeur insupportable et fort peu d'entendement, c'étoit un homme brave

de sa personne, et qui savoit ce que c'étoit que l'honneur, mais embarrassé de tout, infiniment timide, qui ménageoit tout, avoit grande passion d'être et d'avoir, fort bas et fort plat, qui ne manquoit pas de sens ni d'un certain petit esprit de courte intrigue, avec assez de jugement. Une tête de lion et fort grosse, lippu, dans une grosse perruque qui eût fait une bonne tête de Rembrandt, et qui, paroissant tout d'une pièce, comme son corps, passait parmi les sots pour une bonne tête.

Le Maréchal de Berwick—1670–1734

Jacques Fitz James, duc de Berwick, fils naturel du roi d'Angleterre Jacques II, se distingua en Espagne pendant la guerre de succession. Il avait 45 ans au moment de la Régence.

Son fils, établi en Espagne sous le nom de duc de Liria, put donner à Saint-Simon, lors de son ambassade à Madrid, de bons conseils, comme on le verra par l'extrait ci-après.

Mais en quoi il me servit le plus utilement, ce fut à me faire connoître les personnages, les liaisons, les éloignements, les degrés de crédit et des caractères et mille sortes de choses qui éclairent et conduisent dans l'usage, et conduisent adroitement les pas. Il me valut de plus la familiarité du duc de Veragua, frère de sa femme, qui, bien que jeune, avoit passé par les plus grands emplois, avec grand sens et beaucoup d'esprit, qu'il avoit extrêmement orné et savoit infiniment, tant sur les personnages divers et les intrigues, que sur la naissance, les dignités, et toute espèce de curiosités savantes de cette nature qui m'en ont extrêmement instruit. Il étoit, . . . dis-je, masculinement et légitimement d'une branche de la maison de Portugal, et descendoit, par sa grand'mère, du fameux Christophe Colomb. Une maîtresse obscure, avec qui il ne se ruinoit pas, car il étoit avare, et la lecture

partageoit son temps et sa paresse, fort bien toutefois avec tout le monde, et considéré de la cour autant qu'elle en étoit capable. Vilain de sa figure, sale et malpropre à l'excès, avec des yeux pleins d'esprit, aussi en avoit-il beaucoup, et délié sous une apparence grossière, de bonne compagnie et quelquefois fort plaisant sans y songer, d'ailleurs doux, de bon commerce, entendant raillerie jusque-là que ses amis l'appeloient familièrement don Puerco,[1] et que dînant une fois chez le duc de Liria, à Madrid, nous lui proposâmes de manger au buffet, parce qu'il étoit trop sale pour être admis à table. Tout cela se passoit en plaisanteries qu'il recevoit le mieux du monde. La duchesse de Liria, sa sœur, et lui s'aimoient extrêmement; ils n'avoient point d'autre frère ni sœur et avoient perdu père et mère, de sorte qu'étant mort longtemps après sans s'être marié, ses grands biens passèrent à la duchesse de Liria et à ses enfants. Le duc de Liria avoit de l'esprit et des vues; il étoit agissant et courtisan, connoissoit très bien le terrain et les personnages, étoit autant du grand monde que cela se pouvoit en Espagne, bien avec tous, lié avec plusieurs, mais désolé de se trouver établi en Espagne, à la tristesse de laquelle il ne s'accoutumoit point; il n'aspiroit qu'à s'en tirer par des ambassades, comme il fit à la fin, et il aimoit si passionnément le plaisir, qu'il en mourut longtemps après à Naples. Après être revenu de son ambassade d'Allemagne et de Moscovie, il passa, au retour, par la France, et me donna par écrit des choses fort curieuses sur la cour de Russie.

[1] Don Pourceau.

QUELQUES DUCS

Le Duc de Noailles—1678–1766

Fils du maréchal de Noailles qui avait combattu en Catalogne, il s'était distingué lui aussi en Espagne plus tard, pendant la guerre de succession. Son rôle pendant la Régence fut, on le verra ci-après, assez important. Plus tard il reparut aux armées et gagna le bâton de maréchal, mais en 1734 il perdit la bataille de Dettingen.

Il avait 37 ans à la mort de Louis XIV et devait mourir à 88 ans.

Le serpent qui tenta Ève, qui renversa Adam par elle, et qui perdit le genre humain, est l'original dont le duc de Noailles est la copie la plus exacte, la plus fidèle, la plus parfaite, autant qu'un homme peut approcher des qualités d'un esprit de ce premier ordre, et du chef de tous les anges précipités du ciel. La plus vaste et la plus insatiable ambition, l'orgueil le plus suprême, l'opinion de soi la plus confiante, et le mépris de tout ce qui n'est point soi, le plus complet; la soif des richesses, la parade de tout savoir, la passion d'entrer dans tout, surtout de tout gouverner; l'envie la plus générale, en même temps la plus attachée aux objets particuliers, et la plus brûlante, la plus poignante; la rapine hardie jusqu'à effrayer, de faire sien tout le bon, l'utile, l'illustrant d'autrui; la jalousie générale, particulière et s'étendant à tout; la passion de dominer tout la plus ardente, une vie ténébreuse, enfermée, ennemie de la lumière, tout occupée de projets et de recherches de moyens d'arriver à ses fins, tous bons pour exécrables, pour horribles qu'ils puissent être,

pourvu qu'ils le fassent arriver à ce qu'il se propose; une profondeur sans fond, c'est le dedans de M. de Noailles. Le dehors, comme il vit et qu'il figure encore, on sait comme il est fait pour le corps: des pieds, des mains, une corpulence de paysan et la pesanteur de sa marche, promettoient la taille où il est parvenu. Le visage tout dissemblable: toute sa physionomie est esprit, affluence de pensées, finesse et fausseté, et n'est pas sans grâces. Une éloquence naturelle, une élocution facile, une expression telle qu'il la veut; un homme toujours maître de soi, qui sait parler toute une journée et avec agrément sans jamais rien dire, qui en conversation est tout à celui à qui il veut plaire, et qui pense et sent si naturellement comme lui, que c'est merveille qu'une fortuite conformité si semblable. Jamais d'humeur, égalité parfaite, insinuation enchanteresse, langage de courtisan, jargon des femmes, bon convive, sans aucun goût quand il le faut, revêtu sur-le-champ des goûts de chacun; égale facilité à louer et à blâmer le même homme ou la même chose, suivant la personne qui lui parle; grand flatteur avec un air de conviction et de vérité qui l'empêche d'y être prodigue, et une complaisance de persuasion factice qui l'entraîne à propos malgré lui dans votre opinion, ou une persuasion intime tout aussi fausse, mais tout aussi parée, quand il lui convient de vous résister, ou de tâcher, comme malgré lui, de vous entraîner où il est entraîné lui-même. Toujours à la mode, dévot, débauché, mesuré, impie tour à tour selon qu'il convient; mais ce qui ne varie point, simple, détaché, ne se souciant que de faire le bien, amoureux de l'État, et citoyen comme on l'étoit à Sparte. Le front serein, l'air tranquille, la conversation aisée et gaie, lorsqu'il est le plus agité et le plus occupé; aimable, complaisant, entrant avec vous

quand il médite de vous accabler des inventions les plus infernales, et quelque long délai qui arrive entre l'arrangement de ses machines et leur effet, il ne lui coûte pas la plus légère contrainte de vivre avec vous en liaison, en commerce continuel d'affaires et de choses de concert, enfin en apparences les plus entières de l'amitié la plus vraie et de la confiance la plus sûre; infiniment d'esprit et toutes sortes de ressources dans l'esprit, mais toutes pour le mal, pour ses désirs, pour les plus profondes horreurs, et les noirceurs les plus longuement excogitées, et pourpensées de toutes ses réflexions pour leur succès. Voilà le démon, voici l'homme.

Il est surprenant qu'avec tant d'esprit, de grâces, de talents, tant de désir d'en faire le plus énorme usage, tant d'application à y parvenir, et tant de moyens par sa position particulière, de charges, d'emplois, de famille, d'alliances et de fortune, il n'eût pas su faire un ami, non pas même parmi ses plus proches. Il n'y ménagea jamais que sa sœur, la duchesse de Guiche, par le goût déterminé de Mme de Maintenon pour elle, et le duc de Guiche, à cause de sa charge pour avoir crédit sur lui, qui, de son côté, étoit en respect devant l'esprit du duc de Noailles. Il n'est pas moins étonnant encore que cet homme si enfermé, et en apparence si appliqué, qui se piquoit de tout savoir, de se connoître en livres, et d'amasser une nombreuse bibliothèque, qui caressoit les gens de lettres et les savants pour en tirer, pour s'en faire honneur, pour s'en faire préconiser, n'ait jamais passé l'écorce de chaque matière, et que le peu de suite de son esprit, excepté pour l'intrigue, ne lui ait pu permettre d'approfondir rien, ni de suivre jamais, quinze jours, le même objet pour lequel tour à tour il avoit abandonné tous les autres. Ce fut la même légèreté en affaires, par conséquent la même

incapacité. Jamais il n'a pu faire un mémoire sur rien; jamais il n'a pu être content de ceux qu'il a fait faire; toujours corriger, toujours refondre, c'étoit son terme favori; on l'a vu dans la surprise que nous lui fîmes à Fontainebleau. Ce n'est pas tout: il n'a jamais pu tirer de soi une lettre d'affaires. Ses changements d'idées désoloient ceux qu'il employoit, et les accabloient d'un travail toujours le même, toujours à recommencer. C'est une maladie incurable en lui, et qui éclate encore par le désordre qu'elle a mis dans les expéditions, les amas en divers lieux, les ordres réitérés et changés dix, douze, quinze fois dans le même jour, et tous contradictoires, aux troupes qu'il a commandées dans ces derniers temps, et à son armée entière pour marcher ou demeurer, qui l'a rendu le fléau des troupes et des bureaux.[1]

[1] Saint-Simon avait une vieille haine contre le duc de Noailles et cela l'a rendu injuste pour ce personnage. Le Conseil de finances qu'il dirigeait n'a pas fait de mauvaise besogne; il a évité la grande banqueroute totale qui semblait inévitable après les fautes du Grand Règne, au prix il est vrai de banqueroutes partielles, mais enfin sans ruiner complètement le crédit de l'État; il a essayé de mettre de l'ordre et de la justice dans les impôts en remplaçant les anciennes taxes par une imposition proportionnelle; enfin il a réalisé des économies en diminuant les pensions et en supprimant des offices. Son attitude vis-à-vis de Law fut prudente, et si le Régent l'avait écouté, il aurait fait bénéficier la France des avantages du système en lui en épargnant les inconvénients. En souvenir de ces mérites, on peut bien pardonner au duc de Noailles les côtés superficiels, intrigants ou peu loyaux de son caractère.

Le Duc d'Antin—1665-1736

Le duc d'Antin, était fils du marquis de Montespan, donc le seul fils légitime de la future maîtresse de Louis XIV. Par sa mère, il se trouva à la portée des faveurs de Louis XIV. Il avait 50 ans au moment de la Régence pendant laquelle il joua un rôle important, chef du Conseil des affaires du dedans et membre du Conseil de régence.

Le portrait qu'on va lire se rapporte à l'année 1707, donc huit ans avant la mort du Grand Roi.

Né avec beaucoup d'esprit naturel, il tenoit de ce langage charmant de sa mère et du gascon de son père, mais avec un tour et des grâces naturelles qui prévenoient toujours. Beau comme le jour étant jeune, il en conserva de grands restes jusqu'à la fin de sa vie, mais une beauté mâle, et une physionomie d'esprit. Personne n'avoit ni plus d'agréments, de mémoire, de lumière, de connoissance des hommes et de chacun, d'art et de ménagements pour savoir les prendre, plaire, s'insinuer, et parler toutes sortes de langages; beaucoup de connoissances et des talents sans nombre, qui le rendoient propre à tout, avec quelque lecture. Un corps robuste et qui sans peine fournissoit à tout, répondoit au génie, et quoique peu à peu devenu fort gros, il ne lui refusoit ni veilles ni fatigues. Brutal par tempérament, doux, poli par jugement, accueillant, empressé à plaire, jamais il ne lui arrivoit de dire mal de personne. Il sacrifia tout à l'ambition et aux richesses, quoique prodigue, et fut le plus habile et le plus raffiné courtisan de son temps, comme le plus incompréhensiblement assidu. Application sans relâche, fatigues incroyables pour se trouver partout à la fois, assiduité prodigieuse en tous lieux différents, soins sans nombre, vues en tout, et cent à la fois, adresses, souplesses, flatteries sans mesure, attention continuelle et à

laquelle rien n'échappoit, bassesses infinies, rien ne lui coûta, rien ne le rebuta vingt ans durant, sans aucun autre succès que la familiarité qu'usurpoit sa gasconne impudence, avec des gens que tout lui persuadoit avec raison qu'il falloit violer quand on étoit à portée de le pouvoir. Aussi n'y avoit-il pas manqué avec Monseigneur, dont il étoit menin et duquel son mariage l'avoit fort approché. Il avoit épousé la fille aînée du duc d'Uzès et de la fille unique du duc de Montausier, dont la conduite obscure et peu régulière ne l'empêcha jamais de vivre avec elle et avec tous les siens avec une considération très marquée, et prenant une grande part à eux tous, ainsi qu'à ceux de la maison de sa mère. Sa table, ses équipages, toute sa dépense étoit prodigieuse et la fut dans tous les temps. Son jeu furieux le fit subsister longtemps; il y étoit prompt, exact en comptes, bon payeur sans incidents, jouoit [tous les jeux] fort bien, heureux à ceux de hasard, et avec tout cela, fort accusé d'aider la fortune.

Sa servitude fut extrême à l'égard des enfants de sa mère, sa patience infinie aux rebuts. On a vu celui qu'ils essuyèrent pour lui, lorsqu'à la mort de son père ils demandèrent tous au roi de le faire duc; et si le dénoûment qui se verra bientôt n'eût découvert ce qui avoit rendu tant d'années et de ressorts inutiles, on ne pourroit le concevoir. On a vu comment sa mère lui fit quitter solennellement le jeu en lui assurant une pension de dix mille écus, combien le roi trouva ridicule l'éclat de la profession qu'il en fit, et comment peu à peu il le reprit, deux ans après, tout aussi gros qu'auparavant. Une autre disparate qu'il fit pendant cette abstinence de jeu lui réussit tout aussi mal. Il se mit dans la dévotion, dans les jeûnes qu'il ne laissoit pas ignorer, et qui durent coûter à sa gourmandise

et à son furieux appétit: il affecta d'aller tous les jours à la messe, et une régularité extérieure. Il soutint cette tentative près de deux ans. À la fin, la voyant sans succès, il s'en lassa, et peu à peu, avec le jeu, il reprit son premier genre de vie. Avec de tels défauts si reconnus, il en eut un plus malheureux que coupable, puisqu'il ne dépendoit pas de lui, dont il souffrit plus que de pas un. C'étoit une poltronnerie, mais telle, qu'il est incroyable ce qu'il faut qu'il ait pris sur lui pour avoir servi si longtemps. Il en a reçu en sa vie force affronts avec une dissimulation sans exemple. M. le Duc, méchant jusqu'à la barbarie, étant de jour au bombardement de Bruxelles, le vit venir à la tranchée pour dîner avec lui. Aussitôt il donna le mot, mit toute la tranchée dans la confidence, et un peu après s'être mis à table, voilà une vive alarme, une grande sortie des ennemis et tout l'appareil d'un combat chaud et imminent. Quand M. le Duc s'en fut assez diverti, il regarda d'Antin: « Remettons-nous à table, lui dit-il; la sortie n'étoit que pour toi. » D'Antin s'y remit sans s'en émouvoir, et il n'y parut pas.

Une autre fois, M. le prince de Conti, qui ne l'aimoit pas à cause de M. du Maine et de M. de Vendôme, visitoit des postes à je ne sais plus quel siège, et trouva d'Antin dans un assez avancé. Le voilà à faire ses grands rires, qui lui cria: « Comment, d'Antin, te voilà ici et tu n'es pas encore mort! » Cela fut avalé avec tranquillité et sans changer de conduite avec ces deux princes qu'il voyoit très familièrement. La Feuillade, fort envieux et fort avantageux, lui fit une incartade aussi gratuite que ces deux-là. Il étoit à Meudon, à deux pas de Monseigneur, dans la même pièce. Je ne sais sur quoi on vint à parler de grenadiers, ni ce que dit d'Antin, qui forma une dispute fort

légère, et plutôt matière de conversation. Tout d'un coup: « C'est bien à vous, lui dit La Feuillade en élevant le ton, à parler de grenadiers, et où en auriez-vous vu ? » D'Antin voulut répondre. « Et moi, interrompit La Feuillade, j'en ai vu souvent en des endroits dont vous n'auriez osé approcher de bien loin. » D'Antin se tut, et la compagnie resta stupéfaite. Monseigneur, qui l'entendit, n'en fit pas semblant, et dit après que, s'il avoit témoigné l'avoir ouï, il n'avoit plus de parti à prendre que celui de faire jeter La Feuillade par les fenêtres, pour un si grand manque de respect en sa présence. Cela passa doux comme lait, et il n'en fut autre chose. En un mot, il étoit devenu honteux d'insulter d'Antin.

Il faut convenir que c'étoit grand dommage qu'il eût un défaut si infamant, sans lequel on eût peut-être difficilement trouvé un homme plus propre que lui à commander les armées. Il avoit les vues vastes, justes, exactes, de grandes parties de général, un talent singulier pour les marches, les détails de troupes, de fourrages, de subsistances, pour tout ce qui fait le meilleur intendant d'armée, pour la discipline, sans pédanterie et allant droit au but et au fait, une soif d'être instruit de tout, qui lui donnoit une peine infinie et lui coûtoit cher en espions. Ces qualités le rendoient extrêmement commode à un général d'armée; le maréchal de Villeroy et M. de Vendôme s'en sont très utilement servis. Il avoit toujours un dessinateur ou deux qui prenoient tant qu'ils pouvoient les plans des pays, des marches, des camps, des fourrages et de ce qu'ils pouvoient de l'armée des ennemis. Avec tant de vues, de soins, d'applications différentes à la cour et à la guerre, toujours à soi, toujours la tête libre et fraîche, despotique sur son corps et sur son esprit, d'une société charmante, sans tra-

casserie, sans embarras, avec de la gaieté et un agrément tout particulier, affable aux officiers, aimable aux troupes, à qui il étoit prodigue avec art et avec goût, naturellement éloquent et parlant à chacun sa propre langue, aisé en tout, aplanissant tout, fécond en expédients et capable à fond de toutes sortes d'affaires. C'étoit un homme certainement très rare.

Le Duc de Guiche—1672-1725

Antoine de Gramont, duc de Guiche, puis de Gramont, petit-fils du premier maréchal de Gramont, le lieutenant du grand Condé, et petit-neveu du fameux chevalier de Gramont.

Il avait 43 ans à la mort de Louis XIV. Sous la Régence il fit partie des conseils de guerre et de régence et obtint le bâton de maréchal en 1724.

Avec moins d'esprit qu'il n'est possible de l'imaginer, fort peu de sens, une parfaite ignorance, une longue et cruelle indigence et de grands airs, et un grand usage du monde lui avoit appris à se retourner. Valet des bâtards avec la dernière bassesse, qui comptoient sur lui, et de toute faveur, comme les Noailles, ses beau-père et beau-frère, il sut, dans les dernières semaines de la vie du roi, faire accroire à M. le duc d'Orléans qu'il se tenoit caché pour éviter de recevoir des ordres qui lui fussent contraires, comme si un homme comme lui eût pu être difficile à trouver. Il sut si bien faire valoir ce service et ceux qu'il étoit en situation de pouvoir rendre, qu'il tira pour soi et pour les siens tout ce qu'il voulut en tout genre, et pour de l'argent; on ne seroit pas cru si on articuloit le quart de ce qu'il en eut du régent, puis de Law, lorsque celui-ci exista. Du reste inepte à tout, payant de grandes manières et de sottise, il n'eut de dupe que le

régent du royaume, et si ce n'étoit pas manque d'esprit ni de connoissance. Mais la parentelle et le régiment des gardes tinrent lieu de tout.

Le Duc de Saint-Aignan

Il entra au conseil de régence au retour de son ambassade d'Espagne. Celle-ci avait coïncidé avec la brouille des deux cours et il avait fallu user de ruse à Saint-Aignan pour franchir la frontière en dépit des ordres donnés par le cardinal Alberoni qui voulait le retenir comme otage. C'était en 1718.

Saint-Aignan, déjà si heureusement avancé, ne jugea pas à propos de s'y exposer plus longtemps, et dans l'embarras des voitures parmi ces montagnes. Lui et la duchesse sa femme, suivis d'une femme de chambre et de trois valets, avec un guide bien assuré, se mirent tous sur des mules pour gagner Saint-Jean-Pied-de-Port sans s'arrêter en chemin que des moments nécessaires pour repaître. Il ordonna à son équipage d'aller à Pampelune à leur aise, et mit dans son carrosse un valet de chambre et une femme de chambre intelligents, avec ordre de se faire passer pour l'ambassadeur et l'ambassadrice, au cas qu'on les vînt arrêter, et de crier bien haut. La chose ne manqua pas d'arriver. Les gens qu'Albéroni avoit détachés après eux joignirent l'équipage fort tôt après. Les prétendus ambassadeur et ambassadrice jouèrent très bien leur personnage, et ceux qui les arrêtèrent ne doutèrent pas d'avoir fait leur capture, dont ils dépêchèrent l'avis à Madrid, et la gardèrent bien dans Pampelune où ils l'avoient fait rebrousser.

Il était arrivé à son père, le vieux duc de Saint-Aignan, frère du duc de Beauvilliers et gouverneur comme lui du petit-fils du Grand Roi, une étrange

mésaventure dont furent cause un galant officier, M. de Ségur et une aimable abbesse du pays où celui-ci tenait garnison.

Ségur s'ennuyoit à Nemours, il fit connoissance avec l'abbesse de la Joye, qui est tout contre, et la charma si bien par les oreilles et par les yeux, qu'il lui fit un enfant. Au neuvième mois de la grossesse, madame fut bien en peine que devenir, et ses religieuses la croyoient fort malade. Pour son malheur, elle ne prit pas assez tôt ses mesures, ou se trompa à la justesse de son calcul. Elle partit, dit-elle, pour les eaux, et comme les départs sont toujours difficiles, ce ne put être que tard, et n'alla coucher qu'à Fontainebleau, dans un mauvais cabaret plein de monde, parce que la cour y étoit alors. Cette couchée lui fut perfide, le mal d'enfant la prit la nuit, elle accoucha. Tout ce qui étoit dans l'hôtellerie entendit ses cris; on accourut à son secours, beaucoup plus qu'elle n'auroit voulu, chirurgien, sage-femme, en un mot, elle en but le calice en entier, et le matin ce fut la nouvelle.

Les gens du duc de Saint-Aignan la lui contèrent en l'habillant, et il en trouva l'aventure si plaisante, qu'il en fit une gorge chaude au lever du roi, qui étoit fort gaillard en ce temps-là, et qui rit beaucoup de Mme l'abbesse et de son poupon, que, pour se mieux cacher, elle étoit venue pondre en pleine hôtellerie au milieu de la cour, et ce qu'on ne savoit pas, parce qu'on ignoroit d'où elle étoit abbesse, à quatre lieues de son abbaye, ce qui fut bientôt mis au net.

M. de Saint-Aignan, revenu chez lui, y trouva la mine de ses gens fort allongée; ils se faisoient signe les uns aux autres, personne ne disoit mot; à la fin il s'en aperçut, et leur demanda à qui ils en avoient; l'embarras redoubla, et enfin, M. de Saint-Aignan

voulut savoir de quoi il s'agissoit. Un valet de chambre se hasarda de lui dire que cette abbesse dont on lui avoit fait un si bon conte étoit sa fille, et que depuis qu'il étoit allé chez le roi, elle avoit envoyé chez lui au secours pour la tirer du lieu où elle étoit. Qui fut bien penaud? ce fut le duc qui venoit d'apprendre cette histoire au roi et à toute la cour, et qui, après en avoir bien fait rire tout le monde, en alloit devenir lui-même le divertissement. Il soutint l'affaire comme il put, fit emporter l'abbesse et son bagage; et, comme le scandale en étoit public, elle donna sa démission, et a vécu plus de quarante ans depuis, cachée dans un autre couvent.

Le Duc de Sully

La nouvelle duchesse de Sully, se hâta de prendre son tabouret, et prit sans peine tout le maintien d'une grande dame avec assez d'esprit pour ne blesser personne par un si grand changement. Elle en avoit en effet beaucoup, beaucoup de monde, de la lecture et de l'ornement, une beauté romaine, de beaux traits, un beau teint, et la conversation très aimable, avec beaucoup d'amis de tous les genres, et assez choisis en hommes et en femmes. Sa réputation fut toujours sans reproche; elle n'eut jamais d'autre attachement que celui qui fut couronné par la persévérance, et depuis même que le mariage secret leur avoit tout permis, les bienséances et les dehors furent si exactement observés qu'il ne se put rien apercevoir entre eux. Le commerce de l'un et de l'autre avec leurs amis étoit honnête, et sûr; le duc de Sully en avoit beaucoup et avoit toujours été fort au goût du monde, mais jamais de celui du roi. Quoique gros,

c'étoit le meilleur danseur de son temps, son visage et sa figure étoient agréables, avec beaucoup de grâce et de douceur. Toujours pauvre, toujours rangé, et se soutenant de peu avec honneur, peu d'esprit mais sage, et avoit servi toute sa vie avec beaucoup de valeur, et peu de fortune. Je n'ai jamais su pourquoi le roi l'avoit pris en une sorte d'aversion, si ce n'est qu'il ne fut jamais fort assidu à la cour, et qu'il étoit fort des amis de M. le prince de Conti.

QUELQUES SEIGNEURS

Le Comte d'Armagnac—1642-1718

Louis de Lorraine, comte d'Armagnac, grand écuyer du roi, dit pour cela *M. le Grand.*

Il avait 74 ans à la mort de Louis XIV.

Son frère, le chevalier de Lorraine avait été l'ami de Monsieur, frère de Louis XIV.

Ses fils jouèrent un certain rôle: le comte de Brionne, le prince d'Armagnac, grand écuyer, le prince Camille, grand maître de la maison du duc de Lorraine, l'évêque de Bayeux, l'abbé d'Armagnac, le bailli d'Armagnac.

C'étoit un homme sans aucun autre esprit qu'un long usage de la cour et du plus grand monde, gâté par sa faveur et par la sottise du monde, très bon homme, très noble, très désintéressé, fort poli avec discernement, encore plus haut, et le dernier de sa maison qui ait porté jusqu'à la fin de sa vie la grandeur dans toutes ses prétentions, qu'on lui passoit à la faveur de sa maison toujours ouverte, avec le plus grand jeu et la plus grande chère soir et matin. Fort brutal et alors sans ménagement en face, même aux femmes, quand il s'y mettoit, et d'une gourmandise singulière; son âge et sa goutte presque continuelle l'avoient affranchi de tout devoir; mais en aucun temps il n'avoit fait sa cour qu'au roi, à la vérité avec la plus grande bassesse, et des flatteries dont l'excès et la fadeur faisoient mal au cœur. Jamais il n'avoit été chez aucun ministre; il conservoit avec eux toute sa grandeur, en étoit craint et ménagé, et ne se contraignoit pour personne. C'étoit donc un homme que, sur ce qu'il s'étoit une fois mis en tête, on craignoit de choquer. . . .

M. le Grand mourut . . . à près de soixante-dix sept ans, à même âge et même maladie que le feu roi. Il fut un des exemples, également long et sensible, du mauvais goût de ce prince en favoris, dont il n'eut aucun qui ait joui d'une si constante et parfaite [faveur], jointe à la considération et à la distinction la plus haute, la plus marquée, la plus invariable. Une très noble et très belle figure; toute la galanterie, la danse, les exercices, les modes de son temps; une assiduité infatigable; la plus basse, la plus puante, la plus continuelle flatterie; toutes les manières et la plus splendide magnificence du plus grand seigneur, avec un air de grandeur naturel qu'il ne déposoit jamais avec personne, le roi seul excepté, devant lequel il savoit ramper comme par accablement de ses rayons, furent les grâces qui charmèrent ce monarque et qui acquirent, quarante ans durant, à ce favori toutes les distinctions et les privances, toutes les usurpations qu'il lui plut de tenter, toutes les grâces pour soi et pour les siens, qu'il prit la peine de désirer, qui réduisirent tous les ministres, je dis les plus audacieux, les Seignelay, les Louvois et tous leurs successeurs, à se faire un mérite d'aller chez lui et au-devant de tout ce qui lui pouvoit plaire, et qu'il recevoit avec les façons de supériorité polie comme ce qui lui étoit dû. Il avoit su ployer les princes du sang même, bien plus, jusqu'aux bâtards et bâtardes du roi, à la même considération pour lui et à une sorte d'égalité de maintien avec eux chez lui-même. La goutte, qui lui fut d'abord un prétexte puis une nécessité de ne point sortir de chez lui, une grande et excellente table, soir et matin, et le plus gros jeu du monde, toute la journée, où abondoit une grande partie de la cour, lui furent d'un grand secours pour maintenir un air de supériorité si marquée. Il ne

sortoit que rarement pour se faire porter chez le roi ou pour aller à Marly jouer dans le salon.

Jamais homme si court d'esprit ni si ignorant, autre raison d'avoir mis le roi à son aise avec lui, instruit pourtant de ce qui intéressoit sa maison et des choses de la Ligue, dont, avec plus d'esprit, il auroit eu l'âme fort digne. L'usage continuel du plus grand monde et de la cour suppléoit à ce peu d'esprit, pour le langage, l'art et la conduite, avec la plus grande politesse, mais la plus choisie, la plus mesurée, la moins prodiguée et l'entregent de captiver quoique avec un mélange de bassesse et de hauteur, tout l'intérieur des principaux valets du roi., D'ailleurs brutal, sans contrainte avec hommes et femmes, surtout au jeu, où il étoit très fâcheux et lâchoit tout plein d'ordures, sur le rare pied que personne ne se fâchoit de ses sorties, et que les dames, je dis les princesses du sang, baissoient les yeux et les hommes rioient de ses ordures. Jamais homme encore si gourmand, qui étoit une autre occasion fréquente de tomber sur hommes et femmes sans ménagements, si le hasard leur faisoit prendre un morceau dont il eût envie, ou s'il étoit prié à manger quelque part ou que lui-même eût demandé un repas et qu'il ne se trouvât pas à sa fantaisie. C'étoit, de plus, un homme tellement personnel qu'il ne se soucia jamais de pas un de sa famille, à la grandeur près, et qu'à la mort de sa femme et de ses enfants il ne garda aucune bienséance ni sur le deuil, ni sur le jeu, ni sur le grand monde. Au fond il étoit bon homme, avoit de l'honneur, aimoit à servir et avoit en affaires d'intérêts les plus nobles et les plus grands procédés qu'il fût possible. Avec tout cela il ne fut regretté de personne. J'ai rapporté en leur temps ici quelques traits de lui singuliers, en bien et en mal. Il n'avoit presque servi qu'à la suite du roi

dans les armées. Il vécut toujours au milieu du plus grand monde sans amis particuliers, et ne se mêla jamais de rien à la cour que de ce qui regardoit le rang de sa maison, dont il fut toujours très sensiblement occupé, sans aucun soin de ses affaires particulières, que Mme d'Armagnac savoit très bien gouverner et qu'il laissa conduire à ses gens après elle. Il ne découchoit presque jamais des lieux où le roi étoit, et c'étoit auprès de lui un autre grand mérite.

Le Comte de Beringhen—1651–1723

Jacques-Louis de Beringhen, fils d'Henri, premier écuyer de Louis XIII, et lui-même premier écuyer de Louis XIV. On l'appelait donc M. le Premier.

Il avait 64 ans à la mort du Grand Roi. On lira sans doute avec intérêt l'extrait suivant qui le concerne et peint tout entier par contre-coup Saint-Simon. À la suite d'une contestation entre M. le Premier et M. le Grand, que Saint-Simon fait trancher en faveur de Beringhen, celui-ci demande à venir lui faire une visite de cérémonie. La façon dont notre duc accueille ces avances fait comprendre le peu de sympathies que devait avoir notre Alceste à la Cour.

Le premier écuyer ne fut pas longtemps sans me parler de l'extrême désir de sa femme de me venir témoigner la reconnoissance dont elle étoit pénétrée, et leur douleur commune de n'oser l'entreprendre dans les dispositions où tous deux me savoient pour elle, dont il est vrai que je ne m'étois pas tu, et sans ménagement. Je lui dis que c'étoit une peine que je le priois de l'empêcher de se donner, parce que ma porte lui seroit exactement fermée. Il voulut entrer en justification pour elle, non en tout, mais en partie, et insister sur son repentir et sa douleur. Je répondis que j'étois trop bien informé pour que les justifications et les explications eussent sur moi aucune prise, que

je savois très bien à quoi m'en tenir avec elle, et que je le priois de ne m'en pas parler davantage.

Mme de Beringhen étoit parfaitement fausse, basse, intrigante, non seulement dangereuse, mais fort méchante, avec l'air humble et modeste, les propos les plus doux et les plus séduisants, toujours dans les intérêts et dans les sentiments des gens à qui elle parloit; jamais rien sans vues et sans desseins, avide d'argent et d'affaires les plus sales, avec un air d'aisance, de dépense, de désintéressement; toujours merveilleusement parée, quoique très laide, et rien moins que jeune, fort glorieuse en dessous, tant qu'elle pouvoit dans les cabales, ayant été toujours fort avant dans celle de Meudon, désolée de ce qu'ils n'avoient pu parvenir au duché, quoiqu'elle ne pût ignorer qui étoit son mari. Elle avoit plus d'esprit encore que le duc d'Aumont, et infiniment liant. C'étoit son bon et cher frère, aussi étoient-ils en tout parfaitement homogènes. Elle avoit été longtemps toujours à la cour, à Marly, de tous les voyages, de toutes les fêtes. On n'a jamais découvert la cause de sa disgrâce, que toute la bonté du roi pour son mari, et la familiarité qu'il eut toute sa vie, ni la considération de la nécessité où il étoit de ne bouger d'où étoit le roi, ne put jamais diminuer. Les quinze dernières années du feu roi au moins elle n'étoit plus de rien, et n'alloit à la cour que deux ou trois fois l'année passer au plus deux jours, mais quelquefois à Meudon, quand il y avoit des dames et que le roi n'y étoit pas; jamais même à Fontainebleau. Cela étoit fort remarqué; mais ils étoient si sages et si cachés qu'on n'en fut pas plus instruit. Le Premier, qui aimoit fort sa femme, et à être avec cette flatteuse, en étoit secrètement, amèrement affligé, mais il ne put rien changer à cette disgrâce, qui dans les premiers

temps bannit sa femme de la cour, sans y oser paroître du tout pendant quelques années.

Il me poursuivit plus de six semaines pour voir sa femme, avec une assiduité qui me désoloit et qui enfin me vainquit. Elle vint donc un matin seule avec son langage composé où elle mit toute l'éloquence qui lui fut possible, qu'elle accompagna de beaucoup de larmes. Je la reçus avec toute la civilité, mais avec toute la froideur possible. Je lui dis qu'il ne s'agissoit point de s'expliquer sur ce qui s'étoit passé chez elle à mon égard, que je n'en ignorois rien, que je savois à quoi m'en tenir, que je voulois bien croire qu'elle en étoit fâchée, que cela ne m'avoit pas empêché de rendre justice à M. le Premier. Du reste, je la payai de compliments secs, sans me rendre à ses protestations, ni à tous ses empressements pour obtenir oubli et mon amitié. Il n'y eut rien qu'elle ne me dît pour m'assurer que, quelque rigueur que je lui tinsse, rien n'égaleroit à jamais sa reconnoissance, son attachement, son respect pour moi, car elle ne ménagea aucun terme, et pour me les témoigner par toute sa conduite. Tous ces verbiages durèrent une bonne heure tête à tête, et quoique de ma part la sécheresse se fût soutenue jusqu'au bout à travers toute la politesse dont je la pus tempérer, son mari vint me remercier le lendemain de l'avoir reçue, et me dit encore merveilles pour elle.

Le Marquis de Dreux

Grand maître des cérémonies.

Dreux étoit grand maître des cérémonies, comme on l'a vu en son temps, par son mariage avec la fille de Chamillart. Son ignorance et sa brutalité étoient égales, et au comble. Il a su montrer l'une

et l'autre à la guerre, où malgré sa valeur et sa faveur, il s'est fait détester et mépriser. Sa bêtise ne diminuoit rien de son orgueil, qui, dans le désespoir de la bassesse plus que très crasseuse de sa naissance, que sa charge, son alliance, les richesses des usures de son père, ni le titre de marquis, si plaisamment imposé par lui au nom de sa famille, ne pouvoient recrépir, ne perdoit pas une occasion de s'en venger contre la vérité, contre le témoignage de ses registres, et contre son honneur, dont en ce genre il ne faisoit pas grand cas.

Je dis contre ses registres, parce que je les ai tous jusqu'à une époque où pendant qu'il étoit à l'armée, sa femme, qu'il ne méritoit pas, me les prêta tous un à un, et je les fis copier et bien collationner; et c'est sur cela que je dis qu'il alloit contre ses registres, parce que je l'y pris, et qu'il en demeura court lorsque Mme de Saint-Simon conduisit un enfant de Mme la duchesse de Berry à Saint-Denis. Il refusoit un honneur qui étoit dû, je lui citai son registre; il fut honteux et confus, et obligé de céder. Il avoit su apparemment, à son retour de l'armée, longtemps avant ce fait, que sa femme m'avoit prêté ses registres; il lui en fit un si étrange vacarme que je n'ai pu y revenir depuis.

Le Comte d'Évreux

Le Comte d'Évreux qui n'avait de commun avec son grand-oncle, M. de Turenne, que d'être l'homme du monde le moins simple en affectant de le paroître le plus, et qui, avec un esprit au-dessous du médiocre, avoit le plus d'art, de manèges sous terre et d'application vers ses buts, comme M. de Turenne aussi, le plus attentif au rang qu'ils avoient conquis, et le plus touché

d'usurper de plus en plus, étoit ravi de voir l'étrange fermentation contre les dignités du royaume et les officiers de la couronne, de ce qui s'appeloit si faussement la noblesse par le dépit de n'être pas ce qu'ils pouvoient devenir comme ceux qui y étoient parvenus, tandis que cet aveuglement ne leur permettoit pas de s'indisposer contre des nouveautés infiniment offensantes, puisque le rang de prince étranger ne porte que sur la différence de la naissance, et que ces messieurs ne trouvoient point mauvais parce qu'ils n'étoient pas nés de maisons souveraines, et ce qui est encore plus rare, parce qu'ils ne pouvoient espérer les mêmes conjonctures, qui avoient fait princes étrangers des gentilshommes comme eux, tels que, depuis si peu d'années, les Bouillon et les Rohan. Le comte d'Évreux, sans cesse appliqué à accroître ses avantages, essaya de profiter de la conjoncture.

Le Comte et le Chevalier de Belle-Isle

Ch. L. A. Fouquet, comte de Belle-Isle, 1684-1761, petit-fils du surintendant Fouquet, avait 31 ans à la mort de Louis XIV. Il devait jouer, ainsi que son frère le chevalier de Belle-Isle, un rôle important plus tard, pendant la guerre de succession d'Autriche.

Jamais le concours ensemble de tant d'ambition, d'esprit, d'art, de souplesse, de moyens de s'instruire, d'application de travail, d'industrie, d'expédients, d'insinuation, de suite, de projets, d'indomptable courage d'esprit et de cœur, ne s'est si complètement rencontré que dans ces deux frères, avec une union de sentiments et de volontés, c'est trop peu dire, une identité entre eux inébranlable: voilà ce qu'ils eurent de commun. L'aîné, de la douceur, de la figure, toutes sortes de langages, de la grâce

à tout, un entregent, une facilité, une liberté à se retourner, un air naturel à tout, de la gaieté, de la légèreté, aimable avec les dames et en bagatelles, prenant l'unisson avec hommes et femmes, et le découvrant d'abord. Le cadet plus froid, plus sec, plus sérieux, beaucoup moins agréable, se permettant plus, se contraignant moins, et paroissant moins aussi, peut-être plus d'esprit et de vue, mais moins juste, peut-être encore plus capable d'affaires et de détails domestiques, qu'il prit plus particulièrement, tandis que l'aîné se jeta plus au dehors: haineux en dessous et implacable, l'aîné glissant aisément et pardonnant par tempérament; tous deux solides en tout, marchant d'un pas égal à la grandeur, au commandement, à la pleine domination, aux richesses, à surmonter tout obstacle, en un mot, à régner sur le plus de créatures qu'ils s'appliquèrent sans relâche à se dévouer, et à dominer despotiquement sur gens, choses et pays que leurs emplois leur soumirent, et à gouverner généraux, seigneurs, magistrats, ministres dont ils pouvoient avoir besoin, toutes parties en quoi ils réussirent et excellèrent jusqu'à arriver à leurs fins par les puissances qui les craignoient et qui même les haïssoient.

Le Comte de Chavigny

Théodore Chavignard, comte de Chavigny, fut un des meilleurs diplomates de son temps (1687-1771).

Il avait 28 ans à la mort de Louis XIV, et devait aller jusqu'à 84 ans. Vergennes fut son neveu et son élève.

Saint-Simon assure que son début, à lui et à son frère furent très pénibles, et même que Louis XIV les avait, un moment, chassés du royaume.

En courant le pays, ils se firent nouvellistes, espèce de gens dont les personnes en place ne manquent pas, tous aventuriers, gens de rien et la plupart

fripons, dont il m'en est passé plusieurs par les mains. Chavigny avoit beaucoup d'esprit, d'art, de ruse, de manège, un esprit tout tourné à l'intrigue, à l'application, à l'instruction, avec tout ce qu'il falloit pour en tirer parti: une douceur, une flatterie fine, mais basse, un entregent merveilleux, et le tact très fin pour reconnoître son monde, s'insinuer doucement, à pas comptés, et juger très sainement de lâcher ou de retenir la bride, éloquent, bien disant, avec une surface de réserve et de modestie, maître absolu de ses paroles et de leur choix, et toujours examinant son homme jusqu'au fond de l'âme, tandis qu'il tenoit la sienne sous les enveloppes les plus épaisses, toutefois puant le faux de fort loin. Personne plus respectueux en apparence, plus doux, plus simple, en effet plus double, plus intéressé, plus effronté, plus insolent et hardi au dernier point, quand il croyoit pouvoir l'être. Ces talents rassemblés, qui font une espèce de scélérat très méprisable, mais fort dangereux, font aussi un homme dont quelquefois on peut se servir utilement. Torcy en jugea ainsi. De bas nouvelliste, il s'en fit une manière de correspondant, et prétendit s'en être bien trouvé en Hollande et à Utrecht, où néanmoins il n'osoit fréquenter nos ambassadeurs, mais se fourroit chez les ministres des autres puissances, en subalterne tout à fait, mais dont il savoit tirer des lumières par leurs bureaux, où il se familiarisoit, en leur en laissant tirer de lui qu'il leur présentoit comme des hameçons.

Son frère n'en savoit pas moins que lui; mais son humeur naturellement haute et rustre le rendoit moins souple, moins ployant, moins propre à s'insinuer et à abuser longtemps de suite. Toutefois ils s'entendoient et s'aidoient merveilleusement. Ces manèges obscurs, hors de France

et tout à fait à l'insu du feu roi, durèrent jusqu'à sa mort. Elle leur donna bientôt la hardiesse de revenir en France, où trouvant Torcy hors de place et seulement conservant les postes et une place dans le conseil de régence, ils continuèrent à lui faire leur cour pour s'en faire un patron dans le cabinet du régent, avec qui le secret des postes le tenoit dans un commerce important et intime, mais un patron qui ne pouvoit que les aider. Ils n'osoient pourtant se produire au grand jour, mais ils frappoient doucement à plusieurs portes pour essayer où ils pourroient entrer.

Comme ils avoient le nez bon, ils avisèrent bientôt que l'abbé Dubois seroit leur vrai fait, s'ils se pouvoient insinuer auprès de lui, et que, fait comme il étoit et comme étoit aussi M. le duc d'Orléans, il y auroit bien du malheur si l'espèce de disgrâce où il étoit lors ne se changeoit bientôt en une confiance qui le mèneroit loin, et dont eux-mêmes pourroient profiter; ils cherchèrent donc par où l'approcher. La fréquentation qu'ils avoient eue en Hollande avec les Anglois les introduisit auprès des Stairs; ils y firent leur cour à Rémond qui n'en bougeoit. Il faut se souvenir de ce qui a été expliqué ici des premiers temps de la régence, de liaisons, des vues et des manèges de l'abbé Dubois pour se raccrocher auprès de son maître et s'ouvrir un chemin à ce qu'il devint depuis. Rémond, peu accoutumé aux applaudissements et aux respects, fut enchanté de ceux qu'il trouva dans les deux frères. À son tour, il fut charmé de leur esprit et de leurs lumières. Il les présenta à Canillac à qui ils prostituèrent tout leur encens. Lui et Rémond en parlèrent à l'abbé Dubois. Rémond fit que Stairs les lui vanta aussi; il les voulut voir. Jamais deux hommes si faits après l'un pour l'autre que Dubois et Chavigny, si ce n'est que

celui-ci en savoit bien plus que l'autre, avoit la tête froide et capable de plusieurs affaires à la fois. Dubois le reconnut bientôt pour un homme qui lui seroit utile, et dont la délicatesse ne s'effaroucheroit de rien. Il l'employa donc en de petites choses quand lui-même commença à poindre; en de plus grandes, à mesure qu'il avança; et en fit enfin son confident dans le soulagement dont il eut besoin dans ses négociations avec l'Angleterre.

Le Prince de Pons

Le prince de Pons étoit l'aîné de cette grande et illustre maison de Pons, mais si pauvre que M. de La Rochefoucauld, le favori de Louis XIV, prit soin de lui jusqu'à son logement, son vêtement et sa nourriture. Il avoit de la grâce, une éloquence naturelle, beaucoup d'esprit et fort orné; beaucoup de politesse, mais à travers laquelle transpiroit même grossièrement une extrême gloire et une opinion de soi-même rebutante. Il eut du roi une charge dans la gendarmerie où il servit comme point, et ne vit guère plus de cour que de guerre. Il avoit un des plus beaux visages qu'on pût voir. Ce visage, soutenu de son esprit, donna dans les yeux de Mme de La Baume qui l'épousa. . . .

La femme étoit aussi dépiteusement laide que le mari étoit beau, et aussi riche qu'il étoit pauvre; d'ailleurs autant de gloire, d'esprit, de débit et d'avarice l'un que l'autre. Cette avarice et leur procès l'emporta sur leur gloire; ils briguèrent la place que Mme de Montmorency-Fosseux quittoit,[1] et l'obtinrent: leurs affaires liquidées, Mme de Pons s'en lassa et s'en retira. Elle étoit très mechante, très difficile à vivre, maîtresse absolue de son mari, dont

[1] Dame d'honneur de Madame la Duchesse la jeune.

l'humeur étoit pourtant dominante, et qui régnoit tant qu'il pouvoit sur tous ceux qu'il fréquentoit. Cette humeur peu compatible avec celle de M. de La Rochefoucauld, moins encore avec tous les secours qu'il en avoit reçus, rendit le commerce rare et froid entre eux, dès qu'il n'en eut plus besoin.

Le Prince de Lixin

Le chevalier de Lorraine, frère du prince de Pons, quitta la croix de Malte, pour épouser Mlle de Beauvau, fille de M. et de Mme de Craon, qui pouvoient tout en Lorraine, moyennant quoi M. de Lorraine le fit grand maître de sa maison, comme l'avoit été le feu prince Camille, son cousin germain, fils de M. le Grand. Il prit le nom de prince de Lixin, et continua de servir en France. C'étoit un homme très poli et fort brave, mais haut et pointilleux à l'excès. Sur une dispute d'un point d'histoire fort indifférent qu'il eut avec M. de Ligneville, frère de Mme de Craon, sa belle-mère, aussi peu endurant que lui, ils se battirent, et le prince de Lixin le tua. Il fut payé en même monnoie pour s'être avisé seul, et dernier cadet de sa maison, de trouver mauvais que le duc de Richelieu sur la naissance duquel il s'espaça, eût épousé une fille de M. de Guise, sœur de la duchesse de Bouillon. M. de Richelieu, après avoir fait tout ce qu'il avoit pu pour le ramener, se lassa enfin de ces procédés, se battit avec lui, et le tua tout au commencement du siège de Philipsbourg par le maréchal de Berwick, qui y fut tué lui-même.

QUELQUES GRANDES DAMES

La Duchesse Sforce

Cousine germaine et amie de la duchesse d'Orléans, elle avait épousé en 1678 le duc Sforza et veuve en 1685 était revenue en France.

Elle étoit belle, sage et spirituelle, et plut assez au roi à son retour pour donner lieu à Mme de Maintenon de l'écarter. C'étoit encore assez qu'elle fût nièce de Mme de Montespan, et qu'elle en eût ce langage singulier dont j'ai parlé plus d'une fois. Il se forma dans les suites une liaison de convenance entre elle et Mme la duchesse d'Orléans, qui parvint au dernier point d'intimité et de confiance, jusqu'à ne pouvoir se passer l'une de l'autre, qui a duré tant que la duchesse Sforce a vécu, dont Mme de Castries, leur cousine germaine, fille de M. de Vivonne et dame d'atours de Mme la duchesse d'Orléans, qui avoit bien plus d'esprit, et le même tour que Mme Sforce, mouroit de jalousie. Mme Sforce avoit de l'esprit, comme il a été remarqué, mais sage, sensé, avisé, réfléchi; bonne et honnête par nature, éloignée de tout mal, et se portant à tout bien, et cette intimité avec Mme la duchesse d'Orléans fut un bonheur pour cette princesse, pour M. le duc d'Orléans et pour toute cette branche royale. Elles passoient leur vie ensemble, et dînoient presque tous les jours tête à tête. Son extérieur droit, sec, froid et haut, avoit du rebutant. Elle aimoit à gouverner. Tout montroit en elle une rinçure de la princesse des Ursins.

Mais perçant cet épiderme, vous ne trouviez que sagesse, mesure, bonté, politesse, raison, désir d'obliger, de concilier, surtout vérité, sincérité, droiture, sûreté entière, secret inviolable; assemblage glorieuse sans orgueil et sans bassesse, c'est-à-dire qu'elle se sentoit fort, et qu'elle se conduisoit avec réserve et dignité loin de toute prostitution de cour, où avec cela elle se faisoit compter, quoique en allant fort peu.

Madame de Castries

C'était une fille de M. de Vivonne, parente de Mme de Montespan, qui avait épousé M. de Castries, lieutenant général et gouverneur de Montpellier.

Mme de Castries étoit une figure de tout point manquée pour la forme et pour la matière, mais tout âme, tout esprit et charmant, toujours nouveau, et de ce rare chrême des Mortemart, avec beaucoup de lecture et de savoir sans le montrer jamais. Le mari s'étoit fort distingué à la guerre, et y auroit été loin sans un asthme et une santé fort triste, qui le força à quitter. Avec une si médiocre place, et un esprit qui ne l'étoit guère moins, sa vertu et son mérite lui avoient acquis des amis distingués, et en nombre, et une considération personnelle où peu d'autres sont parvenus.

Madame de Clérembault

C'était la sœur de M. de Bouthillier-Chavigny, ancien évêque de Troyes, membre du conseil de régence, et la veuve du maréchal de Clérembault qui joua un certain rôle sous la Fronde. Elle était très âgée au moment de la Régence, étant morte à 89 ans, en 1722, peu avant Madame qui l'avait en grande affection.

C'étoit une des femmes de son temps qui avoit le plus d'esprit, le plus orné sans qu'il y parût, et qui

savoit le plus d'anciens faits curieux de la cour, la plus mesurée et la plus opiniâtrément silencieuse. Elle en avoit contracté l'habitude par avoir été constamment une année entière sans proférer une seule parole dans sa jeunesse, et se guérit ainsi d'un grand mal de poitrine. Elle n'avoit jamais bu que de l'eau, et fort peu. Souvent aussi son silence venoit de son mépris secret pour les compagnies où elle se trouvoit et pour les discours qu'on y tenoit; mais lorsqu'elle étoit en liberté, elle étoit charmante, on ne la pouvoit quitter. Je l'ai souvent vue de la sorte entre trois ou quatre personnes au plus chez la chancelière de Pontchartrain dont elle étoit fort amie. C'étoit un tour, un sel, une finesse, et avec cela un naturel inimitable. Elle fut allant, venant à la cour en grand habit presque toujours jusqu'à sa dernière maladie. Fort riche et avare. Par les chemins et dans les galeries, elle avoit toujours un masque de velours noir. Sans avoir jamais été ni prétendu être belle ni jolie, elle avoit encore le teint parfaitement beau, et elle prétendoit que l'air lui causoit des élevures. Elle étoit l'unique qui en portât, et quand on la rencontroit et qu'on la saluoit, elle ne manquoit jamais à l'ôter pour faire la révérence. Elle aimoit fort le jeu, mais le jeu de commerce et point trop gros, et eût joué volontiers jour et nuit.

La Duchesse de Lesdiguières

Son mari, le duc de Lesdiguières, avait été le type de ces grands seigneurs un peu sauvages ne fréquentant jamais Versailles, et que le Grand Roi pour cela avait toujours tenu à l'écart.

Sa veuve vivait de même assez à part et n'assista qu'aux débuts de la Régence.

La duchesse de Lesdiguières mourut à Paris dans son bel hôtel. Elle n'étoit point vieille, mais veuve depuis très longtemps, et avoit perdu son fils unique, gendre de M. de Duras. C'étoit le reste de ces Gondi amenés en France par Catherine de Médicis, qui y avoient fait une si prodigieuse fortune et tant figuré. Aussi laissa-t-elle des biens immenses. C'étoit de tous points une fée, qui avec de l'esprit ne vouloit voir presque personne, moins encore donner à manger à aucun de ce peu qu'elle voyoit; jamais à la cour, et presque jamais hors de chez elle. Sa maison, dont la porte étoit toujours ouverte, étoit aussi toujours fermée d'une grille qui laissoit voir un vrai palais de fée, tel que les dépeignent les romans. Le dedans presque désert, mais de la dernière magnificence, y répondoit par là et par sa singularité, que ne démentoit pas son train, sa livrée, la housse jaune de son carrosse, et ses deux grands Maures avec tout leur appareil.

Mlle de Chausseraye

C'était sous la Régence une personne assez âgée ayant été l'amie de Louis XIV et ayant conservé de bonnes relations avec le maréchal de Villeroy.

Le maréchal de Villeroy mena promener le roi chez Mlle de Chausseraye, qui s'étoit fait donner,

puis fort ajuster et accroître une petite maison au bois de Boulogne, tout près du château de Madrid dont les promenades étoient charmantes, et où elle amusa le roi de mille choses qu'elle avoit curieusement rassemblées: car elle étoit fort riche et avoit un goût exquis. Quoique j'aie parlé ailleurs de cette singulière fille et de son caractère, il s'en faut bien que j'en aie tout dit. Elle avoit plu au feu roi autrefois, et en petit étoit devenue une autre Mme de Soubise, il y paroissoit encore bien moins au dehors; mais les particuliers étoient plus intimes, quoique moins utiles pour elle, parce qu'elle n'étoit pas dans une position à cela, sans famille, et à peu près sans nom. Le roi et elle s'écrivoient souvent, et souvent il la faisoit venir à Versailles, sans que personne s'en doutât, ni qu'on sût ce qu'elle y faisoit. Le prétexte étoit de venir voir la duchesse de Ventadour et Madame. Bloin étoit celui par qui passoient les lettres et les messages, et qui l'introduisoit chez le roi par les derrières dans le plus grand secret.

Le roi se plaisoit fort avec elle, parce qu'elle étoit fort amusante et divertissante quand il lui plaisoit, qu'elle avoit l'art de lui cacher son esprit, qui étoit son soin le plus attentif et le plus continuel, et qu'elle faisoit très bien l'ingénue et la personne indifférente qui ne prenoit part à rien, ni parti pour personne. Par cet artifice elle avoit accoutumé le roi à ne se défier point d'elle, à se mettre à son aise, à lui parler de tout avec confiance, à goûter même ses conseils, car ils en étoient là ensemble, et il est incroyable combien elle a su par là servir et nuire à quantité de gens, sans que le roi s'aperçût qu'elle se souciât le moins du monde des personnes dont ils se parloient. Les ordres qu'il donna souvent en sa faveur aux contrôleurs généraux les uns après les autres, et qui l'enrichirent

extrêmement, n'ayant rien d'elle, dont elle sut bien profiter pour se les rendre souples, sans toujours recourir au roi, firent bien douter de quelque chose dans l'intérieur du ministère et de la plus intrinsèque cour, mais non pas de toute l'étendue de sa faveur, qui a duré autant que la vie du roi. . . .

On dit que quand le diable fut vieux il se fit ermite; aussi fit Mlle de Chausseraye. Elle se mit dans la dévotion. Ses mœurs, sa vie, ses richesses l'effrayèrent. Elle ne sortit plus de son bois de Boulogne, et n'y reçut presque plus personne, quelques instances que ses amis fissent pour la voir. . . . Dans sa retraite elle vit beaucoup l'abbé d'Andigné, qui leur étoit fort proche, homme de beaucoup de monde, de savoir et de piété, peu accommodé, fort retiré, ami intime de tout ce que faussement on traite de jansénistes, et demeurant à la porte des pères de l'Oratoire de Saint-Honoré. Elle lui a conté tout ce que je viens de rapporter et bien d'autres choses, et lui a dit que toute son application et tout son savoir-faire auprès du roi, et qui la mettoit avec lui dans la gêne continuelle, étoit de faire l'idiote, l'ignorante, l'indifférente à tout, et de lui procurer le bien-aise d'entière supériorité d'esprit sur elle; que c'étoit uniquement par là qu'elle entretenoit sa faveur et sa confiance, et qu'elle avoit moyen de le conduire souvent où elle vouloit; mais que pour y parvenir sans qu'il s'en aperçût, et sans se démentir de toute sa conduite avec lui, il falloit un temps, des tours, une délicatesse et un art qui lui réussit souvent à bien des choses, dont elle en abandonnoit aussi d'autres, mais qui toutes lui faisoient suer sang et eau.

La Marquise de Créqui

Cette mort[1] opéra subitement une conversion éclatante, durable, et dont les bonnes œuvres et la pénitence augmentèrent toujours avec une simplicité, une humilité, une aisance dans le peu de commerce qui fut conservé, une paix et une joie singulière parmi les plus grandes et les plus répugnantes austérités: ce fut [celle] de la marquise de Créqui, veuve sans enfants, fille du feu duc d'Aumont et de la sœur de M. de Louvois et du feu archevêque de Reims, qui l'avoit enrichie et qu'on avoit soupçonné de l'avoir aimée autrement qu'en oncle, auquel l'abbé d'Estrées avoit parfaitement succédé. De la plus mondaine de toutes les femmes, la plus occupée de sa personne, de la parure, de toute espèce de commodités et de magnificence et passionnée du plus gros jeu, elle devint la plus retirée, la plus modeste, la plus prodigue aux pauvres et la plus avare pour elle-même; sans cesse en prières chez elle ou à l'église; assidue aux prisons, aux cachots, aux hôpitaux, dans les plus horribles fonctions à la nature, et y a heureusement persévéré jusqu'à sa mort, qui lui a laissé bien des années de pénitence.

La Marquise de Charlus

La Marquise de Charlus, sœur de Mezières et mère du marquis de Lévi, devenu depuis duc et pair, mourut riche et vieille. Elle étoit toujours faite comme une crieuse de vieux chapeaux, ce qui lui fit essuyer maintes avanies parce qu'on ne la connoissoit pas, et qu'elle trouvoit fort mauvaises.

[1] Celle de l'abbé d'Estrées, frère du maréchal, dont vient de parler Saint-Simon.

Pour se délasser un moment du sérieux, je rapporterai une aventure d'elle d'un autre genre.

Elle étoit très avare et grande joueuse. Elle y auroit passé les nuits les pieds dans l'eau. On jouoit à Paris les soirs gros jeu au lansquenet chez Mme la princesse de Conti, fille de M. le Prince. Mme de Charlus y soupoit un vendredi, entre deux reprises, avec assez de monde. Elle n'y étoit pas mieux mise qu'ailleurs, et on portoit en ce temps-là des coiffures qu'on appeloit des commodes, qui ne s'attachoient point et qui se mettoient et ôtoient comme les hommes mettent et ôtent une perruque et un bonnet de nuit, et la mode étoit que toutes les coiffures de femmes étoient fort hautes. Mme de Charlus étoit auprès de l'archevêque de Reims, Le Tellier. Elle prit un œuf à la coque qu'elle ouvrit, et, en s'avançant après pour prendre du sel, mit sa coiffure en feu, d'une bougie voisine, sans s'en apercevoir. L'archevêque, qui la vit tout en feu, se jeta à sa coiffure et la jeta par terre. Mme de Charlus, dans la surprise et l'indignation de se voir décoiffée sans savoir pourquoi, jeta son œuf au visage de l'archevêque, qui lui découla partout. Il ne fit qu'en rire, et toute la compagnie fut aux éclats de la tête grise, sale et chenue de Mme de Charlus et de l'omelette de l'archevêque, surtout de la furie et des injures de Mme de Charlus qui croyoit qu'il lui avoit fait un affront et qui fut du temps sans vouloir en entendre la cause, et après de se trouver ainsi pelée devant tout le monde. La coiffure étoit brûlée, Mme la princesse de Conti lui en fit donner une, mais avant qu'elle l'eût sur la tête on eut tout le temps d'en contempler les charmes et elle de rognonner toujours en furie. M. de Charlus, son mari, la suivit trois mois après. M. de Lévi crut trouver des trésors; il y en avoit eu, mais ils se trouvèrent envolés.

La Marquise d'Alluye

C'étoit une femme qui n'étoit point méchante; qui n'avoit d'intrigues que de galanterie, mais qui les aimoit tant que, jusqu'à sa mort, elle étoit le rendez-vous et la confidente des galanteries de Paris, dont, tous les matins, les intéressés lui rendoient compte. Elle aimoit le monde et le jeu passionnément, avoit peu de bien et le réservoit pour son jeu. Le matin, tout en discourant avec les galants qui lui contoient les nouvelles de la ville, ou les leurs, elle envoyoit chercher une tranche de pâté ou de jambon, quelquefois un peu de salé ou des petits pâtés, et les mangeoit. Le soir, elle alloit souper et jouer où elle pouvoit, rentroit à quatre heures du matin, et a vécu de la sorte grasse et fraîche, sans nulle infirmité jusqu'à plus de quatre-vingts ans qu'elle mourut d'une assez courte maladie, après une aussi longue vie, sans souci, sans contrainte et uniquement de plaisir. D'estime, elle ne s'en étoit jamais mise en peine, sinon d'être sûre et secrète au dernier point; avec cela, tout le monde l'aimoit; mais il n'alloit guère de femmes chez elle. La singularité de cette vie m'a fait étendre sur elle.

La Princesse d'Auvergne

Cette soif de l'or fit faire un singulier mariage au prince d'Auvergne, nom que le chevalier de Bouillon avoit pris depuis quelque temps. Une Mme Trente, Angloise, qui se disoit demoiselle, et prétendoit être à Paris à cause de la religion, s'étoit fourrée par là chez Mme d'Aligre, de laquelle j'ai parlé plus d'une fois. Elle retira chez elle cette

fille d'abord par charité, et la garda longtemps, charmée de son ramage. Elle ne tarda pas à se faire connoître par ses intrigues et par son esprit souple, liant, entreprenant, hardi, qui surtout vouloit faire fortune. Elle attrapa lestement force Missisipi de Law, qu'elle sut faire très bien valoir. Ce grand bien donna dans l'œil au prince d'Auvergne, qui avoit tout fricassé. Il cherchoit à se marier sans pouvoir trouver à qui; le décri profond et public où ses débauches l'avoient fait tomber, et d'autres aventures fort étranges, ni sa gueuserie n'épouvantèrent point l'aventurière angloise. Le mariage se fit au grand déplaisir des Bouillon. Elle mena toujours depuis son mari par le nez, et acquit avec lui des richesses immenses par ce même Missisipi. Il est pourtant mort avec peu de bien, parce qu'il avoit été soulagé de presque tout son portefeuille que sa femme avoit eu l'adresse de lui faire prêter, et qu'elle a été fort accusée d'avoir mis de côté. Quoi qu'il en soit, il a été perdu pour le mari et pour les siens, sans moyens contre la femme qui en demeura brouillée avec tous les Bouillon et qui n'a point eu d'enfants qui aient vécu. Elle chercha, avant et depuis la mort de son mari, à faire un personnage, mais la défiance la fit rejeter partout. Elle se retrancha donc sur la dévotion, la philosophie, la chimie qui la tua à la fin, au bel esprit surtout, dans un très petit cercle de ce qu'elle put à faute de mieux.

Madame de Lévi

Travailla utilement à la fortune du Cardinal de Fleury en le faisant nommer précepteur du futur petit roi Louis XV.

C'Étoit une femme de beaucoup d'esprit, vive à l'excès, toujours passionnée, et ne voyant ni gens

ni choses qu'à travers la passion, qui en bien ou en mal la possédoit sur les choses et sur les personnes; elle s'étoit donc coiffée de M. de Fréjus, en vérité jusqu'à la folie, en vérité aussi en tout bien et honneur; car cette femme, avec tous ses transports d'affection ou du contraire, étoit foncièrement pétrie d'honneur, de vertu, de religion et de toute bienséance.

QUELQUES SURVIVANTS DU GRAND RÈGNE

Madame de Maintenon

L'épouse morganatique de Louis XIV ne lui survécut pas longtemps, puisqu'elle mourut le 15 avril, 1719. Saint-Simon, qui avait apprécié avec une sévérité extrême son rôle politique, rend justice à la dignité de son veuvage. Il avait d'ailleurs été injuste et même injurieux pour elle et l'histoire a été loin de ratifier ses jugements passionnés. Barbey d'Aurevilly, qui était lui aussi un passionné et un maître de la plume, a reproché non sans justesse à l'atrabilaire duc et pair de n'avoir pas compris les deux grandeurs de son temps, la grandeur royale de Louis XIV et la grandeur morale de Mme de Maintenon.

Elle se retira à Saint-Cyr au moment même de la mort du roi, et eut le bon sens de s'y réputer morte au monde, et de n'avoir jamais mis le pied hors de la clôture de cette maison. Elle ne voulut y voir personne du dehors sans exception, que du très petit nombre dont on va parler, rien demander, ni recommander à personne, ni se mêler de rien où son nom pût être mêlé. . . .

Mme de Maintenon, comme à la cour, se levoit matin et se couchoit de bonne heure. Ses prières duroient longtemps; elle lisoit aussi elle-même des livres de piété, quelquefois elle se faisoit lire quelque peu d'histoire par ses jeunes filles, et se plaisoit à les faire raisonner dessus et à les instruire. Elle entendoit la messe d'une tribune tout contre sa chambre, souvent quelques offices, très rarement dans le chœur. Elle communioit, non comme le dit Dangeau dans ses Mémoires, ni tous les deux jours, ni à minuit, mais deux fois la semaine,

ordinairement entre sept et huit heures du matin, puis revenoit dans sa tribune, où ces jours-là elle demeuroit longtemps.

Son dîner étoit simple, mais délicat et recherché dans sa simplicité, et très abondant en tout. Le duc de Noailles, après Mornay et Bloin, ne la laissoient pas manquer de gibier de Saint-Germain et de Versailles, ni les bâtiments de fruits. Quand elle n'avoit point de dames de dehors, elle mangeoit seule, servie par ces demoiselles de sa chambre, dont elle faisoit mettre quelques-unes à table trois ou quatre fois l'an tout au plus. Mlle d'Aumale, qui étoit vieille, et qu'elle avoit eue longtemps à la cour, n'étoit pas de ce côté la plus distinguée. Il y avoit un souper neuf pour cette Mlle d'Aumale et pour les demoiselles de la chambre, dont elle étoit comme la gouvernante. Mme de Maintenon ne prenoit rien le soir; quelquefois dans les fort beaux jours sans vent, elle se promenoit un peu dans le jardin.

Elle nommoit toutes les supérieures, première et subalternes, et toutes les officières. On lui rendoit un compte succinct du courant; mais, de tout ce qui étoit au delà, la première supérieure prenoit ses ordres. Elle étoit Madame tout court dans la maison, où tout étoit en sa main; et, quoiqu'elle eût des manières honnêtes et douces avec les dames de Saint-Cyr, et de bonté avec les demoiselles, toutes trembloient devant elle. Il étoit infiniment rare qu'elle en vît d'autres que les supérieures et les officières, encore n'étoit-ce que lorsqu'elle en envoyoit chercher, ou encore plus rarement, quand quelqu'une se hasardoit de lui faire demander une audience, qu'elle ne refusoit pas. La première supérieure venoit chez elle quand elle vouloit, mais sans en abuser; elle lui rendoit compte de tout et recevoit ses ordres sur

tout. Mme de Maintenon ne voyoit guère qu'elle. Jamais abbesse, fille de France, comme il y en a eu autrefois, n'a été si absolue, si ponctuellement obéie, si crainte, si respectée, et, avec cela, elle étoit aimée de presque tout ce qui étoit enfermé dans Saint-Cyr. Les prêtres du dehors étoient dans la même soumission et dans la même dépendance. Jamais, devant ses demoiselles, elle ne parloit de rien qui pût approcher du gouvernement ni de la cour, assez souvent du feu roi avec éloge, mais sans enfoncer rien, et ne parlant jamais des intrigues, des cabales, ni des affaires.

Le Père Tellier

Confesseur de Louis XIV, mourut à la Flèche en 1719.

Le P. Tellier fut confiné à la Flèche. Ce tyran de l'Église, indigné de ne pouvoir plus remuer, ce qui étoit la seule consolation de la fin de son règne et de sa terrible domination, se trouva dans une réduction à la Flèche également nouvelle et insupportable.

Les jésuites, espions les uns des autres, et jaloux et envieux de ceux qui ont le secret, l'autorité et la considération qu'elle leur donne bien au-dessus des provinciaux et des autres supérieurs, sont encore merveilleusement ingrats envers ceux mêmes qui, ayant été dans les premières places ou qui ayant servi leur compagnie avec le plus grand travail et le plus de succès, lui deviennent inutiles par leur âge ou par leurs infirmités. Ils les regardent alors avec mépris et bien loin des égards pour leur âge, leurs services et leur mérite, ils les laissent dans la plus triste solitude et leur plaignent tout jusqu'à la nourriture. J'en ai vu trois exemples de mes yeux dans trois jésuites, gens d'honneur et de grande piété, qui avoient eu les emplois de talents

et de confiance, et à qui j'étois lié successivemen d'une grande amitié. . . . Tel est le sort de tous les jésuites sans exception des plus fameux, si on en excepte quelques-uns qui, ayant brillé à la cour et dans le monde par leurs sermons et leur mérite, et s'y étant fait beaucoup d'amis, comme les PP. Bourdaloue, La Rue, Gaillard, ont été garantis de la disgrâce générale, parce que, étant visités souvent par des personnes principales de la cour et de la ville, la politique ne permettoit pas de les traiter à l'ordinaire, de peur de faire crier tant de gens considérables qui s'en seroient bientôt aperçus, et qui ne l'auroient pas souffert sans bruit et sans scandale.

C'est donc cet abandon, ce mépris et ce reproche tacite de tout soulagement qu'éprouva le P. Tellier à la Flèche quoiqu'il eût quatre mille livres de pension. Il avoit maltraité jusqu'aux jésuites. Aucun d'eux n'approchoit de lui qu'en tremblant du temps qu'il étoit confesseur; encore n'y avoit-il que quelques gros bonnets et en très petit nombre. Les premiers supérieurs, qu'il gouvernoit à baguette, éprouvoient ses duretés, et tous sa domination, sans la moindre ouverture. Le général même fut réduit à ployer devant lui ce despotisme absolu qu'il exerce sur toute la compagnie et sur tous les jésuites en particulier. Tous, et ils me l'ont dit dans ces temps-là bien des fois, désapprouvoient la violence de sa conduite et en étoient fort alarmés pour la société; tous le haïssoient comme on déteste un maître grossier, dur, inaccessible, plein de soi-même, qui se plaît à faire sentir son pouvoir et son mépris. Son exil et la conduite qui le lui attira leur fut un nouveau motif de dépit par le dévoilement des intrigues secrètes où ils avoient grande part et qu'ils avoient grand intérêt à cacher. Tout cela ensemble ne rendit pas au

P. Tellier la retraite forcée de la Flèche agréable. Il y trouva des supérieurs et des confrères aigris qui, au lieu de la terreur générale qu'il avoit imposée aux jésuites mêmes, n'eurent plus que du mépris pour lui, et se plurent, à le lui faire sentir. Ce roi de l'Église et en partie de l'État, en particulier de sa société, redevint un jésuite comme les autres.

Le Marquis de Dangeau—1638-1720

Philippe de Courcillon, marquis de Dangeau avait 77 ans à la mort de Louis XIV, il lui survécut cinq ans encore. Il a laissé un *Journal* très minutieux et précieux.

C'étoit un grand homme, fort bien fait, devenu gros avec l'âge, ayant toujours le visage agréable, mais qui promettoit ce qu'il tenoit, une fadeur à faire vomir. Il n'avoit rien, ou fort peu de chose; il s'appliqua à savoir parfaitement tous les jeux qu'on jouoit alors: le piquet, la bête, l'hombre, grande et petite prime, le hoc, le reversi, le brelan, et à approfondir toutes combinaisons des jeux et celles des cartes, qu'il parvint à posséder jusqu'à s'y tromper rarement, même au lansquenet et à la bassette, à les juger avec justesse et à charger celles qu'il trouvoit devoir gagner. Cette science lui valut beaucoup, et ses gains le mirent à portée de s'introduire dans les bonnes maisons, et peu à peu à la cour, dans les bonnes compagnies. Il étoit doux, complaisant, flatteur, avoit l'air, l'esprit, les manières du monde, de prompt et excellent compte au jeu, où, quelques gros gains qu'il ait faits, et qui ont fait son grand bien et la base et les moyens de sa fortune, jamais il n'a été soupçonné, et sa réputation toujours entière et nette. La nécessité de trouver de fort gros joueurs pour le jeu du roi et pour celui de Mme de Montes-

pan, l'y fit admettre; et c'étoit de lui, quand il fut tout à fait initié, que Mme de Montespan disoit plaisamment qu'on ne pouvoit s'empêcher de l'aimer ni de s'en moquer, et cela étoit parfaitement vrai. On l'aimoit parce qu'il ne lui échappoit jamais rien contre personne, qu'il étoit doux, complaisant, sûr dans le commerce, fort honnête homme, obligeant, honorable; mais d'ailleurs si plat, si fade, si grand admirateur de riens, pourvu que ces riens tinssent au roi ou aux gens en place ou en faveur; si bas adulateur des mêmes, et depuis qu'il s'éleva, si bouffi d'orgueil et de fadaises, sans toutefois manquer à personne, ni être moins bas, si occupé de faire entendre et valoir ses prétendues distinctions qu'on ne pouvoit s'empêcher d'en rire. . . .

Il est difficile de comprendre comment un homme a pu avoir la patience et la persévérance d'écrire un pareil ouvrage tous les jours pendant plus de cinquante ans, si maigre, si sec, si contraint, si précautionné, si littéral, à n'écrire que des écorces de la plus repoussante aridité. Mais il faut dire aussi qu'il eût été difficile à Dangeau d'écrire de vrais Mémoires qui demandent qu'on soit au fait de l'intérieur et des diverses machines d'une cour. Quoiqu'il n'en sortît presque jamais, et encore pour des moments, quoiqu'il y fût avec distinction et dans les bonnes compagnies, quoiqu'il y fût aimé, et même estimé du côté de l'honneur et du secret, il est pourtant vrai qu'il ne fut jamais au fait d'aucune chose ni initié dans quoi que ce fût. Sa vie frivole et d'écorce étoit telle que ses Mémoires. . . .

Dangeau étoit un esprit au-dessous du médiocre, très futile, très incapable en tout genre, prenant volontiers l'ombre pour le corps, qui ne se repaissoit que de vent, et qui s'en contentoit

parfaitement. Toute sa capacité n'alloit qu'à se bien conduire, ne blesser personne, multiplier les bouffées de vent qui le flattoient, acquérir, conserver et jouir d'une sorte de considération, sans vouloir s'apercevoir qu'à commencer par le roi, ses vanités et ses fatuités divertissoient souvent les compagnies, ni des panneaux où on le faisoit tomber souvent là-dessus. Avec tout cela, ses Mémoires sont remplis de faits que taisent les gazettes, gagneront beaucoup en vieillissant, serviront beaucoup à qui voudra écrire plus solidement, pour l'exactitude de la chronologie, et pour éviter confusion. Enfin ils représentent, avec la plus désirable précision, le tableau extérieur de la cour, des journées, de tout ce qui la compose, les occupations, les amusements, le partage de la vie du roi, le gros de celle de tout le monde, en sorte que rien ne seroit plus désirable pour l'histoire que d'avoir de semblables Mémoires de tous les règnes, s'il étoit possible, depuis Charles V, qui jetteroient une lumière merveilleuse parmi cette futilité sur tout ce qui a été écrit de ces règnes.

D'Aguesseau

Le père du Chancelier, avait été magistrat et intendant sous le Grand Roi; il mourut un an après lui, à 82 ans.

C'étoit un petit homme de basse mine, qui, avec beaucoup d'esprit et de lumière, avoit toute sa vie été un modèle, mais aimable, de vertu, de piété, d'intégrité, d'exactitude dans toutes les grandes commissions de son état par où il avoit passé, de douceur et de modestie, qui alloit jusqu'à l'humilité, et représentant au naturel ces vénérables et savants magistrats de l'ancienne roche qui sont disparus avec lui, soit dans ses meubles et son petit équipage, soit dans sa table et son maintien. Sa femme

étoit de la même trempe, avec beaucoup d'esprit. Il n'avoit aucune pédanterie; la bonté et la justice sembloient sortir de son front. Il avoit laissé en Languedoc, où il avoit été intendant, les regrets publics et la vénération de tout le monde. Son esprit étoit si juste et si précis que les lettres qu'il écrivoit des lieux de ses différents emplois disoient tout sans qu'on ait jamais pu faire d'extrait de pas une.

Le Maréchal de la Feuillade

Le maréchal, grand courtisan de Louis XIV, général incapable au siège de Turin et ennemi personnel du duc d'Orléans, aurait dû ne jouer aucun rôle sons la Régence.

La Feuillade avec sa fausseté, son masque de philosophie, son épicurienne morale, sa bassesse jusqu'à l'indignité pour la faveur, son ambition démesurée, qui se permettoit tout, et sa hauteur insupportable dans la fortune n'avoit pas deviné que M. le duc d'Orléans deviendroit le maître. Il se désoloit donc de n'être délivré par la mort du roi d'une disgrâce profonde, que rien n'avoit pu diminuer depuis Turin, que pour retomber dans une autre, d'autant plus fâcheuse qu'il se l'étoit creusée lui-même par ses gratuits forfaits. Il se désespéroit de n'y voir point d'issue, quand un coup de baguette changea son sort en un instant.

L'amitié de Canlllac lui vaut, en effet, presqu'au début de la Régence sa nomination à l'ambassade de Rome.

Avec tout son esprit, son brillant, ses discours étalés, il ne savoit quoi que ce soit au monde, n'eut jamais ni gravité ni maintien, se vêtit et vécut toujours comme à dix-huit ans, et les propos souvent de même; il n'avoit d'homogène avec les Italiens chez qui on l'envoyoit, au milieu du feu de la constitution, que la foi et les mœurs. Aussi

ne songea-t-il jamais sérieusement à y aller, mais à toucher gros pour ses équipages, dont il ne fit que lentement un seul carrosse, et à se faire payer ses appointements, comme s'il eût été à Rome. Ce manège dura plusieurs années, au bout desquelles il ne fut plus question d'ambassade, dont il se seroit sûrement aussi bien acquitté qu'il avoit fait du siège de Turin.

Le Maréchal de Montrevel

Qui avait joué un certain rôle sous le Grand Roi, notamment lors de la guerre des Camisards, ne lui survécut que de peu.

Le Maréchal de Montrevel, dont le nom ne se trouvera guère dans les histoires, ce favori des sottes, des modes, du bel air, du maréchal de Villeroy et presque du feu roi, duquel il avoit tiré plus de cent mille livres de rente en bienfaits, dont il jouissoit encore, et qui n'a pu être nommé que pour ce à quoi il avoit le moins de part, une figure qui le fit vivre presque toute sa vie aux dépens des femmes, une grande naissance et une valeur brillante, par delà, quoi que ce puisse être, mourut escroc de ses créanciers, n'ayant rien vaillant que trois mille louis qu'on lui trouva, et force vaisselle et porcelaines. Il avoit les misères des femmes qui l'avoient fait subsister, et il ne craignoit rien tant qu'une salière renversée.

Albergotti

Un des bons lieutenants du maréchal de Luxembourg, donc du beau temps de Louis XIV, ne vit qu'une partie de la Régence.

Pour le faire connoître en deux mots, c'étoit un homme digne d'être confident et instrument de Catherine de Médicis. C'est montrer tout à la

fois quel étoit son esprit et ses talents, quels aussi son cœur et son âme. Le maréchal de Luxembourg et ses amis, et M. le prince de Conti s'en aperçurent les premiers. Il les abandonna pour M. de Vendôme lors de son éclat avec eux. Albergotti sentit de bonne heure qu'il pointoit à tout. Ses mœurs étoient parfaitement homogènes aux siennes. Il se dévoua à lui pour la guerre, et par lui à M. du Maine, pour la cour. Ceux qu'il déserta le trouvèrent si dangereux qu'ils n'osèrent se brouiller ouvertement avec lui, mais ce fut tout. C'étoit un grand homme sec, à mine sombre, distraite et dédaigneuse, fort silencieux, les oreilles fort ouvertes et les yeux aussi. Obscur dans ses débauches, très avare et amassant beaucoup; excellent officier général pour les vues et pour l'exécution, mais fort dangereux pour un général d'armée et pour ceux qui servoient avec lui. Sa valeur étoit froide et des plus éprouvées et reconnue, avec laquelle toutefois les affronts les plus publics et les mieux assénés ne lui coûtoient rien à rembourser et à laisser pleinement tomber en faveur de sa fortune.

Le Duc de Lauzun—1632–1723

Le fameux duc de Lauzun, le mari de la Grande Mademoiselle, et que Louis XIV, très furieux de ce cousin imprévu, avait tenu en prison une si grande partie de son règne, devait être témoin de toute la période de la Régence. Il avait 83 ans quand elle s'ouvrit! Mais comme on va le voir par l'extrait suivant, il gardait encore à 90 ans passés sa manie de mystifier les gens, qui fut probablement une des causes de sa disgrâce, le Grand Roi n'aimant pas les plaisanteries.

Trois ou quatre ans avant sa mort, il eut une maladie qui le mit à l'extrémité. Nous y étions tous fort assidus, il ne voulut voir pas un de nous

que Mme de Saint-Simon une seule fois. Languet, curé de Saint-Sulpice, y venoit souvent, et perçoit quelquefois jusqu'à lui, qui tenoit des discours admirables. Un jour qu'il y étoit, le duc de La Force se glissa dans sa chambre; M. de Lauzun ne l'aimoit point du tout, et s'en moquoit souvent. Il le reçut assez bien, et continua d'entretenir tout haut le curé. Tout d'un coup il se tourne à lui, lui fait des compliments et des remercîments, lui dit qu'il n'a rien à lui donner de plus cher que sa bénédiction, tire son bras du lit, la prononce et la lui donne; tout de suite se tourne au duc de La Force, lui dit qu'il l'a toujours aimé et respecté comme l'aîné et le chef de sa maison, et qu'en cette qualité il lui demande sa bénédiction. Ces deux hommes demeurent confondus, et d'étonnement, sans proférer un mot. Le malade redouble ses instances; M. de La Force, revenu à soi, trouve la chose si plaisante qu'il lui donne sa bénédiction; et, dans la crainte d'éclater, sort à l'instant et nous revient trouver dans la pièce joignante, mourant de rire et pouvant à peine nous raconter ce qui venoit de lui arriver. Un moment après le curé sortit aussi, l'air fort consterné, souriant tant qu'il pouvoit pour faire bonne mine. Le malade, qui le savoit ardent et adroit à tirer des gens pour le bâtiment de son église, avoit dit souvent qu'il ne seroit jamais de ses grues; il soupçonna ses assiduités d'intérêt, et se moqua de lui en ne lui donnant que sa bénédiction qu'il devoit recevoir de lui, et du duc de La Force, en même temps, en lui demandant persévéramment la sienne. Le curé, qui le sentit, en fut très mortifié, et, en homme d'esprit, il ne le revit pas moins, mais M. de Lauzun abrégeoit les visites, et ne voulut point entendre le françois.

Un autre jour qu'on le tenoit fort mal, Biron

et sa femme, fille de Mme de Nogent, se hasardèrent d'entrer sur la pointe du pied, et se tinrent derrière ses rideaux, hors de sa vue; mais il les aperçut par la glace de la cheminée lorsqu'ils se persuadoient n'en pouvoir être ni vus ni entendus. Le malade aimoit assez Biron, mais point du tout sa femme qui étoit pourtant sa nièce et sa principale héritière; il la croyoit fort intéressée, et toutes ses manières lui étoient insupportables. En cela il étoit comme tout le monde. Il fut choqué de cette entrée subreptice dans sa chambre, et comprit qu'impatiente de l'héritage, elle venoit pour tâcher de s'assurer par elle-même s'il mourroit bientôt. Il voulut l'en faire repentir, et s'en divertir d'autant. Le voilà donc qu'il se prend tout d'un coup à faire tout haut, comme se croyant tout seul, une oraison éjaculatoire, à demander pardon à Dieu de sa vie passée, à s'exprimer comme un homme bien persuadé de sa mort très prochaine, et qui dit que dans la douleur où son impuissance le met de faire pénitence, il veut au moins se servir de tous les biens que Dieu lui a donnés pour en racheter ses péchés, et les léguer tous aux hôpitaux sans aucune réserve; que c'est l'unique voie que Dieu lui laisse ouverte pour faire son salut après une si longue vie passée sans y avoir jamais pensé comme il faut, et à remercier Dieu de cette unique ressource qu'il lui laisse et qu'il embrasse de tout son cœur. Il accompagna cette prière et cette résolution d'un ton si touché, si persuadé, si déterminé, que Biron et sa femme ne doutèrent pas un moment qu'il n'allât exécuter ce dessein, et qu'ils ne fussent privés de toute la succession. Ils n'eurent pas envie d'épier là davantage, et vinrent, confondus, conter à la duchesse de Lauzun l'arrêt cruel qu'ils venoient d'entendre, et la conjurer d'y apporter quelque modération. Là-dessus, le

malade envoie chercher des notaires, et voilà Mme de Biron éperdue. C'étoit bien le dessein du testateur de la rendre telle. Il fit attendre les notaires, puis les fit entrer, et dicta son testament qui fut un coup de mort pour Mme de Biron. Néanmoins il différa de le signer, et, se trouvant de mieux en mieux, ne le signa point. Il se divertit beaucoup de cette comédie, et ne put s'empêcher d'en rire avec quelques-uns quand il fut rétabli. Malgré son âge et une si grande maladie, il revint promptement en son premier état sans qu'il y parût en aucune sorte.

C'étoit une santé de fer avec les dehors trompeurs de la délicatesse. Il dînoit et soupoit à fond tous les jours, faisoit très grande chère et très délicate, toujours avec bonne compagnie soir et matin, mangeoit de tout, gras et maigre, sans nulle sorte de choix que son goût, ni de ménagement; prenoit du chocolat le matin, et avoit toujours sur quelque table des fruits dans leur saison, des pièces de four dans d'autres temps, de la bière, du cidre, de la limonade, d'autres liqueurs pareilles à la glace, et allant et venant, en mangeoit et en buvoit toutes les après-dînées, et exhortoit les autres à en faire autant; il sortoit de table le soir au fruit, et s'alloit coucher tout de suite. Je me souviens qu'une fois entre bien d'autres, il mangea chez moi, après cette maladie, tant de poisson, de légumes et de toutes sortes de choses sans pouvoir l'en empêcher, que nous envoyâmes le soir chez lui savoir doucement s'il ne s'en étoit point fortement senti: on le trouva à table qui mangeoit de bon appétit. La galanterie lui dura fort longtemps. Mademoiselle en fut jalouse, cela les brouilla à plusieurs reprises. J'ai ouï dire à Mme de Fontenilles, femme très aimable, de beaucoup d'esprit, très vraie et d'une singulière vertu, depuis un très grand nombre

d'années, qu'étant à Eu avec Mademoiselle, M. de Lauzun y vint passer quelque temps, et ne put s'empêcher d'y courir des filles; Mademoiselle le sut, s'emporta, l'égratigna, le chassa de sa présence. La comtesse de Fiesque fit le raccommodement: Mademoiselle parut au bout d'une galerie; il étoit à l'autre bout, et il en fit toute la longueur sur ses genoux jusqu'aux pieds de Mademoiselle. Ces scènes, plus ou moins fortes, recommencèrent souvent dans les suites. Il se lassa d'être battu, et à son tour battit bel et bien Mademoiselle, et cela arriva plusieurs fois, tant qu'à la fin, lassés l'un de l'autre, ils se brouillèrent une bonne fois pour toutes, et [ne] se revirent jamais depuis; il en avoit pourtant plusieurs portraits chez lui, et n'en parloit qu'avec beaucoup de respect. On ne doutoit pas qu'ils ne se fussent mariés en secret. À sa mort, il prit une livrée presque noire, avec des galons d'argent, qu'il changea en blancs, avec un peu de bleu quand l'or et l'argent fut défendus aux livrées.

Son humeur naturelle triste et difficile, augmentée par la prison et l'habitude de la solitude, l'avoit rendu solitaire et rêveur, en sorte qu'ayant chez lui la meilleure compagnie, il la laissoit avec Mme de Lauzun, et se retiroit tout seul des après-dînées entières, mais toujours plusieurs heures de suite, sans livre, le plus souvent, car il ne lisoit que des choses de fantaisie, sans suite, et fort peu; en sorte qu'il ne savoit rien que ce qu'il avoit vu, et jusqu'à la fin tout occupé de la cour et des nouvelles du monde. J'ai regretté mille fois son incapacité radicale d'écrire ce qu'il avoit vu et fait. C'eût été un trésor des plus curieuses anecdotes, mais il n'avoit nulle suite ni application. J'ai souvent essayé de tirer de lui quelques bribes. Autre misère. Il commençoit à raconter; dans

le récit, il se trouvoit d'abord des noms de gens qui avoient eu part à ce qu'il vouloit raconter. Il quittoit aussitôt l'objet principal du récit pour s'attacher à quelqu'une de ces personnes, et tôt après à une autre personne qui avoit rapport à cette première, puis à une troisième, et à la manière des romans; il enfiloit ainsi une douzaine d'histoires à la fois qui faisoient perdre terre, et se chassoient l'une l'autre, sans jamais en finir pas une, et avec cela le discours fort confus, de sorte qu'il n'étoit pas possible de rien apprendre de lui, ni d'en rien retenir. Du reste, sa conversation étoit toujours contrainte par l'humeur ou par la politique, et n'étoit plaisante que par sauts et par les traits malins qui en sortoient souvent. Peu de mois avant sa dernière maladie, c'est-à-dire à plus de quatre-vingt-dix ans, il dressoit encore des chevaux, et il fit cent passades au bois de Boulogne, devant le roi qui alloit à la Muette, sur un poulain qu'il venoit de dresser, et qui à peine l'étoit encore, où il surprit les spectateurs par son adresse, sa fermeté et sa bonne grâce.

QUELQUES SECRÉTAIRES D'ÉTAT ET INTENDANTS

Le Marquis de La Vrillière

La Vrillière étoit extrêmement petit, assez bien pris dans sa petite taille. Son père, pour le former, l'avoit toujours fait travailler sous lui, et il en étoit venu à y tout faire. Tous ces La Vrillière, depuis le bonhomme La Vrillière, grand-père de celui-ci, avoient toujours été extrêmement des amis de mon père. Blaye par la Guyenne étoit de leur département. Cette amitié s'étoit continuée avec moi. Je tirai d'eux plusieurs services importants pour mon gouvernement; je fus ravi que la charge fût demeurée à La Vrillière. Il eût été bien à plaindre sans cela: d'épée ni de robe, il n'avoit pris aucun de ces deux chemins: à la cour, sans charge quelle figure y eût-il pu faire? C'étoit un homme sans état et sans consistance. Sa future ne fut pas si aise que lui: elle n'avoit pas douze ans. Elle se mit à pleurer et à crier qu'elle étoit bien malheureuse; qu'on lui donnât un homme pauvre, si l'on vouloit, pourvu qu'il fût gentilhomme, et non pas un petit bourgeois pour faire sa fortune; elle étoit en furie contre sa mère et contre Mme de Maintenon. On ne pouvoit l'apaiser, ni la faire taire, ni faire qu'elle ne fît pas la grimace à La Vrillière et à toute sa famille, qui accoururent la voir, et sa mère. Ils le sentirent tous bien, mais le marché étoit fait, et trop bon pour eux pour le rompre. Ils espérèrent que c'étoit enfance qui passeroit, mais ils l'espérè-

rent vainement: jamais elle ne s'est accoutumée à être Mme de La Vrillière, et souvent elle le leur a montré.

M. Le Blanc

[Sa mort] affligea tout le monde. Jamais Le Blanc ne s'étoit méconnu. Il étoit poli jusque avec les moindres, respectueux où il le devoit et où ces messieurs ne le sont guère, obligeant et serviable à tous, gracieux et payant de raison jusque dans ses refus, expéditif, diligent, clairvoyant, travailleur fort capable; connoissant bien tous les officiers et tous ceux qui étoient sous sa charge. On peut dire que ce fut un cri et un deuil public sans ménagement, quoiqu'on sentît depuis quelque temps que la partie en étoit faite.

M. de Caumartin

Caumartin, conseiller d'État et intendant des finances, mourut aussi en ce même temps à soixante-cinq ou six ans. C'étoit un grand homme très bien fait et de fort bonne mine; on voyoit bien encore qu'il avoit été beau; il avoit pris tous les grands airs et les manières du maréchal de Villeroy, et s'étoit fait par là un extérieur également ridicule et rebutant. Il avoit l'écorce de hauteur d'un sot grand seigneur, il en avoit aussi le langage, et le ton d'un courtisan qui se fait parade de l'être; ces façons lui aliénèrent beaucoup de gens. Il étoit fort proche parent et ami intime du chancelier de Pontchartrain; il eut toute sa confiance: tant qu'il fut contrôleur général toute la confiance passoit par ses mains. C'est ce qui gâta encore ses façons. Le dedans étoit tout autre que le dehors; c'étoit un très bon homme, doux, sociable, serviable, et qui s'en

faisoit un plaisir, qui aimoit la règle et l'équité, autant que les besoins et les lois financières le pouvoient permettre; et au fond honnête homme, fort instruit dans son métier de magistrature et dans celui de finance, avec beaucoup d'esprit, et d'un esprit accort, gai, agréable. Il savoit infiniment d'histoire, de généalogie, d'anciens événements de la cour. Il n'avoit jamais lu que la plume ou un crayon à la main; il avoit infiniment lu, et n'avoit jamais rien oublié de ce qu'il avoit lu, jusqu'à en citer le livre et la page. Son père, aussi conseiller d'État, avoit été l'ami le plus confident et le conseil du cardinal de Retz. Le fils, dès sa première jeunesse, s'étoit mis par là dans les compagnies les plus choisies et les plus à la mode de ces temps-là. Cela lui en avoit donné le goût et le ton, et de l'un à l'autre il passa sa vie avec tout ce qu'il y avoit de meilleur en ce genre. Il étoit lui-même d'excellente compagnie, et avoit beaucoup d'amis à la cour et à la ville. Il se piquoit de connoître, d'aimer, de servir les gens de qualité, avec lesquels il étoit à sa place, et point du tout glorieux, et parfaitement libre des chimères de la robe, avec cela très honorable et même magnifique, point conteur, mais très amusant, et quand on vouloit un répertoire, le plus instructif et le plus agréable. Il aimoit et faisoit fort bonne chère, et il n'avoit pas été indifférent pour les dames. C'est le premier homme de robe qui ait hasardé de paroître en justaucorps et manteau de velours dans les dernières années du roi. Ce fut d'abord une huée à Versailles, il la soutint, on s'y accoutuma; nul autre n'osa l'imiter de longtemps, et puis peu à peu ce n'est plus que velours pour les magistrats, qui d'eux a gagné les avocats, les médecins, les notaires, les marchands, les apothicaires et jusqu'aux gros procureurs.

Trudaine

On cherchoit depuis quelque temps à ranimer quelque confiance, et on crut qu'un des plus utiles moyens d'y parvenir seroit d'anéantir si authentiquement les papiers publics acquittés, qu'il ne pût rester le moindre soupçon qu'on en pût remettre aucun dans le commerce et gagner dessus de nouveau. On prit donc le parti de les remettre toutes les semaines par compte au prévôt des marchands, qui les brûloit solennellement à l'hôtel de ville en présence de tout le corps de ville et de quiconque y vouloit assister, même bourgeois et peuple. Trudaine, conseiller d'État, étoit prévôt des marchands: c'étoit un homme dur, exact, sans entregent, et sans politesse, médiocrement éclairé, aussi peu politique, mais pétri d'honneur et de justice, et universellement reconnu pour tel: il devoit tout ce qu'il étoit au feu chancelier Voysin, mari de sa sœur, et il n'avoit pas pris d'estime, ni encore moins d'affection dans ce tripot-là pour M. le duc d'Orléans, ni pour son gouvernement. Il ne s'étoit point caché de toute l'horreur qu'il avoit pour le système et pour tout ce qui s'étoit fait en conséquence. Ce magistrat s'expliqua si crûment à l'occasion de ce brûlement de billets et de quelques méprises qui s'y commirent de la part de ceux dont il les recevoit, que ces messieurs offensés aigrirent M. le duc d'Orléans, et lui persuadèrent qu'au temps scabreux où on étoit du côté de la confiance et du peuple, l'emploi de prévôt des marchands ne pouvoit être en de plus dangereuses mains. À cette disposition, Trudaine mit le comble par un propos imprudent qui lui échappa de surprise en public à un brûlement de billets, comme si quelques-uns de ceux-là lui eussent déjà passé par les mains!

QUELQUES MAGISTRATS

Le Chancelier Voysin—1654–1717

Voysin (Daniel-François) d'abord intendant du Hainaut, puis secrétaire d'État de la guerre et chancelier (1714). Il avait 61 ans au moment de la mort de Louis XIV.

Voysin épousa, en 1683, la fille de Trudaine, maître des comptes, et cinq ans après, étant maître des requêtes, fut, je ne sais par quel crédit, envoyé intendant en Hainaut, d'où il ne sortit que conseiller d'État en 1694. Sa femme avoit un visage fort agréable, sans rien d'emprunté ni de paré. L'air en étoit doux, simple, modeste, retenu et mesuré, et d'être tout occupé de son domestique et de bonnes œuvres; au fond, de l'esprit, du sens, du manège, de l'adresse, de la conduite, surtout une insinuation naturelle, et l'art d'amener les choses sans qu'il y parût. Personne ne s'entendoit mieux qu'elle à tenir une maison, et à la magnificence quand cela convenoit sans offenser par la profusion, à être libérale avec choix et avec grâce, et à porter l'attention à tout ce qui lui pouvoit concilier le monde. . . .

Voysin eut grand besoin de la femme dont la Providence le pourvut. Devenu maître des requêtes sans avoir eu le temps d'apprendre dans les tribunaux, et de là passé promptement à l'intendance, il demeura parfaitement ignorant. D'ailleurs sec, dur, sans politesse ni savoir-vivre, et pleinement gâté comme le sont presque tous les intendants, surtout de ces grandes intendances, il n'en eut pas même le savoir-vivre, mais tout l'orgueil, la hauteur et l'insolence. Jamais homme ne fut si

intendant que celui-là, et ne le demeura si parfaitement toute sa vie, depuis les pieds jusqu'à la tête, avec l'autorité toute crue pour tout faire et pour répondre à tout. C'étoit sa loi et ses prophètes; c'étoit son code, sa coutume, son droit; en un mot, c'étoit son principe et tout pour lui. Aussi excella-t-il dans toutes les parties d'un intendant, et grand, facile et appliqué travailleur, d'un grand détail et voyant et faisant tout par lui-même; d'ailleurs farouche et sans aucune société, non pas même devenu conseiller d'État et après ministre; incapable jusque de faire les honneurs de chez lui. Le courtisan, le seigneur, l'officier général et particulier, accoutumés à l'accès facile et à l'affabilité de Chamillart, à sa patience à écouter, et à ses manières douces, mesurées, honnêtes, proportionnées de répondre, même à des importuns et à des demandes et à des plaintes sans fondement, et au style semblable de ses lettres, se trouvèrent bien étonnés de trouver en Voysin tout le contre-pied: un homme à peine visible et fâché d'être vu, refrogné, éconduiseur, qui coupoit la parole, qui répondoit sec et ferme en deux mots, qui tournoit le dos à la réplique, ou fermoit la bouche aux gens par quelque chose de sec, de décisif et d'impérieux, et dont les lettres dépourvues de toute politesse n'étoient que la réponse laconique, pleine d'autorité, ou l'énoncé court de ce qu'il ordonnoit en maître; et toujours à tout: « le roi le veut ainsi. » Malheur à qui eut avec lui des affaires de discussion dépendantes d'autres règles que de celles des intendants! elles ne sortoient de sa sphère, il sentoit son foible, il coupoit court et brusquoit pour finir. D'ailleurs il n'étoit ni injuste pour l'être ni mauvais par nature, mais il ne connut jamais que l'autorité, le roi et Mme de Maintenon, dont la volonté fut sans réplique sa souveraine loi et raison.

Le Chancelier d'Aguesseau—1668–1751

François d'Aguesseau ou Daguesseau, procureur-général au Parlement de Paris, avait 47 ans au moment de la Régence. Il fut nommé chancelier de France à la mort de Voysin (1718). Les sceaux lui furent d'ailleurs plusieurs fois retirés et rendus. Il mourut à 83 ans laissant la réputation d'un des plus grands magistrats de notre histoire.

Avec un des plus beaux et des plus lumineux esprits de son siècle, et c'est peu dire, vastement et profondément savant, fait exprès pour être à la tête de toutes les académies et de toutes les bibliothèques de l'Europe, et pour se faire admirer à la tête du parlement, jamais rien si hermétiquement bouché en fait de finance, d'affaires d'État, de connoissance du monde, ni de si incapable d'y rien entendre. Le parquet, où il avoit si longtemps brillé en maître, l'avoit gâté pour tout le reste par l'habitude de cet exact et parfait balancement de pour et de contre de toutes les affaires contentieuses. Sa science et ses lumières le rendoient fécond en vues: sa probité, son équité, la délicatesse de sa conscience s'y embarrassoient, en sorte que plus il examinoit, plus il voyoit, et moins il se déterminoit. C'étoit pour lui un accouchement que de prendre un parti sur les moindres choses. De là, devenu le père des difficultés, c'étoient des longueurs infinies. Il étoit arrêté tout court par les moindres vétilles, mais surtout par la forme qui le maîtrisoit plus qu'un procureur qui en vit, en sorte qu'à qui ne connoissoit pas le fonds sincère et solide de sa justice, de sa piété, de l'honneur, même de la bonté dont il étoit pétri, et véritablement vertueux en tout, on auroit pris sa conduite pour un déni de justice, parce qu'elle en avoit tous les dehors et

tous les inconvenients. Telle fut la cause et la source des variations en affaires de toutes les sortes, qui du faîte de la plus grande réputation, la plus accomplie, la mieux méritée, l'a précipité dans un état si différent à cet égard, où il est tombé par degrés, et à ce changement si prodigieux de lui-même, qui l'a rendu méconnoissable dans des points capitaux sous lesquels il est demeuré accablé, et dont sa considération et sa réputation ne se relèveront jamais, quoiqu'il n'ait jamais cessé d'être le même. Une correction, une perfection trop curieusement recherchée dans tout ce qu'il veut qui sorte de sa plume, naturellement excellente, décuple son travail, tombe dans la puérilité, dans la préférence de la justesse de la diction sur l'exposition nette et claire des choses, dans une augmentation de longueurs insupportables. Il épuise l'art académique, se consume en des riens, et l'expédition en souffre toutes sortes de préjudices.

Un autre défaut, qui vient du préjugé, de l'habitude de cet orgueil secret que les plus gens de bien ignorent souvent en eux, parce que l'amour-propre, si inhérent en nous, le leur sait cacher, est une prévention si étrange en faveur de tout ce qui porte robe, qu'il n'y a si petit officier de justice la plus subalterne, qui puisse avoir tort à ses yeux, ni friponnerie si avérée qui, par la forme dont il est esclave, ne trouve des échappatoires qui méritent toute sa protection. Est-il enfin à bout de raisons, on le voit qui souffre, que sa souffrance l'affermit en faveur de cette vile robe, dont l'impalliable afflige sa sensible délicatesse, sans le déprendre de la soutenir. Je dis vile robe, telle qu'un procureur du roi ou un juge royal de justice très subalterne, dont les friponneries et les excès, demeurés à découvert et incapables d'excuses, en trouvent

dans son cœur et dans son esprit, et jusque dans sa raison et sa justice, quand elles ont perdu toutes ressources d'ailleurs. Alors il se jette sur les exhortations à pardonner les choses les moins pardonnables et les plus susceptibles de recommencer de nouveau: il allègue comme un grand malheur les conséquences du châtiment qui obscurcit tout un petit siège; sur la nécessité de procéder dans les formes, en attaquant juridiquement ce petit officier, et quelque cher et long que cela puisse être, de se rendre partie contre lui. Ces exemples arrivent tous les jours sur les faits les plus criants, sans qu'aucunes suites qui, pour ce premier exil et première perte des sceaux lui ont été fatales, ni aucunes considérations aient jamais pu avoir aucune prise sur lui à cet égard, d'où naissent des inconvénients sans nombre par la certitude que toute robe a sa protection, que rien ne peut affoiblir. Oser se pourvoir en cassation d'arrêts des parlements, ou contester quoi que ce soit à ces compagnies en général ou en détail personnel en aucun genre, est une profanation qui lui est insupportable, quoiqu'il ait été plus d'une fois et en face bien mal récompensé de cette espèce de culte et en pleine séance au parlement, sans que rien l'en ait pu détacher. S'il voit que, malgré ce qu'il a pu tenter pour parer, la cassation passe au conseil, il interrompt contre la règle, harangue, se rend l'avocat du parlement et de son arrêt, et cela des autres parlements comme de celui de Paris. Il reprend les voix, il intimide les maîtres des requêtes, cherche à embarrasser le rapporteur et les commissaires, il reprend les avis. Tout le conseil s'en plaint et s'accoutume à lui résister respectueusement mais fermement, et ne s'en cache pas. S'il sent enfin qu'il ne gagne rien, et que l'arrêt passe, il ne peut toutefois se résoudre à prononcer

le blasphème de cassation. Il a inventé pour l'éviter une formule jusqu'à lui inconnue. Il prononce que, « sans s'arrêter à l'arrêt du parlement, etc., qui demeurera comme non avenu, etc. ; » et les parlements qui sentent et comptent sur cette vénération si loin poussée pour eux, n'ont cessé d'en abuser, et tout cela pourtant de la meilleure foi, et avec l'intégrité la plus parfaite.

D'Argenson—1652-1721

Marc-René Le Voyer, comte d'Argenson, lieutenant général de police après La Reynia, puis en 1718, président du conseil des finances en remplacement de Noailles et garde des sceaux pendant l'exil du chancelier d'Aguesseau. Il quitte les deux fonctions en 1720 pour ne pas prêter les mains à Law et meurt l'année suivante.

Il avait 63 ans au moment de la Régence.

Argenson étoit un homme d'infiniment d'esprit et d'un esprit souple, qui, pour sa fortune s'accommodoit à tout. Il valoit mieux, pour la naissance, que la plupart des gens de son état, et il faisoit depuis longtemps la police et avec elle l'inquisition d'une manière transcendante. Il étoit sans frayeur du parlement, qui l'avoit souvent attaqué, et il avoit sans cesse obligé les gens de qualité, en cachant au feu roi et à Pontchartrain des aventures de leurs enfants et parents, qui n'étoient guère que des jeunesses, mais qui les auroient perdus sans ressource, s'il ne les eût accommodées d'autorité et subitement tiré le rideau dessus. Avec une figure effrayante, qui retraçoit celle des trois juges des enfers, il s'égayoit de tout avec supériorité d'esprit, et avoit mis un tel ordre dans cette innombrable multitude de Paris, qu'il n'y avoit nul habitant, dont jour par jour il ne sût la conduite et les habitudes, avec un discernement exquis pour appesantir ou alléger sa main à chaque affaire qui

se présentoit, penchant toujours aux partis les plus doux avec l'art de faire trembler les plus innocents devant lui. Courageux, hardi, audacieux dans les émeutes, et par là maître du peuple. Ses mœurs tenoient beaucoup de celles qui avoient sans cesse à comparoître devant lui, et je ne sais s'il reconnoissoit beaucoup d'autres divinités que celle de la fortune. Au milieu de fonctions pénibles et en apparence toutes de rigueur, l'humanité trouvoit aisément grâce devant lui, et quand il étoit en liberté avec des amis obscurs et d'assez bas étage, auxquels il se fioit plus qu'à des gens plus relevés, il se livroit à la joie, et il étoit charmant dans ces compagnies. Il avoit quelques lettres, mais peu ou point de capacité d'ailleurs en aucun genre, à quoi l'esprit suppléoit, et une grande connoissance du monde, chose très rare en un homme de son état.

Il s'étoit livré sous le feu roi aux jésuites, mais en faisant tout le moins de mal qu'il lui étoit possible, sous un voile de persécution qu'il se sentoit nécessaire pour persécuter moins en effet, et secourir même les persécutés. Comme la fortune étoit sa boussole, il ménageoit également le roi, les ministres, les jésuites, le public. . . .

Argenson, avec les finances et les sceaux, ne se contraignit point sur ses heures. La place de la police, devenue entre ses mains une véritable inquisition universelle, l'avoit accoutumé à travailler sans règle à toutes sortes d'heures du jour et de la nuit, où il étoit fort souvent réveillé; il ne tint point de table ni d'audience, ce qui embarrassa fort tout ce qui eut affaire à lui. Les magistrats des finances, les financiers et ses commis ne le furent pas moins. Il leur donnoit le plus souvent les heures de la nuit: une, deux, trois heures du matin étoient celles qu'il leur donnoit le plus souvent;

j'en ai vu Fagon désolé bien des fois. M. de La Rochefoucauld, qu'il se piquoit de considérer par l'ancien respect de la province, il lui donna une audience à deux heures après minuit. Il prit la coutume, qu'il garda toujours, de dîner dans son carrosse, allant de chez lui, près les Grands-Jésuites, au conseil aux Tuileries, ou travailler l'après-midi au Palais-Royal.

Les Pontchartrain

La famille Phélypeaux de Pontchartrain était représentée au moment de la Régence par 1° Louis, 1643-1727, l'ancien chancelier, longtemps secrétaire d'État à la marine, et 2° son fils Jérôme, 1674-1747, qui avait succédé à son père dans ce poste et dut au moment de la Régence s'en démettre en faveur de son fils.

Le premier extrait qui suit se rapporte au vénérable chancelier qui vivait dans une retraite de dévotion.

Villeroy pour cette fois pensa très dignement qu'il étoit bon de faire voir au roi un homme qui, vert et sain, et en état de corps et d'esprit de figurer encore longtemps avec réputation dans le ministère et dans la place de chancelier et de garde des sceaux sans dégoût et sans crainte, avoit su quitter tout pour mettre un sage et saint intervalle entre la vie et la mort, dans une parfaite retraite où il ne vouloit voir personne, et n'étoit plus du tout occupé que de son salut sans aucun délassement, et accoutumer le roi à honorer la vertu. Il manda donc de l'Observatoire au chancelier de Pontchartrain qu'en repassant le roi entreroit chez lui et lui feroit une visite. Rien de plus simple que de recevoir cet honneur extraordinaire auquel il étoit bien loin de songer; mais Pontchartrain, solidement modeste et détaché, mit ordre d'être averti à temps, et se trouva sur sa porte dans la rue comme le roi arrivoit chez lui. Il fit inutilement

tout ce qu'il put pour empêcher le roi de mettre pied à terre; mais il réussit, à force d'esprit, d'opiniâtreté et de respects à faire que la visite se passât ainsi dans la rue, qui ne laissa pas de durer un quart d'heure jusqu'à ce que le roi remonta en carrosse. Pontchartrain le vit partir et rentra aussitôt dans sa chère modestie, où son parfait renoncement lui fit oublier aussitôt l'extraordinaire honneur de la visite, et la pieuse adresse qui lui en avoit évité tout ce qu'il avoit pu. Tout le monde qui le sut l'admira, et loua fort aussi le maréchal de Villeroy d'une pensée si honnête et si convenablement exécutée.

Le second extrait concerne son fils que le comte de Toulouse accusa formellement, en plein conseil de régence de déprédations sur les bois de la marine à Rochefort. « Le comte, dit Saint-Simon, ajouta qu'il avoit adouci ce qu'il avoit pu ou supprimé même beaucoup de vérités très facheuses. »

Il est incroyable comment une telle infamie put être supportée par un homme de l'insolence, de la tyrannie et de la pédanterie gauche, austère, insupportable avec tout le monde de Pontchartrain, et qui ajoutoient encore à sa malignité et à sa méchanceté naturelle; car il avoit le bien de les posséder suprêmement toutes deux. Cependant il ne sourcilla pas, et fut assez impudent, ou assez prodigieusement insensible, pour sortir du conseil comme si rien ne s'y fût passé à son égard. Il ne s'en fallut rien pourtant qu'il ne fût juridiquement attaqué et recherché, et il y auroit sûrement succombé, mais il fut encore sauvé de ce gouffre par la considération de son père.

Je fus bien étonné chez moi, le lendemain, de me l'entendre annoncer. . . .

Il me demanda après ce qu'il avoit donc à faire: « Démentir, lui dis-je, les deux mémoires et leurs

preuves par un mémoire et des preuves contraires bien claires et bien évidentes. » . . . Ce conseil, le seul pourtant qu'il pût prendre, me parut ne lui pas plaire. Il barbouilla à son ordinaire avec sa division en trois points, dont il usoit en toute espèce de raisonnement et de choses. Le fait est qu'il n'avoit rien à opposer aux faits et aux preuves qu'il venoit d'essuyer en face, et que le pot aux roses étoit pleinement découvert.

Il se rabattit à vanter ses services, à regretter le feu roi, à se plaindre qu'au lieu des récompenses qu'il avoit droit d'attendre, on l'eût réduit à n'être plus rien; qu'on le faisoit passer pour fort riche; qu'il n'étoit rien moins (c'est-à-dire qu'il l'étoit à millions); que ce seroit bien le moins qu'on pût faire que de lui donner quelque marque de considération publique, et il finit tout ce jargon par me prier de demander pour lui au régent une pension de vingt mille livres. Cette bassesse d'avoir recours à moi, au point où nous en étions ensemble, me fit envie de vomir, et j'en admirai l'avarice, le contre-temps et l'impudence. . . .

Pontchartrain, à l'abri de la considération de son père et de la protection d'Effiat et de Besons, vivoit en assurance cramponné aux stériles restes de sa place, alors totalement oisive, et il y survivoit infatigable aux affronts, soutenu par l'espérance d'en raccrocher un jour les fonctions, tandis qu'il en conservoit le titre. Il ne manquoit pas un conseil de régence, où il étoit réduit à demeurer muet, où il n'étoit regardé ni accosté de personne, où il n'avoit de fonction que celle qu'il avoit prise d'y moucher les bougies, ce qui s'étoit également tourné en coutume de sa part, et en dérision sans contrainte de celle de tous ceux qui y assistoient. Chacun y admiroit un si bas et triste personnage, et l'insensibilité qui le faisoit ainsi se survivre à soi-même

dans un état si profondément humilié et si prodigieusement distant de l'audace et de l'insolence de sa splendeur et de son autorité passée. Chacun le souhaitoit chassé, et ne se faisoit faute de le chasser à sa manière par l'extrême mépris qu'on lui marquoit, comme pour se dédommager de la considération et de la dépendance passée. M. le duc d'Orléans admiroit comme les autres sa patience; mais il ne songeoit point à le renvoyer.

C'est Saint-Simon qui lui donne le moyen de le renvoyer sans trop peiner le vieux Pontchartrain en faisant passer sa charge de secrétaire d'État à son fils, le jeune Maurepas alors âgé de 15 *ans.*

Nous arrivâmes chez le chancelier, qui se promenoit seul dans son cabinet. Dès qu'il m'aperçut: « Ah! voilà de vos coups, s'écria-t-il, je reconnois votre main; vous chassez mon fils, et vous sauvez son fils pour l'amour de moi et de sa mère; vous m'aviez bien promis que vous perdriez mon fils. — Monsieur, lui dis-je, il est vrai que je vous l'avois dit dès le temps du feu roi, et longtemps avant sa mort; je ne vous ai point trompé, je vous tiens parole, mais je fais plus que je ne vous avois promis, car votre famille est sauvée, votre petit-fils en place, et sa place bien mise à couvert d'être emblée. Quelle plus grande consolation pour vous? et quelle plus grande marque possible de la plus grande considération pour vous et de la plus distinguée? — Eh! je le sens, me répondit-il, et que je le dois à votre amitié; » et se jeta à mon cou, puis ajouta: « Mais je suis père, et quoique je connoisse bien mon fils, il me perce le cœur d'être perdu. » Il s'attendrissoit, les larmes lui venoient aux yeux, puis se remettoit dans la vue de son petit-fils.

Quand il fut un peu calmé, je lui fis remarquer que c'étoit le salut de sa famille; parce qu'il étoit

impossible que son fils subsistât encore longtemps, et qu'étant chassé, personne n'auroit imaginé de faire passer sa charge à un homme de l'âge de son fils, et aussi peu au fils de celui qu'on chassoit. Il en convint, m'embrassa encore tendrement, puis nous parlâmes tous trois assez confusément pour battre, pour ainsi dire, la campagne.

De temps en temps le chancelier revenoit à son fait, à son fils, et me dit: « Vous avez fait la lettre, j'ai senti votre style et toutes vos précautions. Vous n'avez pas voulu que je pusse approcher de M. le duc d'Orléans, par la défense qui en est dans la lettre, ni que je lui fisse parler, et vous étranglez mon fils par le peu de temps qu'elle prescrit pour l'exécution de l'ordre. Oh! que je vous reconnois bien à tout cela, et toutes les honnêtetés pour moi dont la lettre est pleine! — Eh bien! monsieur, lui répondis-je, quand cela seroit, ai-je eu tort? Vous m'y aviez attrapé l'autre fois, en allant trouver M. le duc d'Orléans; je n'ai pas voulu manquer mon coup une seconde. Croyez-moi, vous vous consolerez comme père; et comme grand-père, et père de famille, vous vous réjouirez après, et vous me saurez gré. — Hé! si je vous en saurai, reprit-il vivement, je vous en sais déjà, et j'en enrage, car il est vrai que c'est à vous que je dois la charge de mon petit-fils et le salut de ma famille. » Et m'embrassa encore en ajoutant qu'il ne laisseroit pas ignorer à son petit-fils quelle obligation il m'avoit, et lui ordonneroit bien de ne la jamais oublier. Il le fit en effet, et de manière que je m'en suis toujours fort aperçu dans la conduite de M. de Maurepas avec moi, et dans tous les temps par son amitié et sa confiance.

Le Président de Mesmes—1661–1723

J. Antoine de Mesmes, premier président du Parlement de Paris, avait 56 ans au moment de la Régence. Il joua, pendant cette période, un rôle important comme chef de la résistance parlementaire aux volontés du Régent, surtout à propos de Law.

Un plus corrompu, s'il se peut, que le cardinal Dubois le suivit douze ou treize jours après: ce fut le premier président de Mesmes. Je dis plus corrompu que Dubois par ses profondes et insignes noirceurs, et parce que, né dans un état honorable et riche, il n'avoit pas eu besoin de se bâtir une fortune comme Dubois, qui étoit de la lie du peuple, non que ce pût être une excuse à celui-ci, mais une tentation de moins à l'autre, qui n'avoit qu'à jouir de ce qu'il étoit, avec honneur. J'ai eu tant d'occasions de parler et de faire connoître ce magistrat également détestable et méprisable, que je crois pouvoir me dispenser d'en salir davantage ce papier.

Le Président de Novion

Un fou succéda à un scélérat dans la place de premier président du parlement de Paris, par la faveur de M. le Duc, qui aimoit fort les Gesvres, et qui crut se bien mettre avec le parlement en choisissant Novion, le plus ancien des présidents à mortier, mais le plus contradictoire à la remplir. Il n'étoit ni injuste ni malhonnête homme, comme l'autre premier président de Novion, son grand-père, mais il ne savoit rien de son métier que la basse procédure, en laquelle, à la vérité, il excelloit comme le plus habile procureur. Mais par delà cette ténébreuse science, il ne falloit rien attendre de lui. C'étoit un homme obscur, solitaire, sauvage, plein

d'humeurs et de caprices jusqu'à l'extravagance; incompatible avec qui que ce fût, désespéré lorsqu'il lui falloit voir quelqu'un, le fléau de sa famille et de quiconque avoit affaire à lui, enfin insupportable aux autres, et, de son aveu, très souvent à lui-même. Il se montra tel dans une place où il avoit affaire avec la cour, avec sa compagnie, avec le public, contre lequel il se barricadoit, en sorte qu'on n'en pouvoit approcher; et tandis qu'il s'enfermoit de la sorte, et que les plaideurs en gémissoient, souvent encore de ses brusqueries et de ses *sproposito* quand ils pouvoient pénétrer jusqu'à lui, il s'en alloit prendre l'air, disoit-il, dans la maison qu'il occupoit avant d'être premier président, et causer avec un charron, son voisin, sur le pas de sa boutique, qui étoit, disoit-il, l'homme du meilleur sens du monde.

Un pauvre plaideur, d'assez bas aloi, se désespérant un jour de [ne le] pouvoir aborder pour lui demander une audience, tournoit de tous côtés dans sa maison du palais, ne sachant à qui adresser ni où donner de la tête. Il entra dans la basse-cour et vit un homme en veste, qui regardoit panser les chevaux, qui lui demanda brusquement ce qu'il venoit faire là et ce qu'il demandoit. Le pauvre plaideur lui répondit bien humblement qu'il avoit un procès qui le désoloit, qu'il avoit grand intérêt de faire juger, mais que, quelque peine qu'il prît, et quelque souvent qu'il se présentât, il ne pouvoit approcher de M. le premier président, qui étoit d'une humeur si farouche et si fantasque, qu'il ne vouloit voir personne, et ne se laissoit point aborder. Cet homme en veste lui demanda s'il avoit un placet pour sa cause, et de le lui donner, et qu'il verroit s'il le pourroit faire arriver jusqu'au premier président. Le pauvre plaideur lui tira son placet de sa poche, et le remercia bien de sa

charité, mais en lui marquant son doute qu'il pût venir à bout de lui procurer audience d'un homme aussi étrange et aussi capricieux que ce premier président, et se retira. Quatre jours après il fut averti par son procureur que sa cause seroit appelée à deux jours de là, dont il fut bien agréablement surpris. Il alla donc à l'audience de la grand' chambre avec son avocat, prêt à plaider. Mais quel fut son étonnement quand il reconnut son homme en veste assis en place et en robe de premier président! Il en pensa tomber à la renverse, et de frayeur de ce qu'il lui avoit [dit] de lui-même, pensant parler à quelque quidam. La fin de l'aventure fut qu'il gagna son procès tout de suite. Tel étoit Novion.

M. du Harlay

En même temps (1717) mourut un homme avec l'acclamation publique d'en être délivré, quoiqu'il ne fût pas en place ni en passe de faire ni bien ni mal, étant conseiller d'État sans nulle commission extraordinaire. Ce fut Harlay, fils unique du feu premier président, digne d'être le fléau de son père, comme son père d'être le sien, et comme ils se le firent sentir toute leur vie, sans toutefois s'être jamais séparés d'habitation. On a vu en son lieu quel étoit le père. Le fils, avec bien moins d'esprit et une ambition démesurée nourrie par la plus folle vanité, avoit un esprit méchant, guindé, pédant, précieux, qui vouloit primer partout, qui couroit également après les sentences qui toutefois ne couloient pas de source, et les bons mots de son père, qu'il rappeloit tristement. C'étoit le plus étrange composé de l'austère écorce de l'ancienne magistrature et du petit maître de ces temps-ci, avec tous les dégoûts de l'un et tous les ridicules

de l'autre. Son ton de voix, sa démarche, son attitude, tout étoit d'un mauvais comédien forcé; gros joueur par air, chasseur par faste, magnifique en singe de grand seigneur. Il se ruina autant qu'il le put avec un extérieur austère, un fond triste et sombre, une humeur insupportable, et pourtant aussi parfaitement débauché et aussi ouvertement qu'un jeune académiste.[1]

On feroit un livre et fort divertissant du domestique entre le père et le fils. Jamais ils ne se parloient de rien; mais les billets mouchoient à tous moments d'une chambre à l'autre, d'un caustique amer et réciproque presque toujours facétieux. Le père se levoit pour son fils, même étant seuls, ôtoit gravement son chapeau, ordonnoit qu'on apportât un siège à M. du Harlay, et ne se couvroit et ne s'asseyoit que quand le siège étoit en place. C'étoit après des compliments et dans le reste un poids et une mesure de paroles. À table de même, enfin une comédie continuelle. Au fond, ils se détestoient parfaitement l'un l'autre, et tous deux avoient parfaitement raison.

Le ver rongeur du fils étoit de n'être de rien, et cette rage le rendoit ennemi de presque tout ce qui avoit part au gouvernement, et frondeur de tout ce qui s'y faisoit. Sa foiblesse et sa vanité étoient là-dessus si pitoyables, que, sachant très bien que M. le duc d'Orléans ne lui avoit jamais parlé, ni fait parler de rien, ni envoyé chez lui, et qu'il n'y avoit ni affaire ni occasion qui lui pût attirer de message de ce prince ni de visite de personne des conseils, il défendoit souvent et bien haut à ses gens devant ceux qui le venoient voir, de laisser

[1] Ce mot était employé, aux XVIIe et XVIIIe siècles, pour désigner les jeunes gens qui suivaient des écoles, appelées académies, où l'on enseignait l'équitation. (Note de M. Chéruel.)

entrer personne, quelque considérables qu'ils fussent, même de la part de M. le duc d'Orléans, parce qu'il vouloit être en repos, et qu'encore étoit-il permis quelquefois d'être avec ses amis et de reprendre haleine. Ses valets s'en moquoient, et ses prétendus amis en rioient, et au partir de là en alloient rire avec les leurs.

QUELQUES HOMMES DE LETTRES

Voltaire

Arouet, fils d'un notaire qui l'a été de mon père et de moi jusqu'à sa mort, fut exilé et envoyé à Tulle, pour des vers fort satiriques et fort impudents. Je ne m'amuserois pas à marquer une si petite bagatelle, si ce même Arouet, devenu grand poète et académicien, sous le nom de Voltaire, n'étoit devenu, à travers force aventures tragiques, une manière de personnage dans la république des lettres, et même une manière d'important parmi un certain monde. . . .

Je ne dirois pas ici qu'Arouet fut mis à la Bastille pour avoir fait des vers très effrontés, sans le nom que ses poésies, ses aventures et la fantaisie du monde lui ont fait. Il étoit fils du notaire de mon père, que j'ai vu bien des fois lui apporter des actes à signer. Il n'avoit jamais pu rien faire de ce fils libertin, dont le libertinage a fait enfin la fortune sous le nom de Voltaire, qu'il a pris pour déguiser le sien.

Longepierre

Le bel esprit, les vers, le dos des livres lui servirent à raccrocher Longepierre, rat de cour, pédant, à qui un homme comme le duc de Noailles tournoit la tête, et qui se trouva heureux qu'il eût oublié, ou voulût oublier, qu'il avoit eu, malgré ses soins et ses services, une charge chez Mme la duchesse de Berry. Longepierre se fourroit où il pouvoit à l'ombre du grec et des pièces de théâtre. Il étoit

fort bien avec Mme la duchesse d'Orléans et avec M. du Maine. Noailles vouloit tirer d'eux par lui, et par lui être vanté à eux; la voie étoit fort sourde et immédiate, et il en sut tirer parti, parce que Longepierre avoit plus d'esprit que d'honneur, et qu'il vouloit faire fortune. C'est ce qui le jeta dans la suite à l'abbé Dubois, qui en fit le même usage que Noailles, et à l'égard des mêmes personnes, et qui, pour cela, pardonna sans peine à ce poète, orateur, géomètre et musicien, pédant d'ailleurs fort maussade, d'avoir emporté sur lui une charge qu'il ne pouvoit déjà plus regretter.

QUELQUES GENS DE FINANCE

Les Frères Pâris

On ôta les emplois qu'on avoit donnés aux quatre frères Pâris depuis quelque temps, et on les éloigna de Paris, soupçonnés de cabaler contre Law parmi les gens de finance. Ils étoient fils d'un hôtelier qui tenoit un cabaret au pied des Alpes, qui étoit seul et sans village ni hameau, dont l'enseigne étoit *à la Montagne ;* ses fils lui servoient, et aux passants, de garçons de cabaret, pansoient leurs chevaux et servoient dans les chambres, tous quatre fort grands et bien faits; l'un d'eux se fit soldat aux gardes, et l'a été assez longtemps: une aventure singulière les fit connoître. Bouchu, intendant de Grenoble, dont il a été parlé ici quelquefois, étoit aussi intendant de l'armée d'Italie, lorsque, après la capture du maréchal de Villeroy à Crémone, le duc de Vendôme lui succéda dans le commandement de l'armée. Bouchu, quoique âgé et fort goutteux, mais qui avoit été beau et bien fait, n'avoit pas perdu le goût de la galanterie; il se trouva que le principal commis des munitionnaires, chargé de tout ce détail et de faire tout passer à l'armée, étoit galant aussi, et qu'il eut la hardiesse de s'adresser à celle que M. l'intendant aimoit, et qu'il lui coupa l'herbe sous le pied parce qu'il étoit plus jeune et plus aimable. Bouchu, outré contre lui, résolut de s'en venger, et, pour cela, retarda tant et si bien le transport de toutes choses par toutes les remises et toutes les difficultés qu'il fit naître, quelque chose que pût dire et faire ce com-

mis pour le presser, que le duc de Vendôme ne trouva rien en arrivant à l'armée, ou plutôt dès qu'il la voulut mouvoir. Le commis, qui se vit perdu et qui ne douta point de la cause, courut le long des Alpes chercher quelques moyens de faire passer ce qu'il pourroit en attendant le reste. Heureusement pour lui et pour l'armée, il passa à ce cabaret esseulé *de la Montagne*, et s'informa là comme il faisoit partout. Le maître hôtelier lui parut [avoir] de l'esprit, et lui fit espérer qu'au retour de ses fils qui étoient aux champs, ils pourroient lui trouver quelque passage. Vers la fin du jour, ils revinrent à la maison. Conseil tenu, le commis leur trouva de l'intelligence et des ressources, tellement qu'il se livra à eux, et eux se chargèrent du transport qu'il désiroit. Il manda son convoi de mulets au plus vite, et il passa avec eux conduits par les frères Pâris, qui prirent des chemins qu'eux seuls et leurs voisins connoissoient, à la vérité fort difficiles, mais courts, en sorte que sans perdre une seule charge le convoi joignit M. de Vendôme arrêté tout court faute de pain, et qui juroit et pestoit étrangement contre les munitionnaires, sur qui Bouchu avoit rejeté toute la faute. Après les premiers emportements, le duc de Vendôme, ravi d'avoir des vivres et de pouvoir marcher et exécuter ce qu'il avoit projeté, se trouva plus traitable. Il voulut bien écouter ce commis, qui lui fit valoir sa vigilance, son industrie et sa diligence à traverser des lieux inconnus et affreux, et qui lui prouva par plusieurs réponses de M. Bouchu, qu'il avoit gardées et portées, combien il l'avoit pressé de faire passer les munitions et les farines à temps; que c'étoit la faute unique de l'intendant à cet égard qui avoit mis l'armée dans la détresse où elle s'étoit trouvée; et fit en même temps confidence au général de la haine de Bouchu, jusqu'à

hasarder l'armée pour le perdre, et la cause ridicule de cette haine; en même temps se loua beaucoup de l'intelligence et de la volonté de l'hôtelier et de ses fils, auxquels il devoit l'invention et le bonheur du passage de son convoi. Le duc de Vendôme alors tourna toute sa colère contre Bouchu, l'envoya chercher, lui reprocha devant tout le monde ce qu'il venoit d'apprendre, conclut par lui dire qu'il ne savoit à quoi il tenoit qu'il ne le fît pendre pour avoir joué à perdre l'armée du roi. Ce fut le commencement de la disgrâce de Bouchu, qui ne se soutint plus qu'à force de bassesses, et qui au bout de deux ans se vit forcé de se retirer; ce fut aussi le premier commencement de la fortune de ces frères Pâris. Les munitionnaires en chef les récompensèrent, leur donnèrent de l'emploi, et par la façon dont ils s'en acquittèrent, les avancèrent promptement, leur donnèrent leur confiance, et leur valurent de gros profits; enfin ils devinrent munitionnaires eux-mêmes, s'enrichirent, vinrent à Paris chercher une plus grande fortune, et l'y trouvèrent. Elle devint telle dans les suites, qu'ils gouvernèrent en plein et à découvert sous M. le Duc, et qu'après de courtes éclipses, ils sont redevenus les maîtres des finances et des contrôleurs généraux, et ont acquis des biens immenses, fait et défait des ministres et d'autres fortunes, et ont vu la cour à leurs pieds, la ville et les provinces.

Plénœuf

Plénœuf étoit Berthelot, c'est-à-dire de ces gens du plus bas peuple qui s'enrichissent en le dévorant, et qui, des plus abjectes commissions des fermes, arrivent peu à peu, à force de travail et de talents, aux premiers étages des maltôtiers et des financiers, par la suite. Tous ces Berthelot, en

s'aidant les uns les autres, étoient tous parvenus, les uns moins, les autres plus; celui-ci s'étoit gorgé par bien des métiers, et enfin dans les entreprises des vivres pour les armées. Ce fut cette connaissance qui le fit prendre à Voysin, devenu secrétaire d'État de la guerre, pour un de ses principaux commis. Il avoit épousé une femme de même espèce que lui, grande, faite au tour, avec un visage extrêmement agréable, de l'esprit, de la grâce, de la politesse, du savoir-vivre, de l'entregent et de l'intrigue, et qui auroit été faite exprès pour fendre la nue à l'Opéra et y faire admirer la déesse. Le mari étoit un magot, plein d'esprit qui vouloit en avoir la meilleure part, mais qui du reste n'étoit pas incommode, et dont les gains immenses fournissoient aisément à la délicatesse et à l'abondance de la table, à toutes les fantaisies de parure d'une belle femme, et à la splendeur d'une maison de riche financier.

La maison étoit fréquentée; tout y attiroit; la femme adroite y souffroit par complaisance les malotrus amis de son mari qui, de son côté, recevoit bien aussi des gens d'une autre sorte qui n'y venoient pas pour lui. La femme étoit impérieuse, vouloit des compagnies qui lui fissent honneur; elle ne souffroit guère de mélange dans ce qui venoit pour elle. Éprise d'elle-même au dernier point, elle vouloit que les autres le fussent; mais il falloit en obtenir la permission. Parmi ceux-là elle savoit choisir; elle avoit si bien su établir son empire, que le bonheur complet ne sortoit jamais à l'extérieur des bornes du respect et de la bienséance, et que pas un de la troupe choisie n'osoit montrer de la jalousie ni du chagrin. Chacun espéroit son tour, et en attendant, le choix plus que soupçonné étoit révéré de tous dans un parfait silence, sans la moindre altération entre eux. Il

est étonnant combien cette conduite lui acquit d'amis considérables, qui lui sont toujours demeurés attachés, sans qu'il fût question de rien plus que d'amitié, et qu'elle a trouvés, au besoin, les plus ardents à la servir dans ses affaires. Elle fut donc dans le meilleur et le plus grand monde, autant qu'alors une femme de Plénœuf y pouvoit être, et s'y est toujours conservée depuis parmi tous les changements qui lui sont arrivés.

Entre plusieurs enfants, elle eut une fille, belle, bien faite, plus charmante encore par ces je ne sais quoi qui enlèvent et de beaucoup d'esprit, extrêmement orné et cultivé par les meilleures lectures, avec de la mémoire et le jugement de n'en rien montrer. Elle avoit fait la passion et l'occupation de sa mère à la bien élever. Mais devenue grande, elle plut, et à mesure qu'elle plut elle déplut à sa mère. Elle ne put souffrir de vœux chez elle qui pussent s'adresser à d'autres; les avantages de la jeunesse l'irritèrent. La fille, à qui elle ne put s'empêcher de le faire sentir, souffrit sa dépendance, essuya ses humeurs, supporta les contraintes; mais le dépit s'y mit. Il lui échappa des plaisanteries sur la jalousie de sa mère qui lui revinrent. Elle en sentit le ridicule, elle s'emporta; la fille se rebecqua, et Plénœuf, plus sage qu'elles, craignit un éclat qui nuiroit à l'établissement de sa fille, leur imposa en sorte qu'il en étouffa les suites, qui n'en devinrent que plus aigres dans l'intérieur domestique, et qui pressèrent Plénœuf de l'établir.

Entre plusieurs partis qui se présentèrent, le marquis de Prie fut préféré. Il n'avoit presque rien, il avoit de l'esprit et du savoir; il étoit dans le service, mais la paix l'arrêtoit tout court. L'ambition de cheminer le tourna vers les ambassades, mais point de bien pour les soutenir; il le trouvoit chez Plénœuf, et Plénœuf fut ébloui du

parrain du roi, d'une naissance distinguée et parent si proche de la duchesse de Ventadour du seul bon côté, et qui, avec raison, le tenoit à grand honneur. L'affaire fut bientôt conclue; elle fut présentée au feu roi par la duchesse de Ventadour; sa beauté fit du bruit; son esprit, qu'elle sut ménager, et son air de modestie la relevèrent. Presque incontinent après, de Prie fut nommé à l'ambassade de Turin, et tous deux ne tardèrent pas à s'y rendre. On y fut content du mari, la femme y réussit fort, mais leur séjour n'y fut pas fort long. La mort du roi et l'effroi des financiers pressèrent leur retour; l'ambassade ne rouloit que sur la bourse du beau-père. Mme de Prie avoit donc vu le grand monde françois et étranger; elle en avoit pris le ton et les manières en ambassadrice et en femme de qualité distinguée et connue; elle avoit été applaudie partout. Elle ne dépendoit plus de sa mère; elle la méprisa et prit des airs avec elle qui lui firent sentir toute la différence de la fleur d'une jeune beauté d'avec la maturité des anciens charmes d'une mère, et toute la distance qui se trouvoit entre la marquise de Prie et Mme de Plénœuf. On peut juger de la rage que la mère en conçut; la guerre fut déclarée, les soupirants prirent parti, l'éclat n'eut plus de mesure; la déroute et la fuite de Plénœuf suivirent de près. La misère, vraie ou apparente, et les affaires les plus fâcheuses accablèrent Mme de Plénœuf. Sa fille rit de son désastre et combla son désespoir. Voilà un long narré sur deux femmes de peu de chose, et peu digne, ce semble, de tenir la moindre place dans des mémoires sérieux, où on a toujours été attentif de bannir les bagatelles, les galanteries, surtout quand elles n'ont influé sur rien d'important. Achevons tout de suite.

Mme de Prie devint maîtresse publique de

M. le Duc, et son mari, ébloui des succès prodigieux que M. de Soubise avoit eus, prit le parti de l'imiter, mais M. le Duc n'étoit pas Louis XIV, et ne menoit pas cette affaire sous l'apparent secret et sous la couverture de toutes les bienséances les plus précautionnées. C'est où ces deux femmes en étoient, lorsque je fus forcé par M. le [duc] et Mme la duchesse d'Orléans, comme on l'a vu en son lieu, d'entrer en commerce avec Mme de Plénœuf sur le mariage d'une de leurs filles, que Plénœuf, retiré à Turin, s'étoit mis de lui-même à traiter avec le prince de Piémont. Mme de Prie, parvenue à dominer M. le Duc entièrement, fit par lui la paix de son père, et le fit revenir. Elle l'aimoit assez, et il la ménageoit dans la situation brillante où il la trouvoit; car ces gens-là, et malheureusement bien d'autres, comptent l'utile pour tout, et l'honneur pour rien. Lui et sa fille avoient grand intérêt à sauver tant de biens. Cet intérêt commun et la situation de M. le Duc, duquel elle disposoit en souveraine, serra de plus en plus l'union du père et de la fille aux dépens de la mère; mais la fille, non contente de se venger de la sorte des jalousies et des hauteurs de sa mère, qui ne put ployer devant l'amour de M. le Duc, se mit à prendre en aversion les adorateurs de sa mère, et la crainte qu'elle leur donna en fit déserter plusieurs.

Les plus anciens tenants et les plus favorisés étoient Le Blanc et Belle-Isle. C'étoit d'où étoit venue leur union. Tous deux étoient nés pour la fortune; tous deux en avoient les talents; tous deux se crurent utiles l'un à l'autre: cela forma entre eux la plus parfaite intimité, dont Mme de Plénœuf fut toujours le centre. Le Blanc voyait dans son ami tout ce qui pouvoit le porter au grand, et Belle-Isle sentoit dans la place qu'occupoit

Le Blanc de quoi l'y conduire, tellement que, l'un pour s'étayer, l'autre pour se pousser, marchèrent toujours dans le plus grand concert sous la direction de la divinité qu'ils adoroient sans jalousie. Il n'en fallut pas davantage pour les rendre l'objet de la haine de Mme de Prie. Elle ne put les détacher de sa mère, elle résolut de les perdre. La tentative paroissoit bien hardie contre deux hommes aussi habiles, dont l'un, secrétaire d'État depuis longtemps, étoit depuis longtemps à toutes mains de M. le duc d'Orléans, et employé seul dans toutes les choses les plus secrètes. Il était souple, ductile, plein de ressources et d'expédients, le plus ingénieux homme pour la mécanique des diverses sortes d'exécutions où il étoit employé sans cesse, enfin l'homme aussi à tout faire du cardinal Dubois, tellement dans sa confiance qu'il l'avoit attirée à Belle-Isle, et que tous deux depuis longtemps passoient tous les soirs les dernières heures du cardinal Dubois chez lui, en tiers, à résumer, agiter, consulter et résoudre la plupart des affaires. Tel en étoit l'extérieur, et très ordinairement même le réel. Mais, avec toute cette confiance, Le Blanc étoit trop en possession de celle du régent pour que le cardinal pût s'en accommoder longtemps.

On a déjà vu ici que son projet étoit d'ôter d'auprès de M. le duc d'Orléans tous ceux pour qui leur familiarité avec lui pouvoit donner le moindre ombrage, et qu'il avoit déjà commencé à les élaguer. Il étoit venu à bout de chasser le duc de Noailles, Canillac et Nocé, ses trois premiers et principaux amis, qui l'avoient remis en selle, Broglio l'aîné, quoiqu'il n'en valût guère la peine, qu'il avoit échoué au maréchal de Villeroy, qui bientôt après s'étoit vu perdre lui-même; enfin qu'il avoit tâché de raccommoder le duc de Berwick avec l'Espagne pour l'y envoyer en ambassade,

ne pouvant s'en défaire autrement, et on verra bientôt qu'il ne se tenoit pas encore battu là-dessus. Par tous ces élaguements il ne se trouvoit plus embarrassé que du Blanc et de moi. Il me ménageoit, parce qu'il ne savoit comment me séparer d'avec M. le duc d'Orléans. Il me faisait la grâce du Cyclope; en attendant ce que les conjonctures lui pourroient offrir, il me réservoit à me manger le dernier. D'ailleurs je m'étois toujours contenté d'entrer où on m'appeloit; et à moins de choses instantes et périlleuses, je ne m'ingérois jamais, et il ne pouvoit manquer de s'apercevoir que la conduite du régent et le gouvernement de toutes choses me déplaisoient et me faisoient tenir à l'écart. Cela lui donnoit le temps d'attendre les moyens de faire naître des occasions; et m'attaquer sans occasions, c'eût été trop montrer la corde et se gâter auprès de M. le duc d'Orléans, à la façon dont j'étois seul à tant de titres auprès de lui. Le Blanc étoit bien plus incommode. Sa charge, et plus encore les détails de la confiance des affaires secrètes, lui donnoient continuellement des rapports et publics et intimes avec M. le duc d'Orléans, La soumission, la souplesse, les hommages de Le Blanc, ne le rassuroient point. C'étoit un homme agréable et nécessaire à M. le duc d'Orléans, de longue main dans sa privance la plus intime. Il étoit de son choix, de son goût, utile et commode à tout, il l'entendoit à demi-mot, il ne tenoit qu'à lui: c'étoient autant de raisons de le craindre, par conséquent de l'éloigner; et si, par les racines qui le tenoient ferme, il ne pouvoit l'éloigner qu'en le perdant et l'accablant absolument, il n'y falloit pas balancer. Et pour le dire encore en passant, voilà les premiers ministres!

SECONDE PARTIE

LES PRINCIPAUX ÉVÉNEMENTS DE LA RÉGENCE

AVANT-PROPOS

La Régence, *sous ce nom se désigne, on le sait, la période de notre histoire qui s'étend entre la mort de Louis XIV* (1er *septembre* 1715) *et la mort du duc d'Orléans* (2 *décembre* 1723). *Ce prince, sans doute n'était plus officiellement régent depuis la majorité de Louis XV* (19 *février* 1723), *mais le pouvoir continuait à être entre les mains de sa créature le cardinal* Dubois, *premier ministre, et après la mort de celui-ci* (23 *août* 1723) *entre ses propres mains.*

Les huit ans que dura ainsi la régence ne virent pas se produire des événements extérieurs bien importants. Le principal fut le revirement momentané de notre politique européenne. A la mort de Louis XIV, la France et l'Espagne dont les souverains étaient parents si rapprochés (Philippe V petit-fils, et Louis XV arrière-petit-fils du Grand Roi), semblaient indissolublement liés contre leurs vieilles ennemies l'Angleterre et la Hollande. Mais une profonde inimitié personnelle existait entre le Régent et le roi d'Espagne et s'envenimait des intrigues que, de concert avec ce monarque, le duc du Maine, fils légitimé de Louis XIV, tramait à

Paris. De là le revirement en question qui aboutit à une triple alliance entre la France, l'Angleterre et la Hollande (14 *janvier* 1717) *et à une guerre avec l'Espagne que menait alors le Cardinal Alberoni* (1719). *La paix signée le* 17 *février* 1720 *se transforma en une alliance que scella un projet de mariage entre le petit roi de France et une princesse espagnole* (27 *mai* 1721).

Un autre événement assez notable fut la visite du Czar Pierre-le-Grand qui marque l'entrée définitive de la Russie dans le concert européen. Les conséquences très importantes qui auraient pu en résulter pour nous dès ce moment, ne se produisirent d'ailleurs pas.

Au point de vue intérieur on peut noter les événements suivants :

1° *La réaction contre le règne précédent qui se manifeste par divers faits : le testament de Louis XIV cassé, les fils légitimés de Louis XIV privés de leurs droits de succession au trône, les secrétaires d'État de Louis XIV remplacés par des conseils ayant de grands seigneurs à leur tête.*

2° *L'œuvre de concentration politique absolutiste qui se poursuit d'un côté par la suppression de ces Conseils, le retour au système des Secrétaires d'État d'abord, à celui des premiers ministres ensuite, d'un autre côté par la mise au pas du Parlement et le refus de convoquer les États généraux.*

3° *La réorganisation des Finances publiques à quoi se rapporte la banque de Law dont l'aventureuse carrière montre l'importance du crédit dans un pays en voie de développement économique.*

4° *La terrible peste de Marseille qui se lie à ce développement économique et aux relations qui*

commencent à s'établir par les Échelles du Levant entre l'Europe et la haute Asie.

5° *Les tentatives de pacification religieuse, en vue de réconcilier jansénistes et molinistes et de faire accepter par tout le monde la bulle* Unigenitus.

6° *Le progrès simultané de l'irréligiosité résultant de ces interminables controverses théologiques, et du luxe provenant tant de l'agiotage financier que de l'enrichissement économique, évolution parallèle qui donne à la Régence son caractère spécifique d'époque brillante et galante à la fois et en fait le contrepied du temps de la vieillesse dévote et morale de Louis XIV.*

C'est autour de ces principales idées que se grouperont les extraits qu'on va lire.

LES ÉVÉNEMENTS DU TEMPS DE LA RÉGENCE

1715

Au Lendemain de la Mort de Louis XIV

J'appris la mort du roi à mon réveil. J'allai aussitôt faire ma révérence au nouveau monarque. Le premier flot y avoit déjà passé; je m'y trouvai presque seul. Je fus de là chez M. le duc d'Orléans que je trouvai enfermé, et tout son appartement plein à n'y pas pouvoir faire tomber une épingle par terre. Je le pris à part dans son cabinet pour faire un dernier effort sur la convocation des états généraux, qui fut entièrement inutile, et pour le faire souvenir de la parole qu'il m'avoit donnée, et à dix ou douze pairs avec moi, de trouver bon que nous demeurassions couverts lorsque nos voix seroient demandées, et pour les autres indécences des séances du parlement, dont il convint avec moi. . . .[1]

[1] Vraiment si le Régent avait pensé un moment à confier les rênes de son Gouvernement au duc de Saint-Simon, cette première conversation aurait dû lui donner à réfléchir; à cette heure vraiment grave, Saint-Simon pense tout de suite au bonnet de premier président et au cérémonial des obsèques du feu roi! Il reproche ailleurs au duc d'Orléans de n'avoir rien prévu pour le jour pourtant inévitable où le pouvoir allait lui revenir, mais celui-ci aurait pu lui répondre par un reproche analogue de n'avoir jamais abordé avec lui ce sujet après la mort du duc de Bourgogne (1712) et celle du duc de Berry (1714) qui lui réservaient forcément la régence, époque où, dans l'abandon de tous les courtisans, Saint-Simon était le seul qui continuât à le voir. Il est même surprenant que Saint-

Je revis bientôt après M. le duc d'Orléans qui se trouva un peu moins accablé, pendant l'heure du dîner, de tout le monde, qui m'avoua qu'il n'avoit fait aucune liste, ni aucun choix par delà ceux dont j'ai parlé, ni pris son parti sur rien. Ce n'étoit pas le temps de gronder ni de reproches. Je me contentai de hausser les épaules, et de l'exhorter d'être au moins en garde contre les sollicitations et les ministres. Je m'assurai encore de la totale expulsion de Pontchartrain et de Desmarets, sitôt que les conseils seroient formés et déclarés, et que le nouveau gouvernement commenceroit. Puis je le mis sur le testament et sur le codicille, et je lui demandai comment il prétendoit se conduire là-dessus au parlement, où nous allions le lendemain, et où la lecture de ces deux pièces seroit faite.

C'étoit l'homme du monde le plus ferme dans son cabinet tête à tête, et qui l'étoit le moins ailleurs. Il me promit merveilles ; je lui en remontrai l'importance et tout ce dont il y alloit pour lui. Je fus près de deux heures avec lui. Je passai un moment chez Mme la duchesse d'Orléans, qui étoit entre ses rideaux avec force femmes en silence, et m'en vins dîner avec gens qui m'attendoient chez moi, pour m'en aller après à Paris. Il étoit fort tard, nous eûmes à raisonner après le dîner, et j'allois partir, lorsque M. le duc d'Orléans m'envoya chercher, et quelques ducs qui se trouvèrent chez moi, qu'on n'eut pas la peine d'aller trouver ailleurs.

Simon, qui avait si souvent et si complètement traité la question de la réorganisation politique de la France avec le duc de Bourgogne et ses amis, ne l'ait jamais abordée avec le duc d'Orléans. On peut ajouter qu'au XVIIIe siècle un premier ministre était avant tout un ministre des Affaires étrangères et que Saint-Simon ne s'intéressait pas à ces questions là; c'aurait été pour le Régent une raison de plus de ne pas lui confier le pouvoir, s'il avait pensé à le faire.

Nous fûmes donc chez lui. Il étoit dans son entresol avec le duc de Sully, M. de Metz, et quelques autres ducs qu'il avoit mandés, car il avoit envoyé chercher tous ceux qu'on ne trouveroit pas partis. Il étoit huit heures du soir.

Là M. le duc d'Orléans nous fit un discours bien doré pour nous persuader de n'innover rien le lendemain comme il nous avoit permis de le faire, en représentant le trouble que cela pourroit apporter dans les plus grandes affaires de l'État qui devoient y être réglées, telles que la régence et l'administration du royaume, et l'indécence qui retomberoit sur nous de les arrêter, et au moins les retarder, pour nos intérêts particuliers.

Plusieurs de ceux qui étoient là se trouvèrent bien étonnés d'un changement si subit depuis la fin de la matinée. D'Antin, M. de Metz, et quelques autres insistèrent sur la situation où nous jetoit l'étrange tour qu'on avoit su donner à une affaire qu'on nous avoit fait entreprendre malgré nous; tout cela fut rappelé en peu de mots. M. de Sully, Charost, moi et quelques autres, M. de Reims, sur tous à qui la permission avoit été donnée, et qui l'avions portée à tous de sa part, moi tout récemment, et en la réitérant le matin de ce même jour à la nombreuse assemblée chez le duc de La Trémoille, demandâmes quel effet il pouvoit attendre d'une telle variation, et de la consideration que la première dignité du royaume si blessée, et les personnes qui en étoient revêtues croyoient au moins, pour la plupart, mériter de lui. Son embarras fut extrême, mais sans s'ébranler. Nous nous regardâmes tous, et nous nous dîmes les uns aux autres que ce qui nous étoit demandé étoit impossible après ce qui s'étoit passé.

M. le duc d'Orléans parut fort peiné, avoua plusieurs fois que ce bonnet étoit une usurpation

insoutenable, que les autres dont nous nous plaignions ne l'étoient pas moins; mais qu'il falloit y pourvoir en temps et lieu, et ne pas troubler une séance si importante par une querelle particulière; que plus elle étoit juste, plus il nous seroit obligé de la suspendre, plus nous mériterions de l'État, plus nous serions approuvés du public de préférer les affaires générales aux nôtres. « Mais, lui dis-je, monsieur, quand les publiques seront réglées, vous vous moquerez de nous et des nôtres; et si nous ne prenons une conjoncture telle que celle-ci, vous nous remettrez sans fin, et nous vous aurons sacrifié nos intérêts en vain. » M. le duc d'Orléans nous protesta merveilles, et nous engagea sa parole positive, formelle, solennelle, de juger en notre faveur toutes nos disputes sur les usurpations du parlement: bonnet, conseillers sur le banc, etc., aussitôt que les affaires publiques seroient débouchées. Je le suppliai de prendre garde à l'engagement, de ne promettre que ce qu'il voudroit tenir, et de ne se pas mettre à portée des plaintes et des sommations qu'il pouvoit s'assurer que nous ne lui épargnerions pas, si nous nous apercevions qu'il cherchât à éluder sa parole. Il nous la donna bien authentiquement de nouveau, et nous demanda la nôtre de ne rien innover de nouveau le lendemain au parlement.

Ces messieurs étoient également foibles et mécontents. Ils grommeloient sans oser s'expliquer. Ils sentoient l'importance de manquer la conjoncture; mais accoutumés à la servitude, pas un n'osoit hocher le mors au prince qui représentoit le feu roi, dont l'ombre leur faisoit encore frayeur. Ce murmure sourd dura quelque temps. . . .

M. de Reims et quelques autres avoient bien envie d'attaquer les bâtards dès cette première séance; je les avois arrêtés avec peine par la con-

sidération de trop d'entreprises à la fois, et la nécessité de nous tirer d'abord de celles du parlement contre nous; mais dès qu'ils virent la remise que M. le duc d'Orléans en exigeoit, ils voulurent revenir aux bâtards. M. le duc d'Orléans remontra qu'avant toutes choses, il étoit nécessaire d'empêcher qu'ils usurpassent une autorité sous laquelle tout succomberoit, et avec laquelle, si elle passoit telle qu'il étoit plus que vraisemblable que le testament du roi et son codicille la leur donnoit, il n'y avoit personne, à commencer par lui, qui pût leur résister en rien, bien moins leur contester ce dont ils se trouvoient déjà en possession, sur laquelle il falloit attendre d'autres temps et d'autres conjonctures. Ce raisonnement étoit vrai; je l'appuyai d'autant plus que la vérité, qui m'en avoit frappé, m'avoit rendu facile à m'engager, comme on l'a vu, à Mme la duchesse d'Orléans qu'il ne se feroit rien contre les bâtards en ces premières séances. Tout ce qui étoit présent s'y rendit, mais en prit occasion d'insister sur les usurpations du parlement. . . .

Il étoit plus de sept heures du matin, et nous nous en allâmes tous ensemble tout droit au parlement avec tous nos carrosses et notre cortège à notre suite. . . .

Moins de demi-quart d'heure après que nous fûmes en séance, arrivèrent les bâtards. M. du Maine crevoit de joie. Le terme est étrange, mais on ne peut rendre autrement son maintien. L'air riant et satisfait surnageoit à celui d'audace, de confiance, qui perçoient néanmoins, et à la politesse qui sembloit les combattre. Il saluoit à droite et à gauche, et perçoit chacun de ses regards. Entré dans le parquet quelques pas, son salut aux présidents eut un air de jubilation, que celui du premier président réfléchissoit d'une manière sensible. Aux pairs le sérieux, ce n'est point trop

dire le respectueux, la lenteur, la profondeur de son inclination vers eux de tous les trois côtés fut parlante. Sa tête demeura abaissée même en se relevant, tant est forte la pesanteur des forfaits aux jours mêmes qu'on ne doute plus du triomphe. Je le suivis exactement partout de mes regards, et je remarquai sur les trois côtés également que l'inclination du salut qui lui fut rendu fut roide et courte. Pour son frère, il n'y parut que son froid ordinaire.

A peine étions-nous rassis que M. le Duc arriva, et l'instant d'après M. le duc d'Orléans. . . .

Je vis le premier président dire quelques mots assez bas à M. le duc d'Orléans, puis faire tout haut la députation du parlement pour aller chercher le testament du roi et son codicille, qui avoit été mis au même lieu. Le silence continua pendant cette grande et courte attente; chacun se regardoit sans se remuer. . . .

La députation ne fut pas longtemps à revenir. Elle remit le testament et le codicille entre les mains du premier président qui les présenta, sans s'en dessaisir, à M. le duc d'Orléans, puis les fit passer de main en main par les présidents à mortier à Dreux, conseiller au parlement, père du grand maître des cérémonies, disant qu'il lisoit bien, et d'une voix forte qui seroit bien entendue de tous, de la place où il étoit sur les sièges hauts derrière les présidents près de la lanterne de la buvette. On peut juger avec quel silence il fut écouté, et combien les yeux et les oreilles se dressèrent vers ce lecteur. A travers toute sa joie, le duc du Maine montra une âme en peine; il se trouvoit au moment d'une forte opération qu'il falloit soutenir. M. le duc d'Orléans ne marqua qu'une application tranquille.

Je ne m'arrêterai point à ces deux pièces, où il

n'est question que de la grandeur et de la puissance des bâtards, de Mme de Maintenon et de Saint-Cyr, du choix de l'éducation du roi, et du conseil de régence au pis pour M. le duc d'Orléans, et de le livrer entièrement dépouillé de tout pouvoir au pouvoir sans bornes du duc du Maine.

Je remarquai un morne et une sorte d'indignation qui se peignit sur tous les visages, à mesure que la lecture avançoit, et qui se tourna en une sorte de fermentation muette à la lecture du codicille que fit l'abbé Menguy, autre conseiller de la grand'chambre, mais clerc, et en la même place de Dreux pour être mieux entendu. Le duc du Maine la sentit et en pâlit, car il n'étoit appliqué qu'à jeter les yeux sur tous les visages, et les miens le suivoient de près tout en écoutant, et regardant de fois à autre la contenance de M. le duc d'Orléans.

La lecture achevée, ce prince prit la parole, et passant les yeux sur toute la séance, se découvrit, se recouvrit, et dit un mot de louange et de regret du feu roi. Élevant après la voix davantage, il déclara qu'il n'avoit qu'à approuver tout ce qui regardoit l'éducation du roi, quant aux personnes, et ce qui se trouvoit sur un établissement aussi beau et aussi utile que l'étoit celui de Saint-Cyr, dans les dispositions qu'on venoit d'entendre; qu'à l'égard de celles qui regardoient le gouvernement de l'État, il parleroit séparément de ce qui en étoit contenu dans le testament et dans le codicille; qu'il avoit peine à les concilier avec ce que le roi lui avoit dit dans les derniers jours de sa vie, et avec les assurances qu'il lui avoit données publiquement qu'il ne trouveroit rien dans ses dispositions dont il pût n'être pas content, en conséquence de quoi il avoit lui-même toujours depuis renvoyé à lui pour tous les ordres à donner,

et ses ministres pour les recevoir sur les affaires; qu'il falloit qu'il n'eût pas compris la force de ce qu'on lui avoit fait faire, regardant du côté du duc du Maine, puisque le conseil de régence se trouvoit choisi, et son autorité tellement établie par le testament qu'il ne lui en demeuroit plus aucune à lui; que ce préjudice fait au droit de sa naissance, à son attachement pour la personne du roi, à son amour et à [sa] fidélité pour l'État, étoit de nature à ne pouvoir le souffrir avec la conservation de son honneur; et qu'il espéroit assez de l'estime de tout ce qui étoit là présent pour se persuader que sa régence seroit déclarée telle qu'elle devoit être, c'est-à-dire entière, indépendante, et le choix du conseil de régence, à qui il ne disputoit pas la voix délibérative pour les affaires, à sa disposition, parce qu'il ne les pouvoit discuter qu'avec des personnes qui, étant approuvées du public, pussent aussi avoir sa confiance. Ce court discours parut faire une grande impression.

Le duc du Maine voulut parler. Comme il se découvroit, M. le duc d'Orléans avança la tête par-devant M. le Duc, et dit au duc du Maine d'un ton sec: « Monsieur, vous parlerez à votre tour. » En un moment l'affaire tourna selon les désirs de M. le duc d'Orléans. Le pouvoir du conseil de régence et sa composition tombèrent. Le choix du conseil de régence fut attribué à M. le duc d'Orléans, régent du royaume, avec toute l'autorité de la régence, et à la pluralité des voix du conseil de régence la décision des affaires seulement, avec la voix du régent comptée pour deux, en cas de partage. Ainsi toutes les grâces et les punitions demeurèrent en la main seule de M. le duc d'Orléans. L'acclamation fut telle que le duc du Maine n'osa dire une parole. Il se réserva pour soutenir le codicille; dont la conservation, en effet, eût

annulé par soi-même tout ce que M. le duc d'Orléans venoit d'obtenir.

Après quelques moments de silence, M. le duc d'Orléans reprit la parole. Il témoigna une nouvelle surprise que les dispositions du testament n'eussent pas suffi à qui les avoit suggérées, et que, non contents de s'y être établis les maîtres de l'État, ils en eussent eux-mêmes trouvé les clauses si étranges qu'il avoit fallu, pour se rassurer, devenir encore les maîtres de la personne du roi, de la sienne à lui, de la cour et de Paris. Il ajouta que si son honneur se trouvoit blessé au point où il lui paroissoit que la compagnie l'avoit senti elle-même par les dispositions du testament, ainsi que toutes les lois et les règles, les mêmes étoient encore plus violées par celles du codicille, qui ne laissoit ni sa liberté ni sa vie même en sûreté, et mettoit la personne du roi dans l'absolue dépendance de qui avoit osé profiter de l'état de foiblesse d'un roi mourant pour lui arracher ce qu'il n'avoit pu entendre. Il conclut par déclarer que la régence étoit impossible à exercer avec de telles conditions, et qu'il ne doutoit pas que la sagesse de la compagnie n'annulât un codicille qui ne se pouvoit soutenir, et dont les règlements jetteroient la France dans les malheurs les plus grands et les plus indispensables. Tandis que ce prince parloit, un profond et morne silence lui applaudissoit, sans s'expliquer.

Le duc du Maine, devenu de toutes les couleurs, prit la parole, qui pour cette fois lui fut laissée. Il dit que l'éducation du roi, et par conséquent sa personne, lui étant confiée, c'étoit une suite toute naturelle qu'il eût, privativement à tout autre, l'entière autorité sur sa maison civile et militaire, sans quoi il ne pouvoit se charger de la faire servir, ni répondre de sa personne; et de là

à vanter son attachement, si connu du feu roi, qu'il y avoit mis toute sa confiance.

M. le duc d'Orléans l'interrompit à ce mot, qu'il releva. M. du Maine voulut le tempérer par les louanges du maréchal de Villeroy adjoint à lui, mais sous lui dans la même charge et la même confiance. M. le duc d'Orléans reprit qu'il seroit étrange que la première et plus entière confiance ne fût pas en lui, et plus encore qu'il ne pût vivre auprès du roi que sous l'autorité et la protection de ceux qui se seroient rendus les maîtres absolus du dedans et du dehors, et de Paris même par les régiments des gardes.

La dispute s'échauffoit, se morceloit par phrases coupées de l'un à l'autre. . . .

Le duc d'Orléans sort pour poursuivre la conversation en particulier avec le duc du Maine et d'autres personnages. Puis tous rentrent en séance.

Le bruit qui accompagne toujours ces rentrées étant apaisé, M. le duc d'Orléans dit qu'il étoit trop tard pour abuser plus longtemps de la compagnie, qu'il falloit aller dîner, et rentrer au sortir de table pour achever. Tout de suite il ajouta qu'il croyoit convenable que M. le Duc entrât dès lors au conseil de régence et que ce fût avec la qualité de chef de ce conseil; et que, puisque la compagnie avoit rendu à cet égard la justice qui étoit due à sa naissance et à la qualité de régent, il lui expliqueroit ce qu'il pensoit sur la forme à donner au gouvernement, et qu'en attendant il profitoit du pouvoir de sa régence pour profiter des lumières et de la sagesse de la compagnie, et lui rendoit dès maintenant l'ancienne liberté des remontrances. Ces paroles furent suivies d'un applaudissement éclatant et général, et la séance fut aussitôt levée. . . .

Nous retournâmes au parlement un peu avant quatre heures. J'y allai seul dans mon carrosse

un moment avant M. le duc d'Orléans, et j'y trouvai tout en séance. J'y fus regardé avec grande curiosité, à ce qu'il me parut; je ne sais si on étoit instruit d'où je venois. J'eus soin que mon maintien ne montrât rien. Je dis seulement en passant au duc de La Force que son conseil avoit été salutaire, que j'avois lieu d'en espérer tout succès, et que j'avois dit à M. le duc d'Orléans que c'étoit lui qui l'avoit pensé et me l'avoit dit. M. le duc d'Orléans arrivé, et le bruit inséparable d'une nombreuse suite apaisé, il dit qu'il falloit reprendre les choses où elles en étoient demeurées le matin; qu'il devoit dire à la cour qu'il n'étoit demeuré d'accord de rien avec M. du Maine, en même temps lui remettre devant les yeux les clauses monstrueuses d'un codicille arraché à un prince mourant, clauses bien plus étranges encore que les dispositions du testament que la cour n'avoit pas jugé devoir être exécutées, et que la cour ne pouvoit passer à M. du Maine d'être maître de la personne du roi, de la cour, de Paris, par conséquent de l'État, de la personne, de la liberté, de la vie du régent, qu'il seroit en état de faire arrêter à toute heure, dès qu'il seroit le maître absolu et indépendant de la maison du roi civile et militaire; que la cour voyoit ce qui devoit nécessairement résulter d'une nouveauté inouïe qui mettoit tout entre les mains de M. du Maine, et qu'il laissoit aux lumières, à la prudence de la compagnie, à sa sagesse, à son équité, à son amour pour l'État, à déclarer ce qu'elle en pensoit.

M. du Maine parut alors aussi méprisable sur le pré, qu'il étoit redoutable dans l'obscurité des cabinets. Il avoit l'air d'un condamné, et lui toujours si vermeil, avec la pâleur de la mort sur le visage. Il répondit à voix fort basse et peu intelligible, et avec un air aussi respectueux et

aussi humble qu'il l'avoit été audacieux le matin.

On opinoit cependant sans l'écouter, et il passa tout d'une voix comme en tumulte à l'entière abrogation du codicille. Cela fut prématuré comme l'abrogation du testament l'avoit été le matin, l'un et l'autre par une indignation soudaine. Les gens du roi devoient parler, et ils étoient là, avant que personne opinât; aussi le premier président n'avoit point demandé les voix: elles avoient prévenu l'ordre. D'Aguesseau, quoique procureur général, et Fleury, premier avocat général, parlèrent donc: le premier en peu de mots; l'autre avec plus d'étendue, et fit un fort beau discours. Comme il existe dans les bibliothèques, je ne parlerai que des conclusions conformes de tous deux, en tout et partout favorables à M. le duc d'Orléans.

Après qu'ils eurent parlé, le duc du Maine, se voyant totalement tondu, essaya une dernière ressource. Il représenta avec plus de force qu'on n'en attendoit de ce qu'il avoit montré en cette seconde séance, mais pourtant avec mesure, que s'il étoit dépouillé de l'autorité qui lui étoit donnée par le codicille, il demandoit à être déchargé de la garde du roi, de répondre de sa personne, et de conserver seulement la sur intendance de son éducation. M. le duc d'Orléans répondit; « Très volontiers, monsieur, il n'en faut pas aussi davantage. » Là-dessus, le premier président, aussi abattu que le duc du Maine, prit les voix.

Chacun répondit de l'avis des conclusions, et l'arrêt fut prononcé en sorte qu'il ne resta nulle sorte de pouvoir au duc du Maine. . . .

Les Prisons d'État sont Ouvertes

Le lendemain de l'arrivée du roi à Vincennes, le régent travailla tout le matin séparément avec les secrétaires d'État qu'il avoit chargés de lui apporter la liste de toutes les lettres de cachet de leurs bureaux, et leurs causes, qui sur ces dernières se trouvèrent souvent courts. La plupart des lettres de cachet, d'exil et de prison avoient été expédiées pour jansénisme et pour la constitution, quantité dont les raisons étoient connues du feu roi seul et de ceux qui les lui avoient fait donner, d'autres du temps des précédents ministres, parmi lesquelles beaucoup étoient ignorées et oubliées depuis longtemps. Le régent leur rendit à tous pleine liberté, exilés et prisonniers, excepté ceux qu'il connut être arrêtés pour crime effectif et affaires d'État, et se fit donner des bénédictions infinies pour cet acte de justice et d'humanité.

Il se débita là-dessus des histoires très singulières, et d'autres fort étranges, ce qui fit déplorer le malheur des prisonniers, et la tyrannie du dernier règne et de ses ministres. Parmi ceux de la Bastille il s'en trouva un arrêté depuis trente-cinq [ans], le jour qu'il arriva à Paris d'Italie d'où il étoit, et qui venoit voyager. On n'a jamais su pourquoi, et sans qu'il eût jamais été interrogé, ainsi que la plupart des autres. On se persuada que c'étoit une méprise. Quand on lui annonça sa liberté, il demanda tristement ce qu'on prétendoit qu'il en pût faire. Il dit qu'il n'avoit pas un sou, qu'il ne connoissoit qui que ce fût à Paris, pas même une seule rue, personne en France, que ses parents d'Italie étoient apparemment morts depuis qu'il en étoit parti, que ses biens apparemment aussi avoient été partagés depuis tant d'années

qu'on n'avoit point eu de nouvelles de lui; qu'il ne savoit que devenir. Il demanda de rester dans la Bastille le reste de ses jours avec la nourriture et le logement. Cela lui fut accordé avec la liberté qu'il y voudroit prendre.

Pour ceux qui furent tirés des cachots où la haine des ministres et celle des jésuites et des chefs de la constitution les avoit fait jeter, l'horreur de l'état où ils parurent épouvanta et rendit croyables toutes les cruautés qu'ils racontèrent dès qu'ils furent en pleine liberté.

Le Conseil de Régence

D'après le testament de Louis XIV, le Conseil de Régence devait comprendre douze personnages. Quatre princes du sang : le duc d'Orléans, le duc du Maine, le comte de Toulouse, le duc de Bourbon (celui-ci, qui n'avait que 23 ans, quand il en aurait 24). Quatre ministres : Le chancelier Voysin, le maréchal de Villeroy, le marquis de Torcy, le contrôleur général Desmarets. Quatre maréchaux : les ducs de Villars, d'Harcourt, de Tallard et d'Huxelles.

L'organisation des Conseils vint bouleverser ceci. Il y eut un Conseil de Conscience présidé par le Cardinal de Noailles, un Conseil des Finances avec le maréchal de Villeroy et le duc de Noailles, un Conseil de Guerre avec le maréchal de Villars et le duc de Guiche, un Conseil de Marine avec le comte de Toulouse et le maréchal d'Estrées, un Conseil des affaires du dedans du royaume avec le duc d'Antin.

Le Conseil de Régence fut d'ailleurs maintenu au dessus de ces Conseils et se composa des personnages suivants : Le duc d'Orléans, le duc de Bourbon, le duc du Maine, le Comte de Toulouse, le chancelier Voysin, le duc de Saint-Simon, les maréchaux de

Villeroy, d'Harcourt, d'Huxelles, de Besons, l'ancien évêque de Troyes, Bouthillier-Chavigny, le marquis de Torcy. Les secrétaires du Conseil furent La Vrillière et Pontchartrain.

Plus tard, le Conseil de Régence s'accrut de nombreux membres, surtout après la suppression des Conseils qui n'avaient pas pu fonctionner utilement. On y trouve, en sus des membres déjà nommés, parfois tour à tour, parfois ensemble, le nouveau chancelier d'Aguesseau, le garde des Sceaux d'Argenson, le prince de Conti, le duc de Chartres, les maréchaux d'Estrées, et de Tallard, les ducs d'Antin, de Noailles, de La Force, de Saint-Aignan, le cardinal de Rohan, l'archevêque de Rouen, frère du maréchal de Besons, les marquis de Canillac et d'Effiat et les quatre secrétaires d'État La Vrillière, l'abbé Dubois, d'Armenonville, Le Blanc.

Le Conseil de Régence prit fin en 1623 *et les affaires furent désormais traitées en un Conseil étroit de Cabinet composé du Régent, de son fils, du Duc de Bourbon et du Cardinal Dubois.*

On a été trop sévère pour cette organisation des Conseils. L'abbé de Saint-Pierre, qui était sans doute un bel esprit chimérique, lui aussi, mais point méprisable certes (et d'ailleurs les absolutistes ont toujours tendance à *vous traiter de chimérique, leur conception à eux, hélas, ne l'étant pas) leur était très favorable et a écrit en leur faveur un* Discours sur la Polysynodie *qui a dû frapper Montesquieu jeune alors et préparant sa théorie de la Division des pouvoirs. Plusieurs causes les ont empêchés de durer, avant tout l'absolutisme du pouvoir royal dont les servants étaient encore nombreux et ne se résignaient pas à abdiquer devant des assemblées trop souvent brouillonnes et incompétentes ; ensuite la futilité des grands seigneurs qui ne voulaient ni s'astreindre au travail aride des rapports et des*

discussions ni laisser les gens de robe seuls maîtres des Conseils ; encore le manque d'autorité de ces Conseils qui n'émanaient pas de la Nation comme les États généraux et ne représentaient que le bon plaisir du Régent ; enfin la nécessité de la politique étrangère qui exigeait plus de concentration et même de secret ; il aurait fallu, dès le début, que le Régent nommât un premier ministre dont il aurait surveillé lui-même la politique étrangère et dont les Conseils auraient contrôlé la politique intérieure.

Relations du Régent avec les Membres du Conseil de Régence

Le régent vécut en amitié avec M. le Duc, en mesure froide et polie avec le duc du Maine, avec plus d'onction, mais en réserve avec le comte de Toulouse. Il crut gagner le maréchal de Villeroy à force de marques d'estime, de considération, de distinction, même de confiance fort hasardée; le ramener, au moins émousser ses pointes et ses écarts par d'Effiat, son ami de tous les temps, et par M. de Troyes qui l'étoit aussi. Le premier étoit vendu au duc du Maine; l'autre, marchant sur des œufs, n'osoit être que complaisant. Le maréchal reçut toutes sortes de faveurs et se piqua de ne s'en pas laisser ébranler. Pour Harcourt, sa malheureuse santé ne lui permit pas de faire aucun personnage, ni à Voysin le dégoût et le mépris dans lequel il étoit tombé. Villars en fit toujours un fort misérable; Huxelles aussi avec toutefois beaucoup d'importance; Estrées comme point; d'Antin aussi peu. Le cardinal de Noailles ne se haussa ni baissa; il eut assez d'affaires à se défendre des insidieux chefs de la constitution. Le duc de Noailles joua le grand personnage. M. le Duc

encore trop jeune, le duc du Maine silencieux, ténébreux, solitaire, profondément caché, poli jusqu'au respectueux, et attentif au dernier point à tout le monde, quand il étoit forcé d'en voir; le comte de Toulouse froid, tranquille, et menant sa vie ordinaire autant qu'il la put accommoder à ses nouvelles fonctions.

Les Bals de l'Opéra

Le Chevalier de Bouillon, qui depuis la mort du fils du comte d'Auvergne avoit pris le nom de prince d'Auvergne, proposa au régent qu'il y eût trois fois la semaine un bal public dans la salle de l'Opéra, pour y entrer en payant, masqué et non masqué, et où les loges donneroient la commodité de voir le bal à qui ne voudroit pas entrer dans la salle. On crut qu'un bal public, gardé comme l'est l'Opéra aux jours qu'on le représente, seroit sûr contre les aventures, et tariroit ces petits bals borgnes épars dans Paris où il en arrivoit si souvent. Ceux de l'Opéra furent donc établis avec un grand concours et tout l'effet qu'on s'en étoit proposé. Le donneur d'avis eut dessus six mille livres de pension, et on fit une machine d'une admirable invention, et d'une exécution facile et momentanée pour couvrir l'orchestre et mettre le théâtre et le parterre au même plain-pied et en parfait niveau. Le malheur fut que c'étoit au Palais-Royal, et que M. le duc d'Orléans n'avoit qu'un pas à faire pour y aller au sortir de ses soupers, et pour s'y montrer souvent en un état bien peu convenable. Le duc de Noailles, qui cherchoit à lui faire sa cour, y alla, dès la première, si ivre qu'il n'y eut point d'indécence qu'il n'y commît.

M. le duc d'Orléans étoit fort importuné de Vincennes: il vouloit avoir le roi à Paris. J'avois

fait ce que j'avois pu pour qu'on retournât à Versailles. On n'étoit là qu'avec la cour, loin de toute cette sorte de monde qui ne découche point de Paris que pour aller à la campagne. Tout ce qui avoit des affaires y trouvoient en une heure de temps tous les gens qu'ils avoient à voir, au lieu qu'à Paris il falloit aller dix fois chez les mêmes et courir tous les quartiers. Ceux qui étoient chargés des affaires n'auroient point eu à Versailles les dissipations et les pertes de temps qui se trouvoient à Paris; et ce que je considérois davantage, c'est que loin du tumulte du parlement, des halles, du vulgaire, on n'y étoit point exposé, comme à Paris, à des aventures de minorité, telles que [celles que] Louis XIV y avoit essuyées, et qui l'en firent sortir furtivement une nuit de la veille des Rois. J'étois touché aussi d'éloigner M. le duc d'Orléans des pernicieuses compagnies avec qui il soupoit tous les soirs, de l'état auquel il se montroit souvent aux bals de l'Opéra, et du temps qu'il perdoit à presque toutes les représentations de ces spectacles. Mais c'étoit précisément ce qui l'attachoit au séjour de Paris, duquel il n'y eut pas moyen de le tirer. Il fit même faire une grande consultation de médecins pour ramener le roi à Paris; mais ceux de la cour et de la ville se trouvèrent du même avis, qu'on n'y devoit mener le roi qu'après que les premières gelées auroient purifié l'air, et éteint le grand nombre de petites véroles, même dangereuses, qui régnoient alors à Paris.

Idée de Convoquer les États Généraux

Il y avoit longtemps que je pensois à une assemblée d'états généraux, et que je repassois dans mon esprit le pour et le contre d'une aussi importante résolution. J'en repassai dans ma mémoire les

occasions, les inconvénients, les fruits de leurs diverses tenues; je les combinai, je les rapprochai des mœurs et de la situation présente. Plus j'y sentis de différence, plus je me déterminai à leur convocation. Plus de partis dans l'État; plus d'huguenots et point de vrais personnages en aucun genre ni état, tant ce long règne de vile bourgeoisie, adroite à gouverner pour soi et à prendre le roi par ses foibles, avoit su tout anéantir, et empêcher tout homme d'être des hommes, en exterminant toute émulation, toute capacité, tout fruit d'instruction, et en éloignant et perdant avec soin tout homme qui montroit quelque application et quelque sentiment.

Cette triste vérité qui avoit arrêté M. le duc d'Orléans et moi sur la désignation de gens propres à entrer dans le conseil de régence, tant elle avoit anéanti les sujets, devenoit une sécurité contre le danger d'une assemblée d'états généraux. Il est vrai aussi que les personnes les plus séduites par ce grand nom auroient peine à montrer aucun fruit de leurs diverses tenues, mais il n'est pas moins vrai que la situation présente n'avoit aucun trait de ressemblance avec toutes celles où on les avoit convoqués, et qu'il ne s'étoit encore jamais présenté aucune conjoncture où ils pussent l'être avec plus de sûreté, et où le fruit qu'on s'en devoit proposer fût plus réel et plus solide.

Que le François, léger, amoureux du changement, abattu sous un joug dont la pesanteur et les pointes étoient sans cesse montées jusqu'au comble pendant ce règne, après la fin duquel tout soupiroit, seroit saisi de ravissement à ce rayon d'espérance et de liberté proscrit depuis plus d'un siècle, vers lequel personne n'osoit plus lever les yeux, et qui le combleroit d'autant plus de joie, de reconnoissance, d'amour, d'attachement pour celui dont il

tiendroit ce bienfait, qu'il partiroit du pur mouvement de sa bonté, du premier instant de l'exercice de son autorité, sans que personne eût eu le moment d'y songer, beaucoup moins le temps ni la hardiesse de le lui demander. Qu'un tel début de régence, qui lui dévouoit tous les cœurs sans aucun risque, ne pouvoit avoir que de grandes suites pour lui, et désarçonner entièrement ses ennemis. Que l'état des finances étant tel qu'il étoit, n'étant ignoré en gros de personne, et les remèdes aussi cruels à choisir, ce lui étoit une chose capitale de montrer effectivement et nettement à quoi elle en est là-dessus, avant qu'elle-même y eût touché le moins du monde, et qu'elle en tirât d'elle un aveu public par écrit, qui seroit pour Son Altesse Royale une sûreté pour tous les temps plus que juridique, et la plus authentique décharge, et le titre le plus sans réplique et le plus assuré pour canoniser à jamais les améliorations et les soulagements que les finances pourront recevoir.

« Je ne crois pas, ajoutai-je, qu'il faille recourir à l'éloquence pour vous persuader du prodigieux effet que ce discours produira en votre faveur. La multitude ignorante, qui croit les états généraux revêtus d'un grand pouvoir, nagera dans la joie et vous bénira comme le restaurateur des droits anéantis de la nation. Le moindre nombre, qui est instruit que les états généraux sont sans aucun pouvoir par leur nature, et que ce n'est que les députés de leurs commettants pour exposer leurs griefs, leurs plaintes, la justice et les grâces qu'ils demandent, en un mot, de simples plaignants et suppliants, verront votre complaisance comme les arrhes du gouvernement le plus juste et le plus doux; et ceux qui auront l'œil plus perçant que les autres apercevront bien que vous ne faites essentiellement rien de plus que ce qu'ont pratiqué

tous nos rois en toutes les assemblées tant d'états généraux que de notables, qu'ils ont toujours consultés principalement sur la matière des finances, et que vous ne faites que vous décharger sur eux du choix de remèdes qui ne peuvent être que cruels et odieux, desquels, après leur décision, personne n'aura plus à se plaindre, tout au moins à se prendre à vous de sa ruine et des malheurs publics. »

Le moyen après de contenir les états, après les avoir si puissamment excités, me parut bien aisé: Protester avec confiance et modestie qu'on ne veut que leurs cœurs. Se tenir à ces termes de confiance et de reconnoissance, de modestie, de respect, de raisons, inébranlablement, avec la plus extrême attention à n'en pas laisser soupçonner davantage; paraphraser ces choses et les compliments; surtout brusquer l'affaire, couper court, finir, et ne manquer pas après de bien imposer silence sur l'acclamation et le certificat et toute cette matière, et y bien tenir la main, sous prétexte que sous un roi hors d'état de régner par lui-même, et de se marier de longtemps, c'est une matière qui, passé la nécessité remplie, est odieuse, et n'est propre qu'à des soupçons, à donner lieu aux méchants, et à qui aime le désordre, de troubler l'harmonie, le concert, la bonté et la confiance du roi pour le régent; mais ne dire cela, et avec fermeté, qu'après la chose entièrement faite, de peur d'y jeter des réflexions et de l'embarras. Outre le fruit infini de rejeter sur les états les suites douloureuses du remède auquel ils auront donné la préférence pour les finances, quelle force d'autorité et de puissance cette union si éclatante et si prompte du corps de la nation avec M. le duc d'Orléans, à l'entrée de sa régence, ne lui donne-t-elle pas au dedans, pour contenir princes du sang, grands corps, et quelle utile réputation au

dehors pour arrêter les puissances qui pourroient être tentées de profiter de la foiblesse d'une longue minorité, et quel contre-coup sur ses ennemis domestiques, et sur l'Espagne même, dont l'appui et les liaisons n'auroient plus d'objet pour elle, ni de prétexte et d'assurance pour eux!

J'ajoutai que ce seroit perdre presque tout le fruit que M. le duc d'Orléans recueilleroit de tout ce qui vient d'être dit, s'il ne se faisoit pas une loi, qu'aucune considération ne pût entamer dans la suite, de se conformer inviolablement au choix du remède porté par l'avis formé par les états. Y manquer, ce seroit se déshonorer par la plus publique et la plus solennelle de toutes les tromperies, tourner l'amour et la confiance de la nation en haine et en désir de vengeance, je ne craignis pas d'ajouter, s'exposer à une révolution, sans être plaint ni secouru de personne, et donner beau jeu aux étrangers d'en profiter, et à l'Espagne de le perdre.

Saint-Simon avait raison. Et en laissant de côté le machiavélisme tortueux et un peu naïf qu'il expose avec tant de complaisance, les États Généraux convoqués en 1715 *c'eut été la France évoluant dès ce moment vers le régime réprésentatif et libéral d'un siècle juste plus tard, et par conséquent les hontes du règne de Louis XV et les folies sanglantes de la Terreur évitées. En ne suivant pas le conseil que lui donnait son ami, le Régent a assumé devant l'histoire une grande responsabilité. Il est bon d'ajouter qu'en fuyant toute part effective dans le Gouvernement et en refusant notamment le poste de Chef du Conseil des Finances, Saint-Simon partage cette responsabilité. S'il avait accepté la présidence de ce Conseil, il aurait imposé au Régent la convocation des États généraux, et la France était sauvée.*

1716

Cabale qui Attache le Régent a l'Angleterre

J'ai répandu en divers endroits, suivant que les occasions s'en sont offertes, les caractères des personnages de tous états qui ont eu à entrer dans les matières que j'expose, pour la nécessité ou la curiosité de les bien connoître. C'est donc de ces caractères dont il faut bien se souvenir pour ceux qu'on voit entrer et figurer sur la scène, et avoir présentement recours à ceux du duc de Noailles, de Canillac, de l'abbé Dubois, de Nocé, d'Effiat, de Stairs, même de Rémond, enfin du maréchal d'Huxelles.

Rémond, bas intrigant, petit savant, exquis débauché, et valet à tout faire, pourvu qu'il fut dans l'intrigue et qu'il pût en espérer quelque chose, avoit beaucoup d'esprit, et à force de s'être fourré dans le monde par bel esprit et débauche raffinée, il le connoissoit fort bien, et s'attacha de bonne heure à l'abbé Dubois, qui savoit faire usage de tout, et à Canillac. Il les captiva tous deux par ses respects et ses adulations, l'abbé par l'intrigue, le marquis par le même goût d'obscure débauche grecque, et par l'admiration de son esprit et de sa capacité. Ravi de se faire de fête, il leur vanta le génie supérieur de Stairs; à Stairs tout l'usage qu'il pouvoit tirer d'eux auprès de M. le duc d'Orléans; il fit à chacun, comme en étant chargé, des avances mutuelles, et il fit si bien qu'il les mit en commerce, d'abord de civilité par estime réciproque, qui se tourna bientôt en commerce d'affaires.

Canillac, comme on l'a vu, avec tout son esprit, avoit fort peu de sens. Un lumineux, qui éblouis-

soit à force de frapper singulièrement bien sur les ridicules, tenoit chez lui la place du jugement; et un flux continuel de paroles, qu'une passion conduisoit toujours, et l'envie plus qu'aucune autre, noyoit son raisonnement et le rendoit presque toujours faux. Stairs, bien instruit par Rémond, n'oublia ni respects ni prostitutions; c'étoit le foible de Canillac. Les cajoleries continuelles de Stairs le gagnèrent; il ne put résister au plaisir de sentir le caractère d'ambassadeur ployer devant son mérite, et l'audace du personnage s'humilier devant lui. A son tour il admira son esprit, sa capacité, ses vues; la brouillerie ouverte de Stairs avec tout le gouvernement du feu roi fut un autre attrait très puissant pour Canillac, qui haïssoit les gens en crédit et en place, le feu roi et tous ceux qu'il y avoit mis. Stairs prit grand soin de le cultiver et de le séduire, et bientôt Canillac ne vit plus rien que par ses yeux. Son union avec le duc de Noailles lui fit souhaiter celle de Stairs avec lui. Noailles, qui l'avoit conquis par la même voie qui avoit si bien réussi à Stairs, avoit pour maxime de ne le contredire jamais et de l'admirer toujours; ainsi la connoissance fut bientôt faite, et de là les raisonnements politiques entre eux.

Pour l'abbé Dubois, la liaison fut bientôt faite; il ne la souhaitoit pas moins que Stairs.

Le triumvirat étoit déjà formé entre Noailles, Canillac et Dubois, comme je l'ai expliqué sur la fin du règne du feu roi. Dubois, pour ses vues cachées, n'oublia rien pour confirmer Canillac dans son infatuation pour Stairs, et pour y jeter le duc de Noailles. Celui-ci, toujours pris par les nouveautés, et qui étoit homogène à M. le duc d'Orléans par l'enchantement des voies détournées, eut une forte raison, et peut-être deux, pour se livrer à cette complaisance. Quoi qu'il en soit de ces raisons,

Noailles s'embarqua avec Stairs, tout aussi avant que ses deux amis Canillac et Dubois, et ils persuadèrent M. le duc d'Orléans de se conduire à cet égard par une maxime purement personnelle, conséquemment détestable. Cette maxime étoit que le roi Georges étoit un usurpateur de la couronne de la Grande-Bretagne, et, si malheur arrivoit au roi, M. le duc d'Orléans seroit aussi usurpateur de la couronne de France; conséquemment même intérêt en tous les deux, et raison de se cultiver l'un l'autre, de se conduire au point de se garantir ces deux couronnes mutuellement, et de ne jamais faire aucun pas qui pût le moins du monde écarter de ce grand objet, en quoi, ajoutoient-ils, le prince françois gagnoit tout pour assurer son espérance, tandis que l'Anglois en possession, par cela même n'y gagnoit presque rien, d'autant plus qu'il n'avoit affaire qu'à un Prétendant sans biens, sans état, sans secours, au lieu que, le cas advenant, M. le duc d'Orléans auroit pour compétiteur un roi d'Espagne établi et puissant, et par mer et par terre limitrophe de tous les côtes de la France.

M. le duc d'Orléans avala ce poison présenté avec tant d'adresse par des personnes sur l'esprit, la capacité et l'attachement personnel desquelles il croyoit devoir compter, qui toutefois lui prouvèrent bien dans la suite que leur esprit étoit faux, leur capacité nulle, leur attachement vain et uniquement relatif à eux-mêmes. Ce prince n'avoit que trop de pénétration pour apercevoir le piège, et le prodige est ce qui le séduisit: ce fut le contour tortueux de cette politique, et point du tout le désir de régner.

Opposition du Parlement de Paris au Gouvernement du Régent

Le parlement persistoit à ne vouloir point enregistrer les deux édits d'érection de grand maître des postes et de surintendant des bâtiments. Il prétendoit que [ces charges] ayant été supprimées, et la suppression enregistrée avec clause de ne pouvoir être rétablies, ils les devoient rejeter. Ce n'étoit pas que cela intéressât ni eux ni le peuple en aucune manière, encore moins s'il se pouvoit l'État; mais cette compagnie vouloit figurer, se rendre considérable, faire compter avec elle; elle ne le pouvoit que par la lutte, et de propos délibéré elle n'en perdoit aucune occasion. Elle avoit sondé le régent, puis tâté; les succès répondoient de sa foiblesse. Il étoit environné d'ennemis qui lui imposoient, et qui, avec bien moins d'esprit et de lumière que lui, le trompoient et s'en moquoient, et qui s'étoient liés avec le parlement qui avoit les bâtards à lui et qui tenoit les princes du sang en mesure. Tels étoient: le maréchal de Villeroy, à qui les conversations sur les Mémoires du cardinal de Retz et de Joly, qui étoient lors fort à la mode, et que tout le monde se piquoit de lire, avoient tourné la tête, et qui vouloit être comme le duc de Beaufort, chef de la Fronde, roi des halles et de Paris, l'appui du parlement; d'Effiat, son ami et du duc du Maine, à qui de longue main il avoit vendu son maître et qui trouvoit son compte à figurer et à négocier entre son maître et le parlement; Besons, plat robin, quoique maréchal de France, qui s'étoit mis sous la tutelle d'Effiat; Canillac, par les prestiges du feu président de Maisons, et que sa veuve, qui cabaloit encore tant qu'elle pouvoit chez elle, entretenoit toujours, avec autorité sur son esprit

quoiqu'elle n'en eût point, et il lui rendoit compte de ce qu'il pompoit du régent sur le parlement; le duc de Noailles qui l'avoit flatté par ses trahisons, qui, pour les rendre complètes, en avoit fait peur au régent, et qui lui-même en mouroit de frayeur sur son administration des finances, uni d'ailleurs avec d'Effiat par Dubois, trop petit garçon encore pour oser les contredire, ce Noailles, ravi de partager les négociations avec le parlement, et de voir naître du trouble pour se rendre nécessaire; Huxelles enfin, ami intime du premier président, et dont le thème auprès du régent étoit la nécessité de l'intelligence avec le parlement pour le pouvoir contenir sur les matières de la constitution et de Rome; un Broglio, un Nocé, d'autres petits compagnons, instruits par les autres ou par leurs propres liaisons à placer leur mot à propos. Ainsi, tantôt sur une matière, tantôt sur une autre, cette lutte se multiplia, se fortifia, s'échauffa, et conduisit, comme on le verra, les choses au bord du précipice.

Je m'étois dépité à cet égard par une infinité de raisons; la défiance et la foiblesse du régent se réunissoient contre tout ce que je lui pouvois dire là-dessus. Je lui déclarai à la fin que je me lavois les mains de tout ce qui lui pouvoit arriver de la misère de sa conduite avec le parlement, de l'audace des entreprises de cette compagnie, de la friponnerie de gens qui l'environnoient, qui avoient mis le grappin sur lui, qu'il combloit d'amitiés, de confiance, de grâces, et qui étoient ses ennemis et le vendoient à leurs intérêts, à leurs vues et au parlement. J'ajoutai que je ne lui parlerois de ma vie de rien qui eût rapport au parlement, et que je saurois mettre à leur aise ses soupçons sur la haine qu'il me croyoit contre le parlement; mais que je lui prédisois et le priois de s'en bien

souvenir, qu'il n'iroit pas loin sans que les choses n'en vinssent entre lui et cette compagnie au point qu'il se verroit forcé de lui abandonner toute l'autorité et tout l'exercice de la régence, ou d'avoir recours à des coups de force très dangereux. Je lui tins exactement parole; on verra en son temps ce qui en arriva.

Début de la Banque de Law

Un Écossais, je ne sais de quelle naissance, grand joueur et grand combinateur, et qui avait gagné fort gros en divers pays où il avoit été, étoit venu en France dans les derniers temps du feu roi. Il s'appeloit Law; mais quand il fut plus connu, on s'accoutuma si bien à l'appeler *Las*, que son nom de Law disparut. On parla de lui à M. le duc d'Orléans comme d'un homme profond dans les matières de banque, de commerce, de mouvement d'argent, de monnoie et de finances; cela lui donna curiosité de le voir. Il l'entretint plusieurs fois, et il en fut si content qu'il en parla à Desmarets comme d'un homme de qui il pourroit tirer des lumières. Je me souviens aussi que ce prince m'en parla dans ce même temps. . . .

Le Conseil de Régence fut appelé à se prononcer sur la banque que Law demandait à créer.

M. le duc d'Orléans prit la peine d'instruire en particulier chaque membre de ce conseil, et de lui faire doucement entendre qu'il désiroit que la banque ne trouvât point d'opposition. Il m'en parla à fond; alors il fallut bien répondre. Je lui dis: que je ne cachois point mon ignorance, ni mon dégoût de toute matière de finance, que néanmoins ce qu'il venoit de m'expliquer me paroissoit bon en soi, en ce que sans levée, sans frais, et sans faire tort ni embarras à personne, l'argent se

doubloit tout d'un coup par les billets de cette banque, et devenoit portatif avec la plus grande facilité; mais qu'à cet avantage je trouvois deux inconvénients: le premier de gouverner la banque avec assez de prévoyance et de sagesse pour ne faire pas plus de billets qu'il ne falloit, afin d'être toujours au-dessus de ses forces, et de pouvoir faire hardiment face à tout, et payer tous ceux qui viendroient demander l'argent des billets dont ils seroient porteurs; l'autre, que ce qui étoit excellent dans une république ou dans une monarchie où la finance est entièrement populaire comme est l'Angleterre, étoit d'un pernicieux usage dans une monarchie absolue, telle que la France, où la nécessité d'une guerre mal entreprise et mal soutenue, l'avidité d'un premier ministre, d'un favori, d'une maîtresse, le luxe, les folles dépenses, la prodigalité d'un roi ont bientôt épuisé une banque, et ruiné tous les porteurs de billets, c'est-à-dire culbuté le royaume. M. le duc d'Orléans en convint, mais en même temps me soutint qu'un roi auroit un intérêt si grand et si essentiel à ne jamais toucher ni laisser toucher ministre, maîtresse ni favoris à la banque, que cet inconvénient capital ne pouvoit jamais être à craindre. . . .

Quelque temps après, pour le raconter tout de suite, M. le duc d'Orléans voulut que je visse Law, qu'il m'expliquât ses plans, et me le demanda comme une complaisance. Je lui représentai mon ineptie en finance; que Law auroit beau jeu avec moi à me parler un langage où je ne comprendrois rien; que ce seroit nous faire perdre fort inutilement notre temps l'un à l'autre. Je m'en excusai tant que je pus. Le régent revint plusieurs fois à la charge, et à la fin l'exigea. Law vint donc chez moi. Quoique avec beaucoup d'étranger dans son maintien, dans ses expressions et dans son accent,

il s'exprimoit en fort bons termes, avec beaucoup de clarté et de netteté. Il m'entretint fort au long sur sa banque qui, en effet, étoit une excellente chose en elle-même, mais pour autre pays que la France, et avec un prince moins facile que le régent. Law n'eut d'autre solution à me donner à ces deux objections que celles que le régent m'avoit données lui-même, qui ne me satisfirent pas. Mais comme l'affaire étoit passée, et qu'il n'étoit plus question que de la bien gouverner, ce fut principalement là-dessus que notre conversation roula. Je lui fis sentir, tant que je pus, l'importance de ne pas montrer assez de facilité pour qu'on en pût abuser avec un régent aussi bon, aussi facile, aussi ouvert, aussi environné. Je masquai le mieux que je pus ce que je voulois lui faire entendre là-dessus, et j'appuyai surtout sur la nécessité de se tenir en état de faire face sur-le-champ, et partout, à tout porteur de billets de banque qui en demanderoit le payement, d'où dépendoit tout le crédit ou la culbute de la banque. Law en sortant me pria de trouver bon qu'il vînt quelquefois m'entretenir; nous nous séparâmes fort satisfaits l'un de l'autre, dont le régent le fut encore plus.

Law vint quelques autres fois chez moi; il me montra beaucoup de désir de lier avec moi. Je me tins sur les civilités, parce que la finance ne m'entroit point dans la tête et que je regardois comme perdues toutes ces conversations. Quelque temps après, le régent, qui me parloit assez souvent de Law avec grand engouement, me dit qu'il avoit à me demander, même à exiger de moi une complaisance; c'étoit de recevoir réglément une visite de Law par semaine. Je lui représentai la parfaite inutilité de ces entretiens, dans lesquels j'étois incapable de rien apprendre, et plus encore d'éclairer Law sur des matières qu'il possédoit, auxquelles je

n'entendois rien. J'eus beau m'en défendre, il le voulut absolument; il fallut obéir. Law, averti par le régent, vint donc chez moi. Il m'avoua de bonne grâce que c'étoit lui qui avoit demandé cela au régent, n'osant me le demander à moi-même. Force compliments suivirent de part et d'autre, et nous convînmes qu'il viendroit chez moi tous les mardis matin sur les dix heures, et que ma porte seroit fermée à tout le monde tant qu'il y demeureroit. Cette visite ne fut point mêlée d'affaires. Le mardi matin suivant, il vint au rendez-vous, et y est exactement venu ainsi jusqu'à sa déconfiture. Une heure et demie, très souvent deux heures, étoit le temps ordinaire de nos conversations. Il avoit toujours soin de m'instruire de la faveur que prenoit sa banque en France et dans les pays étrangers, de son produit, de ses vues, de sa conduite, des contradictions qu'il essuyoit des principaux des finances et de la magistrature, de ses raisons, et surtout de son bilan, pour me convaincre qu'il étoit bien plus qu'en état de faire face à tous porteurs de billets, quelques sommes qu'ils eussent à demander.

Je connus bientôt que, si Law avoit désiré ces visites réglées chez moi, ce n'étoit pas qu'il eût compté faire de moi un habile financier; mais qu'en homme d'esprit, et il en avoit beaucoup, il avoit songé à s'approcher d'un serviteur du régent qui avoit la plus véritable part en sa confiance, et qui de longue main s'étoit mis en possession de lui parler de tout et de tous avec la plus grande franchise et la plus entière liberté, de tâcher par cette fréquence de commerce, de gagner mon amitié, de s'instruire par moi de la qualité intrinsèque de ceux dont il ne voyoit que l'écorce, et peu à peu de pouvoir venir au conseil à mol sur les traverses qu'il essuyoit, et sur les gens à qui il avoit affaire, enfin de profiter

de mon inimitié pour le duc de Noailles, qui en l'embrassant tous les jours, mouroit de jalousie et de dépit, lui suscitoit sous main tous les obstacles et tous les embarras possibles, et eût bien voulu l'étouffer. La banque en train et florissante, je crus nécessaire de la soutenir. Je me prêtai à ces instructions que Law s'étoit proposées, et bientôt nous nous parlâmes avec une confiance dont je n'ai jamais eu lieu de me repentir.

La Situation des Huguenots de France

Les huguenots, dont il étoit demeuré ou rentré beaucoup dans le royaume, la plupart sous de feintes abjurations, profitoient d'un temps qui se pouvoit appeler de liberté en comparaison de celui du feu roi. Ils s'assembloient clandestinement d'abord et en petit nombre; ils prirent courage après sur le peu de cas qu'on en fit, et bientôt on eut des nouvelles d'assemblées considérables en Poitou, Saintonge, Guyenne et Languedoc. On marcha même à une fort nombreuse en Guyenne, où un prédicant faisoit en pleine campagne des exhortations fort vives. Ils n'étoient point armés et se dissipèrent d'abord; mais on trouva tout près du lieu où ils s'étoient assemblés deux charrettes toutes chargées de fusils, de baïonnettes et de pistolets. Il y eut aussi de petites assemblées nocturnes vers les bouts du faubourg Saint-Antoine.

Le régent m'en parla, et à ce propos de toutes les contradictions et de toutes les difficultés dont les édits et déclarations du feu roi sur les huguenots étoient remplis, sur lesquels on ne pouvoit statuer par impossibilité de les concilier, et d'autre part de les exécuter à l'égard de leurs mariages, testaments, etc. J'étois souvent témoin de cette

vérité au conseil de régence, tant par les procès qui y étoient évoqués, parce qu'il n'y avoit que le roi qui pût s'interpréter soi-même dans ces diverses contradictions, que par les consultations des divers tribunaux au chancelier sur ces matières, qu'il rapportoit au conseil de régence pour y statuer. De la plainte de ces embarras, le régent vint à celle de la cruauté avec laquelle le feu roi avoit traité les huguenots, à la faute même de la révocation de l'édit [de] Nantes, au préjudice immense que l'État en avoit souffert et en souffroit encore dans sa dépopulation, dans son commerce, dans la haine que ce traitement avoit allumée chez tous les protestants de l'Europe.

Je sentis que son désir étoit grand,[1] mais qu'il comprenoit le poids et les suites d'une telle résolution, à laquelle il cherchoit des approbateurs, je n'ose dire des appuis. Je profitai sur-le-champ de cette heureuse et sage timidité, et je lui dis que, faisant abstraction de ce que la religion dictoit là-dessus, je me contenterois de lui parler un langage qui lui seroit plus propre. Je lui représentai les désordres et les guerres civiles dont les huguenots avoient été cause en France depuis Henri II jusqu'à Louis XIII; combien de ruines et de sang répandu; qu'à leur ombre la Ligue s'étoit formée, qui avoit été si près d'arracher la couronne à Henri IV. . . .

À tant et de si fortes raisons le régent n'en eut aucunes à opposer qui pussent les balancer en aucune sorte. La conversation ne laissa pas de durer encore; mais depuis ce jour-là il ne fut plus question de songer à rappeler les huguenots, ni de se départir de l'observation de ce que le feu roi avoit statué à leur égard, autant que les contradictions et quelques impossibilités effectives de la

[1] De revenir sur la Révocation de l'Édit de Nantes.

lettre de ces diverses ordonnances en rendirent l'exécution possible.

Tout a été dit sur la Révocation de l'Édit de Nantes. Un retour aux principes de tolérance posés par Henri IV et observés par Richelieu et Mazarin, s'il n'eut pas réparé le mal accompli par Louis XIV, aurait du moins été d'un heureux effet. Le cardinal de Noailles, président du Conseil de conscience y avait pensé. Ce qui empêcha le projet d'aboutir, comme ce qui avait permis la Révocation elle-même sous Louis XIV, ce fut le souvenir de la conduite des Huguenots, soit au XVIe siècle, soit même sous Louis XIII. Saint-Simon, on le voit, ne donne au Régent que des arguments politiques et historiques et il a raison de blâmer le rôle passé des Huguenots. Si les 20,000 *habitants de la Rochelle qui moururent en rebelles avaient tout simplement émigré en Amérique avant le siège, ils y auraient coupé l'herbe sous le pied des puritains anglais, et les États-Unis d'aujourd'hui seraient de langue et de culture françaises.*

1717

L'Affaire de la Constitution Unigenitus

Quoique l'affaire de la constitution n'entre point dans ces Mémoires par les raisons que j'en ai alléguées, il s'y trouve certains faits qui me sont particuliers, ou qui me sont connus, qui y doivent trouver place comme il est déjà arrivé quelquefois, parce que j'ai lieu de douter qu'ils la trouvent dans l'histoire de cette fameuse affaire, dont les auteurs les auront pu aisément ignorer. Quoiqu'elle se traitât dans le cabinet du régent avec Effiat, le premier président, les gens du roi, divers prélats, l'abbé Dubois, le maréchal d'Huxelles, il ne

laissoit pas d'en revenir quelquefois au conseil de régence dans quelques occasions. M. de Troyes s'y signaloit toujours en faveur de la constitution, et des prétentions de Rome, en pénitence apparemment d'y avoir été toute sa vie fort opposé. Il rendoit compte de tout au nonce Bentivoglio. Je ne sais à son âge quel pouvoit être son but. Un des premiers jours de ce mois-ci de janvier, il fut question de la constitution au conseil de régence. Je ne m'étendrai pas sur quoi, parce que je n'ai pas dessein de m'arrêter à cette matière. Je voyois un grand emportement pour exiger une soumission aveugle sans explication et sans réplique, et que ce parti d'une obéissance sans mesure alloit toujours croissant.

Je ne fus pas de l'avis de M. de Troyes; il s'anima; nous disputâmes tous deux; il s'abandonna tellement à ses idées que je lui répondis brusquement que dans peu la constitution feroit une belle fortune, parce que je voyois que de proche en proche elle parviendroit bientôt à devenir dogme et article de foi: là-dessus voilà M. de Troyes à s'exclamer à la calomnie, et que je passois toujours le but; de là à s'étendre pour montrer que la constitution ne pouvoit jamais devenir ni dogme, ni règle, ni article de foi; qu'à Rome cela n'étoit entré dans la tête de personne, et que le cardinal Tolomeï qui avoit été toute sa vie jésuite, et de jésuite avoit été fait cardinal, s'étoit moqué avec dérision quand on lui avoit touché cette corde. Quand il eut bien crié, je regardai tout le conseil, et je dis: « Messieurs, trouvez bon que je vous prenne tous ensemble et chacun en particulier à témoin de tout ce que je viens de prédire sur la fortune de la constitution, de tout ce que M. de Troyes a répondu, combien il s'est étendu à prouver qu'il est impossible par sa nature qu'elle puisse

jamais être proposée en article, dogme, ou règle de foi, et qu'on s'en moque à Rome, et de me permettre de vous faire souvenir de ce qui se passe ici aujourd'hui quand la constitution aura fait enfin cette fortune comme je vous répète que cela ne tardera point à arriver. » M. de Troyes cria de nouveau à l'absurdité: pour n'en pas faire à deux fois, au bout de six mois, et même moins, je fus prophète.

Le dogme, la règle de foi pointèrent. Les grands athlètes de la constitution l'établirent dans leurs discours et dans leurs écrits, et en peu de temps la prétention en fut portée jusqu'où on la voit parvenue. Dès que cette opinion commença à se montrer à découvert avec autorité, je ne manquai pas de faire souvenir en plein conseil de régence de ma prophétie, et des exclamations de M. de Troyes; puis, me tournant vers lui, je lui dis avec un souris amer: « Vous m'en croirez, monsieur, une autre fois. Oh bien! ajoutai-je, nous en verrons bien d'autres. » Personne ne dit mot, ni le régent non plus. Je ne vis jamais homme si piqué ni si embarrassé que M. de Troyes, qui rougit furieusement, et qui la tête basse ne répondit pas un seul mot. . . .

Je connoissois la foiblesse du régent, et, quoiqu'il crût malgré lui, le peu de cas qu'il se piquoit de faire de la religion. Je le voyois livré à ses ennemis sur cette affaire comme sur bien d'autres: aux jésuites qu'il craignoit, au maréchal de Villeroy qui lui imposoit dès sa première jeunesse, et qui dans la plus profonde ignorance se piquoit de la constitution pour faire parade de sa reconnoissance pour le feu roi et pour Mme de Maintenon; à d'Effiat livré à M. du Maine et au premier président, qui ne cherchoient qu'à lui susciter toute espèce d'embarras pour qu'il eût besoin d'eux, et

pour leurs vues particulières; à la bêtise de Besons gouverné par d'Effiat, qui le lâchoit comme un sanglier au besoin, et qui faisoit impression par l'opinion que le régent avoit prise de son attachement pour lui; à l'abbé Dubois qui dans les ténèbres songeoit déjà au cardinalat et à s'en aplanir le chemin du côté de Rome; enfin aux manèges du cardinal de Rohan, aux fureurs du cardinal de Bissy, et à la scélératesse de force prélats qui se faisoient une douce chimère d'arriver au chapeau, et une réalité, en attendant, de briller, de se faire compter et craindre, de se mêler, d'obtenir des grâces; enfin à ce cèdre tombé, à ce malheureux évêque de Troyes que le retour au monde avoit gangrené jusque dans les entrailles, sans objet, sans raison, et contre toutes les notions et les lumières qu'il avoit eues et soutenues toute sa vie jusqu'à son entrée dans le conseil de régence. De contrepoids, il n'y en avoit point.

Le duc de Noailles avoit vendu son oncle à sa fortune. Le cardinal de Noailles avoit trop de droiture, de piété, de simplicité, de vérité; les évêques qui pensoient comme lui s'éclaircissoient tous les jours à force d'artifices et de menaces. Ils demeuroient concentrés, ils n'avoient ni accès ni langage, ils se confioient et s'offroient à Dieu, ils ne pouvoient comprendre qu'une affaire de doctrine et de religion en devînt une d'artifices, de manèges, de pièges et de fourberies; aucun n'étoit dressé à rien de tout cela. Le chancelier, lent, timide, suspect sur la matière, n'avoit pas la première teinture de monde ni de cour, toujours en brassière et en doute, en mesure, en retenue, arrêté par le tintamarre audacieux des uns, et par les doux et profonds artifices des autres, incapable de se soutenir contre les premiers à la longue, et de jamais subodorer les autres, médiocrement

aidé du procureur général,[1] qui ne faisoit bien que quand il le pouvoit sans crainte d'y gâter son manteau, tous déconcertés à l'égard du parlement par les adresses du premier président, et suffoqués de ses grands airs de la cour et du grand monde, par son audace, et par des tours de passe-passe où il étoit un grand maître.

Le pape, roidi, contre l'usage de ses plus grands et plus saints prédécesseurs, à ne vouloir donner aucune explication de sa bulle, ni souffrir que les évêques y en donnassent aucune de peur d'attenter à sa prétendue infaillibilité, encore plus dans l'embarras de donner une explication raisonnable, ou d'en admettre une, ne vouloit ouïr parler que d'obéissance aveugle, et son nonce, à la tête des jésuites et des sulpiciens, trouvoit l'occasion trop belle d'abroger les libertés de l'Église gallicane, et de la soumettre à l'esclavage de Rome, comme celles d'Italie, de l'Espagne, du Portugal, des Indes, pour en manquer l'occasion. Il se mit donc à bonneter les évêques par lui, et par les jésuites et les sulpiciens, pour faire déclarer la constitution règle de foi. Les plus attachés à Rome d'entre les évêques se révoltèrent d'abord contre une proposition si absurde, et que Rome même avoit trouvée telle, comme ils s'étoient révoltés d'abord contre la constitution à son premier aspect. La règle de foi eut le même sort qu'avoit eu l'acceptation de la constitution, et à force d'intrigues et de manèges quelques évêques y consentirent, et le nombre parut s'en grossir.

Il y avait donc déjà, on le voit, une question du cléricalisme en France, et bien que le fondement chrétien ne fut pas en jeu et que le conflit existât seulement entre ultramontains et gallicans, les passions sur ce sujet n'étaient pas moins vives que

[1] Joly de Fleury d'Aguesseau était chancelier.

de nos jours. Comme d'ailleurs les anticléricaux les plus ardents d'aujourd'hui ne peuvent pas ne pas être imprégnés de ce christianisme qui ne fait qu'un avec notre civilisation, notre situation actuelle ressemble fort à celle d'alors. Seulement au lieu de défense laïque, on parlait de défense des libertés gallicanes et du pouvoir royal.

Le Château de Marly est Sauvé de la Destruction

Je me souviens d'avoir oublié chose qui mérite qu'on s'en souvienne pour la singularité du fait, et que je vais rétablir de peur qu'elle ne m'échappe encore. Une après-dinée, comme nous allions nous asseoir en place au conseil de régence, le maréchal de Villars me tira à part, et me demanda si je savois qu'on alloit détruire Marly. Je lui dis que non, et en effet je n'en avois pas ouï parler, et j'ajoutai que je ne pouvois le croire. « Vous ne l'approuvez donc pas, » reprit le maréchal. Je l'assurai que j'en étois fort éloigné. Il me réitéra que la destruction étoit résolue, qu'il le savoit à n'en pouvoir douter et que, si je la voulois empêcher, je n'avois pas un moment à perdre. Je répondis, [lors] qu'on se mettoit en place, que j'en parlerois incessamment à M. le duc d'Orléans. « Incessamment, reprit vivement le maréchal, parlez-lui-en dans cet instant même, car l'ordre en est peut-être déjà donné. »

Comme tout le conseil étoit déjà assis en place, j'allai par derrière à M. le duc d'Orléans, à qui je dis à l'oreille ce que je venois d'apprendre sans nommer de qui; que je le suppliois, au cas que cela fût de suspendre jusqu'à ce que je lui eusse parlé, et que j'irois le trouver au Palais-Royal après le conseil. Il balbutia un peu, comme fâché d'être

découvert, et convint pourtant de m'attendre. Je le dis en sortant au maréchal de Villars, et je m'en allai au Palais-Royal, où M. le duc d'Orléans ne disconvint point de la chose. Je lui dis que je ne lui demanderois point qui lui avoit donné un si pernicieux conseil. Il voulut me le prouver bon par l'épargne de l'entretien, le produit de tant de conduites d'eau, de matériaux et d'autres choses qui se vendroient, et le désagrément de la situation d'un lieu où le roi n'étoit pas en âge d'aller de plusieurs années, et qui avoit tant d'autres belles maisons à entretenir avec une si grande dépense, dont aucune ne pouvoit être susceptible de destruction. Je lui répondis qu'on lui avoit présenté là des raisons de tuteur d'un particulier, dont la conduite ne pouvoit ressembler en rien à celle d'un tuteur d'un roi de France; qu'il falloit avouer la nécessité de la dépense de l'entretien de Marly, mais convenir en même temps que sur celles du roi c'étoit un point dans la carte, et s'ôter en même temps de la tête le profit des matériaux, qui se dissiperoit en dons et en pillage; mais que ce n'étoit pas ces petits objets qu'il devoit regarder, mais considérer combien de millions avoient été jétés dans cet ancien cloaque pour en faire un palais de fées, unique en toute l'Europe en sa forme, unique encore par la beauté de ses fontaines, unique aussi par la réputation que celle du feu roi lui avoit donnée; que c'étoit un des objets de la curiosité de tous les étrangers de toutes qualités qui venoient en France; que cette destruction retentiroit par toute l'Europe avec un blâme que ces basses raisons de petite épargne ne changeroient pas; que toute la France seroit indignée de se voir enlever un ornement si distingué; qu'encore que lui ni moi pussions n'être pas délicats sur ce qui avoit été le goût et l'ouvrage

favori du feu roi, il devoit éviter de choquer sa mémoire, qui par un si long règne, tant de brillantes années, de si grands revers héroïquement soutenus, et l'inespérable fortune d'en être si heureusement sorti avoit laissé le monde entier dans la vénération de sa personne; enfin qu'il devoit compter que tous les mécontents, tous les neutres même, feroient groupe avec l'ancienne cour pour crier au meurtre; que le duc du Maine, Mme de Ventadour le maréchal de Villeroy ne s'épargneroient pas de lui en faire un crime auprès du roi, qu'ils sauroient entretenir pendant la régence, et bien d'autres avec eux lui inspirer de le relever contre lui quand elle seroit finie. Je vis clairement qu'il n'avoit pas fait la plus légère réflexion à rien de tout cela. Il convint que j'avois raison, me promit qu'il ne seroit point touché à Marly, et qu'il continueroit à le faire entretenir et me remercia de l'avoir préservé de cette faute. Quand je m'en fus bien assuré: « Avouez, lui, dis-je, que le roi en l'autre monde seroit bien étonné s'il pouvoit savoir que le duc de Noailles vous avoit fait ordonner la destruction de Marly, et que c'est moi qui vous en ai empêché. — Oh! pour celui-là, répondit-il vivement, il est vrai qu'il ne le pourroit pas croire. » En effet, Marly fut conservé et entretenu; et c'est le cardinal Fleury qui, par avarice de procureur de collège, l'a dépouillé de sa rivière, qui en étoit le plus superbe agrément.

Je me hâtai de donner cette bonne nouvelle au maréchal de Villars. Le duc de Noailles qui, outre l'épargne de l'entretien et les matériaux dont il seroit à peu près demeuré le maître, étoit bien aise de faire cette niche à d'Antin, qui avoit osé défendre son conseil du dedans du royaume de ses diverses entreprises, fut outré de se voir arracher celle-ci. Pour n'en avoir pas le démenti

complet, il obtint au moins, et bien secrètement de peur d'y échouer encore, que tous les meubles, linges, etc., seroient vendus. Il persuada au régent embarrassé avec lui de la rétractation de la destruction de Marly, que tout cela seroit gâté et perdu quand le roi seroit en âge d'aller à Marly, qu'en le vendant, on tireroit fort gros et un soulagement présent; et que dans la suite le roi le meubleroit à son gré. Il y avoit quelques beaux meubles, mais comme tous les logements et tous les lits des courtisans, officiers, grands et petits, garde-robes, etc., étoient meublés des meubles, draps, linges, etc., du roi, c'étoit une immensité, dont la vente fut médiocre par la faveur et le pillage, et dont le remplacement a coûté depuis des millions. Je ne le sus qu'après que la vente fut commencée, dont acheta qui voulut à très bas prix; ainsi je ne pus empêcher cette très dommageable vilenie.

Achat du Diamant dit le Régent

Par un événement extrêmement rare, un employé aux mines de diamants du Grand Mogol trouva le moyen de s'en fourrer un dans le fondement, d'une grosseur prodigieuse, et, ce qui est le plus merveilleux, de gagner le bord de la mer, et de s'embarquer sans la précaution qu'on ne manque jamais d'employer à l'égard de presque tous les passagers, dont le nom ou l'emploi ne les garantit pas, qui est de les purger et de leur donner un lavement pour leur faire rendre ce qu'ils auroient pu avaler, ou se cacher dans le fondement. Il fit apparemment si bien qu'on ne le soupçonna pas d'avoir approché des mines ni d'aucun commerce de pierreries. Pour comble de fortune, il arriva en Europe avec son diamant. Il le fit voir à plusieurs princes, dont il passoit les forces, et le porta enfin en Angleterre,

où le roi l'admira sans pouvoir se résoudre à l'acheter. On en fit un modèle de cristal en Angleterre, d'où on adressa l'homme, le diamant et le modèle parfaitement semblable à Law, qui le proposa au régent pour le roi. Le prix en effraya le régent, qui refusa de le prendre.

Law, qui pensoit grandement en beaucoup de choses, me vint trouver consterné, et m'apporta le modèle. Je trouvai comme lui qu'il ne convenoit pas à la grandeur du roi de France de se laisser rebuter par la prix d'une pièce unique dans le monde et inestimable, et que plus de potentats n'avoient osé y penser, plus on devoit se garder de le laisser échapper. Law, ravi de me voir penser de la sorte, me pria d'en parler à M. le duc d'Orléans. L'état des finances fut un obstacle sur lequel le régent insista beaucoup. Il craignoit d'être blâmé de faire un achat si considérable, tandis qu'[on] avoit tant de peine à subvenir aux nécessités les plus pressantes et qu'il falloit laisser tant de gens dans la souffrance. Je louai ce sentiment; mais je lui dis qu'il n'en devoit pas user pour le plus grand roi de l'Europe comme pour un simple particulier, qui seroit très répréhensible de jeter cent mille francs pour se parer d'un beau diamant, tandis qu'il devroit beaucoup et ne se trouveroit pas en état de satisfaire; qu'il falloit considérer l'honneur de la couronne et ne lui pas laisser manquer l'occasion unique d'un diamant sans prix, qui effaçoit ceux de toute l'Europe; que c'étoit une gloire pour sa régence, qui dureroit à jamais, qu'en tel état que fussent les finances, l'épargne de ce refus ne les soulageroit pas beaucoup, et que la surcharge en seroit très peu perceptible. Enfin je ne quittai point M. le duc d'Orléans, que je n'eusse obtenu que le diamant seroit acheté.

Law, avant de me parler, avoit tant représenté

au marchand l'impossibilité de vendre son diamant au prix qu'il l'avoit espéré, le dommage et la perte qu'il souffriroit en le coupant en divers morceaux, qu'il le fit venir enfin à deux millions avec les rognures en outre qui sortiroient nécessairement de la taille. Le marché fut conclu de la sorte. On lui paya l'intérêt des deux millions jusqu'à ce qu'on lui pût donner le principal, et en attendant pour deux millions de pierreries en gage qu'il garderoit jusqu'à entier payement des deux millions.

M. le duc d'Orléans fut agréablement trompé par les applaudissements que le public donna à une acquisition si belle et si unique. Ce diamant fut appelé *le Régent*. Il est de la grosseur d'une prune de la reine Claude, d'une forme presque ronde, d'une épaisseur qui répond à son volume, parfaitement blanc, exempt de toute tache, nuage et paillette, d'une eau admirable, et pèse plus de cinq cents grains. Je m'applaudis beaucoup d'avoir résolu le régent à une emplette si illustre.

Visite du Czar Pierre le Grand à Paris

Ce monarque se fit admirer par son extrême curiosité, toujours tendante à ses vues de gouvernement, de commerce, d'instruction, de police; et cette curiosité atteignit à tout et ne dédaigna rien dont les moindres traits avoient une utilité suivie, marquée, savante, qui n'estima que ce qui méritoit l'être, en qui brilla l'intelligence, la justesse, la vive appréhension de son esprit. Tout montroit en lui la vaste étendue de ses lumières et quelque chose de continuellement conséquent. Il allia d'une manière tout à fait surprenante la majesté la plus haute, la plus fière, la plus délicate, la plus soutenue, en même temps la moins embarrassante quand il l'avoit établie dans toute sa sûreté avec

une politesse qui la sentoit, et toujours et avec tous et en maître partout, mais qui avoit ses degrés suivant les personnes. Il avoit une sorte de familiarité qui venoit de liberté; mais il n'étoit pas exempt d'une forte empreinte de cette ancienne barbarie de son pays qui rendoit toutes ses manières promptes, même précipitées, ses volontés incertaines, sans vouloir être contraint ni contredit sur pas une. Sa table, souvent peu décente, beaucoup moins ce qui la suivoit, souvent aussi avec un découvert d'audace et d'un roi partout chez soi, ce qu'il se proposoit de voir ou de faire toujours dans l'entière indépendance des moyens qu'il falloit forcer à son plaisir et à son mot. Le désir de voir à son aise, l'importunité d'être en spectacle, l'habitude d'une liberté au-dessus de tout lui faisoit souvent préférer les carrosses de louage, les fiacres mêmes, le premier carrosse qu'il trouvoit sous sa main de gens qui étoient chez lui et qu'il ne connoissoit pas. Il sautoit dedans et se faisoit mener par la ville ou dehors. Cette aventure arriva à Mme de Matignon, qui étoit allée là bayer, dont il mena le carrosse à Boulogne et dans d'autres lieux de campagne, qui fut bien étonnée de se trouver à pied. Alors c'étoit au maréchal de Tessé et à sa suite, dont il s'échappoit ainsi, à courir après, quelquefois sans le pouvoir trouver.

C'étoit un fort grand homme, très bien fait, assez maigre, le visage assez de forme ronde; un grand front; de beaux sourcils; le nez assez court sans rien de trop, gros par le bout; les lèvres assez grosses; le teint rougeâtre et brun; de beaux yeux noirs, grands, vifs, perçants, bien fendus; le regard majestueux et gracieux quand il y prenoit garde, sinon sévère et farouche, avec un tic qui ne revenoit pas souvent, mais qui lui démontoit les yeux et toute la physionomie, et qui donnoit de la frayeur.

Cela duroit un moment avec un regard égaré et terrible, et se remettoit aussitôt. Tout son air marquoit son esprit, sa réflexion et sa grandeur, et ne manquoit pas d'une certaine grâce. Il ne portoit qu'un col de toile, une perruque ronde, brune, comme sans poudre, qui ne touchoit pas ses épaules, un habit brun juste au corps, uni, à boutons d'or, veste, culotte, bas, point de gants ni de manchettes, l'étoile de son ordre sur son habit et le cordon par dessous, son habit souvent déboutonné tout à fait, son chapeau sur une table et jamais sur sa tête, même dehors. Dans cette simplicité, quelque mal voituré et accompagné qu'il pût être, on ne s'y pouvoit méprendre à l'air de grandeur qui lui étoit naturel.

Ce qu'il buvoit et mangeoit en deux repas réglés est inconcevable, sans compter ce qu'il avaloit de bière, de limonade et d'autres sortes de boissons entre les repas, toute sa suite encore davantage; une bouteille ou deux de bière, autant et quelquefois davantage de vin, des vins de liqueur après, à la fin du repas des eaux-de-vie préparées, chopine et quelquefois pinte. C'étoit à peu près l'ordinaire de chaque repas. Sa suite à sa table en avaloit davantage, et [ils] mangeoient tous à l'avenant à onze heures du matin et à huit du soir. Quand la mesure n'étoit pas plus forte, il n'y paroissoit pas. Il y avoit un prêtre aumônier qui mangeoit à la table du czar, plus fort de moitié que pas un, dont le czar, qui l'aimoit, s'amusoit beaucoup. Le prince Kurakin alloit tous les jours à l'hôtel de Lesdiguières; mais il demeura logé chez lui.

Le czar entendoit bien le françois, et, je crois, l'auroit parlé s'il eût voulu; mais, par grandeur, il avoit toujours un interprète. Pour le latin et bien d'autres langues, il les parloit très bien. Il eut chez lui une salle des gardes du roi, dont il ne voulut

presque jamais être suivi dehors. Il ne voulut point sortir de l'hôtel de Lesdiguières, quelque curiosité qu'il eût, ni donner aucun signe de vie, qu'il n'y eût reçu la visite du roi.

Le samedi matin, lendemain de son arrivée, le régent alla voir le czar. Ce monarque sortit de son cabinet, fit quelques pas au-devant de lui, l'embrassa avec un grand air de supériorité, lui montra la porte de son cabinet, et, se tournant à l'instant sans nulle civilité, y entra. Le régent l'y suivit, et le prince Kurakin après lui, pour leur servir d'interprète. Ils trouvèrent deux fauteuils vis-à-vis l'un de l'autre; le czar s'assit en celui du haut bout, le régent dans l'autre. La conversation dura près d'une heure, sans parler d'affaires, après quoi le czar sortit de son cabinet, le régent après lui, qui, avec une profonde révérence médiocrement rendue, le quitta au même endroit où il l'avoit trouvé en entrant.

Le lundi suivant 10 mai, le roi alla voir le czar, qui le reçut à sa portière, le vit descendre de carrosse, et marcha de front à la gauche du roi jusque dans sa chambre où ils trouvèrent deux fauteuils égaux. Le roi s'assit dans celui de la droite, le czar dans celui de la gauche, le prince Kurakin servit d'interprète. On fut étonné de voir le czar prendre le roi sous les deux bras, le hausser à son niveau, l'embrasser ainsi en l'air, et le roi à son âge, et qui n'y pouvoit pas être préparé, n'en avoir aucune frayeur. On fut frappé de toutes les grâces qu'il montra devant le roi, de l'air de tendresse qu'il prit pour lui, de cette politesse qui couloit de source, et toutefois mêlée de grandeur, d'égalité de rang, et légèrement de supériorité d'âge; car tout cela se fit très distinctement sentir. Il loua fort le roi, il en parut charmé, et il en persuada tout le monde. Il l'embrassa à plusieurs

reprises. Le roi lui fit très joliment son petit et court compliment, et M. du Maine, le maréchal de Villeroy, et ce qui se trouva là de distingué fournirent la conversation. La séance dura un petit quart d'heure. Le czar accompagna le roi comme il l'avoit reçu, et le vit monter en carrosse. . . .

Le 16 mai, jour de la Pentecôte, il alla aux Invalides, où il voulut tout voir et tout examiner partout. Au réfectoire, il goûta de la soupe des soldats et de leur vin, but à leur santé, leur frappant sur l'épaule, et les appelant camarades. Il admira beaucoup l'église, l'apothicairerie et l'infirmerie, et parut charmé de l'ordre de cette maison. Le maréchal de Villars lui en fit les honneurs. La maréchale de Villars y alla pour le voir comme bayeuse. Il sut que c'étoit elle, et lui fit beaucoup d'honnêtetés. . . .

Lundi 24, il alla aux Tuileries de bonne heure, avant que le roi fût levé. Il entra chez le maréchal de Villeroy, qui lui fit voir les pierreries de la couronne. Il les trouva plus belles et en plus grand nombre qu'il ne pensoit, mais il dit qu'il ne s'y connoissoit guère. Il témoignoit faire peu de cas des beautés purement de richesse et d'imagination, de celles surtout auxquelles il ne pouvoit atteindre. De là, il voulut aller voir le roi qui, de son côté, venoit le trouver chez le maréchal de Villeroy. Cela fut compassé exprès pour que ce ne fût point une visite marquée, mais comme de hasard. Ils se rencontrèrent dans un cabinet, où ils demeurèrent. Le roi, qui tenoit un rouleau de papier à la main, le lui donna, et lui dit que c'étoit la carte de ses États. Cette galanterie plut fort au czar, dont la politesse et l'air d'amitié et d'affection furent les mêmes, avec beaucoup de grâce, mais de majesté et d'égalité. . . .

Mardi 25, il avoit parcouru les jardins, et s'étoit

embarqué sur le canal dès le grand matin, avant l'heure qu'il avoit donnée à d'Antin pour se rendre chez lui. Il vit tout Versailles, Trianon et la Ménagerie. Sa principale suite fut logée au château. Ils menèrent avec eux des demoiselles qu'ils firent coucher dans l'appartement qu'avoit Mme de Maintenon tout proche de celui où le czar couchoit. Bloin, gouverneur de Versailles, fut extrêmement scandalisé de voir profaner ainsi ce temple de la pruderie, dont la déesse et lui qui étoient vieux l'auroient été moins autrefois. Ce n'étoit pas la manière du czar ni de ses gens de se contraindre. . . .

Dimanche 30 mai, il partit avec Bellegarde, fils et survivancier de d'Antin pour les bâtiments, et beaucoup de relais pour aller dîner chez d'Antin à Petit-Bourg, qui l'y reçut et le mena l'après-dînée voir Fontainebleau où il coucha, et le lendemain à une chasse du cerf de laquelle le comte de Toulouse lui fit les honneurs. Le lieu lui plut médiocrement, et point du tout la chasse où il pensa tomber de cheval; il trouva cet exercice trop violent, qu'il ne connoissoit point. Il voulut manger seul avec ses gens au retour, dans l'île de l'Étang de la cour des Fontaines. Ils s'y dédommagèrent de leurs fatigues. Il revint à Petit-Bourg seul dans un carrosse avec trois de ses gens. Il parut dans ce carrosse qu'ils avoient largement bu et mangé. . . .

Vendredi 11 juin, il fut de Versailles à Saint-Cyr où il vit toute la maison et les demoiselles dans leurs classes. Il y fut reçu comme le roi. Il voulut aussi voir Mme de Maintenon qui dans l'apparence de cette curiosité s'étoit mise au lit, ses rideaux fermés hors un qui ne l'étoit qu'à demi. Le czar entra dans sa chambre, alla ouvrir les rideaux des fenêtres en arrivant, puis tout de suite

tous ceux du lit, regarda bien Mme de Maintenon tout à son aise, ne lui dit pas un mot ni elle à lui, et sans lui faire aucune sorte de révérence, s'en alla. Je sus qu'elle en avoit été fort étonnée et encore plus mortifiée; mais le feu roi n'étoit plus. Il revint le samedi 12 juin à Paris.

Le mardi 15 juin, il alla de bonne heure chez d'Antin à Paris. Travaillant ce jour-là avec M. le duc d'Orléans, je finis en une demi-heure; il en fut surpris et voulut me retenir. Je lui dis que j'aurois toujours l'honneur de le trouver, mais non le czar qui s'en alloit, que je ne l'avois point vu, et que je m'en allois chez d'Antin bayer tout à mon aise. Personne n'y entroit que les conviés et quelques dames avec Mme la Duchesse et les princesses ses filles qui vouloient bayer aussi. J'entrai dans le jardin où le czar se promenoit. Le maréchal de Tessé qui me vit de loin vint à moi, comptant me présenter au czar. Je le priai de s'en bien garder et de ne point s'apercevoir de moi en sa présence, parce que je voulois le regarder tout à mon aise, le devancer et l'attendre tant que je voudrois pour le bien contempler, ce que je ne pourrois plus faire si j'en étois connu. Je le priai d'en avertir d'Antin, et avec cette précaution je satisfis ma curiosité tout à mon aise. Je le trouvai assez parlant mais toujours comme étant partout le maître. Il rentra dans un cabinet où d'Antin lui montra divers plans et quelques curiosités, sur quoi il fit plusieurs questions. Ce fut là où je vis ce tic dont j'ai parlé. Je demandai à Tessé si cela lui arrivoit souvent; il me dit plusieurs fois par jour, surtout quand il ne prend pas garde à s'en contraindre. Rentrant après dans le jardin, d'Antin lui fit raser l'appartement bas, et l'avertit que Mme la Duchesse y étoit avec des dames qui avoient grande envie de le voir. Il ne répondit

rien et se laissa conduire. Il marcha plus doucement, tourna la tête vers l'appartement où tout étoit debout et sous les armes, mais en voyeuses. Il les regarda bien toutes et ne fit qu'une très légère inclination de la tête à toutes à la fois sans la tourner le long d'elles, et passa fièrement; je pense à la façon dont il avoit reçu d'autres dames qu'il auroit montré plus de politesse à celles-ci, si Mme la Duchesse n'y eût pas été, à cause de la prétention de la visite. Il affecta même de ne s'informer pas laquelle c'étoit ni du nom de pas une des autres. Je fus là près d'une heure à ne le point quitter et à le regarder sans cesse. Sur la fin je vis qu'il le remarquoit: cela me rendit plus retenu dans la crainte qu'il ne demandât qui j'étois. . . .

Vendredi 18 juin, le régent fut de bonne heure à l'hôtel de Lesdiguières dire adieu au czar. Il fut quelque temps avec lui, le prince Kurakin en tiers. Après cette visite, le czar alla dire adieu au roi aux Tuileries. Il avoit été convenu qu'il n'y auroit plus entre eux de cérémonies. On ne peut montrer plus d'esprit, de grâces ni de tendresses pour le roi que le czar en fit paroître en toutes ces occasions, et le lendemain encore que le roi alla lui souhaiter à l'hôtel de Lesdiguières un bon voyage, où tout se passa ainsi sans cérémonies.

Dimanche 20 juin, le czar partit et coucha à Livry, allant droit à Spa où il étoit attendu par la czarine, et ne voulut être accompagné de personne, pas même en sortant de Paris. Le luxe qu'il remarqua le surprit beaucoup; il s'attendrit en partant sur le roi et sur la France, et dit qu'il voyoit avec douleur que ce luxe la perdroit bientôt. Il s'en alla charmé de la manière dont il avoit été reçu, de tout ce qu'il avoit vu, de la liberté qu'on lui avoit laissée, et dans un grand désir de s'unir

étroitement avec le roi, à quoi l'intérêt de l'abbé Dubois et de l'Angleterre fut un funeste obstacle dont on a souvent eu et on a encore grand sujet de repentir.

On ne finiroit point sur ce czar si intimement et si véritablement grand, dont la singularité et la rare variété de tant de grands talents et de grandeurs diverses, feront toujours un monarque digne de la plus grande admiration jusque dans la postérité la plus reculée, malgré les grands défauts de la barbarie de son origine, de son pays et de son éducation. C'est la réputation qu'il laissa unanimement établie en France, qui le regarda comme un prodige dont elle demeura charmée. . . .

Il avoit des troupes en Pologne et beaucoup dans le Mecklembourg; ces dernières inquiétoient fort le roi d'Angleterre qui avoit eu recours aux officiers de l'empereur et à tous les moyens qu'il avoit pu pour engager le czar à les en retirer. Il pria instamment M. le duc d'Orléans de tâcher de l'obtenir de ce prince tandis qu'il étoit en France. M. le duc d'Orléans n'y oublia rien, mais sans succès.

Néanmoins le czar avoit une passion extrême de s'unir avec la France. Rien ne convenoit mieux à notre commerce, à notre considération dans le nord, en Allemagne et par toute l'Europe. Ce prince tenoit l'Angleterre en brassière par le commerce, et le roi Georges en crainte pour ses États d'Allemagne. Il tenoit la Hollande en grand respect et l'empereur en grande mesure. On ne peut nier qu'il ne fît une grande figure en Europe et en Asie, et que la France n'eût infiniment profité d'une union étroite avec lui. Il n'aimoit point l'empereur, il désiroit de nous déprendre peu à peu de notre abandon à l'Angleterre, et ce fut l'Angleterre qui nous rendit sourds à ses invitations jusqu'à

la messéance, lesquelles durèrent encore longtemps après son départ. En vain je pressois souvent le régent sur cet article, et lui disois des raisons dont il sentoit toute la force, et auxquelles il ne pouvoit répondre. Mais son ensorcellement pour l'abbé Dubois, aidé encore alors d'Effiat, de Canillac, du duc de Noailles, étoit encore plus fort.

Éducation du Jeune Roi Louis XV

La fête de Saint-Louis donna dix jours après le contraste plénier de celle-ci. La musique de l'Opéra a coutume, ce jour-là, de divertir gratuitement le public d'un beau concert dans le jardin des Tuileries. La présence du roi dans ce palais y attiroit encore plus de monde, dans l'espérance de le voir paroître quelquefois sur les terrasses qui sont de plain-pied aux appartements. Il parut très sensiblement cette année un redoublement de zèle, par l'affluence innombrable qui accourut non seulement dans le jardin, mais de l'autre côté, dans les cours, dans la place, et qui ne laissa pas une place vide, je ne dis pas aux fenêtres, mais sur les toits des maisons en vue des Tuileries. Le maréchal de Villeroy persuadoit à grand'peine le roi de se montrer, tantôt à la vue du jardin, tantôt à celle des cours, et dès qu'il paroissoit, c'étoient des cris de: Vive le roi! cent fois redoublés. Le maréchal de Villeroy faisoit remarquer au roi cette multitude prodigieuse, et sentencieusement lui disoit: « Voyez, mon maître, voyez tout ce peuple, cette affluence, ce nombre de peuple immense, tout cela est à vous, vous en êtes le maître; » et sans cesse lui répétoit cette leçon pour la lui bien inculquer. Il avoit peur apparemment qu'il n'ignorât son pouvoir. L'admirable Dauphin son père en avoit reçu de bien différentes, dont il avoit bien

su profiter. Il étoit bien fortement persuadé qu'en même temps que la puissance est donnée aux rois pour commander et pour gouverner, les peuples ne sont pas aux rois, mais les rois aux peuples, pour leur rendre justice, les faire vivre selon les lois, et les rendre heureux par l'équité, la sagesse, la douceur et la modération de leur gouvernement.

Saint-Simon a raison de relever le danger des sottes flagorneries de ce genre. Les impressions d'enfance étant profondes, le petit Louis XV devait déjà avoir de ces airs de Jupiter considérant un ciron que lui trouvait plus tard Casanova. Comme il est regrettable que l'honnête et intelligent Saint-Simon n'ait pas accepté cette place de Gouverneur du Roi que le Régent voulait lui donner après en avoir fait choir ce vieux beau de Villeroy!

1718

Difficulté de Faire le Bien Public en France

Cette occasion[1] m'arrache une vérité que j'ai reconnue pendant que j'ai été dans le conseil, et que je n'aurois pu croire, si une triste expérience ne me l'avoit apprise, c'est que tout bien à faire est impossible. Si peu de gens le veulent de bonne foi, tant d'autres ont un intérêt contraire à chaque sorte de bien qu'on peut se proposer. Ceux qui le désirent ignorent les contours, sans quoi rien ne réussit, et ne peuvent parer aux adresses ni au crédit qu'on leur oppose, et ces adresses appuyées de tout le crédit des gens de maniement supérieur et d'autorité, sont tellement multipliées et téné-

[1] Saint-Simon vient de raconter l'impuissance des efforts qu'il avait faits pour obtenir la suppression de l'impopulaire gabelle (impôt sur le sel).

breuses, que tout le bien possible à faire avorte nécessairement toujours. Cette affligeante vérité, et qui sera toujours telle dans un gouvernement comme est le nôtre, depuis le cardinal Mazarin, devient infiniment consolante pour ceux qui sentent et qui pensent, et qui n'ont plus à se mêler de rien.

Ce petit passage mériterait un long commentaire. Saint-Simon analyse très bien le mal dont souffrait le pays sous l'ancien régime: 1° *petit nombre de ceux voulaient de bonne foi le bien public;* 2° *plus petit nombre encore de ceux qui, le voulant, savaient les contours, c'est-à-dire le moyen de le réaliser;* 3° *grand nombre de ceux dont l'intérêt particulier était contraire à l'intérêt public;* 4° *alliance de ces derniers avec les détenteurs de l'autorité. Toute la Révolution découlera de ces « affligeantes vérités » lesquelles à vrai dire sont antérieures au Cardinal Mazarin. A ces observations on pourra d'ailleurs ajouter celle-ci non moins affligeante: Ceux qui sont bons « patriotes » (ce mot a été inventé par Saint-Simon) qui savent suffisamment les contours comme lui, se découragent tout de suite et ne veulent plus se mêler de rien, toujours comme lui.*

Menées du Parlement de Paris

La fermentation du parlement augmentoit à mesure que les espérances augmentoient du côté de la Bretagne. Cette compagnie, qui a toujours voulu troubler et se mêler du gouvernement avec autorité pendant les régences, avoit un chef qui vouloit figurer, qui étoit également nécessiteux et prodigue, qui, dans son ignorance parfaite de son métier de magistrat, avoit les propos à la main, l'art de plaire quand il vouloit, et la science du grand monde; que les paroles les plus positivement données, que l'honneur, que la probité ne retenoient

jamais, et qui regardoit la fausseté et l'art de jouer les hommes comme une habileté, même comme une vertu dont on ne se pouvoit passer dans les places: en ce dernier point malheureusement homogène au régent jusqu'à lui avoir su plaire par un endroit qui auroit dû lui ôter toute confiance.

Livré, comme on l'a vu, pieds et poings liés au duc et à la duchesse du Maine, il étoit informé des progrès de ce qu'ils brassoient en Bretagne et partout, et il mettoit tout son art à se conduire au parlement en conséquence, mais avec les précautions nécessaires pour se le rendre au régent et tout à la fois le rançonner et le trahir. Il y avoit d'autant plus de facilité que d'Effiat étoit toujours l'entremetteur dont le régent se servoit sur tout ce qui regardoit le parlement, d'Effiat, dis-je, tout dévoué de longue main au duc du Maine, et accoutumé à trahir son maître dès le temps du feu roi, de concert avec le duc du Maine, comme on l'a vu lors de la mort de Mgr [le Dauphin] et de Mme la Dauphine, et toujours depuis. Ainsi le régent, avec tout son esprit, avoit mis toute sa confiance en deux scélérats qui s'entendoient pour le trahir et le jouer sans qu'il s'en voulût douter le moins du monde, persuadé que l'argent immense que le premier président tira de lui à maintes fortes reprises étoit un intérêt supérieur à tout, qui l'attachoit à lui en effet, en ne gardant pour M. du Maine que les apparences nécessaires de l'ancienne amitié. D'Effiat, intime du premier président et du duc du Maine, l'entretenoit dans cette duperie pour continuer la pluie d'or dans la bourse du premier président et une confiance nécessaire aux desseins de ses deux amis. Tel fut l'aveuglement d'un prince qui se persuadoit que tout étoit fripon, excepté le très petit nombre de ceux que l'éducation avoit trompés et raccourcis,

et qui aimoit mieux se servir de fripons connus pour tels que d'autres, persuadé qu'il les manieroit mieux et qu'il s'en laisseroit moins tromper. Cette préface est nécessaire à ce qui est raconté ici entre le régent et le parlement. Tout se préparoit ainsi à donner bien des affaires au régent et à le culbuter. . . .

Le maréchal de Villeroy, Villars, et bien d'autres gens qui se donnoient pour fort importants, y donnoient tête baissée par une soif de considération et de figurer que rien de tout ce que le régent faisoit sans cesse en leur faveur ne pouvoit rassasier ni gagner. Le maréchal de Villeroy, pour marcher mieux en cadence, n'oublioit aucune des plus énormes messéances pour renouveler et autoriser les anciens bruits. Il tenoit sous la clef le linge du roi, son pain et diverses autres choses à son usage. Cette clef ne le quittoit ni jour ni nuit. Il affectoit de faire attendre après pour qu'on remarquât son soin et son exactitude à enfermer ces choses et faire sottement admirer de si sages précautions pour conserver la vie du roi, comme si les viandes et leurs assaisonnements, sa boisson et mille autres choses dont il se servoit nécessairement, qui ne pouvoient être sous sa clef, n'eussent pu suppléer au crime. Mais cela faisoit et entretenoit le bruit, les soupçons, les discours, augmentoit les prestiges et tendoit toujours au but qu'on se proposoit. Villeroy, ayant toujours M. de Beaufort dans la tête et sa royauté des halles, se tenoit trop nécessaire pour en essuyer le sort et le court règne, étant, comme il l'étoit, soutenu du gros du public, trop appuyé du parlement qu'il courtisoit avec servitude et qui réciproquement s'appuyoit sur lui pour inculquer au roi de bonne heure toutes ses prétentions et pour faire contre au régent, comme il faisoit tant qu'il pouvoit; il osoit le mépriser d'autant plus qu'il

en tiroit plus de grâces et qu'il s'en trouvoit plus considéré et, si je l'ose dire, infatigablement courtisé.

Je voyois clair, dès lors, en la plupart de ces choses, c'est-à-dire au but de M. du Maine, du parlement, du maréchal de Villeroy, en éloignement confus encore l'Espagne, et je gémissois en silence de la mollesse et de l'aveuglement de M. le duc d'Orléans. Outre qu'elle ne lui étoit que trop naturelle, la misérable crainte du parlement qui de longue main l'avoit saisi, comme on l'a vu, lui avoit toujours depuis été de plus en plus inculquée par l'intérêt de Canillac, qui s'étoit figuré de gouverner cette compagnie par le crédit qu'il croyoit avoir hérité de Maisons et par celui dont se paroit sa veuve qui en tenoit chez elle de petites assemblées; par la perfidie d'Effiat, qui servoit ses deux amis et qui se rendoit un personnage par ses entremises entre son maître et le parlement auquel il le vendoit; par la frayeur du duc de Noailles, si longtemps son instrument pour tout et dont les transes l'avoient, comme on l'a vu, jeté dans la bassesse de compter des finances devant des commissaires du parlement, en présence du régent qu'il y avoit entraîné avec lui; enfin, par l'écho d'un gros de valets et de bas courtisans qui vouloient plaire à la mode ou qui connoissoient la foiblesse de leur maître. Ce prince, dont la confiance en moi n'étoit point refroidie, étoit pourtant en garde contre moi sur tout ce qui regardoit le duc de Noailles, d'Effiat, le premier président et le parlement, et comme je m'en étois bien aperçu depuis longtemps et que cette prévention rendroit tous mes conseils à ces égards inutiles, depuis longtemps aussi j'évitois avec grand soin de lui en jamais rien dire, et si quelquefois il m'en parloit, je répondois vaguement, courte-

ment avec une transition prompte et affectée à d'autres choses. . . .

Informé à peu près de ce qui se préparoit, il m'en parla avec plus de feu et de sensibilité qu'il n'en avoit d'ordinaire. Je ne répondis rien. Nous nous promenions tout du long de la galerie de Coypel et du grand salon qui est au bout sur la rue Saint-Honoré. Il insista, et me pressa de lui parler. Alors je lui dis froidement qu'il savoit bien qu'il y avoit longtemps que je ne lui ouvrois pas la bouche sur le parlement ni sur rien qui pût y avoir rapport, et que, lorsqu'il m'en avoit quelquefois ouvert le propos, j'en avois toujours changé et évité d'entrer en aucun discours là-dessus; que, puisqu'il me forçoit aujourd'hui, je lui dirois que rien ne me surprenoit dans cette conduite; qu'il se pouvoit souvenir que je la lui avois prédite, et que je lui avois dit, il y avoit longtemps, que sa mollesse à l'égard du parlement le conduiroit enfin à n'être plus régent que de nom, ou à la nécessité d'en reprendre l'autorité et les droits par des tours de force très hasardeux. Là-dessus il s'arrêta, se tourna à moi, rougit, se courba tant soit peu, mit ses deux poings sur ses côtés, et me regardant en vraie et forte colère: « Mort! . . . me dit-il, cela vous est bien aisé à dire à vous qui êtes immuable comme Dieu, et qui êtes d'une suite enragée.» Je lui répondis avec un sourire et un froid encore plus marqué que devant: « Vous me faites, monsieur, un grand honneur de me croire tel que vous dites; mais si j'ai trop de suite et de fermeté, je voudrois vous en pouvoir donner mon excédant, cela feroit bientôt deux hommes parfaits, et vous en auriez bon besoin. » Il fut tué à terre, ne répondit mot et continua sa promenade à plus grands pas, la tête basse, comme il avoit accoutumé quand il étoit embarrassé et fâché, et ne

proféra pas un mot depuis le salon où cela se passa jusqu'à l'autre bout de la galerie. Au retour, il me parla d'autre chose, que je saisis avidement pour rompre la mesure sur le parlement.

Dans leurs jugements sur le pouvoir judiciaire Saint-Simon et Montesquieu font curieusement contraste. Montesquieu voit dans les parlements le seul moyen possible en France de brider le despotisme central. Saint-Simon, au contraire, voit dans leur intrusion un ferment perpétuel de désordre et de rebellion. Tous deux ont raison. Une magistrature peu nombreuse et désintéréssée aurait pu jouer le rôle modérateur que rêvait pour elle Montesquieu, mais la nôtre était tout le contraire et le rôle effectif qu'elle avait joué avait été lamentable ; la Fronde notamment fut été la grande pierre d'achoppement de notre évolution politique. Au fond, on le vit bien à la dernière heure de l'ancien régime, le tiers état parlementaire était aussi autoritaire et aussi égoïste que les autres ordres, et si les États Généraux s'étaient réunis au lendemain de la Régence, comme le proposait avec sagesse Saint-Simon, peut-être n'auraient-ils pas fait tout le bien qu'ils auraient dû faire.

La Dégradation des Bâtards de Louis XIV

1° *Avant le Conseil de Régence*

Après un assez léger coup d'œil sur cette demi-foule, j'entrai dans le cabinet du conseil. J'y trouvai épars la plupart de ceux qui le composoient avec un sérieux et un air de contention d'esprit qui augmenta la mienne. Personne presque ne se parloit, et chacun, debout ou assis, çà et là, se tenoit assez en sa place. Je ne joignis personne pour mieux examiner. Un moment après M. le duc d'Orléans entra d'un air gai, libre, sans aucune

émotion, qui regarda la compagnie d'un air souriant: cela me fut d'un bon augure. Un moment après je lui demandai de ses nouvelles. Il me répondit tout haut qu'il étoit assez bien; puis, s'approchant de mon oreille, il ajouta que, hors les réveils qui avoient été fréquents pour les ordres, il avoit très bien dormi et qu'il venoit délibéré de ne point mollir. Cela me plut infiniment, car il me sembla, à son maintien, qu'il me disoit vrai et je l'y exhortai en deux paroles.

Vint après M. le Duc, qui ne tarda pas à s'approcher de moi et à me demander si j'augurois bien du régent et qu'il fût ferme. Celui-ci avoit un air de gaieté haute qui se faisoit un peu sentir à qui étoit au fait. Le prince de Conti, morosif, distrait, envieux de son beau-frère, ne paroissoit qu'occupé, mais de rien. Le duc de Noailles dévoroit tout des yeux et les avoit étincelants de colère de se voir au parterre dans un si grand jour, car il ne savoit chose quelconque. Je l'avois ainsi demandé à M. le Duc expressément, croyant leur liaison plus grande que je ne la trouvai. Il en pensoit avec défiance, sans estime, encore moins d'amitié, indépendamment de ce qu'il y avoit nouvellement à craindre de lui avec M. du Maine.

Celui-ci parut à son tour en manteau, et entra par la petite porte du roi. Jamais il ne fit tant et de si profondes révérences, quoiqu'il n'en fût pas avare, et se tint seul perché sur son bâton, près de la table du conseil, du côté des lits, considérant tout le monde. Ce fut là, où, de vis-à-vis de lui, la table entre deux, je lui tirai la plus riante révérence que je lui eusse faite de ma vie, avec la plus sensible volupté. Il me la rendit pareille et continua d'observer chacun avec des yeux tirant au fixe, un visage agité, parlant tout seul presque toujours. . . .

Le comte de Toulouse arriva en manteau, comme le régent venoit de quitter les deux avec qui il étoit. Le comte de Toulouse étoit en manteau, et salua la compagnie d'un air grave et concentré, n'abordant ni abordé de personne. M. le duc d'Orléans se trouva vis-à-vis de lui et se tourna vers moi, quoiqu'à quelque distance, comme me le montrant et m'en témoignant sa peine. Je baissai un peu la tête en le regardant fixement, comme pour lui dire: « Eh bien, quoi? » M. le duc d'Orléans s'avança au comte de Toulouse, et lui dit tout haut, devant tout ce qui étoit là proche, qu'il étoit surpris de le voir en manteau; qu'il n'avoit pas voulu le faire avertir du lit de justice, parce qu'il savoit que, depuis leur dernier arrêt, il n'aimoit pas aller au parlement. Le comte de Toulouse répondit qu'il étoit vrai; mais que, quand il s'agissoit du bien de l'État, il mettoit toute autre considération à part. M. le duc d'Orléans se tourna sur-le-champ sans rien répliquer, vint à moi, et me dit tout bas en me poussant plus loin: « Voilà un homme qui me perce le cœur. Savez-vous bien ce qu'il vient de me dire? » et me le répéta. Je louai le procédé de l'un, le sentiment de l'autre; lui remontrai que le rétablissement du comte de Toulouse étant résolu, et pour la même séance, son état ne devoit pas lui faire de peine, et je me mis doucement à le réconforter. Il m'interrompit pour me dire l'envie qu'il avoit de lui parler. Je lui représentai que cela étoit bien délicat, et qu'au moins avant de s'y résoudre, falloit-il attendre à toute extrémité. Je me tournai aussitôt pour le ramener vers le gros du monde, pour abréger ce particulier que je craignis qui ne fût trop remarqué. Le comte de Toulouse nous voyoit et étoit resté à la même place, et chacun nous voyoit aussi, cantonné à part soi. . .

Le duc du Maine étoit retourné au maréchal de Villeroy et à d'Effiat, eux assis sans branler en la même place, et lui debout devant eux, comme l'autre fois. Je vis ce petit conciliabule très ému. Il dura quelque espace, pendant lequel M. le Duc me vint parler, puis le garde des sceaux nous joignit, inquiets tous deux de ce qu'avoit produit l'arrivée du comte de Toulouse, sur laquelle M. le duc d'Orléans m'avoit pris en particulier. Je le leur dis, et me séparai d'eux le plus tôt que je pus. Ce qui m'en hâta encore, fut que je venois de m'apercevoir que le duc de Noailles n'ôtoit pas les yeux de dessus moi, et me suivoit de la vue, quelque mouvement que je fisse, changeant même de place ou de posture pour se trouver toujours en situation de me voir. Le duc de La Force me voulut joindre alors; cela fut cause que je l'éconduisis promptement; La Vrillière ensuite, à qui je dis quelque chose, et l'envoyai au garde des sceaux pour qu'il fortifiât le régent. Cependant M. du Maine quitta ses deux hommes et fit signe à son frère de le venir trouver au pied du lit du maréchal de Villeroy où il venoit de se poster. Il lui parla avec agitation assez peu, l'autre répliqua de même, comme n'étant pas trop d'accord. Le duc du Maine redoubla; puis le comte de Toulouse alla entre les pieds des deux lits et la table gagner la cheminée, où M. le duc d'Orléans étoit avec M. le Duc, et s'arrêta à distance, en homme qui attend pour parler. M. le duc d'Orléans, qui s'en aperçut, quitta M. le Duc quelques moments après, et alla au comte de Toulouse. Ils se tournèrent le nez tout à fait à la muraille, et cela dura assez longtemps sans qu'on en pût rien juger, parce qu'on ne voyoit que leur dos, et qu'il n'y parut ni émotion ni presque aucun geste.

Le duc du Maine étoit demeuré seul où il avoit

parlé à son frère. Il présentoit un visage demi-mort, regardoit comme à la dérobée le colloque qu'il avoit envoyé faire, puis passoit des yeux égarés sur la compagnie avec un trouble de coupable et une agitation de condamné. . . .

Nous restâmes quelque peu ainsi en groupe, moi occupé à regarder M. du Maine, et de me tourner quelquefois à regarder le colloque du régent et du comte de Toulouse, qui persévéroit. Il se sépara enfin, et j'eus le temps de bien remarquer les deux frères, parce que le comte de Toulouse revint vers nous, la table entre-deux, le long des pieds des lits, trouver son frère, toujours resté seul debout sur son bâton, au pied du lit du maréchal de Villeroy, à la même place d'où il n'avoit bougé. Le comte de Toulouse avoit l'air fort peiné, même colère. Le duc du Maine, le voyant venir à lui de la sorte, changea tout à fait de couleur.

Je demeurois là bien attentif, les considérant se joindre, sans que le duc du Maine eût branlé de sa place, pour pénétrer leur conversation de mes yeux, lorsque je m'entendis appeler. C'étoit M. le duc d'Orléans qui, après avoir fait quelques pas seul le long de la cheminée, me vouloit parler. Je le joignis et le trouvai en trouble de cœur. « Je lui viens de tout dire, me déclara-t-il à l'instant, je n'ai pu y tenir; c'est le plus honnête homme du monde et qui me perce le plus le cœur. — Comment, monsieur, repris-je; et que lui avez-vous dit? — Il m'est venu trouver, me répondit-il, de la part de son frère, qui venoit de lui parler, pour me dire l'embarras où il se trouvoit; qu'il voyoit bien qu'il y avoit quelque chose de préparé; qu'il voyoit bien aussi qu'il n'étoit pas bien avec moi; qu'il l'avoit prié de me venir demander franchement si je voulois qu'il demeurât, ou s'il ne feroit pas aussi bien de ne pas rester. Je vous avoue que j'ai cru

bien faire de lui dire qu'il feroit aussi bien de s'en aller, puisqu'il me le demandoit. Là-dessus, le comte de Toulouse a voulu entrer en explication; j'ai coupé court, et lui ai dit que, pour lui, il pouvoit rester en sûreté, parce qu'il demeureroit tel qu'il est sans nulle altération; mais qu'il pourroit se passer des choses désagréables à M. du Maine, dont il feroit aussi bien de n'être pas témoin. Le comte de Toulouse a insisté comment il pouvoit rester comme il est dès qu'on attaquoit son frère, et qu'ils n'étoient qu'un parce qu'ils étoient frères, et par honneur. J'ai répondu que j'en étois bien fâché; que tout ce que je pouvois étoit de distinguer le mérite et la vertu, et de la séparer, et puis quelques propos et des amitiés qu'il a reçues assez froidement, et de là l'est allé dire à son frère. Trouvez-vous que j'aie mal fait? — Non, lui dis-je, car il n'étoit plus question d'en délibérer, ni moins encore d'embarrasser un homme qu'il ne s'agissoit que de fortifier; j'en suis bien aise, ajoutai-je, c'est parler net en homme qui a ses mesures bien prises et qui ne craint rien. Aussi faut-il montrer toute fermeté encore plus avec cet engagement pris. » Il m'y parut très résolu; mais en même temps très désireux que les bâtards s'en allassent, qui fut, à ce que je crus voir, le vrai motif de ce qu'il venoit de faire.

M. le Duc vint à nous, je demeurai avec eux le moins que je pus, et je leur conseillai de se séparer aussi, d'autant que toute la compagnie partageoit ses regards entre nous et les deux frères.

Le duc du Maine, pâle et comme mort, me parut près de se trouver mal; il s'ébranla à peine pour gagner le bas bout de la table, dont il étoit assez près, pendant quoi le comte de Toulouse vint dire un mot très court au régent, et se mit en marche le long du cabinet. Tous ces mouvements se firent

en un clin d'œil. Le régent, qui étoit auprès du fauteuil du roi, dit haut: « Allons, messieurs, prenons nos places. » Chacun s'approcha de la sienne, et comme je regardois de derrière la mienne, je vis les deux frères auprès de la porte ordinaire d'entrée comme des gens qui alloient sortir. Je sautai, pour ainsi dire, entre le fauteuil du roi et M. le duc d'Orléans pour n'être pas entendu du prince de Conti, et je dis à l'oreille avec émotion au régent, qui étoit déjà en place: Monsieur, les voilà qui sortent. — Je le sais bien, me répondit-il tranquillement. — Oui, répliquai-je avec vivacité, mais savez-vous ce qu'ils feront quand ils seront dehors? — Rien du tout, me dit-il; le comte de Toulouse m'est venu demander permission de sortir avec son frère; il m'a assuré qu'ils seront sages. — Et s'ils ne le sont pas? répliquai-je. — Mais ils le seront, et s'ils ne le sont pas, il y a de bons ordres de les bien observer. — Mais s'ils font sottise ou qu'ils sortent de Paris? — On les arrêtera, il y a de bons ordres, je vous en réponds. » Là-dessus, plus tranquille, je me mis en place; à peine y fus-je qu'il me rappela, et me dit que, puisqu'ils sortoient, il changeoit d'avis, et avoit envie de dire ce qui les regardoit au conseil. Je lui répondis que le seul inconvénient qui l'en empêchoit étant levé par cette sortie, je croirois que ce seroit très mal fait de ne le pas dire à la régence. Il le communiqua à M. le Duc, tout bas à travers la table et le fauteuil du roi, puis appela le garde des sceaux, qui tous deux l'approuvèrent, et alors nous nous mîmes tout à fait en place.[1]

[1] Faisaient partie du Conseil: 1° le Régent, 2° le duc de Bourbon, 3° le prince de Conti, 4° le garde des sceaux (d'Argenson), 5° le duc de Saint-Simon, 6° le duc de La Force, 7° le duc de Guiche, 8° le maréchal duc de Villeroy, 9° le duc de Noailles, 10° le maréchal duc de Villars, 11° le duc d'Antin, 12° le maréchal duc de Tallard, 13° le maréchal d'Huxelles, 14° le maréchal d'Estrées, 15° l'évêque de

2° *Pendant le Conseil de Régence*

Lorsqu'on fut tout à fait assis en place, et que M. le duc d'Orléans eut un moment considéré toute l'assistance dont tous les yeux étoient fichés sur lui, il dit qu'il avoit assemblé ce conseil de régence pour y entendre la lecture de ce qui avoit été résolu au dernier; qu'il avoit cru qu'il n'y avoit d'expédient pour faire enregistrer l'arrêt du conseil dont on alloit entendre la lecture que de tenir un lit de justice, et que les chaleurs ne permettant pas de commettre la santé du roi à la foule du palais, il avoit estimé devoir suivre l'exemple du feu roi, qui avoit fait quelquefois venir son parlement aux Tuileries; que, puisqu'il falloit tenir un lit de justice, il avoit jugé devoir profiter de cette occasion pour y faire enregistrer les lettres de provision de garde des sceaux, et commencer par là cette séance, et il ordonna au garde des sceaux de les lire.

Pendant cette lecture, qui n'avoit d'autre importance que de saisir une occasion de forcer le parlement de reconnoître le garde des sceaux dont la compagnie haïssoit la personne et la commission, je m'occupai cependant à considérer les mines. Je vis en M. le duc d'Orléans un air d'autorité et d'attention, qui me fut si nouveau, que j'en demeurai frappé. M. le Duc, gai et brillant, paroissoit ne douter de rien. Le prince de Conti, étonné, distrait, concentré, ne sembloit rien voir ni prendre part à rien. Le garde des sceaux, grave et pensif, paroissoit avoir trop de choses dans la tête; aussi en avoit-il beaucoup à faire et pour un coup d'essai.

Troyes, 16° le maréchal de Besons, 17° le marquis de La Vrillière, 18° Le Pelletier-Sousy, 19° le marquis d'Effiat, 20° le marquis de Torcy.

Néanmoins, il se déploya avec son sac en homme bien net, bien décidé, bien ferme. Le duc de La Force, les yeux en dessous, examinoit les visages. Les maréchaux de Villeroy et de Villars se parloient des instants: ils avoient tous deux l'œil irrité et le visage abattu. Nul ne se composa mieux que le maréchal de Tallard; mais il ne put étouffer une agitation intérieure qui étincela souvent au dehors. Le maréchal d'Estrées avoit l'air stupéfait et de ne voir qu'un étang. Le maréchal de Besons, enveloppé plus que d'ordinaire dans sa grosse perruque, paroissoit tout concentré, et l'œil bas et colère. Pelletier, très dégagé, simple, curieux, regardoit tout. Torcy, plus empesé trois fois que de coutume, sembloit considérer tout à la dérobée. Effiat, vif, piqué, outré, prêt à bondir, le sourcil froncé à tout le monde, l'œil hagard, qu'il passoit avec précipitation et par élans de tous côtés. Ceux de mon côté, je ne pouvois les bien examiner: je ne les voyois que des moments, par des changements de postures des uns et des autres, et si la curiosité me faisoit m'avancer sur la table et me tourner vers eux pour en regarder l'enfilade, ce n'étoit que bien rarement et bien courtement. J'ai déjà parlé de l'étonnement du duc de Guiche, du dépit et de la curiosité du duc de Noailles. D'Antin, toujours si libre dans sa taille, me parut tout emprunté et tout effarouché. Le maréchal d'Huxelles cherchoit à faire bonne mine, et ne pouvoit couvrir le désespoir qui le perçoit. Le vieux Troyes, tout ébahi, ne montroit que de la surprise, de l'embarras, et ne savoit proprement où il en étoit.

Dès l'instant de cette première lecture chacun vit bien, au départ des bâtards, après tout ce qui s'étoit passé dans ce cabinet du conseil avant la séance, qu'il s'agiroit de quelque chose contre eux.

La nature et le plus ou le moins de ce quelque chose tenoient tous les esprits en suspens, et cela joint à un lit de justice aussitôt éclaté et prêt qu'annoncé, marquoit une grande résolution prise contre le parlement, annonçoit aussi tant de fermeté et de mesures dans un prince si reconnu pour en être entièrement incapable que tous en perdoient terre. Chacun, suivant ce qu'il étoit affecté de bâtardise ou de parlement, sembloit attendre avec frayeur ce qui alloit éclore. Beaucoup d'autres paroissoient vivement blessés de n'avoir eu part à rien, de se trouver dans la surprise commune, et que le régent leur eût échappé. Jamais visages si universellement allongés, ni d'embarras plus général ni plus marqué. Dans ce premier trouble, je crois que peu de gens prêtèrent l'oreille aux lettres dont le garde des sceaux faisoit la lecture. Quand elle fut achevée, M. le duc d'Orléans dit qu'il ne croyoit pas que ce fût la peine de prendre les voix un à un, ni sur leur contenu ni sur leur enregistrement, et qu'il pensoit que tous seroient d'avis de commencer la séance du lit de justice par là.

Après une petite pause, mais marquée, le régent exposa en peu de mots les raisons qui avoient fait résoudre au dernier conseil de régence de casser les arrêts du parlement qu'on y avoit lus, et de le faire par un arrêt du conseil de régence. . . . Puis, regardant le garde des sceaux: « Monsieur, lui dit-il, vous l'expliquerez mieux que moi à ces messieurs: prenez la peine de le faire avant que de lire l'arrêt. »

Le garde des sceaux prit la parole, et paraphrasa ce que Son Altesse Royale avoit dit plus courtement; il expliqua ce que c'étoit que l'usage des remonstrances, d'où il venoit, ses utilités, ses inconvénients, ses bornes, la grâce de les avoir rendues, l'abus qui en étoit fait, la distinction de

la puissance royale d'avec l'autorité du parlement émanée du roi, l'incompétence des tribunaux en matière d'État et de finances, et la nécessité de la réprimer par une manière de code (ce fut le terme dont il se servit), qui fût à l'avenir la règle invariable du fond et de la forme de leurs remontrances. Cela expliqué sans longueur, avec justesse et grâce, il se mit à lire l'arrêt tel qu'il est imprimé, et entre les mains de tout le monde, à quelques bagatelles près, mais si légères, que leur ténuité me les a fait échapper.

La lecture achevée, le régent, contre sa coutume, montra son avis par les louanges qu'il donna à cette pièce; puis, prenant un air et un ton de régent que personne ne lui avoit encore vu, qui acheva d'étonner la compagnie, il ajouta: « Pour aujourd'hui, messieurs, je m'écarterai de la règle ordinaire pour prendre les voix, et je pense qu'il sera bon que j'en use ainsi pour tout ce conseil. » Puis, après un léger coup d'œil passé sur les deux côtés de la table, pendant lequel on eût entendu un ciron marcher, il se tourna vers M. le Duc, et lui demanda son avis. M. le Duc opina pour l'arrêt, alléguant plusieurs raisons courtes, mais fortes. Le prince de Conti parla aussi en même sens. Moi ensuite, car le garde des sceaux avoit opiné tout de suite après sa lecture. Je fus du même avis, mais plus généralement, quoique aussi fortement, pour ne pas tomber inutilement sur le parlement, et pour ne m'arroger pas d'appuyer Son Altesse Royale à la manière des princes du sang. Le duc de La Force s'étendit davantage. Tous parlèrent, mais la plupart très peu; et quelques-uns, tels que les maréchaux de Villeroy, Villars, Estrées, Besons, M. de Troyes et d'Effiat laissèrent voir leur douleur de n'oser résister au parti pris, dont il étoit clair qu'il n'y avoit pas

à espérer d'en rien rabattre. L'abbattement se peignit sur leurs visages, et vit qui voulut que celui du parlement n'étoit ni ce qu'ils désiroient ni ce qu'ils avoient cru qui pouvoit arriver. Tallard fut le seul d'eux qui en cela ne parut pas; mais le monosyllabe suffoqué du maréchal d'Huxelles fit tomber ce qu'il lui restoit de masque. Le duc de Noailles se contint avec tant de peine qu'il parla plus qu'il ne vouloit, et avec une angoisse digne de Fresnes.[1] M. le duc d'Orléans opina le dernier, mais avec une force très insolite; puis fit encore une pause, repassant tout le conseil sous ses yeux.

En ce moment le maréchal de Villeroy, plein de sa pensée, se demanda entre ses dents: « Mais viendront-ils? » Cela fut doucement relevé. M. le duc d'Orléans dit qu'ils en avoient assuré des Granges, et ajouta qu'il n'en doutoit pas, et tout de suite qu'il faudroit faire avertir quand on les sauroit en marche. Le garde des sceaux répondit qu'il le seroit. M. le duc d'Orléans reprit qu'il le faudroit toujours faire dire à la porte; et, tout aussitôt voilà M. de Troyes debout. La peur me prit si brusque qu'il n'allât jaser à la porte, que j'y courus plus tôt que lui. Comme je revenois, d'Antin, qui s'étoit tourné pour me guetter au passage, me pria en grâce de lui dire ce que c'étoit que ceci. Je coulai, disant que je n'en savois rien: « Bon, reprit-il, à d'autres! » Remis en place, M. le duc d'Orléans dit encore je ne sais plus quoi; et M. de Troyes encore en l'air, moi aussi comme l'autre fois. En passant je dis à La Vrillière de se saisir de toutes les commissions pour aller à la porte, de peur du babil de M. de Troyes ou de quelque autre, parce que de l'éloignement d'où j'étois assis, cela marquoit trop. En effet, cela

[1] Allusion au chancelier d'Aguesseau, alors exilé dans sa terre de Fresnes.

étoit essentiel, et La Vrillière le fit depuis. Retournant en ma place, encore d'Antin en embuscade, m'interpellant, au nom de Dieu et les mains jointes, je tins bon, et lui dis: « Vous allez voir. » Le duc de Guiche à mon retour en place me pressa aussi inutilement, jusqu'à me dire qu'on voyoit bien que j'étois dans la bouteille: je demeurai sourd.

Ces petits mouvements passés, M. le duc d'Orléans, redressé sur son siège d'un demi-pied, dit à la compagnie, d'un ton encore plus ferme et plus de maître qu'à la première affaire, qu'il y en avoit une autre à proposer bien plus importante que celle qu'on venoit d'entendre. Ce prélude renouvela l'étonnement des visages, et rendit les assistants immobiles. Après un moment de silence, le régent dit qu'il avoit jugé le procès qui s'étoit élevé entre les princes du sang et les légitimés: ce fût le terme dont il usa sans y ajouter celui de prince; qu'il avoit eu alors ses raisons pour n'en pas faire davantage; mais qu'il n'étoit pas moins obligé de faire justice aux pairs de France . . . que, pour y prononcer, il avoit fait dresser la déclaration dont M. le garde des sceaux alloit faire la lecture, pour la faire enregistrer après au lit de justice que le roi alloit tenir.

Un silence profond succéda à un discours si peu attendu et qui commença à développer l'énigme de la sortie des bâtards. Il se peignit un brun sombre sur quantité de visages. La colère étincela sur celui des maréchaux de Villars et de Besons, d'Effiat, même du maréchal d'Estrées. Tallard devint stupide quelques moments, et le maréchal de Villeroy perdit toute contenance. Je ne pus voir celle du maréchal d'Huxelles, que je regrettai beaucoup, ni du duc de Noailles que de biais

par-ci, par-là. J'avois la mienne à composer, sur qui tous les yeux passoient successivement. J'avois mis sur mon visage une couche de plus de gravité et de modestie. Je gouvernois mes yeux avec lenteur, et ne regardois qu'horizontalement pour le plus haut. Dès que le régent ouvrit la bouche sur cette affaire, M. le Duc m'avoit jeté un regard triomphant, qui pensa démonter tout mon sérieux, qui m'avertit de le redoubler et de ne m'exposer plus à trouver ses yeux sous les miens. Contenu de la sorte, attentif à dévorer l'air de tous, présent à tout et à moi-même, immobile, collé sur mon siège, compassé de tout mon corps, pénétré de tout ce que la joie peut imprimer de plus sensible et de plus vif, du trouble le plus charmant, d'une jouissance la plus démesurément et la plus persévéramment souhaitée, je suois d'angoisse de la captivité de mon transport, et cette angoisse même étoit d'une volupté que je n'ai jamais ressentie ni devant ni depuis ce beau jour. Que les plaisirs des sens sont inférieurs à ceux de l'esprit, et qu'il est véritable que la proportion des maux est celle-là même des biens qui les finissent.

Un moment après que le régent eut cessé de parler il dit au garde des sceaux de lire la déclaration. Il la lut tout de suite, sans discourir auparavant, comme il avoit fait dans l'affaire précédente. Pendant cette lecture qu'aucune musique ne pouvoit égaler à mes oreilles, mon attention fut partagée à reconnoître si elle étoit entièrement la même que Millain avoit dressée et qu'il m'avoit montrée, et j'eus la satisfaction de la trouver la même parfaitement, et à examiner l'impression qu'elle faisoit sur les assistants; peu d'instants me découvrirent, par la nouvelle altération de leurs visages, ce qui se passoit dans leur âme, et peu

d'autres m'avertirent, à l'air de désespoir qui saisit le maréchal de Villeroy, et de fureur qui surprit Villars, qu'il falloit apporter un remède à ce que le désordre, dont ils ne paroissoient plus les maîtres, pouvoit leur arracher. Je l'avois dans ma poche et je l'en tirai alors. C'étoit notre requête contre les bâtards que je mis devant moi sur la table et que j'y laissai ouverte au dernier feuillet, qui contenoit toutes nos signatures imprimées en gros caractères majuscules. Elles furent incontinent regardées par ces deux maréchaux et reconnues sans doute, au farouche abattu de leurs yeux qui succéda sur-le-champ et qui éteignit je ne sais quel air de menace, surtout dans le maréchal de Villars. Mes deux voisins me demandèrent ce que c'étoit que ce papier, je le leur dis en leur montrant les signatures. Chacun regarda ce bizarre papier sans que personne s'informât d'une chose si reconnoissable, et que la seule facilité du voisinage me l'avoit fait demander par le prince de Conti et le duc de Guiche, deux hommes qui, chacun fort différemment l'un de l'autre, ne voyoient guère ce qu'ils voyoient. . . .

Les avis pris presque aussitôt que demandés, M. le duc d'Orléans dit:

« Messieurs, voilà donc qui a passé; la justice est faite, et les droits de MM. les pairs en sûreté. J'ai à présent un acte de grâce à vous proposer, et je le fais avec d'autant plus de confiance, que j'ai eu soin de consulter les parties intéressées, qui y veulent bien donner les mains, et que je l'ai fait dresser en sorte qu'il ne peut blesser personne. Ce que je vais exposer regarde la seule personne de M. le comte de Toulouse. Personne n'ignore combien il a désapprouvé tout ce qui a été fait en leur faveur, et qu'il ne l'a soutenu depuis la régence que par respect pour la volonté du feu

roi. Tout le monde aussi connoît sa vertu, son mérite, son application, sa probité, son désintéressement. Cependant je n'ai pu éviter de le comprendre dans la déclaration que vous venez d'entendre. La justice ne fournit point d'exception en sa faveur, et il falloit assurer le droit des pairs. Maintenant qu'il ne peut plus souffrir d'atteinte, j'ai cru pouvoir rendre par grâce au mérite ce que j'ôte par équité à la naissance, et faire une exception personnelle de M. le comte de Toulouse, qui, en confirmant la règle, le laissera lui seul dans tous les honneurs dont il jouit, à l'exclusion de tous autres, et sans que cela puisse passer à ses enfants s'il se marie et qu'il en ait, ni être tiré à conséquence pour personne sans exception. J'ai le plaisir que les princes du sang y consentent, et que ceux des pairs à qui j'ai pu m'en ouvrir sont entrés dans mes sentiments et ont bien voulu même m'en prier. Je ne doute point que l'estime qu'il s'est acquise ici ne vous rende cette proposition agréable. » Et se tournant au garde des sceaux: « Monsieur, continua-t-il, voulez-vous bien lire la déclaration? » lequel, sans rien ajouter, se mit incontinent à la lire.

J'avois pendant le discours de Son Altesse Royale porté toute mon attention à examiner l'impression qu'il faisoit sur les esprits. L'étonnement qu'il y causa fut général; il fut tel, qu'il sembloit, à voir ceux à qui il s'adressoit, qu'ils ne le comprenoient pas, et ils ne s'en remirent point de toute la lecture. Ceux surtout que la précédente avoit le plus affligés témoignèrent à celle-ci une consternation qui fit le panégyrique de cette distinction des deux frères, en ce qu'en affligeant davantage ceux de ce parti, ce premier mouvement involontaire marquoit le parti même, non l'affection des personnes, qui leur eût été ici un motif

de consolation, au lieu que ce leur fut une très vive irritation de douleur, par l'approfondissement où cette distinction plongeoit le duc du Maine et le privoit du secours de son frère, au moins avec grâce de la part d'un cadet si hautement distingué. Je triomphai en moi-même d'un succès si évidemment démontré, et je ne reçus pas trop bien le duc de Guiche, qui me témoigna le désapprouver. Villeroy confondu, Villars rageant, Effiat roulant les yeux, Estrées hors de soi de surprise, furent les plus marqués. Tallard, la tête en avant, suçoit pour ainsi dire toutes les paroles du régent à mesure qu'elles étoient proférées, et toutes celles de la déclaration à mesure que le garde des sceaux la lisoit. Noailles, éperdu en lui-même, ne le cachoit pas même au dehors. Huxelles, tout occupé à se rendre maître de soi, ne sourcilloit pas. Je partageai mon application entre le maintien de l'assistance et la lecture de la déclaration, et j'eus la satisfaction de l'entendre parfaitement conforme à celle que le duc de La Force avoit dressée, et avec les deux clauses expresses du consentement des princes du sang et à la réquisition des pairs, que j'y fis insérer sous prétexte d'assurer à toujours l'état personnel du comte de Toulouse, et en effet pour mettre le droit des pairs en sûreté avec honneur, clauses qui réveillèrent d'une dose de plus les affections de ceux dont je viens de parler.

La déclaration lue, M. le duc d'Orléans la loua en deux mots, et dit après au garde des sceaux d'opiner. Il le fit en deux mots, à la louange du comte de Toulouse. M. le Duc, après quelques louanges du même, témoigna sa satisfaction par estime et par amitié. M. le prince de Conti ne dit que deux mots. Après lui, je témoignai à Son Altesse Royale ma joie de lui voir concilier la

justice et la sûreté du droit des pairs avec la grâce inouïe qu'il faisoit à la vertu de M. le comte de Toulouse, qui la méritoit par sa modération, sa vérité, son attachement au bien de l'Etat; que plus il avoit reconnu l'injustice du rang auquel il avoit été élevé, plus il s'en rendoit digne, plus il étoit avantageux aux pairs de céder le personnel au mérite, lorsque cette exception étoit renfermée à sa seule personne, avec les précautions si formelles et si législatives contenues dans la déclaration, et de contribuer ainsi du nôtre volontairement à une élévation sans exemple, d'autant plus flatteuse qu'elle n'avoit de fondement que la vertu, pour exciter cette même vertu de plus en plus au service et à l'utilité de l'État; que j'opinois donc avec joie à l'enregistrement de la déclaration, et que je ne craignois point d'y ajouter les très humbles remercîments des pairs, puisque j'avois l'honneur de me trouver l'ancien de ceux qui étoient présents. En fermant la bouche, je jetai les yeux vis-à-vis de moi, et je remarquai aisément que mon applaudissement n'y plaisoit pas, et peut-être mon remercîment encore moins. Ils y opinèrent en baissant la tête à un coup si sensible; fort peu marmottèrent je ne sais quoi entre leurs dents, mais le coup de foudre sur la cabale fut de plus en plus senti, et à mesure que la réflexion succéda à la première surprise, à mesure aussi une douleur aigre et amère se manifesta sur les visages d'une manière si marquée, qu'il fut aisé de juger qu'il étoit temps de frapper.

Les opinions finies, M. le Duc me jeta une œillade brillante, et voulut parler; mais le garde des sceaux, qui, à son côté, ne s'en aperçut pas, voulant aussi dire quelque chose, M. le duc d'Orléans lui dit que M. le Duc vouloit parler, et tout de suite, sans lui en donner le temps, et se redressant avec

majesté sur son siège: « Messieurs, dit-il, M. le Duc a une proposition à vous faire; je l'ai trouvée juste et raisonnable; je ne doute pas que vous n'en jugiez comme moi. » Et se tournant vers lui: « Monsieur, lui dit-il, voulez-vous bien l'expliquer? » Le mouvement que ce peu de paroles jeta dans l'assemblée est inexprimable. Je crus voir des gens poursuivis de toutes parts et surpris d'un ennemi nouveau qui naît du milieu d'eux dans l'asile où ils arrivent hors d'haleine: « Monsieur, dit M. le Duc, en s'adressant au régent à l'ordinaire, puisque vous faites justice à MM. les ducs, je crois être en droit de vous la demander pour moi-même: le feu roi a donné l'éducation de Sa Majesté à M. le duc du Maine. J'étois mineur, et dans l'idée du feu roi M. du Maine étoit prince du sang et habile à succéder à la couronne. Présentement je suis majeur, et non seulement M. du Maine n'est plus prince du sang, mais il est réduit à son rang de pairie. M. le maréchal de Villeroy est aujourd'hui son ancien et le précède partout: il ne peut donc plus demeurer gouverneur du roi, sous la surintendance de M. du Maine. Je vous demande cette place, que je ne crois pas qui puisse être refusée à mon âge, à ma qualité, ni à mon attachement pour la personne du roi et pour l'État. J'espère, ajouta-t-il en se tournant vers sa gauche, que je profiterai des leçons de M. le maréchal de Villeroy pour m'en bien acquitter, et mériter son amitié. »

A ce discours, M. le maréchal de Villeroy fit presque le plongeon, dès qu'il entendit prononcer le mot de surintendance de l'éducation; il s'appuya le front sur son bâton, et demeura plusieurs moments en cette posture. Il parut même qu'il n'entendit rien du reste du discours. Villars, Besons, Effiat ployèrent les épaules comme gens

qui ont reçu les derniers coups; je ne pus voir personne de mon côté que le seul duc de Guiche, qui approuva à travers son étonnement prodigieux. Estrées revint à soi le premier, se secoua, s'ébroua, regarda la compagnie comme un homme qui revient de l'autre monde.

Dès que M. le Duc eut fini, M. le duc d'Orléans passa des yeux toute la compagnie en revue, puis dit que la demande de M. le Duc étoit juste; qu'il ne croyoit pas qu'elle pût être refusée; qu'on ne pouvoit faire le tort à M. le maréchal de Villeroy de le laisser sous M. du Maine, puisqu'il le précédoit à cette heure; que la surintendance de l'éducation du roi ne pouvoit être plus dignement remplie que de la personne de M. le Duc, et qu'il étoit persuadé que cela iroit tout d'une voix, et tout de suite demanda l'avis à M. le prince de Conti, qui opina en deux mots, après au garde des sceaux, qui ne fut pas plus long, ensuite à moi. Je dis seulement, en regardant M. le Duc, que j'y opinois de tout mon cœur. Tous les autres, excepté M. de La Force qui dit un mot, opinèrent sans parler, en s'inclinant simplement, les maréchaux à peine, d'Effiat aussi, ses yeux et ceux de Villars étincelant de fureur.

Les opinions prises, le régent, se tournant vers M. le Duc: « Monsieur, lui dit-il, je crois que vous voulez lire ce que vous avez dessein de dire au roi au lit de justice. » Là-dessus M. le Duc le lut tel qu'il est imprimé. Quelques moments de silence morne et profond succédèrent à cette lecture, pendant lesquels le maréchal de Villeroy pâle et agité, marmottoit tout seul. Enfin, comme un homme qui prend son parti, il se tourna vers le régent, la tête basse, les yeux mourants, la voix foible. « Je ne dirai que ces deux mots-là, dit-il: voilà toutes les dispositions

du roi renversées, je ne le puis voir sans douleur. M. du Maine est bien malheureux. — Monsieur, répondit le régent d'un ton vif et haut, M. du Maine est mon beau-frère, mais j'aime mieux un ennemi découvert que caché. » A ce grand mot plusieurs baissèrent la tête. Effiat secoua fort la sienne de côté et d'autre. Le maréchal de Villeroy fut près de s'évanouir, les soupirs commencèrent vis-à-vis de moi à se faire entendre par-ci, par-là, comme à la dérobée; chacun sentit qu'à ce coup le fourreau étoit jeté et ne savoit plus s'il y auroit d'enrayure. . . .

3° *Avant le lit de Justice*

Peu après, des Granges entra et vint dire à M. le duc d'Orléans que le parlement étoit en marche, à pied, et commençoit à déboucher le palais. Cette nouvelle rafraîchit fort le sang à la compagnie, plus encore à M. le duc d'Orléans qu'à aucun autre.

Des Granges retiré, avec ordre d'avertir quand le parlement approcheroit, M. le duc d'Orléans dit au garde des sceaux que, lorsqu'il proposeroit au lit de justice l'affaire des légitimés, il eût soin de le faire en sorte qu'on ne fût pas un moment en suspens sur l'état du comte de Toulouse, parce qu'ayant dessein de le rétablir au même instant, il ne convenoit pas qu'il souffrît la moindre flétrissure. Ce soin si marqué, et en de tels termes, frappa un nouveau coup sur l'aîné des deux frères, et j'observai bien que ses partisans en parurent accablés de nouveau. Le régent fit encore souvenir le garde des sceaux de ne pas manquer de faire faire les enregistrements au lit de justice, la séance tenant, et sous ses yeux; et l'importance de cette dernière consommation, en présence du roi, fut très remarquée.

Ensuite le régent dit, d'un air libre, aux prési-

dents des conseils de rapporter leurs affaires, mais aucun n'ayant été averti d'en apporter, quoique l'ordre en eût été donné, tous avoient jugé qu'il ne s'agissoit que de la cassation des arrêts du parlement, et pas un n'en avoit. Le maréchal de Villars dit qu'il pouvoit en rapporter une, quoiqu'il n'en eût pas les papiers, et en effet il en rendit un compte le plus juste et le plus net que je lui eusse encore entendu rendre d'aucune autre, car cette fonction n'étoit pas son fort. Je fus infiniment surpris qu'il s'en acquittât de la sorte dans une agitation d'esprit aussi étrange que celle où je le voyois, soit que cette agitation même y contribuât, en réveillant fortement ses idées et sa facilité de parler, soit effort de réflexion et de prudence, pour paroître plus à soi-même. Il ne fut pas même trop court; mais quoique rapportant très bien, je crois que peu l'entendirent. On étoit trop fortement occupé de choses peu intéressantes, et chacun fut de son avis sans parler. Ce fut un bonheur pour ceux qui avoient des affaires, de n'être pas rapportés ce jour-là; peu de rapporteurs peut-être eussent su ce qu'ils auroient dit, et moins encore d'auditeurs.

Le conseil fini de la sorte faute de matière, il se fit un mouvement pour le lever à l'ordinaire. Je m'avançai par-devant M. le prince de Conti sur la table à M. le duc d'Orléans qui m'entendit, et qui pria la compagnie de demeurer en place. La Vrillière, par son ordre, sortit aux nouvelles, mais rien ne paroissoit encore. Il étoit un peu plus de dix heures. On resta ainsi une bonne demi-heure en place avec assez de silence, chacun avec ses voisins, se parlant peu entre soi. Après, l'inquiétude commença à prendre quelques-uns qui se levèrent pour aller vers les fenêtres. M. le duc d'Orléans les contint tant qu'il put; mais des Granges étant venu dire que le premier président étoit déjà

arrivé en carrosse, et que le parlement s'avançoit assez près, à peine fut-il retiré, que le conseil se leva par parties, et qu'il n'y eut plus moyen de le retenir. M. le duc d'Orléans se leva enfin lui-même, et tout ce qu'il put fut de défendre tout haut que qui que ce soit sortît sous quelque prétexte que ce pût être, ce qu'il répéta deux ou trois fois ensuite en divers temps. . . .

Je le quittai après, et vis les maréchaux de Villeroy et de Villars assis auprès d'Effiat, se parlant moins que réfléchissant ensemble en gens pris au dépourvu, enragés, mais abattus. Besons et le maréchal d'Estrées après s'y joignirent, puis ils se séparèrent, et se rapprochèrent, en sorte que les deux, trois, ou les quatre ensemble, ne furent presque point mêlés avec d'autres. Tallard les joignit, non ensemble, mais quelques-uns d'eux par-ci, par-là, courtement et à la dérobée; Huxelles aussi, et Le Pelletier; le garde des sceaux, assez seul, méditant son affaire, souvent avec M. le duc d'Orléans et M. le Duc, quelquefois avec moi, souvent avec La Vrillière, quand il joignoit quelqu'un. Je me promenois cependant lentement et incessamment sans m'attacher à personne, pour essayer que rien ne m'échappât, avec une attention principale aux portes. Je me servis de ce long toupillage pour parler aux uns et aux autres, passer continuellement auprès des suspects, pour écumer et interrompre leurs conciliabules, d'Antin, fort seul, souvent joint par le duc de Noailles. Celui-ci avoit repris sa façon du matin, de me suivre toujours des yeux. Il avoit l'air consterné, agité, et une contenance fort embarrassée, lui ordinairement si libre et si maître du tripot. D'Antin me prit à part pour me témoigner son embarras d'assister au lit de justice, par rapport aux bâtards, et me consulter s'il hasarderoit de demander au

régent de l'en dispenser. Sa situation à cet égard me fit juger que cela pouvoit se faire. Il me pria de m'en charger; je ne pus le faire sitôt, parce que le colloque d'Effiat et des siens me parut se forlonger, et que je m'en allai vers eux. Je m'y assis même un peu. D'Effiat, d'abordée, ne put s'empêcher de me dire que nous venions d'entendre d'étranges résolutions; qu'il ne savoit qui les avoit conseillées; qu'il prioit Dieu que M. le duc d'Orléans s'en trouvât bien. Je lui répondis que ces résolutions-là étoient assurément fortes et bien grandes; que cela même me faisoit juger qu'il falloit que les raisons qui y avoient déterminé le fussent également; que j'en étois dans la même surprise et dans les mêmes souhaits. Le maréchal de Villeroy poussa des soupirs profonds, et fit quelques exclamations vides et muettes, qu'il soutint de secoûments de perruque. Villars parla un peu plus, blâma aigrement, mais courtement, laissa voir son désespoir sur le duc du Maine; mais il débiaisa sur le parlement, pour moins montrer sa vraie douleur. Je payai de mines et de gestes, je ne contredis rien, mais je ne dis rien aussi, parce que je ne m'étois pas mis là pour parler ni persuader, mais pour voir et entendre. De tout ce que j'ouïs d'eux, je recueillis que c'étoit gens en désarroi, de cabale non préparée, qui n'espéroient rien du parlement, aussi peu préparé qu'eux. . . .

A peine eus-je fait avec Tallard, que La Vrillière, qui me guettoit depuis quelques moments, me prit à part. Il s'étoit aperçu sans doute de ma liaison nouvelle avec M. le Duc, qui n'avoit que trop paru avant et depuis le conseil fini, outre la visite qu'il lui avoit faite la veille, sur la réduction des bâtards au rang de leurs pairies. La Vrillière donc me pria de témoigner à M. le Duc sa satisfaction et sa joie, et de l'assurer de son attachement, parce qu'il

n'osoit aller lui parler devant le monde. Jamais compliment ne fut plus de courtisan. La Vrillière étoit tout feu roi, conséquemment tout bâtard, lié avec eux la Maintenon, leur ébreneuse,[1] qui, pour le dire en passant, tomba bien malade et pleura bien plus longtemps et plus amèrement cette déconfiture de son bel ouvrage, qu'elle n'avoit fait la mort du feu roi dont sa santé ne fut pas même altérée. La Vrillière avoit eu des prises avec M. le Duc sur la Bourgogne, où il avoit eu les ongles rognés, de manière qu'il avoit besoin de se raccommoder avec un prince à qui il voyoit prendre un commencement de grand vol. Je m'en acquittai volontiers.

Cependant, on s'ennuyoit fort de la lenteur du parlement, et on envoyoit souvent aux nouvelles. Plusieurs, tentés de sortir, peut-être de jaser, se proposèrent; mais le régent ne voulut laisser sortir que La Vrillière, et voyant que le désir de sortir croissoit, il se mit lui-même à la porte. J'eus avec lui plusieurs entretiens sur les remarques des divers personnages, avec M. le Duc, avec le garde des sceaux. Je fis réitérer plusieurs fois au régent la défense de sortir. Dans un de ces courts entretiens à l'écart, je lui parlai de la douleur qu'auroit Mme la duchesse d'Orléans; combien il y devoit compatir, et la laisser libre, et qu'il ne devoit avoir rien de plus pressé que de lui écrire une lettre pleine de tendresse. Je lui proposai même de l'écrire sur la table du conseil, tandis qu'il n'avoit rien à faire, mais il me dit qu'il n'y avoit pas moyen parmi tout ce monde. Il fut assez aisément disposé à compatir à sa peine, mais il m'en parut assez peu touché néanmoins, il me promit de lui écrire dans la journée, au premier moment de liberté qu'il auroit. J'étois inquiet de ce que faisoient les bâtards, mais

[1] Expression triviale pour désigner une nourrice.

je n'osois trop le lui marquer. Il parloit aux uns et aux autres d'un air libre, comme dans une journée ordinaire, et il faut dire qu'il fut le seul de tous qui conserva cette sérénité sans l'affecter.

4° *Pendant le lit de Justice*

Enfin le parlement arriva, et, comme des enfants, nous voilà tous aux fenêtres. Il venoit en robes rouges, deux à deux, par la grande porte de la cour qu'il croisa pour aller gagner la salle des Ambassadeurs, où le premier président, venu en carrosse avec le président d'Aligre, les attendoit. Il avoit traversé de la petite cour d'auprès, pour avoir moins de chemin à faire à pied. Tandis que nos deux fenêtres s'entassoient de spectateurs, j'eus soin de ne pas perdre de vue le dedans du cabinet, à cause des conférences et de peur des sorties. Des Granges vint à diverses fois dire à quoi les choses en étoient, sans qu'il y eût de difficultés, moi toujours me promenant et considérant tout avec attention. Soit besoin, soit désir du défendu, quelques-uns demandèrent l'un après l'autre à sortir pour des besoins. Le régent le permit à condition du silence et du retour sur-le-champ. Il proposa même à La Vrillière de s'aller précautionner en même temps que le maréchal d'Huxelles et quelques autres suspects; mais en effet pour ne les perdre pas de vue, et il l'entendit et l'exécuta très bien. J'en usai de même avec les maréchaux de Villars et Tallard, et, ayant vu Effiat ouvrant la petite porte du roi pour le maréchal de Villeroy, j'y courus, sous prétexte de lui aider, mais au vrai pour empêcher qu'il ne parlât à la porte et qu'il n'envoyât quelques messages aux bâtards. J'y restai même avec Effiat jusqu'à ce que le maréchal de Villeroy fût rentré, pour éviter le même inconvénient à cette autre ouverture de la

porte, que je refermai bien après; et il faut avouer que cette occupation de tête et de corps, d'examen et d'attention continuelle à interrompre, à prévenir, à être en garde sur toute une vaste pièce et un nombre de gens qu'on veut contenir et déranger sans qu'il y paroisse, ne fut pas un petit soin ni une petite fatigue. M. le duc d'Orléans, M. le Duc et La Vrillière en portoient leur part, qui ne diminuoit guère la mienne.

Enfin le parlement en place, les pairs arrivés, et les présidents ayant été en deux fois prendre leurs fourrures derrière des paravents disposés dans la pièce voisine, des Granges vint avertir que tout étoit prêt. Il avoit été agité si le roi dîneroit en attendant, et j'avois obtenu que non, dans la crainte qu'entrant aussitôt après au lit de justice, et ayant mangé avant son heure ordinaire, il ne se trouvât mal, qui eût été un grand inconvénient. Dès que des Granges eut annoncé au régent qu'il pouvoit se mettre en marche, Son Altesse Royale lui dit de faire avertir le parlement, pour la députation à recevoir le roi, au lieu du bout de la pièce des Suisses, où elle avoit été réglée, et dit tout haut à la compagnie qu'il falloit aller prendre le roi.

A ces paroles, je sentis un trouble de joie du grand spectacle qui s'alloit passer en ma présence, qui m'avertit de redoubler mon attention sur moi. J'avois averti Villars de marcher avec nous, et Tallard de se joindre aux maréchaux de France, et de céder à ses anciens, parce qu'en ces occasions les ducs vérifiés n'existent pas. Je tâchai de me munir de la plus forte dose que je pus de sérieux, de gravité, de modestie. Je suivis M. le duc d'Orléans, qui entra chez le roi par la petite porte, et qui trouva le roi dans son cabinet. Chemin faisant, le duc d'Albret et quelques autres me firent des compliments très marqués, avec grand désir de

découvrir quelque chose. Je payai de politesse, de plaintes de la foule, de l'embarras de mon habit, et je gagnai le cabinet du roi.

Il étoit sans manteau ni rabat, vêtu à son ordinaire. Après que M. le duc d'Orléans eut été quelques moments auprès de lui, il lui demanda s'il lui plaisoit d'aller: aussitôt on fit faire place. Le peu de courtisans revenus là, faute d'avoir trouvé où se fourrer dans le lieu de la séance, s'écarta, et je fis signe au maréchal de Villars, qui prit lentement le chemin de la porte, le duc de La Force derrière lui, et moi après, qui observai bien de marcher immédiatement avant M. le prince de Conti. M. le Duc le suivoit, et M. le duc d'Orléans après. Derrière lui les huissiers de la chambre du roi avec leurs masses, puis le roi environné des quatre capitaines des gardes du corps, du duc d'Albret grand chambellan, et du maréchal de Villeroy son gouverneur. Derrière, venoit le garde des sceaux, parce qu'il n'étoit pas enregistré au parlement, puis les maréchaux d'Estrées, Huxelles, Tallard et Besons, qui ne pouvoient entrer en séance qu'à la suite, et non devant Sa Majesté. Ils étoient suivis de ceux des chevaliers de l'ordre et des gouverneurs et lieutenants généraux des provinces qu'on avoit avertis pour le cortège du roi, qui devoient seoir en bas, découverts et sans voix, sur le banc des baillis. On prit en cet ordre le chemin de la terrasse jusqu'à la salle des Suisses, au bas de laquelle se trouva la députation du parlement, de quatre présidents à mortier et de quatre conseillers à l'accoutumée.

Tandis qu'ils s'approchèrent du roi, je dis au duc de La Force et au maréchal de Villars que nous ferions mieux d'aller toujours nous mettre en place, pour éviter l'embarras de l'entrée avec le roi. Ils me suivirent alors un à un en rang d'ancienneté,

marchant en cérémonie. Il n'y avoit que nous trois à pouvoir marcher comme nous fîmes, parce que d'Antin n'y venoit pas; le duc de Guiche étoit démis, Tallard point pair, et les quatre capitaines des gardes étoient autour du roi avec le bâton en ces grandes cérémonies. . . .

Comme le parlement étoit en place et que le roi alloit arriver, j'entrai par la même porte. Le passage se trouva assez libre, les officiers des gardes du corps me firent faire place, et au duc de La Force, et au maréchal de Villars, qui me suivoient un à un. Je m'arrêtai un moment en ce passage, à l'entrée du parquet, saisi de joie de voir ce grand spectacle, et les moments si précieux s'approcher. J'en eus besoin aussi, afin de me remettre assez pour voir distinctement ce que je considérois, et pour reprendre une nouvelle couche de sérieux et de modestie. Je m'attendois bien que je serois attentivement examiné par une compagnie dont on avoit pris soin de ne me pas faire aimer, et par le spectateur curieux, dans l'attente de ce qui alloit éclore d'un secret si profond, dans une si importante assemblée, mandée si fort à l'instant. De plus, personne n'y pouvoit ignorer que je n'en fusse instruit, du moins par le conseil de régence dont je sortois.

Je ne me trompai pas: sitôt que je parus, tous les yeux s'arrêtèrent sur moi. J'avançai lentement vers le greffier en chef, et reployant entre les deux bancs, je traversai la largeur de la salle pardevant les gens du roi qui me saluèrent d'un air riant, et je montai nos trois marches des sièges hauts où tous les pairs, que je marque, étoient en place, qui se levèrent, dès que j'approchai du degré; je les saluai avec respect du haut de la troisième marche. En m'avançant lentement, je pris La Feuillade par l'épaule, quoique sans liaison

avec lui, et lui dis à l'oreille de me bien écouter et de prendre garde à ne pas donner signe de vie; qu'il alloit entendre une déclaration à l'égard du parlement, après laquelle il y en auroit deux autres; qu'enfin nous touchions aux plus heureux moments et les plus inespérés; que les bâtards étoient réduits au simple rang d'ancienneté de leurs pairies, le comte de Toulouse seul rétabli sans conséquence, pas même pour ses enfants. La Feuillade fut un instant sans comprendre, et saisi de joie à ne pouvoir parler. Il se serra contre moi, et comme je le quittois, il me dit: « Mais comment, le comte de Toulouse? — Vous le verrez, » lui répondis-je, et passai; mais en passant devant le duc d'Aumont, je me souvins de ce beau rendez-vous qu'il avoit pour l'après-dînée ou le lendemain, avec M. le duc d'Orléans, pour le raccommoder avec le parlement, et finir galamment tous ces malentendus, et je ne pus m'empêcher, en le bien regardant, de lui lâcher un sourire moqueur. Je m'arrêtai entre M. de Metz, duc de Coislin, et le duc de Tresmes, à qui j'en dis autant. Le premier renifla, l'autre fut ravi et me le fit répéter d'aise et de surprise. J'en dis autant au duc de Louvigny, qui n'en fut pas si étonné que les autres, mais au moins aussi transporté. Enfin, j'arrivai à ma place entre les ducs de Sully et de La Rochefoucauld. Je les saluai, et nous nous assîmes tout de suite; je donnai un coup d'œil au spectacle, et tout aussitôt je fis approcher les têtes de mes deux voisins de la mienne, à qui j'annonçai la même chose. Sully y fut sensible au dernier point; l'autre me demanda sèchement pourquoi l'exception du comte de Toulouse. J'avois plusieurs raisons de réserve avec lui, et bien que depuis l'arrêt de préséance que j'avois obtenu sur lui, il en eût parfaitement usé à cet égard, je

sentois bien que cette préséance lui faisoit mal au cœur. Je me contentai donc de lui répondre que je n'en savois rien, et sur le fait, ce que je pus pour le lui faire goûter. Mais, s'il trouvoit ma préséance indigeste, il pardonnoit beaucoup moins au comte de Toulouse d'avoir eu sa charge de grand veneur. Son froid fut tel, que je ne pus m'empêcher de lui en demander la cause, et de le faire souvenir de toute l'ardeur qu'il avoit témoignée sur cette même affaire dans nos premières assemblées chez M. de Luxembourg, au temps qu'il avoit la goutte, et dans les autres dont notre requête contre les bâtards étoit sortie et dont il alloit, au delà de nos espérances, voir enregistrer les conclusions. Il répondit ce qu'il put, toujours sec et morne; je ne pris plus la peine de lui parler.

Assis en place dans un lieu élevé, personne devant moi aux hauts des sièges, parce que le banc redoublé pour les pairs, qui n'auroient pas eu place sur le nôtre, n'avançoit pas jusqu'au duc de La Force, j'eus moyen de bien considérer tous les assistants. Je le fis aussi de toute l'étendue et de tout le perçant de mes yeux. Une seule chose me contraignit, ce fut de n'oser me fixer à mon gré sur certains objets particuliers; je craignois le feu et le brillant significatif de mes regards si goûtés; et plus je m'apercevois que je rencontrois ceux de presque tout le monde sous les miens, plus j'étois averti de sevrer leur curiosité par ma retenue. J'assenai néanmoins une prunelle étincelante sur le premier président et le grand banc, à l'égard duquel j'étois placé à souhait. Je la promenai sur tout le parlement; j'y vis un étonnement, un silence, une consternation auxquels je ne me serois pas attendu, qui me fut de bon augure. Le premier président, insolemment abattu, les présidents déconcertés, attentifs à tout considérer, me

fournissoient le spectacle le plus agréable. Les simples curieux, parmi lesquels je range tout ce qui n'opine point, ne paroissoient pas moins surpris, mais sans l'égarement des autres, et d'une surprise calme; en un mot, tout sentoit une grande attente, et cherchoit à l'avancer en devinant ceux qui sortoient du conseil.

Je n'eus guère de loisir en cet examen, incontinent le roi arriva. Le brouhaha de cette entrée dans la séance, qui dura jusqu'à ce que Sa Majesté, et tout ce qui l'accompagnoit, fût en place, devint une autre espèce de singularité. Chacun cherchoit à pénétrer le régent, le garde des sceaux et les principaux personnages. La sortie des bâtards du cabinet du conseil avoit redoublé l'attention, mais tous ne le savoient pas, et tous alors s'aperçurent de leur absence. La consternation des maréchaux, de leur doyen sur tous dans sa place de gouverneur du roi, fut évidente. Elle augmenta l'abattement du premier président, qui, ne voyant point là son maître, le duc du Maine, jeta un regard affreux sur M. de Sully et sur moi, qui occupions les places des deux frères précisément. En un instant tous les yeux de l'assemblée se posèrent tout à la fois sur nous, et je remarquai que le concentrement et l'air d'attente de quelque chose de grand redoubla sur tous les visages. Celui du régent avoir un air de majesté douce, mais résolue, qui lui fut tout nouveau, des yeux attentifs, un maintien grave mais aisé; M. le Duc, sage, mesuré, mais environné de je ne sais quel brillant qui ornoit toute sa personne et qu'on sentoit retenu. M. le prince de Conti triste, pensif, voyageant peut-être en des espaces éloignés. Je ne pus guère, pendant la séance, les voir qu'à reprises et sous prétexte de regarder le roi, qui étoit sérieux, majestueux, et en même temps le plus joli qu'il

fût possible, grave avec grâce dans tout son maintien, l'air attentif et point du tout ennuyé, représentant très bien et sans aucun embarras.

Quand tout fut posé et rassis, le garde des sceaux demeura quelques minutes dans sa chaire, immobile, regardant en dessous, et ce feu d'esprit qui lui sortoit des yeux sembloit percer toutes les poitrines. Un silence extrême annonçoit éloquemment la crainte, l'attention, le trouble, la curiosité de toutes les diverses attentes. Ce parlement, qui sous le feu roi même avoit souvent mandé ce même d'Argenson et lui avoit, comme lieutenant de police, donné ses ordres debout et découvert à la barre; ce parlement, qui depuis la régence avoit déployé sa mauvaise volonté contre lui, jusqu'à donner tout à penser, et qui retenoit encore des prisonniers et des papiers pour lui donner de l'inquiétude; ce premier président, si supérieur à lui, si orgueilleux, si fier de son duc du Maine, si fort en espérance des sceaux; ce Lamoignon qui s'étoit vanté de le faire pendre à sa chambre de justice, où lui-même s'étoit si complètement déshonoré, ils le virent revêtu des ornements de la première place de la robe, les présider, les effacer, et entrant en fonction, les remettre en leur devoir et leur en faire leçon publique et forte, dès la première fois qu'il se trouvoit à leur tête. On voyoit ces vains présidents détourner leurs regards de dessus cet homme qui imposoit si fort à leur morgue, et qui anéantissoit leur arrogance dans le lieu même d'où ils la tiroient, et rendus stupides par les siens qu'ils ne pouvoient soutenir.

Après que le garde des sceaux se fut, à la manière des prédicateurs, accoutumé à cet auguste auditoire, il se découvrit, se leva, monta au roi, se mit à genoux sur les marches du trône, à côté du milieu des mêmes marches où le grand cham-

bellan étoit couché sur des oreillers, et prit l'ordre du roi, descendit, se mit dans sa chaire et se couvrit. Il faut dire une fois pour toutes qu'il fit la même cérémonie à chaque commencement d'affaire, et pareillement avant de prendre les opinions sur chacune et après; qu'au lit de justice lui ou le chancelier ne parlent jamais au roi autrement, et qu'à chaque fois qu'il alla au roi en celui-ci, le régent se leva et s'en approcha pour l'entendre et suggérer les ordres. Remis en place après quelques moments de silence, il ouvrit cette grande scène par un discours. Le procès-verbal de ce lit de justice, fait par le parlement et imprimé,[1] qui est entre les mains de tout le monde, me dispensera de rapporter ici les discours du garde des sceaux, celui du premier président, ceux des gens du roi et les différentes pièces qui y furent lues et enregistrées. Je me contenterai seulement de quelques observations. Ce premier discours, la lecture des lettres de garde des sceaux et le discours de l'avocat général Blancmesnil qui la suivit, les opinions prises, le prononcé par le garde des sceaux, l'ordre donné, quelquefois réitéré, d'ouvrir, puis de tenir ouvertes les deux doubles portes, ne surprirent personne, ne servirent que comme de préface à tout le reste, à en aiguiser la curiosité de plus en plus, à mesure que les moments approchoient de la satisfaire.

Ce premier acte fini, le second fut annoncé par le discours du garde des sceaux, dont la force pénétra tout le parlement. Une consternation générale se répandit sur tous leurs visages. Presque

[1] Le recueil des *Anciennes lois françaises* (t. XXI, p. 159 et suiv.) contient les différents édits qui furent enregistrés dans ce lit de justice. On peut aussi comparer le *Journal de l'avocat Barbier*, à la date du mois d'août 1718. (Note de M. Chéruel.)

aucun de tant de membres n'osa parler à son voisin. Je remarquai seulement que l'abbé Pucelle, qui, bien que conseiller-clerc, étoit dans les bancs vis-à-vis de moi, fut toujours debout toutes les fois que le garde des sceaux parla, pour mieux entendre. Une douleur amère et qu'on voyoit pleine de dépit, obscurcit le visage du premier président. La honte et la confusion s'y peignit. Ce que le jargon du palais appelle le grand banc pour encenser les mortiers qui l'occupent, baissa la tête à la fois comme par un signal, et bien que le garde des sceaux ménageât le ton de sa voix, pour ne la rendre qu'intelligible, il le fit pourtant en telle sorte qu'on ne perdit dans toute l'assemblée aucune de ses paroles, dont aussi n'y en eut-il aucune qui ne portât. Ce fut bien pis à la lecture de la déclaration. Chaque période sembloit redoubler à la fois l'attention et la désolation de tous les officiers du parlement, et ces magistrats si altiers, dont les remontrances superbes ne satisfaisoient pas encore l'orgueil et l'ambition, frappés d'un châtiment si fort et si public, se virent ramenés au vrai de leur état avec cette ignominie, sans être plaints que de leur petite cabale. D'exprimer ce qu'un seul coup d'œil rendit dans ces moments si curieux, c'est ce qu'il est impossible de faire, et, si j'eus la satisfaction que rien ne m'échappa, j'ai la douleur de ne le pouvoir rendre. La présence d'esprit de Blancmesnil me surprit au dernier point. Il parla sur chaque chose où son ministère le requit, avec une contenance modeste et sagement embarrassée, sans être moins maître de son discours, aussi délicatement ménagé que s'il eût été préparé.

Après les opinions, comme le garde des sceaux eut prononcé, je vis ce prétendu grand banc s'émouvoir. C'étoit le premier président qui vouloit parler et faire la remontrance qui a paru pleine

de la malice la plus raffinée, d'impudence à l'égard du régent et d'insolence pour le roi. Le scélérat trembloit toutefois en la prononçant. Sa voix entrecoupée, la contrainte de ses yeux, le saisissement et le trouble visible de toute sa personne, démentoient ce reste de venin dont il ne put refuser la libation à lui-même et à sa compagnie. Ce fut là où je savourai avec toutes les délices qu'on ne peut exprimer, le spectacle de ces fiers légistes, qui osent nous refuser le salut, prosternés à genoux, et rendre à nos pieds un hommage au trône, tandis qu'assis et couverts, sur les hauts sièges aux côtés du même trône, ces situations et ces postures, si grandement disproportionnées plaident seules avec tout le perçant de l'évidence la cause de ceux qui, véritablement et d'effet, sont *laterales regis* contre ce *vas electum* du tiers état. Mes yeux fichés, collés sur ces bourgeois superbes, parcouroient tout ce grand banc à genoux ou debout, et les amples replis de ces fourrures ondoyantes à chaque génuflexion longue et redoublée, qui ne finissoit que par le commandement du roi par le bouche du garde des sceaux, vil petit gris qui voudroit contrefaire l'hermine en peinture, et ces têtes découvertes et humiliées à la hauteur de nos pieds. La remontrance finie, le garde des sceaux monta au roi, puis, sans prendre aucuns avis, se remit en place, jeta les yeux sur le premier président, et prononça: « Le roi veut être obéi, et obéi sur-le-champ. » Ce grand mot fut un coup de foudre qui atterra présidents et conseillers de la façon la plus marquée. Tous baissèrent la tête, et la plupart furent longtemps sans la relever. Le reste des spectateurs, excepté les maréchaux de France, parurent peu sensibles à cette désolation.

Mais ce ne fut rien que ce triomphe ordinaire en comparaison de celui qui l'alloit suivre immé-

diatement. Le garde des sceaux ayant, par ce dernier prononcé, terminé ce second acte, il passa au troisième. Lorsqu'il repassa devant moi, venant d'achever de prendre l'avis des pairs sur l'arrêt concernant le parlement, je l'avois averti de ne prendre point leur avis sur l'affaire qui alloit suivre, et il m'avoit répondu qu'il ne le prendroit pas. C'étoit une précaution que j'avois prise contre la distraction à cet égard. Après quelques moments d'intervalle depuis la dernière prononciation sur le parlement, le garde des sceaux remonta au roi, et, remis en place, y demeura encore quelques instants en silence. Alors tout le monde vit bien que l'affaire du parlement étant achevée, il y en alloit avoir une autre. Chacun, en suspens, tâchoit à la prévenir par la pensée. On a su depuis, que tout le parlement s'attendit à la décision du bonnet en notre faveur, et j'expliquerai après pourquoi il n'en fut pas mention. D'autres, avertis par leurs yeux de l'absence des bâtards, jugèrent plus juste qu'il alloit s'agir de quelque chose qui les regardoit; mais personne ne devina quoi, beaucoup moins toute l'étendue.

Enfin le garde des sceaux ouvrit la bouche, et dès la première période il annonça la chute d'un des frères et la conservation de l'autre. L'effet de cette période sur tous les visages est inexprimable. Quelque occupé que je fusse à contenir le mien, je n'en perdis pourtant aucune chose. L'étonnement prévalut aux autres passions. Beaucoup parurent aises, soit équité, soit haine pour le duc du Maine, soit affection pour le comte de Toulouse; plusieurs consternés. Le premier président perdit toute contenance; son visage, si suffisant et si audacieux, fut saisi d'un mouvement convulsif; l'excès seul de sa rage le préserva de l'évanouissement. Ce fut bien pis à la lecture de la déclara-

tion. Chaque mot étoit législatif et portoit une chute nouvelle. L'attention étoit générale, tenoit chacun immobile pour n'en pas perdre un mot, et les yeux sur le greffier qui lisoit. Vers le tiers de cette lecture, le premier président, grinçant le peu de dents qui lui restoient, se laissa tomber le front sur son bâton, qu'il tenoit à deux mains, et, en cette singulière posture et si marquée, acheva d'entendre cette lecture si accablante pour lui, si résurrective pour nous.

Moi cependant je me mourois de joie. J'en étois à craindre la défaillance; mon cœur, dilaté à l'excès, ne trouvoit plus d'espace à s'étendre. La violence que je me faisois pour ne rien laisser échapper étoit infinie, et néanmoins ce tourment étoit délicieux. Je comparois les années et les temps de servitude, les jours funestes où, traîné au parlement en victime, j'y avois servi de triomphe aux bâtards à plusieurs fois, les degrés divers par lesquels ils étoient montés à ce comble sur nos têtes; je les comparois, dis-je, à ce jour de justice et de règle, à cette chute épouvantable, qui du même coup nous relevoit par la force de ressort. Je repassois, avec le plus puissant charme, ce que j'avois osé annoncer au duc du Maine le jour du scandale du bonnet, sous le despotisme de son père. Mes yeux voyoient enfin l'effet et l'accomplissement de cette menace. Je me devois, je me remerciois de ce que c'étoit par moi qu'elle s'effectuoit. J'en considérois la rayonnante splendeur en présence du roi et d'une assemblée si auguste. Je triomphois, je me vengeois, je nageois dans ma vengeance; je jouissois du plein accomplissement des désirs les plus véhéments et les plus continus de toute ma vie. J'étois tenté de ne me plus soucier de rien. Toutefois je ne laissois pas d'entendre cette vivifiante lecture dont tous les mots réson-

noient sur mon cœur comme l'archet sur un instrument, et d'examiner en même temps les impressions différentes qu'elle faisoit sur chacun.

Au premier mot que le garde des sceaux dit de cette affaire, les yeux des deux évêques pairs rencontrèrent les miens. Jamais je n'ai vu surprise pareille à la leur, ni un transport de joie si marqué. Je n'avois pu les préparer à cause de l'éloignement de nos places, et ils ne purent résister au mouvement qui les saisit subitement. J'avalai par les yeux un délicieux trait de leur joie, et je détournai les miens des leurs, de peur de succomber à ce surcroît, et je n'osai plus les regarder.

Cette lecture achevée, l'autre déclaration en faveur du comte de Toulouse fut commencée tout de suite par le greffier, suivant le commandement que lui en avoit fait le garde des sceaux en les lui donnant toutes deux ensemble. Elle sembla achever de confondre le premier président et les amis du duc du Maine, par le contraste des deux frères. Celle-ci surprit plus que pas une, et à qui n'étoit pas au fait, la différence étoit inintelligible: les amis du comte de Toulouse ravis, les indifférents bien aises de son exception, mais la trouvant sans fondement et sans justice. Je remarquai des mouvements très divers et plus d'aisance à se parler les uns aux autres pendant cette lecture, à laquelle néanmoins on fut très attentif.

Les importantes clauses du consentement des princes du sang et de la réquisition des pairs de France réveillèrent l'application générale, et firent lever le nez au premier président de dessus son bâton, qui s'y étoit remis. Quelques pairs même, excités par M. de Metz, grommelèrent entre leurs dents, chagrins, à ce qu'ils expliquèrent à leurs confrères voisins, de n'avoir pas été consultés en

assemblée générale sur un fait de cette importance, sur lequel néanmoins on les faisoit parler et requérir. Mais quel moyen de hasarder un secret de cette nature dans une assemblée de pairs de tous âges, pour n'en rien dire de plus, encore moins d'y en discuter les raisons? Le très peu de ceux qui en furent choqués alléguèrent que ceux de la régence avoient apparemment répondu pour les autres sans mission, et cette petite jalousie les piquoit peut-être autant que la conservation au rang, etc., du comte de Toulouse. Cela fut apaisé aussitôt que né; mais rien en ce monde sans quelque contradiction.

Après que l'avocat général eut parlé, le garde des sceaux monta au roi, prit l'avis des princes du sang, puis vint au duc de Sully et à moi. Heureusement j'eus plus de mémoire qu'il n'en voulut avoir: aussi étoit-ce mon affaire. Je lui présentai mon chapeau à bouquet de plumes au devant, d'une façon exprès très marquée, en lui disant assez haut: « Non, monsieur, nous ne pouvons être juges, nous sommes parties, et nous n'avons qu'à rendre grâces au roi de la justice qu'il veut bien nous faire. » Il sourit et me fit excuse. Je le repoussai avant que le duc de Sully eût le loisir d'ouvrir la bouche; et regardant aussitôt de part et d'autre, je vis avec plaisir que ce refus d'opiner avoit été remarqué de tout le monde. Le garde des sceaux retourna tout court sur ses pas, et sans prendre l'avis des pairs en place de service, ni des deux évêques pairs, fut aux maréchaux de France, puis descendit au premier président et aux présidents à mortier, puis alla au reste des bas sièges; après quoi, remonté au roi et redescendu en place, il prononça l'arrêt d'enregistrement, et mit le dernier comble à ma joie.

Aussitôt après M. le Duc se leva, et, après avoir

fait la révérence au roi, il oublia de s'asseoir et de se couvrir pour parler, suivant le droit et l'usage non interrompu des pairs de France; aussi nous ne nous levâmes pas un. Il fit donc debout et découvert le discours, qui a paru imprimé à la suite des discours précédents, et le lut peu intelligiblement, parce que l'organe n'étoit pas favorable. Dès qu'il eut fini, M. le duc d'Orléans se leva et commit la même faute. Il dit donc, aussi debout et découvert, que la demande de M. le Duc lui paroissoit juste; et après quelques louanges ajouta que, présentement que M. le duc du Maine se trouvoit en son rang d'ancienneté de pairie, M. le maréchal de Villeroy, son ancien, ne pouvoit plus demeurer sous lui, ce qui étoit une nouvelle et très forte raison, outre celles que M. le Duc avoit alléguées. Cette demande avoit porté au dernier comble l'étonnement de toute l'assemblée, au désespoir du premier président et de ce peu de gens qui, à leur déconcertement, paroissoient s'intéresser an duc du Maine. Le maréchal de Villeroy, sans sourciller, fit toujours mauvaise mine, et les yeux du premier écuyer s'inondèrent souvent de larmes. Je ne pus bien distinguer le maintien de son cousin et ami intime le maréchal d'Huxelles, qui se mit à l'abri des vastes bords de son chapeau enfoncé sur ses yeux, et qui d'ailleurs ne branla pas. Le premier président, assommé de ce dernier coup de foudre, se démonta le visage à vis, et je crus un moment son menton tombé sur ses genoux.

Cependant le garde des sceaux ayant dit aux gens du roi de parler, ils répondirent qu'ils n'avoient pas ouï la proposition de M. le Duc, sur quoi, de main en main, on leur envoya son papier, pendant quoi le garde des sceaux répéta fort haut ce que le régent avoit ajouté sur l'ancienneté de pairie

du maréchal de Villeroy au-dessus du duc du Maine. Blancmesnil ne fit que jeter les yeux sur le papier de M. le Duc et parla, après quoi le garde des sceaux fut aux voix. Je donnai la mienne assez haut et dis: « Pour cette affaire-ci, Monsieur, j'y opine de bon cœur à donner la surintendance de l'éducation du roi à M. le Duc. »

La prononciation faite, le garde des sceaux appela le greffier en chef, lui ordonna d'apporter ses papiers et son petit bureau près du sien pour faire tout présentement et tout de suite, et en présence du roi, tous les enregistrements de tout ce qui venoit d'être lu et ordonné, et les signer. Cela se fit sans difficulté aucune, dans toutes les formes, sous les yeux du garde des sceaux, qui ne les levoit pas de dessus; mais comme il y avoit cinq ou six pièces à enregistrer, cela fut long à faire.

J'avois fort observé le roi lorsqu'il fut question de son éducation, je ne remarquai en lui aucune sorte d'altération, de changement, pas même de contrainte. Ç'avoit été le dernier acte du spectacle, il en étoit tout frais lorsque les enregistrements s'écrivirent. Cependant, comme il n'y avoit plus de discours qui occupassent, il se mit à rire avec ceux qui se trouvèrent à portée de lui, à s'amuser de tout, jusqu'à remarquer que le duc de Louvigny, quoique assez éloigné de son trône, avoit un habit de velours, à se moquer de la chaleur qu'il en avoit, et tout cela avec grâce. Cette indifférence pour M. du Maine frappa tout le monde et démentit publiquement ce que ses partisans essayèrent de répandre que les yeux lui avoient rougi, mais que, ni au lit de justice ni depuis, il n'en avoit osé rien témoigner. Or, dans la vérité, il eut toujours les yeux secs et sereins et il ne prononça le nom du duc du Maine

qu'une seule fois depuis, qui fut l'après-dînée du même jour, qu'il demanda où il alloit d'un air très indifférent, sans en rien dire davantage, ni depuis, ni nommer ses enfants; aussi ceux-ci ne prenoient guère la peine de le voir, et, quand ils y alloient, c'étoit pour avoir jusqu'en sa présence leur petite cour à part et se divertir entre eux. Pour le duc du Maine, soit politique, soit qu'il crût qu'il n'en étoit pas encore temps, il ne le voyoit que les matins, quelque temps à son lit, et plus du tout de la journée, hors les fonctions d'apparat.

Pendant l'enregistrement je promenois mes yeux doucement de toutes parts, et, si je les contraignis avec constance, je ne pus résister à la tentation de m'en dédommager sur le premier président; je l'accablai donc à cent reprises, dans la séance, de mes regards assenés et forlongés avec persévérance. L'insulte, le mépris, le dédain, le triomphe, lui furent lancés de mes yeux jusqu'en ses moelles; souvent il baissoit la vue quand il attrapoit mes regards; une fois ou deux il fixa le sien sur moi, et je me plus à l'outrager par des sourires dérobés, mais noirs, qui achevèrent de le confondre. Je me baignois dans sa rage et je me délectois à le lui faire sentir. Je me jouois de lui quelquefois avec mes deux voisins, en le leur montrant d'un clin d'œil, quand il pouvoit s'en apercevoir; en un mot, je m'espaçai sur lui sans ménagement aucun autant qu'il me fut possible.

Enfin, les enregistrements achevés, le roi descendit de son trône et dans les bas sièges, par son petit degré, derrière la chaire du garde des sceaux, suivi du régent et des deux princes du sang et des seigneurs de sa suite nécessaire. En même temps les maréchaux de France descendirent par le bout de leurs hauts sièges, et, tandis que le roi traversoit le parquet, accompagné de la députation qui avoit

été le recevoir, ils passèrent entre les bancs des conseillers, vis-à-vis de nous, pour se mettre à la suite du roi, à la porte de la séance par laquelle Sa Majesté sortit comme elle y étoit entrée; en même temps aussi les deux évêques pairs, passant devant le trône, vinrent se mettre à notre tête et me serrèrent les mains et la tête, en passant devant moi, avec une vive conjouissance. Nous les suivîmes, reployant deux à deux le long de nos bancs, les anciens les premiers, et descendus des hauts sièges par le degré du bout. Nous continuâmes tout droit, et sortîmes par la porte vis-à-vis. Le parlement se mit après en marche, et sortit par l'autre porte, qui étoit celle par où nous étions entrés séparément et par où le roi étoit entré et sorti. On nous fit faire place jusqu'au degré. La foule, le monde, le spectacle, resserrèrent nos discours et notre joie. J'en étois navré. Je gagnai aussitôt mon carrosse, que je trouvai sous ma main, et qui me sortit très heureusement de la cour, en sorte que je n'eus point d'embarras, et que de la séance chez moi je ne mis pas un quart d'heure.

Cette admirable scène de la Dégradation des Bâtards forme le point culminant, s'il est permis de parler ainsi, des Mémoires de Saint-Simon. *Au point de vue littéraire, c'est un pur chef-d'œuvre: nulle part le noble duc ne s'y montre plus terrible, et l'on comprend ceux qui le mettent au-dessus de Tacite. Maintenant, au point de vue politique il est permis de s'étonner de l'importance que Saint-Simon attribue à cette question! Mais la concentration monarchique du long règne précédent avait vraiment rapetissé tous les esprits. Rien, au surplus, n'avait prouvé mieux l'avilissement des caractères à la cour de Versailles que l'absence de*

toute opposition, même dans le clergé, au scandaleux dessein qu'accomplit Louis XIV de transformer ses fils doublement adultérins en fils légitimes et héritiers de sa couronne.

1719

Arrestation du Duc et de la Duchesse du Maine

La conférence chez M. le duc d'Orléans fut assez longue. Tout y fut compassé et définitivement réglé pour l'exécution du lendemain. Tous les cas possibles prévus et les ordres convenus jusque sur les bagatelles, il arriva pourtant que les ordres donnés au régiment des gardes et aux deux compagnies des mousquetaires, qui pourtant ne branlèrent pas de leurs quartiers ni de leurs hôtels, ne laissèrent pas de transpirer sur le soir, et de faire juger à ce qui en fut instruit qu'il se méditoit quelque chose de considérable. . . .

Le lendemain[1] sur les dix heures du matin, ayant fait filer des gardes du corps tout à l'entour de Sceaux sans bruit et sans paroître, La Billarderie, lieutenant des gardes du corps, y alla et arrêta le duc du Maine, comme il sortoit d'entendre la messe dans sa chapelle, et fort respectueusement le pria de ne pas rentrer chez lui, et de monter tout de suite dans un carrosse qui l'avoit amené. M. du Maine, qui avoit mis bon ordre qu'on ne trouvât rien chez lui ni chez pas un de ses gens, et qui étoit seul à Sceaux avec ses domestiques, ne fit pas la moindre résistance. Il répondit qu'il s'attendoit depuis quelques jours à ce compliment, et monta sur-le-champ dans le carrosse. . . .

Le silence fut peu interrompu dans le carrosse.

[1] 29 décembre 1718.

Par-ci, par-là M. du Maine disoit qu'il étoit très innocent des soupçons qu'on avoit contre lui, qu'il étoit très attaché au roi, qu'il ne l'étoit pas moins à M. le duc d'Orléans, qui ne pourroit s'empêcher de le reconnoître, et qu'il étoit bien malheureux que Son Altesse Royale donnât créance à ses ennemis, mais sans jamais nommer personne: tout cela par hoquets et parmi force soupirs, de temps en temps des signes de croix et de marmottages bas comme de prières, et des plongeons de sa part à chaque église ou à chaque croix par où ils passoient. Il mangea avec eux dans le carrosse assez peu, tout seul le soir, force précautions à la couchée. Il ne sut que le lendemain qu'il alloit à Dourlens. Il ne témoigna rien là-dessus. . . .

Au même instant qu'il fut arrêté, Ancenis, qui venoit d'avoir la survivance de la charge de capitaine des gardes du corps du duc de Charost, son père, alla arrêter la duchesse du Maine dans sa maison, rue Saint-Honoré. Un lieutenant et un exempt des gardes du corps à pied, et une troupe de gardes du corps parurent en même temps et se saisirent de la maison et des portes. Le compliment du duc d'Ancenis fut aigrement reçu. Mme du Maine voulut prendre des cassettes. Ancenis s'y opposa. Elle réclama au moins ses pierreries: altercation fort haute d'une part, fort modeste de l'autre; mais il fallut céder. Elle s'emporta contre la violence faite à une personne de son rang, sans rien dire de trop désobligeant à M. d'Ancenis et sans nommer personne. Elle différa de partir tant qu'elle put, malgré les instances d'Ancenis, qui à la fin lui présenta la main, et lui dit poliment, mais fermement, qu'il falloit partir. Elle trouva à sa porte deux carrosses de remise, tous deux à six chevaux, dont la vue la scandalisa fort. Il fallut pourtant y monter. Ancenis se mit à côté

d'elle, le lieutenant et l'exempt des gardes sur le devant, deux femmes de chambre, qu'elle choisit, avec ses hardes, qu'on visita, dans l'autre carrosse. On prit le rempart; on évita les grandes rues: qui que ce soit n'y branla, dont elle ne put s'empêcher de marquer sa surprise et son dépit, ne jeta pas une larme, et déclama en général par hoquets contre la violence qui lui étoit faite. Elle se plaignit souvent de la rudesse et de l'indignité de la voiture, et demanda de fois à autre où on la menoit. On se contenta de lui dire qu'elle coucheroit à Essonne, sans lui rien dire de plus. Ses trois gardiens gardèrent un profond silence. On prit à la couchée toutes les précautions nécessaires. Lorsqu'elle partit le lendemain, le duc d'Ancenis prit congé d'elle, et la laissa au lieutenant et à l'exempt des gardes du corps avec des gardes du corps pour la conduire. Elle lui demanda où on la menoit; il répondit simplement: « à Fontainebleau, » et vint rendre compte au régent. L'inquiétude de Mme du Maine augmenta à mesure qu'elle s'éloignoit de Paris; mais, quand elle [se] vit en Bourgogne, et qu'elle sut enfin qu'on la menoit à Dijon, elle déclama beaucoup.

Ce fut bien pis quand il fallut entrer dans le château, et qu'elle s'y vit prisonnière sous la clef de M. le Duc. La fureur la suffoqua. Elle dit rage de son neveu, et de l'horreur du choix de ce lieu. Néanmoins, après ces premiers transports, elle revint à elle, et à comprendre qu'elle n'étoit ni en lieu ni en situation de faire tant de l'enragée. Sa rage extrême se renferma en elle-même, elle n'affecta plus que de l'indifférence pour tout et une dédaigneuse sécurité. Le lieutenant de roi du château, absolument à M. le Duc, la tint fort serrée, et la veilla et ses deux femmes de chambre de fort près. Le prince de Dombes et le comte

d'Eu furent en même temps exilés à Eu, où ils eurent un gentilhomme ordinaire toujours auprès d'eux, et Mlle du Maine envoyée à Maubuisson.

Au retour de Favancourt,[1] je fus curieux de l'entretenir à fond. Il me conta que la mort étoit peinte sur le visage du duc du Maine pendant tout le voyage depuis Sceaux jusqu'à Dourlens; qu'il ne lui échappa ni plainte, ni discours, ni question, mais force soupirs. Il ne parla point du tout les premières cinq ou six heures et fort peu le reste du voyage, et dans ce peu presque toujours des choses qui s'offroient aux yeux en passant. A chaque église devant quoi on passoit, il joignoit les mains, s'inclinoit profondément et faisoit force signes de croix, et par-ci, par-là, marmottoit tout bas des prières avec des signes de croix. Jamais il ne nomma personne, ni Mme la duchesse du Maine, ni ses enfants, ni pas un de ses domestiques, ni qui que ce soit. A Dourlens il faisoit ou montroit faire de longues prières, se prosternoit souvent, étoit petit et dépendant de Favancourt comme un très jeune écolier devant son maître, avoit trois valets avec lui avec qui il s'amusoit, quelques livres, point de quoi écrire; il en demanda fort rarement, et donnoit à lire et à cacheter à Favancourt ce qu'il avoit écrit. Au moindre bruit, au plus léger mouvement extraordinaire, il pâlissoit et se croyoit mort. Il sentoit bien ce qu'il avoit mérité, et jugeoit par lui-même de ce qu'il avoit lieu de craindre d'un prince qu'il avoit pourtant dû avoir reconnu plus d'une fois être si prodigieusement différent de lui. Pendant le voyage et à Dourlens il mangea toujours seul.

[1] Le brigadier des mousquetaires qui avait accompagné le duc.

Les Philippiques de La Grange Chancel

Ces pièces firent du bruit, et tombèrent bientôt d'elles-mêmes. M. le duc d'Orléans les méprisa, et n'en fut point affecté.

Il n'en fut pas de même d'une pièce de vers qui parut presque dans le même temps sous le nom de *Philippiques*, et qui fut distribuée avec une promptitude et une abondance extraordinaire. La Grange, élevé autrefois page de Mme la princesse de Conti fille du roi, en fut l'auteur, et ne le désavouoit pas. Tout ce que l'enfer peut vomir de vrai et de faux y étoit exprimé dans les plus beaux vers, le style le plus poétique, et tout l'art et l'esprit qu'on peut imaginer. M. le duc d'Orléans le sut et voulut voir ce poème, car la pièce étoit longue, et n'en put venir à bout, parce que personne n'osa la lui montrer.

Il m'en parla plusieurs fois, et à la fin il exigea si fort que je la lui apporterois, qu'il n'y eut pas moyen de m'en défendre. Je la lui apportai donc, mais de la lui lire, je lui déclarai que je ne le ferois jamais. Il la prit donc, et la lut bas debout dans la fenêtre de son petit cabinet d'hiver où nous étions. Il la trouva tout en la lisant telle qu'elle étoit, car il s'arrêtoit de fois à autre pour m'en parler sans en paroître fort ému. Mais tout d'un coup, je le vis changer de visage et se tourner à moi les larmes aux yeux, et près de se trouver mal. « Ah! me dit-il, c'en est trop, cette horreur est plus forte que moi. » C'est qu'il étoit à l'endroit où le scélérat montre M. le duc d'Orléans dans le dessein d'empoisonner le roi, et tout prêt d'exécuter son crime. C'est où l'auteur redouble d'énergie, de poésie, d'invocations, de beautés effrayantes et terribles, d'invectives, de peintures hideuses, de portraits

touchants de la jeunesse, de l'innocence du roi et des espérances qu'il donnoit, d'adjurations à la nation de sauver une si chère victime de la barbarie du meurtrier; en un mot tout ce que l'art a de plus délicat, de plus tendre, de plus fort et de plus noir, de plus pompeux et de plus remuant. Je voulus profiter du morne silence où M. le duc [d'Orléans] tomba pour lui ôter cet exécrable papier, mais je ne pus en venir à bout; il se répandit en justes plaintes d'une si horrible noirceur, en tendresse sur le roi, puis voulut achever sa lecture, qu'il interrompit encore plus d'une fois pour m'en parler. Je n'ai point vu jamais homme si pénétré, si intimement touché, si accablé d'une injustice si énorme et si suivie. Moi-même, je m'en trouvai hors de moi. A le voir, les plus prévenus, pourvu qu'ils ne le fussent que de bonne foi, se seroient rendus à l'éclat de l'innocence et de l'horreur du crime dans laquelle il étoit plongé. C'est tout dire que j'eus peine à me remettre, et que j'eus toutes les peines du monde à le remettre un peu.

Ce La Grange, qui de sa personne ne valoit rien en quelque genre que ce fût, mais qui étoit bon poète, et n'étoit que cela, et n'avoit jamais été autre chose, s'étoit par là insinué à Sceaux, où il étoit devenu un des grands favoris de Mme du Maine. Elle et son mari en connurent la vie, la conduite, les mœurs et la mercenaire scélératesse. Ils la surent bien employer. Il fut arrêté peu après et envoyé aux îles de Sainte-Marguerite, d'où à la fin il obtint de sortir avant la fin de la régence. Il eut l'audace de se montrer partout dans Paris, et, tandis qu'il y paroissoit aux spectacles et dans tous les lieux publics, on eut l'impudence de répandre que M. le duc d'Orléans l'avoit fait tuer. Les ennemis de M. le duc d'Orléans et ce prince ont été également infatigables; les

premiers en toutes les plus noires horreurs, lui à la plus infructueuse clémence, pour ne lui pas donner un nom plus expressif.

Discrédit du Conseil de Régence

Le ridicule où ce conseil commençoit à tomber, et que je prévis devoir s'augmenter par la facilité de M. le duc d'Orléans à y admettre, parce qu'on n'y faisoit rien, et qu'il s'en moquoit tout bas le premier, me fit sentir de plus en plus le danger de son cabinet, où tout se régloit, et celui du crédit de l'abbé Dubois qui y étoit le maître, et qui n'y laissoit rien communiquer à personne qu'à ceux-là seulement, dont il ne pouvoit [se] passer pour l'exécution, et encore pour le moment du besoin; rarement M. le duc d'Orléans prenoit la liberté d'étendre cette confiance. Je lui parlai de l'indécence du conseil de régence, du dégoût de ceux qui le composoient principalement, des inconvénients de son cabinet, où tout passoit et se régloit, et qui donnoit aux mécontents une toute autre prise que si les affaires se portoient dans un conseil de régence sérieux et peu nombreux, à l'exception des choses rares qui avoient besoin d'un entier secret, comme cela étoit dans les deux premières années. Je lui représentai que la confiance ne pouvoit plus être la même; qu'il donnoit lieu par là à tous les soupçons qu'on voudroit prendre et qu'on prenoit en effet, et beau jeu dans la suite à prévenir le roi contre lui, et peut-être à lui demander des comptes et à lui imputer bien des choses, dont il se trouveroit embarrassé.

C'étoit l'homme du monde qui convenoit le plus aisément de ce qu'on lui disoit de vrai, mais qui en convenoit le plus inutilement. Il m'avoua que je pouvois avoir raison, et ajouta qu'à tout ce qui

étoit dans le conseil de régence, il n'y avoit plus moyen d'y rien porter que des choses de forme. Alors je souris et lui demandai à qui en étoit la faute, ainsi que la confusion des autres conseils qui les avoit fait supprimer: « Cela est encore vrai, me dit-il en riant, mais cela est fait, et quel remède? — Quel remède? repris-je; il est bien nécessaire, et en même temps bien aisé; mais il faut le vouloir, et ne s'arrêter pas à des considérations personnelles de gens qui, s'ils pouvoient vous tenir, n'en auroient aucune pour vous, comme vous-même n'en sauriez douter; et la fermeté après de ne pas retomber dans l'inconvénient où peu à peu votre facilité a mis le conseil de régence: c'est le laissant tel qu'il est, mais n'y ajoutant plus personne et continuant à y porter les choses de forme, vous faire un conseil de quatre personnes, et vous en cinquième, les bien choisir à vous, mais tels aussi que le monde en puisse approuver le choix, et y prendre confiance; que ce soit tous gens de tel état qu'il vous plaira, mais qui n'aient aucun département, et ne soient point entraînés par cet intérêt d'un côté plus que d'un autre; que tout sans exception passe par ce conseil, et que vous vous gardiez surtout de lui rien cacher, et de ces petits pots à part de travail avec un homme et avec un autre, surtout avec aucun qui ait un département, et qui ne manqueront pas de prétexte. A cela, vous avez beau jeu. Il n'est personne, à commencer par ceux du conseil de régence, qui ne sente qu'à son nombre et à sa composition, il n'est plus possible d'y traiter rien de sérieux, et qui n'aime mieux vous voir avec un conseil particulier qu'entre les seules mains de l'abbé Dubois, et parci par-là, du premier venu pour d'autres affaires. Vous n'êtes point gêné en ce choix, comme vous l'avez été pour le conseil de régence, d'y mettre

des gens de contrebande, même en le formant, et de l'un à l'autre depuis, d'autres parfaitement inutiles ou même embarrassants. Vous avez eu depuis la mort du roi, sans parler des temps qui l'ont précédée, vous avez eu, dis-je, le temps et les occasions de connoître le fort et le foible, la conduite et les inclinations de tout ce qui peut être choisi. Choisissez donc bien et avec mûre réflexion, mais sans lenteur, parce que vous avez toutes les connoissances, et qu'il ne s'agit que de repasser les différentes personnes dans votre esprit, et ce que vous connoissez de chacune d'elles; d'en faire le triage, et de vous déterminer. Vous n'avez point à craindre là-dessus ce qui a passé au parlement sur votre régence. Vous avez supprimé les conseils particuliers sans lui, quoique établis avec lui, et le parlement n'en a pas soufflé; en laissant donc le conseil de régence comme il est, et y portant les choses seulement de forme, comme aujourd'hui il ne s'y en porte guère d'autres, le parlement n'a rien à dire. Vous travaillez chez vous avec qui il vous plaît; que ce soit toujours avec les mêmes gens ou avec un seul, ou quelquefois avec différentes personnes, le parlement n'a que voir à cela. Il n'a rien dit là-dessus jusqu'à cette heure. A l'humeur qu'il vous a montrée, il auroit bien dit là-dessus, s'il avoit cru pouvoir l'entreprendre; il ne s'agit donc que de votre volonté et d'aucune autre difficulté. Je trouve la chose si nécessaire que, pour vous en persuader mieux, je vous déclare de très bonne foi, et vous ne sauriez me nier que je vous aie parlé toute ma vie de même, je vous déclare, dis-je, que je ne veux point être de ce conseil, par conséquent qu'aucune autre vue ne me meut à vous le proposer que le bien de l'État et que le vôtre. »

M. le duc d'Orléans se promena trois ou quatre tours dans sa petite galerie, devant son cabinet

d'hiver, et moi avec lui sans dire un mot et la tête basse, comme il avoit accoutumé quand il étoit embarrassé, puis il se tourna à moi qui ne disois mot, et me dit que cela avoit du bon, et qu'il y falloit penser. « Penser, soit, lui répondis-je, pourvu que cela ait son terme court, car les raisons en sautent aux yeux, et je n'en vois pas une contre; il ne s'agit que de prendre une résolution, vous déterminer sur le choix, et exécuter. »

Je laissai le régent pensif et mal à son aise; il sentoit combien ce que je proposois blesseroit l'abbé Dubois, et l'abbé Dubois étoit son maître.

Si le conseil de Régence est tombé dans le discrédit, la faute en est à ses membres qui n'ont pas su, je parle des grands seigneurs, s'astreindre au travail minutieux et fastidieux de l'administration et qui n'ont pas voulu en laisser le soin à leurs collègues venus des parlements ou des intendances. Ajoutez à cela le vide du travail de toutes les commissions quand elles ne sont pas strictement dirigées, et tenez compte enfin du penchant naturel qu'a tout gouvernant, même un sceptique bienveillant comme le Régent, ou peu autoritaire comme l'abbé Dubois, à concentrer le pouvoir en ses mains, et à se débarrasser d'un contrôle trop souvent vain ou mauvais.

Le Mississipi

L'abbé Dubois, qui, pour regagner l'esprit de M. le duc d'Orléans, avoit eu besoin d'entours, ne se fut pas plutôt emparé de lui par ses négociations avec l'Angleterre et la Hollande, que ceux dont il s'étoit servi lui devinrent suspects dès que son crédit n'eut plus besoin du leur. Son plan alloit aussi au premier ministère. Il n'y vouloit point de concurrents ni de contradicteurs. Celui de tous qu'il

craignoit davantage étoit le duc de Noailles, parce qu'il avoit le même dessein et bien d'autres moyens que lui pour s'y porter. Il résolut donc de l'écarter de bonne heure sans rien marquer de personnel. La partie eût été trop inégale, et d'ailleurs la soumission du duc de Noailles, qui augmentoit pour lui à la mesure du crédit qu'il reprenoit auprès de son maître lui en ôtoit jusqu'au prétexte. On a vu combien pour lui plaire il avoit mérité les louanges des Anglois. Dubois se lia donc avec Law. Leurs intérêts à former cette union étoient pareils. Un étranger, aboyé d'un nombre de gens autorisés par leur être, par leur état, par leurs places, avoit à chaque instant tout à craindre de la foiblesse du régent. En le favorisant, Dubois flattoit le goût de son maître et portoit indirectement des bottes à Noailles qu'il vouloit perdre, sans oser le montrer et sans que Noailles s'en doutât lui-même, ni dans ces commencements le régent non plus avec tous ses soupçons. Tout se passoit à cet égard dans un intérieur que tout l'art de Noailles ne pouvoit percer.

Law ne me cacha point cette liaison naissante et l'usage qu'il commençoit à en tirer, mais il ne disoit pas ce qu'il lui en coûtoit pour l'accroître et pour le rendre tout à fait solide. Il commençoit à avoir de l'argent à répandre par ce négoce naissant, si connu depuis et si fatal par l'abus qui s'en fit sous le nom de Mississipi. Il étoit doux à l'abbé Dubois de trouver une ressource secrète dont il n'eût obligation à personne qu'à celui qui avoit autant d'intérêt, pour sa propre défense, d'acheter sa protection, que de lui accorder à ce prix et les moyens en même temps d'énerver de bonne heure un compétiteur à la première place de toute autorité et de toute grandeur, à la cheville du pied duquel il ne pouvoit encore atteindre.

Telle fut la chaîne qui serra l'amitié entre ces

deux hommes et qui les a portés si haut ou si loin l'un et l'autre. . . .

Cette année 1718 s'ouvrit, dès le premier jour, par la publication de l'édit en faveur de la compagnie d'Occident. Son fonds y fut fixé à cent millions, et tout y fut déclaré non saisissable, excepté les cas de banqueroute ou de décès des actionnaires. C'est ce nom qui fut enfin substitué à celui de Mississipi, qui ne laissa pas de prévaloir, dont les actions ruinèrent et enrichirent tant de gens, et où les princes et les princesses du sang, surtout Mme la Duchesse, M. le Duc et M. le prince de Conti trouvèrent plus que les mines de Potosi, dont la durée entre leurs mains a fait celle de cette compagnie si funeste à l'État dont elle a détruit tout le commerce. La protection qu'ils lui ont toute leur vie donnée, et publique, envers et contre tous, pareille aux profits immenses qu'ils en ont tirés sans partage d'aucune perte, l'a maintenue à tous risques et périls, et après eux les puissants magistrats des finances qui en ont eu la conduite et l'engrais jusqu'à présent. . . .

Law faisoit toujours merveilles avec son Mississipi. On avoit fait comme une langue pour entendre ce manège et pour savoir s'y conduire, que je n'entreprendrai pas d'expliquer, non plus que les autres opérations de finances. C'étoit à qui auroit du Mississipi. Il s'y faisoit presque tout à coup des fortunes immenses. Law, assiégé chez lui de suppliants et de soupirants, voyoit forcer sa porte, entrer du jardin par ses fenêtres, tomber dans son cabinet par sa cheminée. On ne parloit que par millions. Law, qui, comme je l'ai dit, venoit chez moi tous les mardis entre onze heures et midi, m'avoit souvent pressé d'en recevoir sans qu'il m'en coûtât rien, et de le gouverner sans que je m'en mêlasse pour me valoir

plusieurs millions. Tant de gens de toute espèce y en avoient gagné plusieurs par leur seule industrie, qu'il n'étoit pas douteux que Law ne m'en fît gagner encore plus et plus rapidement; mais je ne voulus jamais m'y prêter. Law s'adressa à Mme de Saint-Simon, qu'il trouva aussi inflexible. Enrichir pour enrichir, il eût bien mieux aimé m'enrichir que tant d'autres, et m'attacher nécessairement à lui par cet intérêt dans la situation où il me voyoit auprès du régent. Il lui en parla donc pour essayer de me vaincre par cette autorité. Le régent m'en parla plus d'une fois: j'éludai toujours.

Enfin, un jour qu'il m'avoit donné rendez-vous à Saint-Cloud, où il étoit allé travailler pour s'y promener après, étant tous deux assis sur la balustrade de l'orangerie qui couvre la descente dans le bois des Goulottes, il me parla encore du Missisipi, et me pressa infiniment d'en recevoir de Law; plus je résistai, plus il me pressa, plus il s'étendit en raisonnements; à la fin il se fâcha, et me dit que c'étoit être trop glorieux aussi, parmi tant de gens de ma qualité et de ma dignité qui couroient après, de refuser obstinément ce que le roi me vouloit donner, au nom duquel tout se faisoit. Je lui répondis que cette conduite seroit d'un sot et d'un impertinent encore plus que d'un glorieux; que ce n'étoit pas aussi la mienne; que, puisqu'il me pressoit tant, je lui dirois donc mes raisons; qu'elles étoient que, depuis la fable du roi Midas, je n'avois lu nulle part, et encore moins vu, que personne eût la faculté de convertir en or tout ce qu'il touchoit; que je ne croyois pas aussi que cette vertu fût donnée à Law, mais que je pensois que tout son savoir étoit un savant jeu, un habile et nouveau tour de passe-passe, qui mettoit le

bien de Pierre dans la poche de Jean, et qui n'enrichissoit les uns que des dépouilles des autres; que tôt ou tard cela tariroit, le jeu se verroit à découvert, qu'une infinité de gens demeureroient ruinés, que je sentois toute la difficulté, souvent l'impossibilité des restitutions, et de plus à qui restituer cette sorte de gain; que j'abhorrois le bien d'autrui, et que pour rien je ne m'en voulois charger, même d'équivoque.

M. le duc d'Orléans ne sut trop que me répondre, mais néanmoins, parlant, rebattant et mécontent, revenant toujours à son idée de refuser les bienfaits du roi. L'impatience heureusement me prit: je lui dis que j'étois si éloigné de cette folie que je lui ferois une proposition dont je ne lui aurois jamais parlé sans tout ce qu'il me disoit, et dont non seulement je ne m'étois pas avisé, mais, comme il étoit vrai, qui me tomboit en ce moment dans l'esprit pour la première fois. Je lui expliquai ce qu'autrefois je lui avois conté, dans nos conversations inutiles, des dépenses qui avoient ruiné mon père à la défense de Blaye contre le parti de M. le Prince, à y être bloqué dix-huit mois, à avoir payé la garnison, fourni des vivres, fait fondre du canon, muni la place, entretenu dedans cinq cents gentilshommes qu'il y avoit ramassés, et fait plusieurs dépenses pour la conserver au roi sans rien prendre sur le pays, et n'ayant tiré que du sien; qu'après les troubles on lui avoit expédié pour cinq cent mille livres d'ordonnances dont il n'avoit jamais eu un sou, et dont M. Fouquet alloit entrer en payement lorsqu'il fut arrêté. Je dis après à M. le duc d'Orléans que, s'il vouloit entrer dans la perte de cette somme et dans celle d'un si long temps sans en rien toucher, tandis que mon père et moi portions, pour ce service essentiel rendu au roi, bien plus que la somme, et de plus les

intérêts tous les ans depuis, ce seroit une justice que je tiendrois à grande grâce, et que je recevrois avec beaucoup de reconnoissance, en lui rapportant mes ordonnances à mesure des payements pour être brûlées devant lui. M. le duc d'Orléans le voulut bien: il en parla dès le lendemain à Law; mes billets et ordonnances furent peu à peu brûlés dans le cabinet de M. le duc d'Orléans, et c'est ce qui a payé ce que j'ai fait à la Ferté. . . .

A force de tourner et retourner ce Mississipi de tout sens, pour ne pas dire à force de jouer des gobelets sous ce nom, on eut envie, à l'exemple des Anglois, de faire dans ces vastes pays des établissements effectifs. Ce fut pour les peupler qu'on fit à Paris et dans tout le royaume des enlèvements de gens sans aveu et des mendiants valides, hommes et femmes, et de quantité de créatures publiques. Si cela eût été exécuté avec sagesse, discernement, les mesures et les précautions nécessaires, cela auroit rempli l'objet qu'on se proposoit, et soulagé Paris et les provinces d'un lourd fardeau inutile et souvent dangereux; mais on s'y prit à Paris et partout ailleurs avec tant de violence et tant de friponnerie encore pour enlever qui on vouloit, que cela excita de grands murmures. On n'avoit pas eu le moindre soin de pourvoir à la subsistance de tant de malheureux sur les chemins, ni même dans les lieux destinés à leur embarquement; on les enfermoit les nuits dans des granges sans leur donner à manger, et dans les fossés des lieux où il s'en trouvoit, d'où ils ne pussent sortir. Ils faisoient des cris qui excitoient la pitié et l'indignation; mais les aumônes n'y pouvant suffire, moins encore le peu que les conducteurs leur donnoient [cela] en fit mourir partout un nombre effroyable. Cette inhumanité, jointe à la barbarie des conducteurs,

à une violence d'espèce jusqu'alors inconnue et à la friponnerie d'enlèvement de gens qui n'étoient point de la qualité prescrite, mais dont on se vouloit défaire, en disant le mot à l'oreille et mettant de l'argent dans la main des préposés aux enlèvements [de sorte] que les bruits s'élevèrent avec tant de fracas, et avec des termes et des tons si imposants qu'on trouva que la chose ne se pouvoit plus soutenir. Il s'en étoit embarqué quelques troupes, qui ne furent guère mieux traitées dans la traversée. Ce qui ne l'étoit pas encore fut lâché et devint ce qu'il put, et on cessa d'enlever personne. Law, regardé comme l'auteur de ces enlèvements, devint fort odieux, et M. le duc d'Orléans eut à se repentir de s'y être laissé entraîner.

Le Comte de Charolois

M. le comte de Charolois arriva enfin de ses longs voyages; M. le Duc, content de ce qu'il avoit obtenu pour lui, lui avoit mandé de revenir, et le fut attendre à Chantilly avec les familiers de la maison. Turménies s'y trouva avec eux, il avoit été maître des requêtes et intendant de province avec réputation, et y auroit fait son chemin au gré de tout le monde; mais à la mort de son père, qui étoit garde du trésor royal, il préféra le solide si abondant de cette charge aux espérances des emplois qu'il avoit. C'étoit un garçon de beaucoup d'esprit, de lecture et de connoissances, d'un naturel libre et gai, aimant le plaisir, mais avec mesure et pour la compagnie et pour le temps, fort mêlé avec la meilleure compagnie de la cour et de la ville, habile, capable, droit et obligeant dans sa charge, sans se faire valoir, estimé et accrédité avec les ministres, fort bien avec

le régent, et sur un pied de telle familiarité avec M. le Duc et M. le prince de Conti pères et fils, qu'ils trouvoient tout bon de lui, et ce qu'ils n'auroient souffert de personne. Le voisinage de l'Isle-Adam, la chasse, la table, l'avoit mis sur ce ton avec les pères; il avoit su se le conserver avec les fils. C'étoit un homme qui sentoit très bien la force de ses paroles, mais qui ne retenoit pas aisément un bon mot. L'impunité avoit aiguisé sa hardiesse, qui d'ailleurs n'étoit que liberté, sans aucun air d'insolence et sans jamais se déplacer avec personne. Il étoit petit, grosset, le cou fort court, la tête dans les épaules, avec de grands cheveux blonds qui lui donnoient encore l'air plus engoncé, et qui lui avoient valu le sobriquet de Courtcollet. M. le Duc, averti que M. son frère arrivoit, alla, suivi de toute la compagnie, le recevoir au débarquer de sa voiture et l'embrasser. Tout ce qui étoit là les environna et s'empressa à faire sa révérence; après les premiers mots entre les deux frères, M. le Duc lui présenta la compagnie, que M. le comte de Charolois se contenta de regarder fort indifféremment sans dire un seul mot à personne, pendant un assez long temps que ce cercle demeura autour d'eux, dans la place où il avoit mis pied à terre dans la cour. Turménies, voyant ce qui se passoit et s'en ennuyant, se tourne à la compagnie: « Messieurs, lui dit-il froidement, mais tout haut, faites voyager vos enfants et dépensez-y bien de l'argent, » et tout de suite passa d'un autre côté. Cet apophthegme fit du bruit, et courut fort. Il ne s'en défendit point, et M. le Duc et M. le comte de Charolois n'en firent que rire. M. le Duc devoit y être accoutumé. . . .

Au commencement des actions de Law, M. le Duc se vanta chez lui, devant assez de monde, et avec complaisance, d'une quantité considérable

qu'il en avoit eue. Chacun se taisoit, lorsque Courtcollet, impatienté: « Fi, monsieur, répondit-il, votre bisaïeul n'en a jamais eu que cinq ou six, mais qui valoient bien mieux que toutes les vôtres. » Chacun baissa les yeux, et M. le Duc se prit à rire, sans lui en savoir plus mauvais gré.

1720

Embarras Financiers de Law

La place de contrôleur général que Law occupoit si nouvellement ne le mit pas à l'abri du pistolet sur la gorge, pour ainsi dire, de M. le prince de Conti. Plus avide que pas un des siens, et que n'est-ce point dire? il avoit tiré des monts d'or de la facilité de M. le duc d'Orléans, et d'autres encore de Law en particulier. Non content encore, il voulut continuer. M. le duc d'Orléans s'en lassa; il n'étoit pas content de lui. Le parlement recommençoit sourdement ses menées: elles commençoient même à se montrer, et le prince de Conti s'intriguoit à tâcher d'y faire un personnage indécent à sa naissance, peu convenable à son âge, honteux après les monstrueuses grâces dont il étoit sans cesse comblé. Rebuté par le régent, il espéra mieux de Law; il fut trompé en son attente; les prières, les souplesses, les bassesses, car rien ne lui coûtoit pour de l'argent, n'ayant rien opéré, il essaya la vive force, et n'épargna à Law ni les injures ni les menaces. En effet, il lui fit une telle peur: le prince de Conti, ne pouvant lui pis faire pour renverser sa banque, y fut avec trois fourgons qu'il ramena pleins d'argent pour le papier qu'il avoit, que Law n'osa refuser à ses

emportements, et manifester par ce refus la sécheresse de ses fonds effectifs. . . .[1]

Je le dis hardiment en plein conseil de régence, quand la banque y passa, que, tout bon que pût être cet établissement en soi, il ne pouvoit l'être que dans une république, ou que dans une monarchie telle qu'est l'Angleterre, dont les finances, se gouvernent absolument par ceux-là seuls qui les fournissent et qui n'en fournissent qu'autant et que comme il leur plaît; mais dans un État léger, changeant, plus qu'absolu, tel qu'est la France, la solidité y manquoit nécessairement, par conséquent la confiance au moins juste et sage, puisqu'un roi, et sous son nom une maîtresse, un ministre, des favoris, plus encore d'extrêmes nécessités, comme celles où le feu roi se trouva dans les années 1707, 1708, 1709 et 1710, cent choses enfin pouvoient renverser la banque, dont l'appât étoit trop grand et en même temps trop facile. Mais d'ajouter comme on fit au réel de cette banque la chimère du Mississipi, de ses actions, de sa langue toute particulière, de sa science, c'est-à-dire un tour de passe-passe continuel pour tirer l'argent des uns et le donner aux autres, il falloit bien, puisqu'on n'avoit ni mines ni pierre philosophale, que ces actions, à la fin, portassent à faux, et que le petit nombre se trouvât enrichi de la ruine entière du grand nombre comme il arriva. Ce qui hâta la culbute de la banque et du système fut l'inconcevable prodigalité de M. le duc d'Orléans qui, sans bornes et plus s'il se peut sans choix, ne pouvoit résister à l'importunité jusque de ceux qu'il savoit à n'en pouvoir douter lui avoir tou-

[1] Dans un autre passage, Saint-Simon modifie un peu ceci: « On vit arriver publiquement quatre surtouts chargés d'argent, et le prince de Conti pendu à sa fenêtre pour les voir entrer chez lui. » Mais le fonds reste le même.

jours été, lui être encore les plus contraires, et en même temps fort à mépriser, donnoit à toutes mains, plus souvent se laissoit arracher par des gens qui s'en moquoient et n'en savoient gré qu'à leur effronterie. On a peine à croire ce qu'on a vu, et la postérité considérera comme une fable ce que nous-mêmes nous ne nous remettons que comme un songe. Enfin, tant fut donné à une nation avide et prodigue, toujours désireuse et nécessiteuse par son luxe, son désordre, la confusion des états, que le papier manqua et que les moulins n'en purent assez fournir. On peut juger par là de l'inimaginable abus de ce qui étoit établi comme une ressource toujours prête, et qui ne pouvoit subsister telle qu'en ajustant ensemble les deux bouts et de préférence à tout, se conservant toujours de quoi répondre sur-le-champ à tous venants. C'est ce dont je m'informois à Law tous les mardis matin qu'il venoit toujours chez moi; il m'amusa longtemps avant de m'avouer son embarras, et de se plaindre modestement et timidement à moi que le régent jetoit tout par les fenêtres. J'en savois par le dehors plus qu'il ne pensoit, et c'étoit ce qui me faisoit insister et le presser sur son bilan. En m'avouant enfin, quoique légèrement, ce qu'il ne pouvoit plus me cacher, il m'assuroit qu'il ne manquoit pas de ressources, pourvu que M. le duc d'Orléans le laissât faire. Cela ne me persuada pas. Alors les billets commencèrent à perdre, un moment après à se décrier, et le décri à devenir public. De là nécessité de les soutenir par la force, puisqu'on ne le pouvoit plus par industrie, et, dès que la force se fut montrée, chacun désespéra de son salut. On vint à vouloir d'autorité coactive, à supprimer tout usage d'or, d'argent et de pierreries, je dis d'argent monnoyé, à prétendre persuader que

depuis Abraham, qui paya argent comptant la sépulture de Sara, jusqu'à nos temps, on avoit été dans l'illusion et dans l'erreur la plus grossière dans toutes les nations policées du monde, sur la monnoie et les métaux dont on la fait; que le papier étoit le seul utile et le seul nécessaire, qu'on ne pouvoit faire un plus grand mal à nos voisins, jaloux de notre grandeur et de nos avantages, que de verser et faire passer chez eux tout notre argent et toutes nos pierreries; mais comme à ceci il n'y avoit point d'enveloppe, et qu'il fut permis à la compagnie des Indes de faire visiter dans toutes les maisons, même royales, d'y confisquer tous les louis d'or et tous les écus qui s'y trouveroient, et de n'y laisser que des pièces de vingt sous et au-dessous, et encore jusqu'à deux cents francs pour les appoints des billets et pour acheter le nécessaire des moindres denrées, avec défenses et de fortes punitions d'en garder davantage, en sorte qu'il fallut porter tout ce qu'on avoit à la banque de peur d'être décelé par un valet, personne ne se laissa persuader, et de là recours à l'autorité de plus en plus, qui ouvrit toutes les maisons des particuliers aux visites et aux délations pour n'y laisser aucun argent, et pour punir très sévèrement quiconque en réserveroit de caché. Jamais souveraine puissance ne s'étoit si violemment essayée et n'avoit attaqué rien de si sensible ni de si indispensablement nécessaire pour le temporel.

L'arrêt du Conseil d'État sur le Mississipi

Le 22 mai de cette année devint célèbre par la publication d'un arrêt du conseil d'État concernant les actions de la compagnie des Indes, qui est ce qu'on connoissoit sous le nom de Mississipi, et sur les billets de banque. Cet arrêt diminuoit par

degrés les actions et les billets de mois en mois, en sorte qu'à la fin de l'année ils se trouveroient diminués chacun de la moitié de leur valeur. Cela fit ce qu'on appelle en matière de finance et de banqueroute montrer le cul, et cet arrêt le montra tellement à découvert qu'on crut tout perdu beaucoup plus à fond qu'il ne se trouva, et parce que ce n'était pas même un remède au dernier des malheurs. Argenson, qui par l'occasion de Law étoit arrivé aux finances, et parvenu aux sceaux, qui, dans sa gestion, l'avoit finement barré en tout ce qu'il avoit pu, et qui enfin s'étoit vu nécessité de lui quitter les finances, fut très accusé d'avoir suggéré cet arrêt par malice et en prévoyant bien tous les maux. Le vacarme fut général et fut épouvantable. Personne de riche qui ne se crût ruiné sans ressource ou en droiture, ou par un nécessaire contre-coup; personne de pauvre qui ne se vît réduit à la mendicité. Le parlement, si ennemi du système par son système, n'eut garde de manquer une si belle occasion. Il se rendit protecteur du public par le refus de l'enregistrement et par les remontrances les plus promptes et les plus fortes, et le public crut lui devoir en partie la subite révocation de l'arrêt, tandis qu'elle ne fut donnée qu'aux gémissements universels et à la tardive découverte de la faute qu'on avoit commise en le donnant. Ce remède ne fit que montrer un vain repentir d'avoir manifesté l'état intérieur des opérations de Law, sans en apporter de véritables. Le peu de confiance qui restoit fut radicalement éteint, jamais aucun débris ne put être remis à flot.

Dans cet état forcé il fallut faire de Law un bouc émissaire. C'étoit aussi ce que le garde des sceaux avoit prétendu; mais, content de sa ruse et de sa vengeance, il se garda bien de se déceler en repre-

nant ce qu'il avoit été obligé de quitter. Il étoit trop habile pour vouloir des finances en chef, en l'état où elles se trouvoient. En peu de temps de gestion, on eût oublié Law, et on s'en seroit pris à lui; il en savoit trop aussi pour souffrir un nouveau contrôleur général, qui, pour le temps qu'il auroit duré, eût été le maître; et c'est ce qui en fit partager l'emploi en cinq départements. Véritablement, il choisit celui qu'il voulut, et ayant ainsi remis un pied dans la finance, ses quatre collègues le furent moins que ses dépendants. Ce fut une autre comédie que celle que donna le régent en refusant de voir Law, amené par le duc de La Force par la porte ordinaire, et peut-être par une suggestion du garde des sceaux, qui les haïssoit tous deux, pour leur en donner la mortification; puis de voir le même Law amené dès le lendemain par Sassenage, par les derrières, et reçu. M. le Duc, Mme sa mère, et tout leur entour, étoient trop avant intéressés dans les affaires de Law, et en tiroient trop gros pour l'abandonner. Ils accoururent de Chantilly, et ce fut un autre genre de vacarme que M. le duc d'Orléans eut à soutenir. L'abbé Dubois, tout absorbé dans sa fortune ecclésiastique, qui couroit enfin à grands pas à lui, avoit été la dupe de l'arrêt, puis n'osa soutenir Law contre l'universalité du monde. Il se contenta de demeurer neutre et inutile ami, sans que Law encore osât s'en plaindre. D'un autre côté, Dubois n'avoit garde de se brouiller avec un homme dont il avoit si immensément tiré, et qui, n'ayant plus d'espérance, se pouvoit dépiquer à la dire. Dubois aussi n'avoit garde de le protéger ouvertement contre un public entier aux abois et déchaîné. Tout cela tint encore quelque temps Law comme suspendu [par] les cheveux, mais sans avoir pied nulle part, ni consistance, jusqu'à

ce [que], comme on le verra bientôt, il fallut céder et changer encore une fois de pays.

Exil du Parlement a Pontoise

Ce même jour 17 [juillet], au matin, il y eut une telle foule à la banque et dans les rues voisines pour avoir chacun de quoi aller au marché, qu'il y eut dix ou douze personnes étouffées. On porta tumultuairement trois de ces corps morts à la porte du Palais-Royal, où le peuple vouloit entrer à grands cris. On y fit promptement marcher un détachement des compagnies de la garde du roi, des Tuileries. La Vrillière et Le Blanc haranguèrent séparément ce peuple. Le lieutenant de police y accourut; on fit venir des brigades du guet.[1] On fit après emporter les corps morts, et par douceur et cajoleries on vint enfin à bout de renvoyer le peuple, et le détachement de la garde du roi s'en retourna aux Tuileries. Sur les dix heures du matin, que tout cela finissoit, Law s'avisa d'aller au Palais-Royal; il reçut force imprécations par les rues. M. le duc d'Orléans ne jugea pas à propos de le laisser sortir du Palais-Royal, où, deux jours après, il lui donna un logement. Il renvoya son carrosse, dont les glaces furent cassées à coups de pierres. Son logis en fut attaqué aussi avec grand fracas de vitres. Tout cela fut su si tard dans notre quartier des Jacobins de la rue Saint-Dominique,[2] qu'il n'y avoit plus apparence

[1] Le guet était la garde qui veillait à la sûreté de Paris. On distinguait, au XVIIIe siècle, le guet à cheval et le guet à pied: le premier se composait de cent soixante cavaliers, et le second de quatre cent soixante-douze fantassins. (Note de M. Chéruel.)

[2] Saint-Simon demeurait rue Saint-Dominique, près des Jacobins (noviciat des dominicains réformés, aujourd'hui Saint-Thomas d'Aquin et Musée d'artillerie).

de rien quand j'arrivai au Palais-Royal, où M. le duc d'Orléans, en très courte compagnie, étoit fort tranquille et montroit que ce n'étoit pas lui plaire que de ne l'être pas. Ainsi je n'y fus pas longtemps, n'y ayant rien à faire ni à dire. Ce même matin l'édit fut porté au parlement; il refusa de l'enregistrer et envoya les gens du roi à M. le duc d'Orléans pour lui rendre compte de leurs raisons, lequel demeura fort piqué de ce refus. On publia le lendemain par la ville une ordonnance du roi, portant défense au peuple de s'assembler, sous de grandes peines, et qu'à cause des inconvénients arrivés la veille à la banque, on n'y donneroit point d'argent et qu'elle seroit fermée jusqu'à nouvel ordre. On fut plus heureux que sage; car, de quoi vivre en attendant? et si rien ne branla, ce qui marque bien la bonté et l'obéissance de ce peuple qu'on mettoit à tant et de si étranges épreuves. On fit néanmoins venir des troupes auprès de Charenton, qui étoient à travailler au canal de Montargis, quelques régiments de cavalerie et de dragons à Saint-Denis, et le régiment du roi sur les hauteurs de Chaillot. On envoya de l'argent à Gonesse, pour faire venir les boulangers comme à l'ordinaire, de peur de leur refus de prendre des billets, comme faisoient presque tous les marchands et les ouvriers de Paris, qui ne vouloient plus recevoir de papier. Le régiment des gardes eut ordre de se tenir prêt, et les mousquetaires de ne s'éloigner point de leurs deux hôtels et de tenir leurs chevaux bridés. . . .

Le dimanche 21 juillet, des escouades du régiment des gardes avec des officiers à leur tête se saisirent à quatre heures du matin de toutes les portes du palais. Des mousquetaires des deux compagnies avec des officiers s'emparèrent en même temps des portes de la grand'chambre,

tandis que d'autres investirent la maison du premier président qui eut grand'peur pendant la première heure, et cependant d'autres mousquetaires des deux compagnies allèrent séparément quatre à quatre chez tous les officiers du parlement leur rendre en main propre l'ordre du roi de se rendre à Pontoise dans deux fois vingt-quatre heures. Tout se passa poliment de part et d'autre, en sorte qu'il n'y eut pas la moindre plainte; plusieurs obéirent dès le même jour et s'en allèrent à Pontoise. Le soir assez tard, M. le duc d'Orléans fit porter au procureur général cent mille francs en argent, et autant en billets de banque de cent livres et de dix livres pour en donner à ceux qui en auroient besoin pour le voyage, mais non en don. Le premier président fut plus effronté et plus heureux: il fit tant de promesses, de bassesses, employa tant de fripons pour abuser de la foiblesse et de la facilité de M. le duc d'Orléans, dont il sut bien se moquer, que ce voyage lui valut plus de cent mille écus, que le pauvre prince lui fit compter sous la cheminée à deux ou trois diverses reprises, et trouva bon que le duc de Bouillon lui prêtât sa maison de Pontoise toute meublée, dont le jardin est admirable et immense au bord de la rivière, chef-d'œuvre en son genre, qui avoit fait les délices du cardinal de Bouillon, et qui fut peut-être la seule chose qu'il regretta en France. Avec de si beaux secours, le premier président, mal avec sa compagnie qui le méprisoit ouvertement depuis quelque temps, se raccommoda parfaitement avec elle. Il y tint tous les jours table ouverte pour tout le parlement qu'il mit sur le pied d'y venir tous les jours en foule, en sorte qu'il y eut toujours plusieurs tables servies également délicatement et splendidement, et envoyoit, à ceux qui vouloient envoyer chercher chez lui, tout ce qu'ils pouvoient

désirer de vin, de liqueurs et de toutes choses. Les rafraîchissements et les fruits de toutes sortes étoient servis abondamment tant que les après-dînées duroient, et il y avoit force petits chariots à un et à deux chevaux toujours prêts pour les dames et les vieillards qui vouloient se promener, et force tables de jeu dans les appartements jusqu'au souper. Mesmes, sa sœur et ses filles faisoient les honneurs, et lui, avec cet air d'aisance, de magnificence, de politesse, de prévenance et d'attention, en homme qui saisissoit l'occasion de regagner ainsi ce qu'il avoit perdu, en quoi il réussit pleinement; mais ce fut aux doubles dépens du régent, de l'argent duquel il fournissoit à cette prodigieuse dépense, et se moquoit encore de lui avec messieurs du parlement, tant en brocards couverts ou à l'oreille, qu'en trahissant une confiance si chèrement et si indiscrètement achetée, dont il leur faisoit sa cour, tant en la leur sacrifiant en dérision qu'en s'amalgamant à eux, à tenir ferme, et faisant tomber le régent dans tous leurs panneaux par la perfidie du premier président, à qui M. le duc d'Orléans croyoit finement se pouvoir fier à force d'argent, et de cacher cette intelligence dont le secret servoit à ce scélérat de couverture aux insolentes plaisanteries qu'il faisoit du régent et du gouvernement avec ses confrères, qui ne pouvoient pas toutes échapper à M. le duc d'Orléans, et que le premier président et ses traîtres de protecteurs donnoient au régent comme nécessaires à cacher leur intelligence. Lui vouloir ouvrir les yeux sur une conduite si grossière eût été temps perdu, de sorte que je ne lui en dis pas une parole.

L'Agiotage a Paris

L'agiotage public étoit toujours établi dans la place de Vendôme, où on l'avoit transporté de la rue Quincampoix. Ce Mississipi avoit tenté tout le monde: c'étoit à qui en rempliroit ses poches à millions par M. le duc d'Orléans et par Law. Les princes et les princesses du sang en avoient donné les plus merveilleux exemples. On ne comptoit de gens à portée d'en avoir tant qu'ils en auroient voulu, que le chancelier, les maréchaux de Villeroy et de Villars, et les ducs de Villeroy, de La Rochefoucauld et moi qui eussions constamment refusé d'en recevoir quoi que ce fût. Ces deux maréchaux et La Rochefoucauld étoient frondeurs de projet et d'effet, et le duc de Villeroy suivoit le bateau de sel. Ils étoient liés ensemble pour leur fronde, pensant mieux faire leurs affaires par là, et devenir de plus des personnages avec qui le gouvernement seroit forcé de compter. Ce n'étoit pas que La Rochefoucauld eût par soi, ni par sa charge, de quoi arriver à ce but, mais riche à millions, fier de son grand-père dans la dernière minorité, plus étroitement et de tout temps uni au duc de Villeroy, que par leur proximité de beaux-frères, il suivoit les Villeroy en tout; et cet air de désintéressement et d'éloignement du régent, sans toutefois cesser d'être devant lui ventre à terre, leur donnoit dans le parlement et auprès du peuple, les plus vastes espérances.

Un jour que le maréchal de Villars traversoit la place de Vendôme dans un beau carrosse, chargé de pages et de laquais, où la foule d'agioteurs avoit peine à faire place, le maréchal se mit à crier par la portière contre l'agio, et avec son air de fanfaron

à haranguer le monde sur la honte que c'étoit. Jusque-là on le laissa dire, mais s'étant avisé d'ajouter que pour lui il en avoit les mains nettes, qu'il n'en avoit jamais voulu, il s'éleva une voix qui s'écria: « Eh! les sauvegardes[1]! » Toute la foule répéta ce mot, dont le maréchal honteux et confondu, malgré son audace ordinaire, s'enfonça dans son carrosse, et acheva de traverser la place au petit pas, au bruit de cette huée qui le suivit encore au delà, et divertit Paris plusieurs jours à ses dépens sans être plaint de personne.

A la fin on trouva que cet agiotage embarrassoit trop la place de Vendôme et le passage public; on le transporta dans le vaste jardin de l'hôtel de Soissons.[2] C'étoit en effet son lieu propre. M. et Mme de Carignan, qui occupoient l'hôtel de Soissons à qui il appartenoit, tiroient à toutes mains de toutes parts. Des profits de cent francs, ce qu'on auroit peine à croire s'il n'étoit très reconnu, ne leur sembloient pas au-dessous d'eux, je ne dis pas pour leurs domestiques, mais pour eux-mêmes.

La Fuite de Law

L'année finit par le départ subit et secret de Law, qui n'avoit plus de ressources, et qu'il fallut enfin sacrifier au public. On ne le sut que parce que le fils aîné d'Argenson, intendant à Maubeuge, eut la bêtise de l'arrêter.[3] Le courrier qu'il envoya

[1] Les *sauvegardes* étaient des soldats envoyés par un général pour mettre une maison ou une terre à l'abri du pillage. (Cette note, comme les suivantes, est de M. Chéruel.)

[2] L'hôtel de Soissons a été démoli en 1750. L'emplacement est aujourd'hui occupé par la halle au blé.

[3] Le marquis d'Argenson parle de ce fait dans ses Mémoires (édit. de 1825, p. 179): « J'étois intendant de Valenciennes; je fis grand'peur à Law comme il traversoit mon intendance pour fuir à l'étranger. Je le fis arrêter

pour en donner avis lui fut redépêché sur-le-champ avec une forte réprimande de n'avoir pas déféré aux passe-ports que M. le duc d'Orléans lui avoit fait expédier. Son fils étoit avec lui; ils allèrent à Bruxelles, où le marquis de Prié, gouverneur des Pays-Bas impériaux, le reçut très bien, et le régala; il s'y arrêta peu, gagna Liége et l'Allemagne, où il alla offrir ses talents à quelques princes qui tous le remercièrent. Après avoir ainsi rôdé, il passa par le Tyrol, vit quelques cours d'Italie, dont pas une ne l'arrêta, et enfin se retira à Venise, où cette république n'en fit aucun usage. Sa femme et sa fille le suivirent quelque temps après; je n'ai point su ce qu'elles sont devenues, ni même son fils. Law étoit Écossois, fort douteusement gentilhomme, grand et fort bien fait, d'un visage et d'une physionomie agréables, galant et fort bien avec les dames de tous pays où il avoit fort voyagé. Sa femme n'étoit point sa femme; elle étoit de bonne maison d'Angleterre et bien apparentée, qui avoit suivi Law par amour, en avoit eu un fils et une fille, et qui passoit pour sa femme et en portoit le nom sans l'avoir épousé. On s'en doutoit sur les fins: après leur départ cela devint certain. Cette femme avoit un œil et le haut de la joue couverts d'une vilaine tache de vin, du reste bien faite, haute, altière, impertinente en ses discours et en ses manières, recevant les hommages, rendant peu ou point, et faisant rarement quelques visites choisies, et vivoit avec autorité dans sa maison. Je ne sais si son crédit étoit grand sur son mari; mais il paroissoit plein d'égards, de soins et de respect pour elle. Tous deux avoient, lors de leur départ, entre quarante-cinq et cinquante ans. Law laissa en

et le retins deux fois vingt-quatre heures à Valenciennes, ne le laissant partir que sur des ordres formels que je reçus de la cour. »

partant sa procuration générale au grand prieur de Vendôme et à Bully, qui avoient bien gagné avec lui. Il avoit fait force acquisitions de toutes sortes, et encore plus de dettes, de façon que ce chaos n'est pas encore débrouillé par une commission du conseil nommé pour régler ses affaires avec ses créanciers. J'ai dit ici ailleurs, et je le répète, qu'il n'y eut ni avarice ni friponnerie en son fait. C'étoit un homme doux, bon, respectueux, que l'excès du crédit et de la fortune n'avoit point gâté, et dont le maintien, l'équipage, la table et les meubles ne purent scandaliser personne. Il souffrit avec une patience et une suite singulière toutes les traverses qui furent suscitées à ses opérations, jusqu'à ce que vers la fin, se voyant court de moyens, et toutefois en cherchant et voulant faire face, il devint sec, l'humeur le prit, et ses réponses furent souvent mal mesurées. C'étoit un homme de système, de calcul, de comparaison, fort instruit et profond en ce genre, qui, sans jamais tromper, avoit partout gagné infiniment au jeu à force de posséder, ce qui me semble incroyable, la combinaison des cartes.

Sa banque, comme je l'ai dit ailleurs, étoit une chose excellente dans une république ou dans un pays comme l'Angleterre, où la finance est en république. Son Mississipi, il en fut la dupe, et crut de bonne foi faire de grands et riches établissements en Amérique. Il raisonnoit comme un Anglois, et ignoroit combien est contraire au commerce et à ces sortes d'établissements la légèreté de la nation, son inexpérience, l'avidité de s'enrichir tout d'un coup, les inconvénients d'un gouvernement despotique, qui met la main sur tout, qui n'a que peu ou point de suite, et où ce que fait un ministre est toujours détruit et changé par son successeur. Sa proscription d'espèces, puis de pierreries, pour n'avoir que du papier en France,

est un système que je n'ai jamais compris ni personne, je pense, dans tous les siècles qui se sont écoulés depuis celui d'Abraham, qui acheta un sépulcre en argent pour Sara quand il la perdit, pour lui et pour ses enfants. Mais Law étoit un homme à système, et si profond, qu'on n'y entendoit rien, quoique naturellement clair et d'une élocution facile, quoiqu'il y eût beaucoup d'anglois dans son françois. Il vécut plusieurs années à Venise avec fort peu de bien, et y mourut catholique, ayant vécu honnêtement, quoique fort médiocrement, sagement et modestement, et reçut avec piété les sacrements de l'Église.

Law n'a certes pas découvert le crédit ni inventé la banque, mais il en a révélé la puissance à la France de 1718.

Tout n'était pas faux dans le « Système. » Il est certain que l'abondance de la monnaie stimule le commerce, que n'importe quel objet, même un chiffon de papier, peut servir de monnaie si chacun y consent, et qu'une banque investie de la confiance du public peut émettre beaucoup plus de billets de banque qu'elle n'a d'encaisse d'or et d'argent.

Mais il faut que la confiance se maintienne et pour cela que le billet de banque reste un billet de banque à valeur fixe et non une action de bourse susceptible de hausse et de baisse. Par suite des multiples combinaisons financières de Law, ses billets et ses actions se confondirent et tous furent entraînés dans la hausse vertigineuse de 1719. *Au mois de Novembre de cette année là, une action de* 500 *livres en valait* 15 *et même* 18.000.

Or le dividende ne pouvait pas suivre le mouvement. L'assemblée des actionnaires de la fin de cette année 1719 *le fixa à* 200 *livres ce qui était du* 40 *pour cent pour le prix d'émission mais du* 1½ *pour cent pour*

le prix d'achat à 15.000. *Cela commença à dégriser pas mal de gens. On voulut réaliser et les gros spéculateurs bien en cour, comme le duc de Bourbon et le prince de Conti, le firent avec une cupidité brutale qui déchaîna la panique. Tous les moyens que Law employa pour enrayer la baisse (cours forcé, proscription des métaux d'or et d'argent, fixation d'un prix ferme pour les actions) ne firent que l'aggraver. Le Gouvernement de la Régence dut annoncer que les billets cesseraient d'être reçus en paiement à partir du* 1er *Novembre* 1720. *Ce fut la fin. Law dut quitter la France.*

Les contemporains virent surtout dans le Système ses mauvais côtés : enrichissement des fripons, ruine des honnêtes gens crédules ou lambins, corruption des mœurs, déchaînement d'escroqueries, de vols et même d'assassinats (un comte de Horn apparenté au Régent en commit un qui le fit, d'ailleurs, rouer vif). A distance on peut voir, par contre, ses bons effets et se rendre compte, avec quelque tristesse, de ceux bien meilleurs qu'il aurait pu rendre si l'absolutisme monarchique et la pression nobiliaire n'étaient pas venu tout compromettre.

En profitant simplement du coup de fouet donné au commerce de la France (sans chercher à en faire bénéficier leurs propres bourses) le Régent et ses amis auraient d'une part relevé les finances publiques que le Grand Roi avait laissées dans un état déplorable et d'autre part réussi la colonisation de la Louisiane, ce qui aurait réalisé le rêve d'une Amérique du nord française presque tout entière sauf le Mexique et la Nouvelle Angleterre.

1721

La Liquidation de l'Affaire Law au Conseil de Régence

M. le duc d'Orléans expliqua que l'excédant des billets de banque avoit été fait par des arrêts du conseil, rendus sous la cheminée; que le grand malheur venoit de ce que M. Law en avoit fait pour douze cents millions au delà de ce qu'il en falloit; que les premiers six cents millions n'avoient pas fait grand mal, parce qu'on les avoit enfermés dans la banque; mais qu'après l'arrêt du 21 mai dernier, lorsqu'on donna des commissaires à la banque, il se trouva pour autres six cents millions de billets de banque que Law avoit fait faire et répandus dans le public, à son insu de lui régent, et sans y être autorisé par aucun arrêt, pour quoi M. Law méritoit d'être pendu; mais que, lui régent l'ayant su, il l'avoit tiré d'embarras par un arrêt qu'il fit expédier et antidater, qui ordonnoit la confection de cette quantité de billets.

Là-dessus M. le Duc dit à M. le régent: « Mais, monsieur, comment, sachant cela, l'avez-vous laissé sortir du royaume? — C'est vous, monsieur, répliqua le régent, qui lui en avez fourni les moyens. —Je ne vous ai jamais demandé, répondit M. le Duc, de le faire sortir du royaume. — Mais, insista le régent, c'est vous-même qui lui avez envoyé les passe-ports. — Il est vrai, monsieur, répondit M. le Duc, mais c'est vous qui me les avez remis pour les lui envoyer; mais je ne vous les ai jamais demandés, ni qu'il sortît du royaume. Je sais qu'on m'a voulu jeter le chat aux jambes dans le public là-dessus, et je suis bien aise d'expliquer ici ce qui en est puisque j'en ai l'occasion. Je me suis opposé qu'on mît M. Law à la Bastille, ou dans

quelque autre prison, comme on le vouloit, parce que je ne croyois pas qu'il fût de votre intérêt de l'y laisser mettre après vous en être servi comme vous avez fait; mais je ne vous ai jamais demandé qu'il sortît du royaume, et, je vous prie, monsieur, de vouloir bien dire en la présence du roi, et devant tous ces messieurs, si je vous l'ai jamais demandé. —Il est vrai, répondit M. le régent, que vous ne me l'avez pas demandé; je l'ai fait sortir, parce que j'ai cru que sa présence en France nuiroit au crédit public et aux opérations qu'on vouloit faire. — Je suis, reprit M. le Duc, si éloigné, monsieur, de vous l'avoir demandé, que, si vous m'aviez fait l'honneur de m'en demander mon avis, je vous aurois conseillé de vous bien garder de le laisser sortir du royaume. » . . .

L'étonnement fut grand dans tous ceux qui se trouvèrent à ce conseil. Personne n'ignoroit en gros le désordre des finances; mais le détail de tant de millions factices, qui ruinoient le roi ou les particuliers, ou pour mieux dire l'un et l'autre, effraya tout le monde. On vit alors à découvert où avoit conduit un jeu de gobelets, dont toute la France avoit été séduite, et quelle avoit été la prodigalité du régent, par la facilité de battre monnoie avec du papier, et de tromper ainsi l'avidité publique. Il y falloit un remède, parce que les choses étoient arrivées à un dernier période, et ce remède, qui alloit au dernier détriment des actionnaires et des porteurs de billets de banque, ne se pouvoit trouver que par le dévoilement de tout le mal, si longtemps tenu caché, autant qu'il avoit été possible, pour que chacun vît enfin où on en étoit au vrai, et la nécessité pressante aussi bien que les difficultés du remède.

Depuis l'arrêt du 22 mai, qui fut l'époque de la décadence de ce qui étoit connu sous les noms de

Mississipi et de banque, et la perte de toute confiance par la triste découverte qu'il n'y avoit plus de quoi faire face au payement des billets, par leur excédant prodigieux au delà de l'argent, chaque pas n'avoit été qu'un trébuchement, chaque opération qu'un palliatif très foible. On n'avoit pu chercher qu'à gagner des jours et des semaines, dans des ténèbres qu'on épaississoit à dessein, dans l'horreur qu'on avoit de laisser voir au jour tant de séduction et de monstres de ruine publique. Law ne pouvoit se laver à la face du monde d'en avoir été l'inventeur et l'instrument, et il auroit couru grand risque, au moment de ce terrible et public dévoilement; et M. le duc d'Orléans, qui, pour suffire à sa propre facilité et prodigalité, et satisfaire à l'avidité prodigieuse de chacun, avoit forcé la main à Law et l'avoit débanqué de tant de millions, au delà de tous moyens d'y faire face, et l'avoit précipité dans cet abîme, ne pouvoit se mettre au hasard de l'y laisser périr, et moins encore, pour le sauver, se déclarer le vrai coupable. Ce fut donc pour se tirer de ce premier et si mauvais pas, qu'il fit sortir Law du royaume, lorsqu'il se vit acculé et forcé de montrer à la lumière l'état des finances et de cette énorme gestion qui n'étoit que tromperie. Cette manifestation qui intéressoit si fort les actionnaires et les porteurs de billets de banque en général, mais bien plus vivement ceux qui les tenoient de leur autorité ou de leur faveur, et qui n'en pouvoient montrer d'autre origine, les mit tous au désespoir. Les plus importants, comme les princes du sang, les plus avant dans ces affaires, comme d'Antin, le maréchal d'Estrées, Lassay, Mme la Duchesse, Mme de Verue et d'autres en petit nombre, qui y avoient si gros, et dont les profits jusqu'alors avoient été immenses, avoient, de force ou d'industrie, arrêté cette manifestation

tant qu'ils avoient pu, soutenu ce puissant mur, qui s'écrouloit malgré eux, et suspendu le moment si funeste pour eux. Comme ils savoient à peu près le fond des choses, ils voyoient que le moment qu'elles seroient connues finiroit ces gains prodigieux et mettroit à néant les papiers dont ils s'étoient farcis à toutes mains et pur profit, sans y avoir mis un sou du leur pour les acquérir. C'est ce qui engagea M. le duc d'Orléans à leur cacher le jour de cette manifestation, pour éviter d'être importuné d'eux pour différer ce qui ne pouvoit plus l'être, et pour, en les surprenant, leur ôter le temps de se préparer à former des difficultés et des réponses aux opérations que La Houssaye avoit à proposer à leurs dépens. C'est aussi ce qui mit M. le Duc en fureur, et qui causa cette scène étrange entre lui et M. le duc d'Orléans, qui scandalisa et qui effraya tous ceux qui dans ce conseil en furent témoins; tous deux y firent un mauvais personnage.

M. le duc d'Orléans, qui de goût et depuis par nécessité vivoit de ruses et de finesses, crut avoir fait merveilles d'avoir chargé M. le Duc des passeports de Law, et d'avoir caché ce qui se devoit traiter dans ce conseil de régence. Il vouloit affubler M. le Duc de la retraite de Law hors du royaume, et le prendre au dépourvu en ce conseil, pour lui ôter les moyens de contredire. Il en fut cruellement la dupe; la matière touchoit à M. le Duc d'un si grand intérêt, qu'il étoit par lui, et par d'autres principaux intéressés, continuellement alerte sur ce qui devoit se proposer, et il arriva qu'il fut assez tôt averti pour bien apprendre sa leçon. La hardiesse et la fermeté ne lui manquoient pas; il n'avoit rien à craindre, il connoissoit d'ailleurs par une expérience continuelle l'extrême foiblesse de M. le duc d'Orléans, il en voulut profi-

ter, et puisque tout ce mystère d'iniquité se devoit enfin révéler en présence du roi et du conseil (et nombreux comme il l'étoit c'étoit dire au public), il se proposa de ne garder aucun ménagement pour tirer son épingle du jeu, faire retomber tout sur M. le duc d'Orléans, et se montrer soi comme le beau personnage, piqué de plus du secret qui lui avoit été fait de ce qui se devoit proposer en ce conseil, plus encore peut-être de la proposition même si contraire à la compagnie, et au grand intérêt qu'il y avoit; piqué de plus de ce que M. le duc d'Orléans avoit adroitement fait passer à Law ses passe-ports par lui, pour donner lieu au monde de se persuader que M. le Duc les avoit demandés, conséquemment que c'étoit lui qui avoit obtenu de M. le duc d'Orléans sa sortie du royaume. Aussi fut-ce là-dessus qu'il pressa impitoyablement M. le duc d'Orléans, qu'il l'interpella, et qu'il le força d'avouer qu'il ne lui avoit jamais demandé cette sortie, qu'il protesta que, s'il en avoit été consulté, il n'en auroit jamais été d'avis, et qu'il reprocha si durement à M. le duc d'Orléans d'avoir laissé sortir Law du royaume, après avoir fait de son chef pour six cents millions de billets de banque contre les défenses si expresses de les multiplier davantage.

Le régent, acculé par M. le Duc, l'avoua en plein conseil, et que, pour le tirer de péril, il avoit fait rendre un arrêt du conseil antidaté, qui ordonnoit cette confection si prodigieuse de billets de banque faits et répandus par Law de sa propre autorité. Mais quel aveu d'un régent du royaume, en présence du roi et d'un si nombreux conseil, dont la plupart ne lui étoient rien moins qu'attachés! Et à qui espéra-t-il avec quelque raison de persuader que Law eût fait un coup si hardi, et de cette importance, à l'insu de lui régent, son seul appui

contre le public ruiné, et contre le parlement, qui ne cherchoit qu'à le perdre, et cela, pour la première opération qu'il eût jamais faite, sans avoir eu l'approbation du régent? Voilà pourtant où les finesses dont ce prince se repaissoit le conduisirent, et le dépit et la férocité de M. le Duc le forcèrent à un si étonnant aveu, et si dangereux, en présence du roi et d'une telle assemblée. J'en frémis en l'entendant faire, et il est incroyable que ce terrible aveu n'ait pas eu la moindre des suites que j'en craignis. . . .

Le rare est qu'après une scène si forte, si poussée, si scandaleuse, si publique, il n'y parut pas entre M. le Duc et M. le duc d'Orléans. Le régent sentoit le poids énorme dont sa gestion étoit chargée par la confiance aveugle jusqu'au bout, et la protection si déclarée qu'il avoit donnée à Law envers et contre tous. Il étoit foible, je le dis à regret; il craignoit M. le Duc, ses fougues, sa férocité, son peu de mesure, quoique d'ailleurs il connût bien le peu qu'il étoit. Cette débonnaireté, que je lui ai si souvent reprochée, lui fit avaler ce calice comme du lait, et le porta à vivre à l'ordinaire avec M. le Duc, pour ne le point aigrir davantage, et à ne l'aliéner pas de lui. A l'égard de M. le Duc, ce n'étoit pas à lui à se fâcher, il avoit poussé M. le duc d'Orléans à bout sans le plus léger ménagement, toujours l'attaquant, toujours le faisant battre en retraite, jusqu'à lui avoir arraché l'aveu le plus étonnant et le plus dangereux. Il étoit donc content de l'issue de ce combat d'homme à homme mais il n'avoit garde de l'être des résolutions prises au conseil, quoi qu'il eût pu dire en faveur de la compagnie, et par là il sentit le besoin qu'il auroit de M. le duc d'Orléans pour soi et pour les siens, pour n'être pas enveloppés dans la fortune commune des porteurs de papiers, et pour sauver les

leurs du naufrage, comme il arriva en effet; car ces quinze cents actions de la remise desquelles il fit tant de parade, quelque énorme qu'en fût le nombre, n'étoient rien en comparaison de celles qui lui restoient sous d'autres formes, et pareillement à Mme la Duchesse, à Lassay, à Mme de Verue, et à d'autres des siens, et qui profitèrent depuis si furieusement et pour longtemps encore. Ce n'est donc pas merveilles si, après une si étrange scène où il avoit eu tout l'avantage sur M. le duc d'Orléans, il ne chercha depuis qu'à la lui faire oublier.

La fin de ce conseil ne fut pas plus heureuse pour M. le duc d'Orléans. Il s'y montra battu de l'oiseau, en protestant, je n'oserois dire bassement, qu'il laisseroit faire aux commissaires la liquidation dont ils seroient chargés, en pleine liberté, sans s'en mêler; encore pis, quand M. le Duc lui fit comme une nouvelle injure par la façon dont il l'approuva et l'y exhorta en deux mots si énergiques, de se tourner au roi, et lui demander permission de publier que Sa Majesté lui avoit défendu de se mêler des liquidations. C'étoit avouer le peu de confiance que le public pouvoit prendre en lui et s'en moquer en même temps, en demandant cette permission ridicule à un roi sans pouvoir, par le défaut de son âge, d'ordonner ni de défendre rien d'important, et moins encore qu'à qui ce fût, au dépositaire de toute son autorité.[1] Aussi le maréchal de Villeroy ne put-il contenir cette exclamation également ironique et satirique qui marquoit combien il trouvoit l'autorité du roi mal déposée, et le ridicule d'une confiance que le roi n'étoit pas en état d'accorder ni de refuser.

[1] Il faut entendre par cette phrase un peu obscure, que le roi ne pouvait donner aucun ordre important, et moins encore qu'à personne, au duc d'Orléans, dépositaire de toute son autorité. (Note de M. Chéruel.)

La Réconciliation avec l'Espagne

Depuis longtemps l'abbé Dubois avoit fermé la bouche à mon égard à son maître sur les affaires étrangères, et plus étroitement encore depuis ce que j'ai raconté ici il n'y a pas longtemps. Cela n'empêchoit pourtant pas qu'il n'en échappât toujours à M. le duc d'Orléans quelque bribe avec moi, mais avec peu de détail et de suite, et de mon côté je demeurois fort réservé. Étant allé les premiers jours de juin pour travailler avec M. le duc d'Orléans, je le trouvai qui se promenoit seul dans son grand appartement. Dès qu'il me vit : « Ho ça! me dit-il, me prenant par la main, je ne puis vous faire un secret de la chose du monde que je désirois et qui m'importoit le plus et qui vous fera la même joie; mais je vous demande le plus grand secret. » Puis, se mettant à rire: « Si M. de Cambrai savoit que je vous l'ai dit, il ne me le pardonneroit pas. » Toute suite il m'apprit sa réconciliation faite avec le roi et la reine d'Espagne; le mariage du roi et de l'infante, dès qu'elle seroit nubile, arrêté; et celui du prince des Asturies conclu avec Mlle de Chartres.

Si ma joie fut grande, mon étonnement la surpassa. M. le duc d'Orléans m'embrassa, et après les premières réflexions des avantages personnels pour lui d'une si grande affaire, et sur l'extrême convenance du mariage du roi, je lui demandai comment il avoit pu faire pour la faire réussir, surtout le mariage de sa fille. Il me dit que tout cela s'étoit fait en un tourne-main, que l'abbé Dubois avoit le diable au corps pour les choses qu'il vouloit absolument; que le roi d'Espagne avoit été transporté que le roi son neveu demandât l'infante; et que le mariage du prince

des Asturies avoit été la condition *sine qua non* du mariage de l'infante qui avoit fait sauter le bâton au roi d'Espagne. . . .

Le Régent avait raison d'admirer la façon merveilleusement habile dont l'abbé Dubois avait mené cette affaire. Les gros nuages qui avaient suivi la conspiration de Cellamare étaient dissipés en un clin d'œil et sans que l'Angleterre et la Hollande pussent s'en inquiéter. C'est que les deux monarchies bourboniennes avaient tout intérêt à marcher d'accord. La rupture du mariage de Louis XV avec la petite infante, et son union avec la fille d'un roi in partibus *de Pologne, œuvre d'un sot, le duc de Bourbon et d'une pécore, la marquise de Prie faussa toute la politique nationale au XVIIIe siècle.*

Pendant tous ces raisonnements divers, je ne laissois pas de penser à moi, et à l'occasion si naturelle de faire la fortune de mon second fils. Je lui dis donc que, puisque les choses en étoient nécessairement au point qu'il me les apprenoit, il devenoit donc instant d'envoyer faire la demande solennelle de l'infante, et en signer le contrat de mariage, qu'il y falloit un seigneur de marque et titré, et que je le suppliois de me donner cette ambassade avec sa protection et sa recommandation après du roi d'Espagne pour faire grand d'Espagne le marquis de Ruffec; qu'il avoit fait pair La Feuillade, son plus grand et son plus insolent ennemi, parce qu'il l'avoit plu ainsi à son ami Canillac, au grand scandale de tout le monde, le seul homme contre qui je l'avois jamais vu outré jusqu'à lui vouloir faire donner des coups de bâton, dont il pouvoit se souvenir que je l'avois empêché avec peine, et de plus lui avoit donné beaucoup d'argent sous le frivole prétexte de l'ambassade de Rome où il ne fut jamais question de l'envoyer; qu'en même temps il avoit aussi

fait pair le duc de Brancas; que je lui avouois que ni du côté du monde ni par rapport à lui je n'avois pas l'humilité de m'estimer de niveau ni du père ni du fils; que tout à l'heure il venoit de faire duc et pair M. de Nevers, à côté duquel je ne croyais pas être; que j'omettois les grâces sans nombre qu'il avoit répandues à pleines mains, en particulier la capitainerie de Saint-Germain et de Versailles, qu'avoit eues mon père au duc de Noailles et à ses enfants; que revêtu de rien que de petits gouvernements dont j'avois eu la survivance comme tout l'univers en avoit obtenu, je ne voyois pas ce qu'il me pourroit donner; que je ne lui avois pas demandé de faire mon second fils duc, quoiqu'il ne l'eût pas offensé en cent façons éclatantes comme La Feuillade, quoique MM. de Brancas et de Nevers n'eussent que point ou peu, et comment, servi; ce qui ne se pouvoit reprocher à l'âge de mon fils: « Mais je vous demande pour lui une chose sans conséquence pour qui que ce soit, qui lui donne le rang et les honneurs de duc, qui est une suite naturelle d'une ambassade pour faire le mariage du roi, et que personne ne peut qu'approuver que vous me la donniez et en vue de cette grandesse. » M. le duc d'Orléans eut peine à me laisser achever, me l'accorda tout de suite et tout ce qu'il falloit de sa part pour obtenir la grandesse pour le marquis de Ruffec, l'assaisonna de beaucoup d'amitié, et m'en demanda un secret sans réserve et de ne rien montrer par aucun préparatif qu'il ne m'avertît d'en faire.

J'entendis bien qu'outre le secret de l'affaire même il vouloit avoir le temps de tourner son Dubois et de lui en faire avaler la pilule. Mes remercîments faits, je lui demandai deux grâces, l'une de ne me point donner d'appointements d'ambassadeur, mais de quoi en gros en faire la

dépense sans m'y ruiner, l'autre de ne me charger d'aucune affaire, ne voulant pas le quitter, et d'une affaire à l'autre prendre racine en Espagne, d'autant que je n'y voulois aller que pour avoir la grandesse pour mon second fils et revenir tout court après. C'est que je craignis que Dubois, ne pouvant empêcher l'ambassade, m'y retînt en exil pour se défaire de moi ici, sous prétexte d'affaires en Espagne, et je vis bien par l'événement, que la précaution n'avoit pas été inutile. M. le duc d'Orléans m'accorda l'un et l'autre avec force propos obligeants sur ce qu'il ne désiroit pas que mon absence fût longue. Je crus ainsi avoir fait une grande affaire pour ma maison et me retirai chez moi fort content. Mais, mon Dieu! qu'est-ce des projets et des succès des hommes?[1]

Conversation avec le Duc de Bourbon

Depuis le commerce étroit et plein de confiance que l'affaire du lit de justice des Tuileries m'avoit procuré avec M. le Duc, il avoit toujours duré le même. M. le duc d'Orléans et M. le Duc l'avoient tous deux désiré, et j'étois souvent entre eux deux pour conserver leur union nécessaire.

De propos en propos, il me fit des plaintes du peu de confiance de M. le duc d'Orléans qui d'ordinaire ne lui disoit les choses que lorsqu'elles ne se pouvoient plus cacher. J'excusai cela comme je pus, tant qu'enfin acculé par les faits qu'il m'allégua, je me mis à sourire, et lui dit que, s'il me promettoit de ne le point trouver mauvais, je lui en dirois bien la raison et le moyen d'établir la plus entière confiance. Après quelques propos généreux et réci-

[1] Saint-Simon fait allusion ici à la mort de ses deux fils qui ne jouirent par conséquent ni l'un de duché-pairie de France, ni l'autre de sa grandesse d'Espagne.

proques là-dessus, et qu'il m'eut fort pressé de lui parler en ami, et avec une franchise dont il n'auroit garde de se déplaire je lui dis que, s'il vouloit en user comme faisoit M. le duc d'Orléans, ils seroient bientôt contents l'un de l'autre. Après l'avoir tenu un peu là-dessus, je lui dis qu'il avoit une maîtresse la plus parfaitement choisie pour les charmes du corps et de l'esprit; qu'à cela je n'avois rien à lui dire; que c'étoit l'affaire de son confesseur; mais que M. le duc d'Orléans étoit persuadé qu'il n'avoit point de secrets pour elle; que cela faisoit qu'il en avoit pour lui; que, s'il pouvoit être comme M. le duc d'Orléans, qui s'amusoit avec ses maîtresses, avec qui il ne lui échappoit jamais rien de sérieux, je lui répondois qu'il seroit content de la confiance de ce prince. Il se défendit de ce soupçon du régent assez mal, et avec un air peiné dit que c'étoit excuse et prétexte, en sorte que je lui dis que, si je m'étois expliqué si ouvertement avec lui, ce n'étoit que par le désir que j'avois de voir leur union parfaite, si utile au bien de l'État, mais qui au fond lui étoit bien plus nécessaire qu'à M. le duc d'Orléans. On verra dans la suite qu'il rapporta ce point jaloux de notre conversation à Mme de Prie, sa maîtresse, qui ne me le pardonna pas. Revenu bien à lui de ce petit nuage, il jeta tout ce défaut de confiance sur le cardinal Dubois, qui, tant qu'il pouvoit, n'en permettoit que pour soi à son maître, et se mit à pleurer l'aveuglement et la foiblesse de M. le duc d'Orléans pour ce valet indigne, qui en abusoit sans cesse si énormément. . . .

Il paroissoit dans ce temps-là que le roi aimoit M. le Duc. Je lui en parlai comme en étant fort aise, et tout de suite je lui dis qu'il devroit bien profiter de cette affection du roi pour le bonheur de l'État et de M. le duc d'Orléans lui-même, en faisant bien connoître au roi le danger de cette

autorité que le cardinal Dubois avait usurpée; la facilité que Sa Majesté avait de montrer de l'aversion pour lui, et d'engager M. le duc d'Orléans, qui avoit fait si grandement pour lui, de l'envoyer à Cambrai avec sa calotte rouge, et gorgé d'abbayes pour ne plus revenir à la cour et n'avoir plus aucune part aux affaires. M. le duc se mit à rire à cette proposition. « Je suis bien aise, me dit-il, qu'on croie que le roi a de l'amitié pour moi et de la confiance, et en effet il m'en témoigne autant qu'il en est capable. Mais tout cela roule sur des riens, et elle connoit bien, sans se soucier de moi que par l'habitude de me voir et de me parler, et je puis vous répondre que, si je venois à mourir aujourd'hui, il ne s'en soucieroit non plus que de Mme la grande-duchesse,[1] dont nous portons le deuil, et ne parleroit que des causes de mort qu'on m'aurait trouvées avec la même indifférence qu'il s'entretient de l'ouverture de cette princesse qu'à peine avoit-il vue.

Déclaration du Mariage du Roi

Il commençoit à être temps de déclarer le mariage du roi, et M. le duc d'Orléans ne laissoit pas d'être en peine comment il seroit reçu de ce prince, que les surprises effarouchoient, et du public, à cause de l'âge de l'infante encore dans la première enfance. Le régent résolut enfin de prendre un jour de conseil de régence, et le moment, avant de le tenir, pour apprendre au roi son mariage et le

[1] La Grande Duchesse de Toscane qui venait de mourir âgée de 77 ans. Elle habitait depuis longtemps Paris n'ayant pu vivre avec le Grand Duc. C'était une fille de France étant née du second mariage de Gaston d'Orléans, frère de Louis XIII; elle était donc la sœur consanguine de la grande Mademoiselle. Avec son fils, Gaston grand-duc de Toscane, finit la famille des Médicis.

déclarer sans intervalle au conseil de régence, pour que tout de suite ce fût une affaire passée et consommée. . . .

L'embarras, à mon avis, fut plus grand du côté du roi, qui, comme je l'ai dit, s'effarouchoit des surprises. Quelque coup d'œil ou quelque geste du maréchal de Villeroy pouvoit le jeter dans le trouble, et ce trouble l'empêcher de dire un seul mot. Il falloit pourtant un *oui* et un consentement exprimé de sa part, et s'il s'opiniâtroit à se taire, que devenir pour le conseil de régence? Et si par dépit d'être pressé il alloit dire *non*, que faire et par où en sortir? Cet embarras possible nous tint M. le duc d'Orléans, le cardinal Dubois et moi, en consultations redoublées. Enfin il fut conclu que, dans la fin de la matinée du jour du conseil de régence, qui ne seroit tenu que l'apres-dînée, M. le duc d'Orléans manderoit séparément M. le Duc et M. de Fréjus: M. le Duc, dont il n'y avoit rien à craindre, et à qui ce secret ne pouvoit être, à ce qu'il étoit, caché plus longtemps, qui même pouvoit se blesser d'une si tardive confidence; Fréjus pour le caresser par cette distinction sur le maréchal de Villeroy, l'avoir présent lorsque M. le duc d'Orléans apprendroit au roi son mariage, et qu'il fût là tout prêt à servir le régent de tout ce qu'il pouvoit sur le roi. M. le Duc fut surpris, mais ne se fâcha point, et fit très bien auprès du roi. Fréjus fut froid, il parut sentir que le besoin lui valoit la confidence, loua l'alliance, par manière d'acquit, que M. le Duc avoit fort approuvée, trouva l'infante bien enfant, ce qui n'avoit fait aucune difficulté à M. le Duc, dit néanmoins qu'il ne croyoit pas que le roi résistât, ni qu'il en fût ni aise ni fâché, promit de se trouver auprès de lui quand la nouvelle lui seroit apprise, et fut modeste sur le reste. Le secret sans réserve, et nommément

pour le maréchal de Villeroy, leur fut fort recommandé à tous deux. Je doute par ce qu'on va voir que Fréjus y ait été fidèle, et qu'il n'en ait pas fait sur-le-champ sa cour au maréchal, qu'il avoit soigneusement l'air de cultiver en choses qui n'intéressoient point ses vues.

Le moment venu nous arrivâmes tous aux Tuileries, où M. le duc d'Orléans, qui, pour laisser assembler tout le monde, étoit arrivé le dernier, me conta dans un coin avant d'entrer chez le roi ce qui s'étoit passé quelques heures auparavant entre lui, M. le Duc et Fréjus, l'un après l'autre. Il pirouetta un peu dans le cabinet du conseil, en homme qui n'est pas bien brave et qui va monter à l'assaut. Je ne le perdois point de vue, et à le voir de la sorte, j'étois inquiet; enfin il entra chez le roi, je le suivis; il demanda qui étoit dans le cabinet avec le roi, et sur ce qu'on ne lui nomma point Fréjus, il l'envoya chercher. Il s'amusa là comme il put, peu de temps, puis il entra dans le cabinet où étoit M. le Duc, qui y étoit entré en même temps que M. le duc d'Orléans s'étoit arrêté dans la chambre, le maréchal de Villeroy et quelques gens intérieurs, comme sous-gouverneur, etc. Je restai dans la chambre où je petillois de la lenteur de Fréjus, qui ne me paroissoit pas de bon augure. Enfin il arriva, l'air empressé comme un homme mandé et qui a fait attendre. Fort peu après qu'il fut entré dans le cabinet, j'en vis sortir le peuple, c'est-à-dire qu'il n'y demeura que M. le duc d'Orléans, le cardinal Dubois, qui étoit entré dans le cabinet avec lui, M. le Duc, le maréchal de Villeroy et Fréjus. Alors, me trouvant seul de ma sorte et du conseil de régence dans cette chambre, et ma curiosité satisfaite de les savoir aux mains, je rentrai dans le cabinet du conseil, sans toutefois m'éloigner de la porte par où je venois d'y entrer.

Peu après, les maréchaux de Villars, d'Estrées et d'Huxelles, vinrent l'un après l'autre à moi, surpris de cette conférence secrète qui se tenoit dans le cabinet du roi. Ils me demandèrent si je ne savois point ce que c'étoit. Je leur répondis que j'en étois dans la même surprise qu'eux et dans la même ignorance. Ils demeurèrent tous trois à causer avec moi, pendant un bon quart d'heure, ce me semble, car le temps me parut fort long, et cette longueur me faisoit craindre quelque chose de fort fâcheux et de fort embarrassant. A la fin le maréchal de Villars dit: « Entrons là dedans en attendant; nous y serons aussi bien qu'ici; » et la-dessus nous entrâmes jusque dans la chambre du roi, où il n'y avoit que de ses gens et les sous-gouverneurs.

Très peu de temps après que nous y fûmes, la porte du cabinet s'entr'ouvrit, je ne sais ni pourquoi ni comment, car je causois le dos tourné à la porte avec le maréchal d'Estrées; un peu de bruit me fit tourner, et je vis le maréchal d'Huxelles qui entroit dans le cabinet. A l'instant le maréchal de Villars qui étoit avec lui nous dit: « Il entre, pourquoi n'entrerions-nous pas? » et nous entrâmes tous trois. Le dos du roi étoit vers la porte par où nous entrions; M. le duc d'Orléans en face, plus rouge qu'à son ordinaire; M. le Duc auprès de lui, tous deux la mine allongée; le cardinal Dubois et le maréchal de Villeroy en biais; et M. de Fréjus tout près du roi, un peu de côté, en sorte que je le voyois de profil d'un air qui me parut embarrassé. Nous demeurâmes comme nous étions entrés derrière le roi, moi tout à fait derrière. Je m'avançai la tête un instant pour tâcher de le voir de côté, et je la retirai bien vite, parce que je le vis rouge, et les yeux, au moins celui que je pus voir, pleins de larmes. Aucun de ce qui étoit avant

nous ne branla pour notre arrivée ni ne nous parla. Le cardinal Dubois me parut moins empêtré, quoique fort sérieux, le maréchal de Villeroy secouant sa perruque tout à son ordinaire, au moins c'est ce qui me frappa au premier coup d'œil en entrant. « Allons, mon maître, disoit-il, il faut faire la chose de bonne grâce. » Fréjus se baissoit et parloit au roi à demi bas, et l'exhortoit, ce me sembla, sans entendre ce qu'il lui disoit. Les autres étoient en silence très morne, et nous derniers entrés fort étonnés du spectacle, moi surtout qui savois de quoi il s'agissoit. A la fin je démêlai que le roi ne vouloit point aller au conseil de régence, et qu'on le pressoit là-dessus, je n'osai jamais faire aucun signe à M. le duc d'Orléans ni au cardinal Dubois, pour tâcher d'en découvrir davantage. Tout ce manège dura presque un quart d'heure. Enfin M. de Fréjus ayant encore parlé bas au roi, il dit à M. le duc d'Orléans que le roi iroit au conseil, mais qu'il lui falloit quelques moments pour le remettre.

Cette parole remit quelque sérénité sur les visages. M. le duc d'Orléans répondit que rien ne pressoit, que tout le monde étoit fait pour attendre ses moments; puis s'approchant entre le roi et Fréjus, tout contre, il parla bas au roi, puis dit tout haut: « Le roi va venir, je crois que nous ferons bien de le laisser; » sortit et nous tous, tellement qu'il ne demeura avec le roi que M. le Duc, le maréchal de Villeroy et l'évêque de Fréjus. En chemin pour aller dans le cabinet du conseil, je m'approchai de M. le duc d'Orléans qui me prit sous le bras et se jeta dans mon oreille, s'arrêta dans un détroit de porte, et me dit que le roi, à la mention de son mariage, s'étoit mis à pleurer, qu'ils avoient eu toutes les peines du monde, M. le Duc, Fréjus et lui, d'en tirer un oui, et après cela

qu'ils avoient trouvé la même répugnance à aller au conseil de régence, dont nous avions vu la fin. Il n'eut pas loisir de m'en dire là davantage, et nous rentrâmes dans le cabinet du conseil avec lui. Or, il étoit essentiel que le roi y déclarât, ou du moins y fût présent à la déclaration de son mariage, qui étoit chose si personnelle qu'elle n'y pouvoit passer sans lui. Ceux qui le composoient et qui étoient demeurés dans le cabinet du conseil, surpris de cette longue et inusitée conférence dans le cabinet du roi, nous voyant rentrer, s'approchèrent avec curiosité, sans toutefois oser demander ce que c'étoit; tous avoient l'air occupé. M. le duc d'Orléans s'amusa comme il put avec les uns et les autres, disant que le roi alloit venir. Les trois maréchaux et moi qui rentrions avec M. le duc d'Orléans, nous séparâmes sans nous trop mêler avec personne. Cela fut court. Le roi entra avec M. le Duc et le maréchal de Villeroy, et tout aussitôt on se mit en place. Le cardinal Dubois, qui n'entroit plus au conseil de régence depuis qu'il portoit la calotte rouge, s'en étoit allé tout de suite au sortir du cabinet du roi.

Assis tous en place, tous les yeux se portèrent sur le roi, qui avoit les yeux rouges et gros, et avoit l'air fort sérieux. Il y eut quelques moments de silence pendant lesquels M. le duc d'Orléans passa les yeux sur toute la compagnie qui paroissoit en grande expectation; puis les arrêtant sur le roi, il lui demanda s'il trouvoit bon qu'il fît part au conseil de son mariage. Le roi répondit un oui sec, en assez basse note, mais qui fut entendu des quatre ou cinq plus proches de chaque côté, et aussitôt M. le duc d'Orléans déclara le mariage et la prochaine venue de l'infante, ajoutant tout de suite la convenance et l'importance de l'alliance, et de resserrer par elle l'union si nécessaire des deux

branches royales si proches, après les fâcheuses conjonctures qui les avoient refroidies. Il fut court, mais nerveux, car il parloit à merveilles et demanda les avis; on peut bien juger quels ils furent. Presque aucun n'étendit le sien, sinon les maréchaux de Besons et d'Huxelles un peu; l'évêque de Troyes, le maréchal d'Estrées un peu davantage. Le maréchal de Villeroy n'approuva qu'en deux mots, ajoutant d'un air chagrin qu'il étoit bien fâcheux que l'infante fût si jeune. Je m'étendis plus qu'aucun, mais toutefois sobrement. Le comte de Toulouse approuva en deux mots de fort bonne grâce, M. le Duc aussi; puis M. le duc d'Orléans parla encore un peu sur l'unanimité des suffrages à laquelle il s'étoit bien attendu sur un mariage si convenable, sur quoi il s'étendit encore un peu. Puis se tournant vers le roi, il s'inclina, et d'un air souriant, comme pour l'inviter à prendre le même, il lui dit: « Voilà donc, Sire, votre mariage approuvé et passé, et une grande et heureuse affaire faite. » . . .

Je laissai rentrer M. le duc d'Orléans au Palais-Royal, puis j'allai l'y trouver, curieux de savoir plus en détail ce qu'il n'avoit pu me dire qu'en gros à l'oreille entre ces deux portes. Il ne fit en effet qu'étendre ce qu'il m'avoit dit, parce que tout s'étoit passé avec peu de paroles. Il me dit qu'après avoir dit au roi la convention de son mariage sous son bon plaisir, il ne doutoit pas qu'il n'y voulût rien consentir, et qu'il ne l'approuvât; sur quoi voyant ses yeux rougir et s'humecter en silence, il n'avoit pas fait semblant de s'en apercevoir, et s'étoit mis à expliquer à la compagnie la nécessité et les avantages de ce mariage, tels qu'il avoit estimé devoir passer par-dessus l'inconvénient de l'âge de l'infante; que M. le Duc, après ce court discours, l'avoit repris et approuvé fort bien

en deux mots; que le cardinal Dubois avoit étendu les raisons, et atténué l'inconvénient de l'âge, par l'avantage d'élever ici l'infante aux manières françoises, et d'accoutumer ensuite le roi et elle réciproquement, tout cela néanmoins en assez peu de mots, tandis que les larmes tomboient des yeux du roi assez dru, et que de fois à autre Fréjus lui parloit bas, sans en tirer aucune réponse; que le maréchal de Villeroy, avec force gestes et quelques phrases, avoit dit qu'on ne pouvoit s'empêcher de reconnoître l'utilité de la réunion des deux branches, ni aussi l'importance que le roi eût des enfants dès qu'il en pourroit avoir et que, dans une affaire aussi désirable, il étoit malheureux qu'il n'y eût point en Espagne de princesse d'un âge plus avancé; que néanmoins il ne doutoit point que le roi n'y donnât son consentement avec joie, et tout de suite lui en dit quelques paroles d'exhortation. M. le duc d'Orléans reprit là-dessus la parole sur les avantages et la nécessité incomparablement plus considérables que l'inconvénient de l'âge, mais en deux mots. Le cardinal Dubois ne parla plus et ils attendirent en grandes angoisses ce que l'affaire deviendroit entre les mains de Fréjus, qui étoit leur seule espérance. Ce prélat parla peu sur la chose. Il dit en s'adressant au roi qu'il devoit marquer sa confiance aux lumières de M. le duc d'Orléans, sur un mariage qui le réunissoit si heureusement avec le roi son oncle, comme il la lui donnoit sur le gouvernement de son royaume, puis parloit bas au roi à reprises, et par-ci, par-là quelques paroles d'exhortation sèches et tout haut du maréchal de Villeroy, jusqu'à ce qu'enfin le roi eût prononcé qu'il y consentoit. Tout cela s'étoit passé avant que les trois maréchaux et moi entrassions dans le cabinet. On en étoit alors à exhorter le roi d'aller au conseil de régence, où aussitôt

après qu'il eut donné son consentement, M. le duc d'Orléans lui avoit dit que sa présence étoit nécessaire pour un consentement public, et pour que le mariage fût passé au conseil de régence, sur quoi le roi larmoyoit toujours et ne répondoit point. Le reste dont nous fûmes témoins, je l'ai expliqué.

Le cardinal Dubois arriva en tiers comme M. le duc d'Orléans raisonnoit avec moi sur tout ce détail qu'il venoit de me raconter, et tous deux convinrent que, sans l'évêque de Fréjus qui encore s'étoit fait attendre et n'avoit pas montré agir de trop bon cœur, ils ne savoient ce qui en seroit arrivé. L'angoisse en avoit été si forte, qu'ils s'en sentoient encore tous deux. Aussitôt on dépêcha un courrier en Espagne et un autre au roi de Sardaigne, grand-père du roi. La nouvelle courut Paris dès que ceux du conseil de régence en furent sortis; les Tuileries et le Palais-Royal furent bientôt remplis de tout ce qui venoit se présenter devant le roi et faire des compliments au régent de la conclusion de ce grand mariage, ce qui continua les jours suivants. Le roi eut peine à reprendre quelque gaieté tout le reste du jour, mais le lendemain il fut moins sombre, et peu à peu il n'y parut plus.

Le petit Louis XV n'avait que onze ans ; il ne faudrait donc pas attacher trop d'importance à des tares de caractère qui auraient pu et dû disparaître plus tard. Le malheur de l'enfant royal fut de devenir orphelin très jeune (le duc de Bourgogne très grave et la duchesse très ouverte auraient eu sur lui la meilleure influence) et de se trouver élevé par un vieux courtisan, le maréchal de Villeroy et une vieille nourrice, l'abbé de Fleury. En refusant la place de gouverneur du roi qui lui était instamment offerte par le Régent, Saint-Simon a contribué plus qu'il ne l'a pensé aux malheurs de la France, car son

action sur le petit Louis XV aurait été décisive et excellente. Lui et Fleury aurait pris, de plus, le gouvernement à la mort du Régent et nous auraient épargné le règne de Madame de Prie.

Départ pour l'Ambassade d'Espagne

Il ne fut pas longtemps sans que M. le duc d'Orléans lui apprît qu'il m'avoit promis l'ambassade d'Espagne et de me protéger pour une grandesse pour mon second fils. A chose faite point de remède. Le cardinal Dubois le comprit bien, il en fut outré et résolut bien de me faire de pis qu'il pourroit en tous genres. Pour cela il fallut couvrir son jeu, ne point montrer de mécontentement à M. le duc d'Orléans et me combler de gentillesses pour me mieux tromper. Il n'étoit pas encore cardinal lorsque cela arriva, mais il le fut tôt après. Il avoit fait de Le Blanc comme son secrétaire, pour ne pas dire comme son valet, l'avoit rendu assidu auprès de lui jusqu'à l'esclavage, tout secrétaire d'État de la guerre qu'il étoit, et s'en servoit à toutes mains, surtout depuis l'affaire de M. et de Mme du Maine, dont il eut seul tout le secret parce qu'il fut l'instrument dont il se servit uniquement.

Belle-Isle étoit ami de Le Blanc. Le commerce des femmes et leur attachement commun au char de Mme de Plénœuf les avoit liés. Le Blanc étoit un esprit doux, fort inférieur à celui de Belle-Isle, qui s'attacha de plus en plus à lui pour le gouverner et en tirer, dès qu'il le vit en place, et qui en serra les liens à mesure qu'il le vit dans tout ce qu'il étoit en Dubois de donner de confiance. Par Le Blanc, il s'approcha de Dubois, et si bien que Dubois ne les regarda plus que comme ne faisant qu'un et qu'il eut part à la même confiance, jusque-là que tous les soirs ils entroient tous

deux seuls chez Dubois, et que, entre eux trois, il se disoit et se passoit bien des choses. Dubois, qui n'ignoroit rien en matière de commerce et de liaisons, connoissoit les miennes avec Mme de Lévi et le duc de Charost, conséquemment avec Belle-Isle, tellement que ce fut de lui qu'il se servit pour me rapprocher.

Je ne savois point encore que M. le duc d'Orléans eût parlé de mon ambassade à Dubois, et je n'en avois moi-même ouvert la bouche à qui que ce soit, lorsque je vis entrer Belle-Isle chez moi, qui, après un court préambule, me parla de mon ambassade en homme qui n'en ignoroit rien. Ma surprise fut grande, elle ne m'empêcha pas de demeurer ignorant et boutonné. Alors Belle-Isle me dit que je pouvois lui en parler franchement, parce qu'il savoit tout par l'abbé Dubois, à qui M. le duc d'Orléans l'avoit dit, et tout de suite me demanda comment j'entendois me conduire là-dessus avec l'abbé Dubois, qui avoit seul les affaires étrangères, qui n'attendoit que le moment de sa promotion, dont je ne pouvois me dissimuler le crédit et l'ascendant entier sur M. le duc d'Orléans, qui, après mon départ, demeureroit sans contre-poids le maître de son maître, et qui me pouvoit servir ou nuire infiniment; qu'au demeurant il ne me dissimuleroit pas qu'il m'apportoit le choix de la paix ou de la guerre; que Dubois étoit infiniment ulcéré de tout ce que j'avois dit tant de fois à M. le duc d'Orléans contre lui; que, malgré cela, il ne s'éloigneroit pas de revenir à moi, et de se raccommoder, d'y vivre sur l'ancien pied, mais à de certaines conditions, et de me servir utilement et franchement dans le cours de mon ambassade, et pour l'objet qui me l'avoit fait désirer. L'exhortation amicale suivit, et cependant je faisois mes réflexions.

Je connoissois trop le terrain pour ne pas sentir que Belle-Isle disoit vrai en tout, excepté sur la sincérité d'une âme si double et offensée; mais que ne me pas prêter à un raccommodement offert donneroit beau jeu à Dubois auprès de M. le duc d'Orléans, qui seroit également embarrassé et importuné de ce contraste, et qui surtout en mon absence, je veux dire Dubois, [en] sauroit bien profiter; de plus, comment éviter le commerce réglé de lettres avec l'homme chargé seul des affaires étrangères, et comment le soutenir avec un homme avec qui on est brouillé et avec qui on n'a pas voulu se raccommoder? Ces considérations si évidentes ployèrent ma roideur; mais je voulus savoir ce que c'étoit que les conditions dont il m'avoit parlé. Belle-Isle me dit qu'elles n'étoient pas difficiles: d'oublier de part et d'autre tout ce qui s'étoit passé, ne nous en jamais parler, promesse de ne plus rien dire en public contre lui ni en particulier à M. le duc d'Orléans, nous revoir et traiter ensemble à l'avenir avec ouverture et liberté, et que je verrois que Dubois, ravi de n'avoir plus à me compter au nombre de ses ennemis, iroit au-devant de tout ce qui me pourroit plaire. Belle-Isle, tout de suite, sans me laisser le temps de parler, me fit l'analyse de ces conditions telle que je la sentois moi-même: la nécessité du raccommodement avec un homme qui me l'offroit, avec qui il falloit concerter tout ce qui pouvoit regarder mon ambassade, et avoir avec lui un commerce de lettres réglé toutes les semaines, tant qu'elle dureroit, sans possibilité de le faire passer par un autre; le raccommodement fait, l'indécence de parler mal en public d'un homme avec qui on s'est raccommodé, enfin d'en parler mal à M. le duc d'Orléans en particulier; l'expérience de l'inutilité, même du danger, me devoit

convaincre là-dessus et la raison me démontrer qu'il étoit déjà le maître des affaires, des grâces de tout l'intérieur; combien plus l'alloit-il devenir quand il seroit élevé à la pourpre, qui peut-être étoit déjà en chemin par un courrier! A l'égard de la bonne foi, quelque difficulté que je pusse avoir d'y prendre confiance, je lui liois les bras par ce raccommodement, quitte à marcher avec les précautions raisonnables, et à voir de jour à autre comment il se conduiroit avec moi, parti sage en tous ses points, dont je ne pourrois jamais me faire de reproche dans ma position présente, et bien différent d'une brouillerie ouverte dans la situation où je me trouvois.

Ces mêmes raisons m'avoient déjà sauté aux yeux, de sorte que je renvoyai Belle-Isle content de sa négociation, qui, deux jours après, me vint dire merveilles de la part de Dubois. . . .

J'eus plusieurs entretiens sur l'Espagne avec M. le duc d'Orléans et le cardinal Dubois ensemble ou séparément, et je n'imaginois pas qu'il se pût rien ajouter de nouveau, lorsque le cardinal Dubois me dit chez lui qu'il m'avertissoit de prendre la première place à la signature du contrat de mariage du roi, et à la chapelle aux deux cérémonies du mariage du prince des Asturies, et de ne la laisser prendre sans exception à qui que ce fût. Je lui représentai que cela ne se pouvoit entendre du nonce, à qui les ambassadeurs de France cédoient partout, même celui de l'empereur qui, sans difficulté, précédoit ceux du roi. Il répondit que cela étoit vrai et bon partout, excepté dans ce cas singulier et comme momentané, et que cela ne se pouvoit autrement. Ma surprise fut grande d'un ordre si étrange. J'essayai de le ramener peu à peu en le touchant par son orgueil, en lui demandant comment j'en userois avec les cardinaux, s'il s'en

trouvoit quelqu'un en ces fonctions, et avec le majordome-major, qui répond, mais fort supérieurement, à notre grand maître de France. Il se mit en colère, me déclara qu'il falloit que j'y précédasse le majordome-major sans difficulté, et glissant sur celle des cardinaux, m'assura qu'il ne s'y en trouveroit point. Je haussai les épaules, et lui dis que je le priois d'y penser. Au lieu de me répondre, il me dit qu'il avoit oublié une chose essentielle, qui étoit de prendre bien garde à ne rendre la première visite à qui que ce fût sans exception. Je répondis que l'article des visites n'étoit point oublié dans mon instruction; qu'elle portoit que j'en userois à cet égard comme avoit fait le duc de Saint-Aignan, et que l'usage, lequel il avoit suivi, étoit de rendre la première visite au ministre chargé des affaires étrangères et aux conseillers d'État quand il y en avoit, qui est ce que nous connoissons ici sous le nom de ministres. Là-dessus il s'emporta, bavarda, brava sur la dignité du roi, et ne me laissa plus le loisir de rien dire. J'abrégeai donc la visite et m'en allai. . . .

Je compris aisément la raison de ces ordres nouveaux et verbaux. Le cardinal me vouloit faire échouer en Espagne et me perdre ici: en Espagne, en débutant par offenser tout ce qui étoit de plus grand, et le ministre par lequel seul j'aurois à passer pour tout ce qui regardoit mon ambassade; en attirer les plaintes ici, sûr de n'avoir rien écrit de ces ordres, nier me les avoir donnés, me désavouer, et en tirer contre moi tout le parti possible avec un prince qui n'auroit osé lui imposer, et soutenir que ces ordres m'avoient été donnés; que si, au contraire, je ne les exécutois pas, car il m'avoit bien prescrit de rendre compte de leur exécution, il se donneroit beau jeu à m'accuser d'avoir sacrifié l'honneur du roi et la

dignité de sa couronne à l'intérêt de plaire en Espagne pour en obtenir grandesse et Toison, et me faire défendre de les accepter pour mes enfants. C'eût été moins de vacarme sur le nonce; mais si j'avois pris place au-dessus de lui, il s'attendoit bien que la cour de Rome en demanderoit justice, et que cette justice entre ses mains seroit un rappel honteux.

Ce détroit me parut si difficile que je résolus de ne rien omettre pour faire changer ces ordres, et je ne crus pas que M. le duc d'Orléans pût résister à l'évidence de ce qui les combattoit, et à exemple constant de tous ceux qui m'avoient précédé dans le même emploi. Je me trompai: j'eus beau en parler à M. le duc d'Orléans, je ne trouvai que foiblesse sous le joug d'un maître, d'où je jugeai ce que je pouvois espérer pendant mon éloignement. J'insistai à plusieurs reprises, toujours inutilement. . . .

Le cardinal Dubois pressoit ardemment mon départ et, en effet, il n'y avoit plus de temps à perdre. Il envoyoit sans cesse hâter les ouvriers qui travailloient à tout ce qui m'étoit nécessaire, fâché peut-être qu'il y en eût un si prodigieux nombre, qu'il ne pût trouver à les augmenter. Il ne s'agissoit plus de sa part qu'à me remettre les lettres dont je devois être chargé; il attendit à la dernière extrémité du départ pour le faire, c'est-à-dire à la veille même que je partis: on en verra bientôt la raison. Elles étoient pour Leurs Majestés Catholiques, pour la reine douairière, à Bayonne, et pour le prince des Asturies, tant du roi que de M. le duc d'Orléans, Mais bien avant de me les remettre, M. le duc d'Orléans me dit qu'il en écriroit deux pareilles au prince des Asturies avec cette seule différence qu'il le traiteroit de neveu dans l'une, et dans l'autre de frère et de neveu, et que je tâchasse de faire passer la dernière,

ce qu'il souhaitoit passionnément; mais que, si après tout, j'y trouvois trop de difficulté, que je ne m'y opiniâtrasse point, et que je donnasse la première au prince des Asturies.

J'eus lieu de croire que ce fut encore un trait du cardinal Dubois pour me jeter dans quelque chose de personnellement désagréable à M. le duc d'Orléans et en faire usage. M. le duc d'Orléans étoit l'homme du monde qui avoit le moins de dignité et d'attachement à ces sortes de choses. Ce traitement de frère étoit un traitement d'égal, que le feu roi n'avoit relâché, que depuis peu, de donner aux électeurs princes, car M. de Savoie avoit depuis longtemps le rang de tête couronnée pour ses ambassadeurs; à prendre comme étranger il n'y avoit pas de proportion entre le fils aîné, héritier présomptif de la couronne d'Espagne, et un petit-fils de France, car la régence n'ajoutoit rien à son rang ni [à ses] traitements. A prendre comme famille, ils étoient l'un et l'autre petits fils de France; mais, outre que le prince des Asturies avoit l'aînesse, il étoit fils de roi et héritier de la couronne, et, par là, si bien devenu du rang de fils de France, qu'ils étoient réputés tels en France, et que le feu roi avoit toujours envoyé le cordon bleu à tous les fils du roi d'Espagne aussitôt qu'ils étoient nés, ce qui ne se fait qu'aux seuls fils de France. De quelque côté qu'on le regarde, M. le duc d'Orléans étoit extrêmement inférieur au prince des Asturies, et c'étoit une véritable entreprise et parfaitement nouvelle que de prétendre l'égalité du style et du traitement. Ce fut pourtant ce dont je fus chargé, et je crois, dans la ferme espérance du cardinal Dubois, que je n'y réussirois pas, et de profiter d'un début fort désagréable. . . .

Enfin la veille de mon départ on m'apporta le

matin toutes les pièces dont je devois être chargé, dont je ne ferai point le détail. Mais parmi les lettres il n'y en avoit point du roi pour l'infante. Je crus que c'étoit oubli de l'avoir mise avec les autres. Je le dis à celui qui m'apportoit ces pièces. Je fus surpris de ce qu'il me répondit qu'elle n'étoit pas faite, mais que je l'aurois dans la journée. Cela me parut si étrange que j'en pris du soupçon. J'en parlai au cardinal et à M. le duc d'Orléans, qui m'assurèrent que je l'aurois le soir. Il étoit minuit que je ne l'avois pas encore. J'écrivis au cardinal. Bref, je partis sans elle. Il me manda que je la recevrois avant que d'arriver à Bayonne; mais rien moins. Je pressai de nouveau. Il m'écrivit que je l'aurois avant que j'arrivasse à Madrid. Une lettre du roi à l'infante n'étoit pas difficile à faire: je ne pus donc douter qu'il n'y eût du dessein dans ce retardement. Quel il pût être, je ne pus le comprendre, si ce n'est d'en envoyer une après coup et pour me faire passer pour un étourdi qui avoit perdu la première.

Il est très possible que ce fin renard de Dubois ait cherché à faire choir dans de protocolaires chausse-trapes son glorieux ex-collègue au Conseil de Régence, dont il ne pouvait pas ignorer le mépris et la haine. Peut-être, en homme pratique et réaliste, ricanait-il en lui-même de voir Saint-Simon, après avoir refusé tant de postes sérieux qu'il aurait pu et dû accepter (gouverneur du roi, chef du conseil des finances, garde des sceaux, peut-être premier ministre), quémander assez vaniteusement cette ambassade d'apparât pour collectionner quelques plumets de plus.

1722

Au Retour de l'Ambassade d'Espagne

Je ne fis que changer de voiture au logis, et j'alla au Palais-Royal, droit chez le cardinal Dubois. Il accourut au-devant de moi. Ce fut des merveilles; et sans rentrer ni s'arrêter, il me conduisit chez M. le duc d'Orléans, dont la réception fut aussi bonne et plus sincère. Il étoit dans son petit cabinet au bout de sa petite galerie. Nous nous assîmes, moi vis-à-vis de lui, son bureau entre deux, et le cardinal au bout du bureau. Je leur rendis compte de bien des choses, et je répondis à bien des questions. Ensuite je parlai à M. le duc d'Orléans de la conduite de la princesse des Asturies avec Leurs Majestés Catholiques, de leur patience et de leurs bontés pour elle; et après ce sérieux je le divertis de mon audience de congé chez elle, dont il rit beaucoup. Ensuite il me parla de la sortie du conseil, glissant avec des patins sur la préséance; et le cardinal se mit sur la cabale, sans toutefois enfoncer matière, et dit que Son Altesse Royale n'avoit pu moins faire que de chasser le chancelier. Je laissai tout conter; puis je leur dis que je ne pouvois qu'apprendre, ne m'étant pas lors trouvé ici et n'ayant encore vu personne, sinon que je trouvois tout cela bien fâcheux. Et tout de suite, me tournant tout à fait à M. le duc d'Orléans et m'adressant à lui, j'ajoutai que, puisque le chancelier n'étoit à Fresnes[1] que pour la

[1] Saint-Simon fait allusion à l'exil de la Cour qui venait de frapper le chancelier d'Aguesseau; Fresnes, où bien entendu, il n'y avait pas encore de prison, était l'endroit où se trouvait le château du grand magistrat.

même chose que j'aurois faite si j'avois été ici, j'espérois bien que Son Altesse Royale trouveroit bon que j'y allasse le voir incessamment. Cette parole fit comme deux termes du régent, qui baissa les yeux, et du cardinal, qui égara les siens, rougissant de colère. Je crois bien qu'ils n'avoient pas espéré me persuader de rentrer au conseil; mais l'étonnement et le dépit d'une adhésion si nette et si peu attirée à la sortie du conseil, et la liberté avec laquelle je causois mon empressement pour le chancelier déconcerta le régent comme un particulier et le tout-puissant ministre comme un courtisan. Je me repus avec complaisance de l'état où je les vis, et du silence qui dura plusieurs moments.

La Cour Retourne à Versailles

On résolut enfin que le roi abandonneroit Paris pour toujours, et que la cour se tiendroit à Versailles. Le roi s'y rendit en pompe le 15 juin, et l'infante le lendemain. Ils y occupèrent les appartements du feu roi et de la feue reine, et le maréchal de Villeroy fut logé dans les derrières des cabinets du roi. Le cardinal Dubois eut toute la surintendance entière pour lui seul, comme M. Colbert l'avoit eue, et après lui M. de Louvois. Il suivoit à grands pas son projet de se faire déclarer premier ministre, et pour cela d'isoler tant qu'il pourroit M. le duc d'Orléans. Paris rendoit son accès facile à bien des gens qui ne pouvoient s'établir à Versailles ni y aller, les uns point du tout, les autres que rarement et des moments. Ce changement dérangeoit les soupers avec les roués et des femmes qui ne valoient pas mieux. Il comprenoit bien que M. le duc d'Orléans les iroit trouver à Paris tant qu'il pourroit, mais que les

affaires qu'il sauroit lui présenter à propos le dérangeroient souvent; que cette contrainte le dégoûteroit, l'ennuyeroit, et plus que toute autre chose, le prépareroit à se décharger sur lui, et pour acheter sa liberté, le déclarer premier ministre et le supplément en titre de ses absences, qui ne seroient plus, ou que bien rarement contrariées par les affaires, dont lui, cardinal, devenu publiquement le maître, sauroit bien se faire redouter, de manière qu'il n'auroit rien à craindre des voyages de son maître à Paris, où il le laisseroit se replonger, dans sa petite loge de l'Opéra, dans ses indignes soupers, s'éloigner des affaires, et lui, en profiter pour voler de ses ailes et régner de son chef. M. le duc d'Orléans prit l'appartement de feu Monseigneur en bas, et Mme la duchesse d'Orléans demeura dans celui qu'elle avoit en haut auprès du sien, qui resta vide.

Cette décision de revenir à Versailles eut de graves conséquences. Déjà, en rompant complètement avec Paris, Louis XIV avait faussé son gouvernement; il ne s'était plus tenu en rapports constants avec l'opinion publique, et avait laissé s'établir une sorte d'idolâtrie de sa personne qui déformait l'institution royale. Les défauts de cet état de choses s'accrurent avec Louis XV qui était au fond d'un caractère sauvage, d'ailleurs orgueilleux et dégoûté de tout, et qui vit dans l'existence à Versailles, un moyen, non pas comme son arrière-grand-père de tout ramener à lui, mais d'éloigner tout de lui. Il ne subsista bientôt plus vis-à-vis du roi de France chez son peuple qu'un sentiment de dévotion religieuse, très impressionnant pour les étrangers mais moins solide qu'un sentiment de simple et libre concorde et qui ne devait pas, en effet, résister à la première forte secousse.

Disgrâce du duc de Noailles

Cinq semaines ou environ après, que je pensois qu'il n'en fût plus question du tout, j'allai au Palais-Royal (car de Meudon, que j'habitois, je voyois M. le duc d'Orléans à Versailles et à Paris, quand il y étoit, les jours destinés par moi à le voir), et je trouvai La Vrillière seul dans la petite galerie avant son petit cabinet, laquelle étoit toujours vide, et on attendoit dans la pièce qui la précédoit. Surpris de le voir là et encore plus de l'heure qui n'étoit pas la sienne, je lui demandai ce qu'il y faisoit. Il me dit qu'il avoit un mot à dire à M. le duc d'Orléans. J'entrai tout de suite dans le cabinet où il étoit seul, avec l'air assez embarrassé. Je lui demandai ce qu'il y avoit, que La Vrillière étoit dans la petite galerie. « C'est pour fondre la cloche, me répondit-il. — Comment? dis-je, quelle cloche? — L'exil du duc de Noailles, reprit-il. — Comment, lui dis-je, après [avoir] senti et goûté la force de tout ce que je vous ai représenté là-dessus? En vérité, monsieur, vous n'y pensez pas. » Et tout de suite je repris les principales raisons. Nous étions debout. Alors il se mit à se promener, la tête basse, par ce cabinet, quoique fort petit, comme il faisoit toujours quand il se trouvoit debout et embarrassé de quelque chose. Cette promenade et mon discours, avec peu de répliques de sa part et foibles, dura un bon quart d'heure. Le silence succéda, pendant lequel il se mit le nez tout contre les vitres de la fenêtre, puis, se tournant à moi, me dit tristement: « Le vin est tiré, il faut le boire. » Je vis qu'il avoit combattu, qu'il sentoit que j'avois raison, mais qu'il craignoit le cardinal, qui lui avoit arraché la chose. Je haussai les épaules et baissai la tête, en lui

disant qu'il étoit le maître, que je souhaitois qu'il s'en trouvât bien. Là-dessus il alla ouvrir la porte de son cabinet, appela La Vrillière, lui parla quelques moments, presque dans la porte. L'affaire fut ainsi consommée, et le duc de Noailles eut son ordre le soir même, partit le lendemain matin, et s'en alla dans ses terres, près du vicomté de Turenne, où il fit le béat, porta chape aux processions et aux lutrins de ses paroisses, et se fit moquer de lui là et à Paris, où on le sut, et où, pour mieux faire sa cour du régent, il entretenoit une comédienne depuis le commencement de la régence, après avoir dit son bréviaire, fait les carêmes, et fréquenté les saluts de la chapelle assidûment depuis son retour d'Espagne jusqu'à la mort du feu roi, pour se raccommoder avec lui et avec sa tante de Maintenon, à quoi il ne put réussir.

Le Cardinal Dubois se Débarrasse du Maréchal de Villeroy

Ce maréchal étoit donc un véritable fléau pour le cardinal Dubois, sur lequel ni crainte, ni prudence, ni bienséance même n'avoient aucune prise. Il ne pouvoit souffrir l'autorité que le cardinal Dubois avoit prise dans les affaires, ni supporter le rang, l'état et la préséance d'un homme qu'il avoit vu si longtemps ramper dans l'antichambre du chevalier de Lorraine, et qu'il croyoit combler alors d'un léger signe de tête en passant. Il n'y eut donc rien que le cardinal Dubois ne fît pour arrêter une langue si accablante à force de soumissions. Il se mit presque à ses genoux, il le supplia de trouver bon qu'il lui apportât son portefeuille tous les jours, entrer dans tout ce qu'il y

auroit de plus secret, le conduire et le rectifier par ses lumières.

Tout vain et tout borné que fût le maréchal de Villeroy, le long usage du grand monde et de la cour, et la connoissance qu'il avoit de longue main du cardinal Dubois lui en avoit assez appris pour ne pas compter beaucoup sur de si grandes offres, ni pour croire qu'un homme de ce caractère, qui dominoit le régent, pût s'accommoder sérieusement de se mettre en brassière sous lui. D'ailleurs, les chimères du maréchal ne pouvoient s'accommoder d'entrer en part du gouvernement de M. le duc d'Orléans; elles étoient de fronder, de faire contre, d'être le chef et le ralliement des mécontents et des frondeurs, l'idole du peuple, l'amour du parlement, surtout l'homme unique à la vigilance duquel toute la France étoit redevable de la vie du roi. Établi sur de si beaux principes, certain d'ailleurs de ne pouvoir être ébranlé depuis que, par deux fois, il se fut rassuré sur sa place, dont pourtant il ne m'avoit pu pardonner la frayeur, on peut juger du peu de succès des bassesses du cardinal Dubois, et combien elles gonflèrent la superbe et la morgue de l'un, et augmentèrent le dépit et la rage de l'autre. Il les cacha tant qu'il put, et redoubla d'efforts auprès de M. le duc d'Orléans pour lui faire chasser le maréchal de Villeroy. . . .

Dans l'espoir de réconcilier ces deux ennemis, le Cardinal de Bissy avait obtenu du Maréchal de Villeroy qu'il l'accompagnât chez le Cardinal Dubois, un jour où celui-ci recevait les ambassadeurs étrangers.

On voulut avertir le cardinal de quelque chose d'aussi nouveau que le maréchal de Villeroy chez lui, mais il ne le voulut pas permettre, et s'assit avec Bissy sur un canapé en attendant.

L'audience finie, Dubois sortit de son cabinet pour conduire l'ambassadeur, et aussitôt avisa ce

canapé si bien garni. Il ne vit plus que lui à l'instant; il y courut, rendit mille hommages publics au maréchal, avec force plaintes d'être prévenu, lorsqu'il n'attendoit que sa permission pour aller chez lui, et pria Bissy et lui de passer dans son cabinet. Tandis qu'ils y allèrent, il en fit excuse aux ambassadeurs sur ce que les fonctions et l'assiduité du maréchal de Villeroy auprès du roi ne lui permettoient pas de s'absenter pour longtemps d'auprès de sa personne; et, avec ce compliment les quitta, et rentra dans son cabinet. D'abord, force compliments réciproques et propos du cardinal de Bissy convenables au sujet. De là protestations du cardinal Dubois, et réponses du maréchal; mais à force de réponses, il s'empêtra dans le musical de ses phrases, bientôt se piqua de franchise et de dire des vérités, puis, peu à peu, s'échauffant dans son harnois, des vérités dures et qui sentoient l'injure. Dubois, bien étonné, ne fit pas semblant de sentir la force de ces propos; mais comme elle s'augmentoit de moment à l'autre, Bissy, avec raison, voulut mettre le holà, interrompre, expliquer en bien les choses, persuader le maréchal quelle étoit son intention. Mais la marée qui montoit toujours tourna tout à fait la tête au maréchal, et le voilà aux injures et aux plus sanglants reproches. En vain Bissy le voulut faire taire, lui représenter de combien il s'écartoit de ce qu'il lui avoit promis et chargé de rapporter à Dubois, l'indécence sans exemple d'aller maltraiter un homme chez lui, où il ne venoit que pour achever de consommer une réconciliation conclue. Tout ce que put dire Bissy ne fit qu'animer le maréchal, et lui faire vomir tout ce que l'insolence et le mépris peuvent suggérer de plus extravagant. Dubois, confondu et hors de lui-même, rentroit en terre sans proférer

un seul mot, et Bissy, justement outré de colère, tâchoit inutilement d'interrompre. Dans le feu subit qui avoit saisi le maréchal, il s'étoit placé de façon qu'il leur avoit bouché le passage pour sortir, et en disoit toujours de plus belle. Las d'injures, il se mit sur les menaces et sur les dérisions, il dit à Dubois que maintenant qu'il s'étoit montré à découvert, ils n'étoient plus en termes de se pardonner l'un à l'autre; qu'il vouloit bien encore l'avertir que tôt ou tard il lui feroit du pis qu'il pourroit, mais qu'il vouloit bien aussi, avec la même candeur, lui donner un bon conseil. « Vous êtes tout-puissant, ajouta-t-il; tout plie devant vous, rien ne vous résiste; qu'est-ce que les plus grands en comparaison de vous? Croyez-moi, vous n'avez qu'une seule chose à faire, usez de tout votre pouvoir, mettez-vous en repos, et faites-moi arrêter, si vous l'osez. Qui pourra vous en empêcher? Faites-moi arrêter, vous dis-je, vous n'avez que ce parti à prendre. » Et là-dessus, à paraphraser, à défier, à insulter en homme qui très sincèrement étoit persuadé qu'entre escalader les cieux et l'arrêter, il n'y avoit point de différence. On peut bien s'imaginer que tant de si étonnants propos ne furent pas tenus sans interruptions et sans vives altercations du cardinal de Bissy, mais sans en pouvoir arrêter le torrent. Enfin, outré de colère et de dépit contre le maréchal qui lui manquoit si essentiellement à lui-même, il saisit le maréchal par le bras et par les épaules et l'entraîna à la porte qu'il ouvrit, et le fit sortir et sortit lui-même. Dubois, plus mort que vif, les suivit comme il put. . . .

Le cardinal Dubois se plaint au duc d'Orléans de l'attitude du maréchal, et dans une sorte de conseil étroit tenu entre le Régent, le duc de Bourbon et Saint-Simon, son renvoi est décidé.

Là-dessus M. le duc d'Orléans me dit que toute l'affaire étoit bien discutée et résolue; qu'il s'en falloit tenir là parce qu'il n'y avoit point d'autre parti à prendre; qu'à l'égard de la mécanique à résoudre pour arrêter le maréchal de Villeroy, il me prioit d'aller chez le cardinal Dubois, où je trouverois qu'on m'attendoit pour en raisonner et la résoudre. Je me levai donc et laissai M. le duc d'Orléans seul avec M. le Duc, et m'en allai chez le cardinal Dubois, duquel je n'avais pas ouï parler, ni d'aucun de ses émissaires, depuis son aventure, excepté le peu que je l'avois vu en présence de M. le duc d'Orléans. Mais ce que ce prince me dit en m'envoyant chez lui me fit nettement sentir que l'arrêt du maréchal de Villeroy étoit résolu entre le régent et son ministre avant la conférence que je viens de raconter, et qu'elle n'avoit été tenue sans autres que les deux princes et moi, pour y laisser un air de liberté par l'absence du cardinal Dubois, et comme je m'étois ouvert la veille entre le régent et le cardinal, lorsqu'il arriva furieux de la scène qu'il venoit d'essuyer, pour me donner lieu de parler devant M. le Duc, et de l'entraîner dans mon avis de se défaire du maréchal de Villeroy.

J'allai donc tout de suite chez le cardinal Dubois, et ma surprise fut extrême de la compagnie que je trouvai avec lui, devant laquelle il me dit d'abordée qu'elle était du secret, et que je pouvois parler devant elle. Cette compagnie étoit le maréchal de Berwick, arrivé depuis peu de jours de Guyenne, qui, non plus que moi, ne rentra pas au conseil de régence; le cardinal et le prince de Rohan, Le Blanc et Belle-Isle, assis en rond tout près et devant le canapé adossé à la muraille, où étoient assis les deux cardinaux, et sur lequel je me mis auprès du cardinal de Rohan. Le Blanc me parut une

partie nécessaire pour l'arrangement et les ordres de cette mécanique. Il étoit plein d'inventions et de ressources, dans tout l'intérieur des opérations secrètes du regent depuis longtemps, et sur le pied de secrétaire renforcé du cardinal Dubois, avec caractère, par sa charge, de signer en commandement. Pour Belle-Isle, encore qu'à l'appui de celui-ci il se fût introduit en tiers tous les soirs avec lui chez le cardinal Dubois, où il se rendoit compte, se résumoient et se résolvoient bien des choses, il approchoit si peu le régent, qui même ne l'aimoit pas, que je le trouvai là fort déplacé. A l'égard du maréchal de Berwick, qui, du temps du feu roi, avoit toujours été sur le pied de protégé du maréchal de Villeroy, lequel, en courtisan qui savoit le goût de son maître pour toutes sortes de grands bâtards par leur homogénéité avec les siens, avait eu grande part à la rapide élévation de celui-ci à la guerre, je fus extrêmemet étonné de le voir admis en ce conciliabule, et de l'y entendre opiner aussi librement et aussi fortement qu'il fit, ayant toujours fait profession jusqu'alors de cultiver le maréchal de Villeroy et d'amitié particulière avec lui. Pour les deux frères Rohan, que le cardinal Dubois ménageoit avec une distinction singulière, et qu'il avoit admis là pour la leur témoigner d'une façon si marquée, je ne vis jamais une joie plus scandaleuse, ni une plus âcre amertume que celle qu'ils ne se mirent pas en peine même de voiler. . . .

Le duc d'Orléans profite de la première séance de travail qu'il a avec le roi pour tendre un fiège au maréchal.

A la fin de ce travail, où le maréchal de Villeroy assistoit toujours, et où quelquefois M. de Fréjus se hasardoit de rester, M. le duc d'Orléans supplia

le roi de vouloir bien passer dans un petit arrière-cabinet, où il avoit un mot à lui dire tête-à-tête. Le maréchal de Villeroy s'y opposa à l'instant. M. le duc d'Orléans, qui lui tendoit le piège, l'y vit donner en plein avec satisfaction. Il lui représenta avec politesse que le roi entroit dans un âge si voisin de celui où il gouverneroit par lui-même, qu'il étoit temps que celui qui, en attendant, étoit le dépositaire de toute son autorité, lui rendît compte des choses qu'il pouvoit maintenant entendre, et qui ne pouvoient être expliquées qu'à lui seul, quelque confiance que méritât quelque tiers que ce pût être, et qu'il le prioit de cesser de mettre obstacle à une chose si nécessaire et si importante, qui lui régent avoit peut-être à se reprocher de n'avoir pas commencé plus tôt, uniquement par complaisance pour lui. Le maréchal s'échauffant et secouant sa perruque, répondit qu'il savoit le respect qu'il lui devoit, et pour le moins autant ce qu'il devoit au roi et à sa place, qui le chargeoit de sa personne et l'en rendoit responsable, et protesta qu'il ne souffriroit pas que Son Altesse Royale parlât au roi en particulier, parce qu'il devoit savoir tout ce qui lui étoit dit, beaucoup moins tête-à-tête dans un cabinet, hors de sa vue, parce que son devoir étoit de ne le perdre pas de vue un seul moment, et dans tous de répondre de sa personne. Sur ce propos, M. le duc d'Orléans le regarda fixement, et lui dit avec un ton de maître qu'il se méprenoit et s'oublioit; qu'il devoit songer à qui il parloit et à la force de ses paroles, qu'il vouloit bien croire qu'il n'entendoit pas; que le respect de la présence du roi l'empêchoit de lui répondre comme il le méritoit et de pousser plus loin cette conversation. Et tout de suite fit au roi une profonde révérence et s'en alla.

Le maréchal, fort en colère, le conduisit quelques pas, marmottant et gesticulant sans que M. le duc d'Orléans fît semblant de le voir et de l'entendre, laissant le roi étonné et le Fréjus riant tout bas dans ses barbes. Le hameçon si bien pris, on se douta que ce maréchal, tout audacieux qu'il étoit, mais toutefois bas et timide courtisan, sentiroit toute la différence de braver et de bavarder, d'insulter le cardinal Dubois, odieux à tout le monde et sentant encore la vile coque dont il sortoit, d'avec celle d'avoir une telle prise et en présence du roi, avec M. le duc d'Orléans, et de prétendre anéantir les droits et l'autorité du régent du royaume par les prétendus droits et autorité de sa place de gouverneur du roi, et par ses termes de répondre de sa personne, les appuyer ouvertement sur ce qu'il y a de plus injurieux. On n'y fut pas trompé. Moins de deux heures après, on sut que le maréchal, se vantant de ce qu'il venoit de faire, avoit ajouté qu'il s'estimeroit bien malheureux que M. le duc d'Orléans pût croire qu'il eût voulu lui manquer, quand il n'avoit songé qu'à remplir son plus précieux devoir, et qu'il iroit chez lui dès le lendemain matin, pour en avoir un éclaircissement avec lui, dont il se flattoit bien que ce prince demeureroit content.

A tout hasard on avoit pris toutes les mesures nécessaires dès que le jour fut arrêté pour tendre le piège au maréchal. On n'eut donc qu'à leur donner leur dernière forme, dès qu'on sut, dès le soir même, que le maréchal viendroit s'enferrer. Au delà de la chambre à coucher de M. le duc d'Orléans étoit un grand et beau cabinet, à quatre grandes fenêtres sur le jardin, et de plain-pied, à deux marches près, deux en face en entrant, deux sur le côté, vis-à-vis de la cheminée, et toutes ces fenêtres s'ouvroient en portes, depuis le haut

jusqu'au parquet. Ce cabinet faisoit le coin, où les gens de la cour attendoient, et en retour étoit un cabinet joignant, où M. le duc d'Orléans travailloit et faisoit entrer les gens les plus distingués ou favorisés qui avoient à lui parler. Le mot était donné. Artagnan, capitaine des mousquetaires gris, étoit dans cette pièce, qui savoit ce qui s'alloit exécuter, avec force officiers sûrs de sa compagnie, qu'il avoit fait venir, et d'anciens mousquetaires pour s'en servir au besoin, qui voyoient bien à ce préparatif qu'il s'agissoit de quelque chose, mais sans se douter de ce que ce seroit. Il y avoit aussi des chevau-légers répandus en dehors le long des fenêtres, et dans la même ignorance, et beaucoup d'officiers principaux et autres de M. le duc d'Orléans, tant dans sa chambre à coucher que dans ce grand cabinet.

Tout cela bien ordonné, arriva sur le midi le maréchal de Villeroy avec son fracas accoutumé, mais seul, sa chaise et ses gens restés au loin, hors la salle des gardes. Il entre en comédien, s'arrête, regarde, fait quelques pas. Sous prétexte de civilité, on s'attroupe auprès de lui, on l'environne. Il demande d'un ton d'autorité ce que fait M. le duc d'Orléans. On lui répond qu'il est enfermé et qu'il travaille. Le maréchal élève le ton, dit qu'il faut pourtant qu'il le voie, qu'il va entrer, et dans cet instant qu'il s'avance, La Fare, capitaine des gardes de M. le duc d'Orléans, se présente vis-à-vis de lui, l'arrête et lui demande son épée. Le maréchal entre en furie et toute l'assistance en émoi. En ce même instant, Le Blanc se présente. Sa chaise à porteurs, qu'on avoit tenue cachée, se plante devant le maréchal. Il s'écrie, il est mal sur ses jambes, il est jeté dans la chaise qu'on ferme sur lui, et emporté dans le même clin d'œil par une des fenêtres latérales dans le jardin.

La Fare et Artagnan chacun d'un côté de la chaise, les chevau-légers et mousquetaires après, qui ne virent que par l'effet de quoi il s'agissoit. La marche se presse, descend l'escalier de l'orangerie du côté des bosquets, trouve la grande grille ouverte et un carrosse à six chevaux devant. On y pose la chaise: le maréchal a beau tempêter, on le jette dans le carrosse. Artagnan y monte à côté de lui, un officier des mousquetaires sur le devant, et du Libois, un des gentilshommes ordinaires du roi, à côté de l'officier; vingt mousquetaires, avec des officiers à cheval, autour du carrosse, et touche, cocher.

Sur ces entrefaites, on s'aperçoit que l'abbé de Fleury, évêque de Fréjus, a disparu lui aussi comme s'il se solidarisait avec le maréchal, et que le jeune roi est tout triste de la disparition de son cher précepteur.

Je demeurai avec le cardinal Dubois. Après avoir un peu raisonné sur cette fugue de Fréjus, il me conta qu'ils avoient des nouvelles de Villeroy; que le maréchal n'avoit cessé de crier à l'attentat commis sur sa personne, à l'audace du régent, à l'insolence de lui Dubois, ni de chanter pouille tout le chemin à Artagnan de se prêter à une violence si criminelle; puis à invoquer les mânes du feu roi, à exalter sa confiance en lui, l'importance de la place pour laquelle il l'avoit préféré à tout le monde; le soulèvement qu'une entreprise si hardie, et qui passoit si fort le pouvoir du régent, alloit causer dans Paris et dans tout le royaume, et le bruit qu'elle alloit faire dans tous les pays étrangers; les choix du feu roi, pour ce qu'il laissoit de plus précieux à conserver et à former, chassés, d'abord le duc du Maine, lui ensuite; déplorations du sort du roi, de celui de tout le royaume; puis des élans, puis des invectives, puis des applaudisse-

ments de ses services, de sa fidélité, de sa fermeté, de son invariable attachement à son devoir; après, des railleries piquantes à du Libois, gardien né de tous les personnages qu'on arrêtoit, sur ce qu'il avoit été mis auprès de Cellamare, auparavant de l'ambassadeur de Savoie. Enfin ce fut un homme si étonné, si troublé, si plein de dépit et de rage, qu'il étoit hors de soi et ne se posséda pas un moment. . . .

Fréjus étoit celui contre lequel il étoit le plus irrité. Ses reproches d'ingratitude et de trahison pleuvoient sur lui sans cesse; tout ce qu'il avoit tenté près du feu roi pour lui; comme il l'avoit protégé, assisté, logé, nourri; que sans lui il n'eût jamais été précepteur du roi; et tout cela étoit exactement vrai. Mais la trahison qu'il rebattoit à tous moments, il l'expliqua enfin: il dit que Fréjus et lui s'étoient promis l'un à l'autre, dès les premiers jours de la régence, une indissoluble union, et que, si par des troubles et des événements qui ne se pouvoient prévoir et qui n'étoient que trop communs dans le cours des régences, on entreprenoit d'ôter l'un d'eux d'auprès du roi sans que l'autre le pût empêcher, et sans lui toucher, cet autre se retireroit sur-le-champ et ne reprendroit jamais sa place que celle de l'autre ne lui fût rendue, et en même temps. Et là-dessus, nouveaux cris de la perfidie que ce misérable, car les termes les plus odieux lui étoient les plus familiers, prétendoit sottement couvrir d'un voile de gaze en se dérobant pour aller à Bâville se faire chercher et revenir aussitôt, dans la frayeur de perdre sa place par la moindre résistance et le moindre délai, et prétendoit s'acquitter ainsi de sa parole et de l'engagement réciproque que tous deux avoient pris ensemble; et de là retournoit aux injures et aux fureurs contre ce serpent, disoit-il, qu'il

avoit réchauffé et nourri tant d'années dans son sein.

Ce récit revint promptement de Villeroy à Versailles avec les transports, les injures, les fureurs, non seulement par ceux que le régent y tenoit pour le garder honnêtement, et pour rendre un compte exact de tout ce qu'il disoit et faisoit jour par jour, mais par tout le domestique, tant des siens que de ceux qui furent à Villeroy, qui alloient et venoient, et devant qui il affectoit de se répandre de plus belle, soit à table, soit passant par ses antichambres, ou faisant quelques tours dans ses jardins. Le contre-coup en fut pesant pour Fréjus, qui avec toute la tranquillité apparente de son visage en parut confondu. Il n'y répondit que par un silence de respect et de commisération, dans lequel il s'enveloppa. Toutefois, il ne put le garder tout entier au duc de Villeroy, au maréchal de Tallard et à quelque peu d'autres; il s'en tira avec eux par leur dire tranquillement qu'il avoit fait tout ce qu'il avoit pu pour remplir un engagement qu'il ne nioit pas, mais qu'après y avoir satisfait autant qu'il étoit en lui, il avoit cru ne pouvoir se dispenser d'obéir aux ordres si exprès du roi et du régent, ni devoir abandonner le roi pour opérer le retour du maréchal de Villeroy qui étoit l'objet de leur engagement réciproque, et qu'il étoit sensible que l'opiniâtreté de son absenc n'opéreroit pas. Mais parmi ces excuses si sobres, on sentoit la joie percer malgré lui de se trouver défait d'un supérieur si incommode, de n'avoir plus affaire qu'à un gouverneur dont il n'auroit qu'à se jouer, et de pouvoir désormais se conduire en liberté vers le grand objet où il avoit toujours tendu, qui étoit de s'attacher le roi sans réserve, et de faire de cet attachement obtenu par toutes sortes de moyens, la base d'une grandeur qu'il

ne pouvoit encore se démêler à lui-même, mais dont le temps et les [conjonctures] lui apprendroient à en tirer les plus grands partis, et marcher en attendant fort couvert. On laissa le maréchal se reposer et s'exhaler cinq ou six jours à Villeroy, et comme il n'avoit aucun talent redoutable, éloigné de la personne du roi, on l'envoya à Lyon, avec la liberté d'exercer ses courtes fonctions de gouverneur de la ville et de la province, en prenant les mesures nécessaires pour le faire veiller de près, et laissant auprès de lui du Libois pour émousser son autorité par cet air de précaution et de surveillance qui lui ôtoit tout air de crédit. Il n'y voulut point recevoir d'honneurs en y arrivant. Une grande partie de son premier feu étoit jetée; ce grand éloignement de Paris et de la cour, où tout étoit non seulement demeuré sans le plus léger mouvement, mais dans l'effroi et la stupeur d'une exécution de cette importance, lui ôta tout reste d'espérance, rabattit ses fougues, et le persuada enfin de se comporter avec sagesse pour éviter un traitement plus fâcheux.

Telle fut la catastrophe de cet homme si fort au-dessous de tous les emplois qu'il avoit remplis, qui y montra le tuf dans tous, qui mit enfin la chimère et l'audace à la place de la prudence et de la sagesse, qui ne parut partout que frivole et comédien, et dont l'ignorance universelle et profonde, excepté de l'art de bas courtisan, laissa toujours percer bien aisément la croûte légère de probité et de vertu dont il couvroit son ingratitude, sa folle ambition, sa soif de tout ébranler pour se faire le chef de tous au milieu de ses foiblesses et de ses frayeurs, et pour tenir un gouvernail dont il étoit si radicalement incapable. Je ne parle ici que depuis la régence. On a vu ailleurs en tant d'endroits le peu ou même le rien qu'il valoit en

tout genre; comment son ignorance et sa jalousie perdit la Flandre et presque l'État, puis sa fatuité poussée à l'extrême, lui-même, et les déplorables ressorts de son retour, qu'il est inutile de s'y arrêter davantage. C'est assez de dire qu'il ne put jamais se relever de l'état où le jeta cette dernière folie, et que le reste de sa vie ne fut plus qu'amertume, regrets et mépris. Il avoit persuadé au roi . . . que lui seul, par sa vigilance et par ses précautions, conservoit sa vie qu'on vouloit lui ôter par le poison; c'est ce qui fut la source des larmes du roi quand il lui fut enlevé, et de son presque désespoir lorsque Fréjus disparut. Il ne douta point qu'on ne les eût écartés tous deux que pour en venir plus aisément à ce crime.

Le retour si prompt de Fréjus dissipa la moitié de sa crainte, la persévérance de sa bonne santé le délivra peu à peu de l'autre. Le précepteur, qui avoit un si grand intérêt à le conserver, et qui se sentoit si soulagé du poids du maréchal de Villeroy, ne s'oublia pas à tâcher d'éteindre de si funestes idées, conséquemment à en laisser tomber le criminel venin sur celui qui les avoit inspirées et persuadées. Il en craignoit le retour quand le roi se trouveroit le maître dont la majorité approchoit: délivré de son joug, il ne vouloit pas y retomber. Il savoit bien que les grands airs, les ironies et les manières d'autorité sur le roi en public lui étoient insupportables, et que le maréchal ne tenoit au roi que par ces affreuses idées de poison. Les détruire, c'étoit laisser le maréchal à nu, et pis que cela, montrer au roi, sans paroître le charger, le criminel intérêt de lui donner ces alarmes, et la fausseté et l'atrocité de l'invention d'une telle calomnie. Ces réflexions, que la santé du roi confirmoit chaque jour, sapoient toute estime, toute reconnoissance, laissoient même

la bienséance en liberté de ne rapprocher pas de lui, quand il en seroit le maître, un si noir imposteur et si intéressé. Fréjus sut user de ces moyens pour se mettre pour toujours à l'abri de tout retour du maréchal, et de s'attacher le roi sans réserve.

Si le Régent avait eu personnellement un peu de l'esprit de décision que lui souffla dans la circonstance l'abbé Dubois, il se serait débarrassé depuis longtemps du vieux favori de Louis XIV, et il aurait imposé *à son ami Saint-Simon la charge de Gouverneur du jeune roi. Saint-Simon aurait exercé sur l'abbé Fleury, qui ne manquait que d'énergie, la plus heureuse influence, et tous deux auraient fini par tirer quelque chose de leur lamentable élève. On ne comprend pas que Louis XIV qui avait si bien choisi les gouverneurs et précepteurs de son fils, ait eu la main si malheureuse pour son arrière-petit-fils : le maréchal de Villeroy était le dernier auquel il eût dû penser.*

Conversation avec le Régent sur le Cardinal Dubois

Après quelques moments de conversation, je mis sur son bureau les papiers dont j'avois à lui rendre compte. Il se mit à son bureau, et je m'assis vis-à-vis de lui, comme j'avois accoutumé. Je trouvai un homme occupé, distrait, qui me faisoit répéter, lui qui étoit au fait avant qu'on eût achevé, et qui se plaisoit assez souvent à mêler quelques plaisanteries dans les affaires les plus sérieuses, surtout avec moi, à placer quelques bourles et quelques disparates pour m'impatienter et s'éclater de rire de la colère où cela me mettoit toujours, et à se divertir de ce que je ne m'y accoutumois point. Cette distraction et ce sérieux me donna lieu, au

bout de quelque temps, de lui en demander la cause. Il balbutia, il hésita et ne s'expliqua point. Je me mis à sourire et à lui demander s'il étoit quelque chose de ce qu'on m'avoit dit tout bas, qu'il pensoit à faire un premier ministre et à choisir le cardinal Dubois. Il me parut que ma question le mit au large, et que je le tirois de l'embarras de s'en taire avec moi, ou de m'en parler le premier. Il prit un air plus serein et plus libre, et me dit qu'il étoit vrai que le cardinal Dubois en mouroit d'envie; que, pour lui, il étoit las des affaires et de la contrainte où il étoit à Versailles d'y passer tous les soirs à ne savoir que devenir; que du moins il se délassoit à Paris par des soupers libres dont il trouvoit la compagnie sous sa main, quand il vouloit quitter le travail au sortir de sa petite loge de l'Opéra. Mais qu'avoir la tête rompue toutes les journées d'affaires pour n'avoir les soirs qu'à s'ennuyer, cela passoit ses forces et l'inclinoit à se décharger sur un premier ministre, qui lui donneroit du repos dans les journées et la facilité de s'aller divertir à Paris. Je me mis à rire, en l'assurant que je trouvois cette raison tout à fait solide, et qu'il n'y avoit pas à y répliquer. Il vit bien que je me moquois, et me dit que je ne sentois ni la fatigue de ses journées, ni le vide presque aussi accablant de ses soirées, qu'il n'y avoit qu'un ennui horrible chez Mme la duchesse d'Orléans, et qu'il ne savoit où donner de la tête.

Je répondis que de la façon dont j'étois avec Mme la duchesse d'Orléans depuis le lit de justice des Tuileries, je n'avois rien à dire sur ce qui la regardoit, mais que je le trouvois bien à plaindre si cette ressource d'amusement lui manquoit, de ne savoir pas s'en faire d'autres, lui, régent du royaume, . . . se trouvant . . . tenir les rênes du gouvernement et la balance des grâces, qui seule mettoit

tout le monde à ses pieds, et lui présentoit à choisir, à son gré, parmi tout ce qu'il y avoit de meilleur en chaque genre. J'ajoutai que pour cela il n'y avoit qu'un pas à faire, qui étoit de préférer la bonne compagnie à la mauvaise, de la savoir distinguer et attirer, de souper joyeusement, mais seulement avec elle; de sentir que ces soupers devenoient honteux passé dix-huit ou tout au plus vingt ans, où le grand bruit, les propos sans mesure, sans honnêteté, sans pudeur, faisoient injure à l'homme; où une ivresse continuelle le déshonoroit, qui bannissoit tout ce qui n'avoit même qu'un reste d'honneur extérieur et de maintien, et d'où la crapule et l'obscurité des convives si déshonorés repoussoit tout homme qui ne vouloit pas l'être, et dont le public lui faisoit un mérite; que de tout cela je concluois que l'ennui de ses soirées à Versailles n'étoit que volontaire, que celles qu'il y regrettoit et qu'il alloit chercher à Paris ne seroient pas souffertes à aucun particulier de la moitié de son âge, sans être éconduit de toutes les compagnies où il voudroit se présenter, et que ce qu'il n'avoit pas voulu retrancher pour Dieu, il le bannît du moins pour les hommes et pour lui-même; que rien ne l'empêchoit d'avoir à Versailles un souper pour les gens distingués de la cour, de la meilleure compagnie, qui s'empresseroient tous d'y être admis, quand elle seroit sur le pied de n'être point mêlée, ni salie d'ordures, d'impiétés et d'ivrognerie, dont à ne considérer que son âge, son rang et son état, le temps en étoit de bien loin outre-passé pour lui; que la proximité de la majorité l'y convioit encore pour ôter de dessus lui des prises si funestes et si sensibles qui seules pouvoient l'écarter bien loin, et dont il ne pouvoit se dissimuler l'indignation publique, le mépris dans

lequel nageoient, pour ainsi dire, les obscurs compagnons de ses scandaleuses soirées, tout ce qui en rejaillissoit sans cesse sur lui, le crédit qu'elles donnoient à tout ce que ses ennemis vouloient imaginer et les pernicieuses semences qui s'en jetoient pour des temps même peu éloignés. Je conclus par le prier de se souvenir qu'il y avoit des années que je gardois un silence exact sur sa conduite personnelle, et que je ne lui en parlois maintenant que parce qu'il m'y avoit forcé en me montrant l'abîme où l'abandon à cette conduite l'alloit précipiter, de se dégoûter des affaires par l'ennui de ses soirées, et de chercher à s'en délivrer, par se décharger sur un premier ministre.

M. le duc d'Orléans eut la patience d'écouter, les coudes sur son bureau et sa tête entre ses deux mains, comme il se mettoit toujours quand il étoit en peine et embarras et qu'il se trouvoit assis, d'écouter, dis-je, cette pressante ratelée,[1] bien plus longue que je ne l'écris. Comme je l'eus finie, il me dit que tout cela étoit vrai, et qu'il y avoit pis encore; c'étoit, ajouta-t-il, qu'il n'avoit plus besoin de femmes, et que le vin ne lui étoit plus de rien, même le dégoûtoit. « Mais, monsieur, m'écriai-je, par cet aveu, c'est donc le diable qui vous possède, de vous perdre pour l'autre monde et pour celui-ci, par les deux attraits dont il séduit tout le monde, et que vous convenez n'être plus de votre goût ni de votre ressort que vous avez usé; mais à quoi sert tant d'esprit et d'expérience; à quoi vous servent jusqu'à vos sens, qui, las de vous perdre, vous font malgré eux sentir la raison? Mais avec ce dégoût du vin et cette mort à Vénus, quel plaisir vous peut attacher à ces soirées et à

[1] Vieux mot qui ne s'employoit que dans le style familier. *Dire sa ratelée* signifiait *dire librement tout ce que l'on pensait.* (Note de M. Chéruel.)

ces soupers, sinon du bruit et des gueulées qui feroient boucher toute autre oreille que les vôtres, et qui, plaisir d'idées et de chimères, est un plaisir que le vent emporte aussitôt, et qui n'est plus que le déplorable partage d'un vieux débauché qui n'en peut plus, qui soutient son anéantissement par les misérables souvenirs que réveillent les ordures qu'il écoute ? » Je me tus quelques moments, puis je le suppliai de comparer des plaisirs honteux de tous points, des plaisirs même qui se déroboient à lui sans espérance de retour avec des amusements honnêtes, décents, des délassements de son âge, de son rang, de la place qu'il tenoit dans l'État, et que, sous un autre nom, il devoit tâcher de conserver après la majorité; des amusements qui le montreroient tel qu'il étoit, et qui lui concilieroient tout le monde, par l'honneur de vivre quelquefois avec lui, et par les espérances qui s'y attacheroient et qui lui attacheroient dès lors tous ceux qui les concevroient pour eux ou pour les leurs, ceux même qui seroient au-dessus et au-dessous de ces espérances, par la joie de voir enfin mener une vie raisonnable et digne au maître de toutes les affaires et de toutes les fortunes, et d'être délivrés de la frayeur de voir, avec le temps, le roi tomber dans des égarements plus pardonnables à la jeunesse, dont il lui donneroit l'exemple, mais si insupportables sur le trône, et si peu connus des têtes couronnées, plus étroitement esclaves de toutes bienséances, et plus nécessairement que pas un de leurs sujets. Je lui dis encore de penser à ce que diroit la cour, la ville, toute la France et les pays étrangers, de voir un régent de son âge, et qui s'étoit montré si capable de l'être, l'abdiquer, pour ainsi dire, et en revêtir un autre, pour vaquer à la débauche plus librement et avec plus de loisir; et quelle prise ne donneroit-il pas sur lui à ses ennemis, aux mécontents, aux

brouillons, aux ambitieux, d'intriguer auprès du roi pour le faire remercier des soins qu'il ne vouloit plus rendre; puisqu'il s'en étoit déchargé sur un autre, et de congédier cet autre qui n'auroit plus de soutien, pour le remplacer d'un ou de plusieurs de son goût et de son choix; et que devient alors un prince de sa naissance, après avoir si longtemps régné, tombé tout à coup dans l'anéantissement de l'état particulier, et qui n'en jouit même que parmi les craintes et les soupçons qu'on a ou qu'on fait semblant d'avoir, pour les inspirer à un roi encore sans expérience et sans réflexion, facile à être conduit où on le veut mener. Je terminai cette reprise par l'exemple de Gaston confiné à Blois, où il passa les dernières années de sa vie, et où il mourut dans la situation la plus triste, la plus délaissée, on ose dire d'un fils de France, la plus méprisée.

Je crus alors en avoir dit assez, peut-être même trop emporté par la matière, et devoir attendre ce que cela produiroit. Après un peu de silence, M. le duc d'Orléans se redressa sur sa chaise: « Hé bien! dit-il, j'irai planter mes choux à Villers-Cotterets; » se leva et se mit à se promener dans le cabinet, et moi avec lui. Je lui demandai qui le pouvoit assurer qu'on les lui laisseroit planter en paix et en repos, même en sûreté; qu'on ne lui chercheroit pas mille noises sur son administration; que sur le pied qu'on l'avoit fait passer en France et en Espagne, du temps du feu roi, qui est-ce qui pouvoit lui répondre qu'on ne lui feroit pas accroire qu'il trameroit des mouvements et de dangereux complots, et qu'on ne parvînt à effrayer trop fortement le roi, encore sans dauphin, d'un prince d'autant d'esprit, de valeur, de capacité, qui avoit si longtemps régné sous un autre nom, qui ne pouvoit être destitué de gens de main et de créatures,

mais justement piqué, outré de son état présent, et qui se trouvoit jusqu'alors héritier présomptif de la couronne, avec la liaison la plus intime, si soigneusement achetée et ménagée entre lui et les Anglois, qui gouvernoient l'empereur et la Hollande. Il y eut encore là quelques tours de cabinet en silence, après lesquels il m'avoua que cela méritoit réflexion, et continua une douzaine de tours en silence.

Se trouvant à la muraille, au coin de son bureau où il y avoit par hasard deux tabourets, j'en vois encore la place, il me tira par le bras sur l'un en s'asseyant sur l'autre, et se tournant tout à fait vers moi, me demanda vivement si je ne me souvenois pas d'avoir vu Dubois valet de Saint-Laurent, et se tenant trop heureux de l'être; et de là, reprit tous les degrés et tous les divers états de sa fortune, jusqu'au jour où nous étions, puis s'écria: « Et il n'est pas content; il me persécute pour être déclaré premier ministre, et j'en suis sûr, quand il le sera, qu'il ne sera pas encore content; et que diable pourroit-il être au delà? » Et tout de suite se répondant à lui-même: « Se faire Dieu le Père, s'il pouvoit. — Oh! très assurément, répondis-je, c'est sur quoi on peut bien compter; c'est à vous, monsieur, qui le connoissez si bien, à voir si vous êtes d'avis de vous faire son marchepied, pour qu'il vous monte sur la tête. — Oh! je l'en empêcherois bien, » reprit-il. Et le voilà de nouveau à se promener par son cabinet, sans plus rien dire, ni moi non plus, tout occupé que j'étois de ce « je l'en empêcherois bien, » à la suite d'une conversation si forte et de ce vif récit et encore plus vivement terminé qu'il venoit de me faire de la vie du cardinal Dubois *ab incunabulis*[1] jusqu'alors, où je ne l'avois point porté ni donné

[1] Depuis le berceau.

aucune occasion. Cette seconde promenade dura assez de temps et toujours en silence, lui la tête basse comme quand il étoit embarrassé et peiné, moi comme ayant tout dit et attendant ce qui sortiroit de ce silence après une telle conversation. Enfin il se remit à son bureau à sa place ordinaire, et moi vis-à-vis de lui assis, lui, comme d'abord, ses coudes sur le bureau, sa tête fort basse entre ses deux mains.

Il demeura plus d'un demi-quart d'heure de la sorte, sans remuer, sans ouvrir la bouche ni moi non plus qui n'ôtois pas les yeux de dessus lui. Cela finit par soulever sa tête sans remuer d'ailleurs, l'avancer vers moi et me dire d'une voix basse, foible, honteuse, avec un regard qui ne l'étoit pas moins: « Mais pourquoi attendre et ne le pas déclarer tout à l'heure? » Tel fut le fruit de cette conversation. Je m'écriai: « Ah! monsieur, quelle parole! Qui est-ce qui vous presse si fort? N'y serez-vous pas toujours à temps? donnez-vous au moins le temps de la réflexion à tout ce que nous venons de dire, et à moi de vous expliquer ce que c'est qu'un premier ministre et le prince qui le fait. » Il remit doucement sa tête entre ses deux mains sans répondre une seule parole. Quoique atterré d'une résolution si prompte après ce que lui-même avoit dit des degrés et de l'ambition du cardinal Dubois, je sentis que le salut de la chose, si tant étoit qu'il se pût espérer, n'étoit plus dans les raisons d'opposition, qui étoient toutes épuisées, mais uniquement dans le délai. Il fut court, car après un peu de silence, il se leva et me dit: « Ho bien! donc, revenez ici demain à trois heures précises raisonner encore de cela, et nous en aurons tout le temps. » Je pris les papiers que j'avois à reprendre et je sortis. Il courut après moi et me rappela pour me dire: « Au moins, demain à trois

heures; je vous prie, n'y manquez pas, » et referma la porte.

On comprend que le Régent qui sentait sa santé ébranlée, ait voulu se décharger sur un premier ministre du fardeau du gouvernement, et on comprend aussi que son choix soit tombé sur l'abbé Dubois; on se demande même qui il aurait pris à sa place du moment que Saint-Simon refusait, que d'Argenson était mort, que Noailles n'avait pas réussi aux finances, que Fleury s'effaçait et que d'Aguesseau manquait de nerf. L'abbé Dubois n'avait que le tort, comme tous les premiers ministres de ces temps féconds en guerres de magnificence, de ne s'occuper que de l'extérieur; nos rois auraient dû avoir deux consuls, un du dehors, un du dedans, en se contentant, eux, de conduire de haut l'attelage; le char de l'État aurait mieux roulé et n'aurait pas, en tous cas, fini par la grande culbute dans le fossé de 1793.

1723

Le Cardinal Dubois nommé Premier Ministre

Comme j'entrois dans les premières pièces de l'appartement, où j'étois apparemment guetté à tout hasard, un des officiers de sa chambre me vint dire que M. le cardinal Dubois me prioit de passer par la petite cour, et que je le trouverois à la porte du caveau. Ce caveau étoit une pièce, une espèce d'enfoncement moins réel que d'ajustement, qui faisoit une petite pièce assez obscure, où monseigneur couchoit souvent l'hiver, dans les derrières de sa chambre naturelle, par la ruelle de laquelle on y entroit, qui avoit un degré fort étroit et fort noir en dégagement, qui rendoit dans la seconde antichambre du roi, d'un côté, et dans les derrières de l'appartement de la reine de l'autre, et qui avoit un autre dégagement de plain-pied dans la petite cour, à travers une manière de très petite antichambre. Ce fut dans cette antichambre que je trouvai le cardinal Dubois. Je n'ai point su ce qui l'y avoit mis. Peut-être averti de mon arrivée, puisque dès l'entrée de l'appartement j'y fus envoyé de sa part, y étoit-il allé pour m'y faire en particulier toutes ses protestations et ses caracoles, qu'il craignoit apparemment qui ne fussent démenties par le froid dont il craignoit que je les pourrois recevoir. Quoi qu'il en soit, je le trouvai avec Le Blanc et Belle-Isle seuls. Dès qu'il m'aperçut, il courut à moi, n'oublia rien pour me persuader que je l'avois fait premier ministre, et son éternelle reconnoissance me protesta qu'il vouloit ne se conduire que par mes conseils, m'ouvrir tous ses portefeuilles, ne me cacher rien,

concerter tout avec moi. Je n'étois pas si crédule que le cardinal de Rohan, et je sentois tout ce que valoit ce langage d'un homme qui savoit mieux qu'il ne disoit, et qui ne cherchoit qu'à se cacher sous mon manteau, et à jeter, s'il l'eût pu, tout l'odieux de sa promotion sur moi, comme l'ayant conseillée, poursuivie et procurée. Je répondis par tous les compliments que je pus tirer de moi, sans jamais convenir que j'eusse la moindre part à sa promotion, ni que je prisse à l'hameçon de tant de belles offres sur les affaires. Il ne tenoit pas à terre de joie. Nous entrâmes par les derrières, lui et moi, dans le cabinet de M. le duc d'Orléans; qui, à travers l'embarras qui le saisit à ma vue, me fit aussi merveilles, mais sans qu'il fût question de la déclaration du premier ministre. J'abrégeai tant que je pus ma visite et m'en revins respirer à Meudon. Cette déclaration, incontinent suivie de la plus ample patente et de son enregistrement, fut extrêmement mal reçue de la cour, de la ville et de toute la France. Le premier ministre s'y étoit bien attendu, mais il y étoit parvenu et il se moquoit de l'improbation et des clameurs publiques, que nulle politique ni crainte ne put retenir.

Gouvernement du Cardinal Dubois

Cette année [1723], dont la fin est le terme que j'ai prescrit à ces Mémoires, n'aura ni la plénitude ni l'abondance des précédentes. J'étois ulcéré des nouveautés du sacre; je voyois s'acheminer le complet rétablissement de toutes les grandeurs des bâtards, j'avois le cœur navré de voir le régent à la chaîne de son indigne ministre, et n'osant rien sans lui ni que par lui; l'État en proie à l'intérêt, à l'avarice, à la folie de ce malheureux sans qu'il y eût aucun remède. Quelque expérience que

j'eusse de l'étonnante foiblesse de M. le duc d'Orléans, elle avoit été sous mes yeux jusqu'au prodige lorsqu'il fit ce premier ministre après tout ce que je lui avois dit là-dessus, après ce qu'il m'en avoit dit lui-même, enfin de la manière incroyable à qui ne l'a vu comme moi, dont je l'ai raconté dans la plus exacte vérité. Je n'approchois plus de ce pauvre prince à tant de grands et utiles talents enfouis, qu'avec répugnance; je ne pouvois m'empêcher de sentir vivement sur lui ce que les mauvais Israélites se disoient dans le désert sur la manne: *Nauseat anima mea super cibum istum levissimum.* Je ne daignois plus lui parler. Il s'en apercevoit, je sentois qu'il en étoit peiné; il cherchoit à me rapprocher, sans toutefois oser me parler d'affaires que légèrement et avec contrainte, quoique sans pouvoir s'en empêcher. Je prenois à peine celle d'y répondre, et j'y mettois fin tout le plus tôt que je le pouvois; j'abrégeois et je ralentissois mes audiences; j'en essuyois les reproches avec froideur. En effet, qu'aurois-je eu à dire ou à discuter avec un régent qui ne l'étoit plus, pas même de soi, bien loin de l'être du royaume, où je voyais tout en désordre.

Le cardinal Dubois, quand il me rencontroit, me faisoit presque sa cour. Il ne savoit par où me prendre. Les liens de tous les temps et sans interruption étoient devenus si forts entre M. le duc d'Orléans et moi, que le premier ministre, qui les avoit sondés plus d'une fois, n'osoit se flatter de les pouvoir rompre. Sa ressource fut d'essayer de me dégoûter par imposer à son maître une réserve à mon égard qui nous étoit à tous deux fort nouvelle, mais qui lui coûtoit plus qu'à moi par l'habitude, et j'oserai dire par l'utilité qu'il avoit si souvent trouvée dans cette confiance, et moi je m'en passois plus que volontiers, dans le

dépit de n'en pouvoir espérer aucun fruit ni pour le bien de l'État, ni pour l'honneur et l'avantage de M. le duc d'Orléans, totalement livré à ses plaisirs de Paris, et au dernier abandon à son ministre. La conviction de mon inutilité parfaite me retira de plus en plus, sans avoir jamais eu le plus léger soupçon qu'une conduite différente pût m'être dangereuse, ni que, tout foible et tout abandonné que fût le régent au cardinal Dubois, celui-ci pût venir à bout de me faire exiler comme le duc de Noailles et Canillac, ni de me faire donner des dégoûts à m'en faire prendre le parti. Je demeurai donc dans ma vie accoutumée, c'est-à-dire ne voyant jamais M. le duc d'Orléans que tête à tête, mais le voyant peu à peu, toujours de plus loin en plus loin, froidement, courtement, sans ouvrir aucun propos d'affaires, les détournant même de sa part quand il en entamoit, et y répondant de façon à les faire promptement tomber.

Mort du Cardinal Dubois

Le cardinal Dubois n'eut pas le plaisir d'apprendre sa mort.[1] Il le suivit trois jours après à Versailles. Il avoit caché son mal tant qu'il avoit pu, mais sa cavalcade à la revue du roi l'avoit aigri au point qu'il ne put plus le dissimuler à ceux de qui il pouvoit espérer du secours. Il n'oublia rien cependant pour le dissimuler au monde; il alloit tant qu'il pouvoit au conseil, faisoit avertir les ambassadeurs qu'il iroit à Paris, et n'y alloit point, et chez lui se rendoit invisible, et faisoit des sorties épouvantables à quiconque s'avisoit de lui vouloir dire quelque chose dans sa chaise à porteur entre le vieux château et le château neuf où il

[1] Celle du P. Daubenton, confesseur du roi d'Espagne qu'il n'aimait pas.

logeoit, ou en entrant ou sortant de sa chaise. Le samedi 7 août, il se trouva si mal que les chirurgiens et les médecins lui déclarèrent qu'il lui falloit faire une opération qui étoit très urgente, sans laquelle il ne pouvoit espérer de vivre que fort peu de jours, parce que l'abcès, ayant crevé dans la vessie le jour qu'il avoit monté à cheval, y mettroit la gangrène, si elle n'y étoit déjà, par l'épanchement du pus, et lui dirent qu'il falloit le transporter sur-le-champ à Versailles pour lui faire cette opération. Le trouble de cette terrible annonce l'abattit si fort qu'il ne put être transporté en litière de tout le lendemain dimanche 8; mais le lundi 9, il le fut à cinq heures du matin.

Après l'avoir laissé un peu reposer, les médecins et les chirurgiens lui proposèrent de recevoir les sacrements et de lui faire l'opération aussitôt après. Cela ne fut pas reçu paisiblement; il n'étoit presque point sorti de furie depuis le jour de la revue; elle avoit encore augmenté le samedi sur l'annonce de l'opération. Néanmoins, quelque temps après, il envoya chercher un récollet de Versailles avec qui il fut seul environ un quart d'heure. Un aussi grand homme de bien, et si préparé, n'en avoit pas besoin de davantage. C'est d'ailleurs le privilège des dernières confessions des premiers ministres. Comme on rentra dans sa chambre, on lui proposa de recevoir le viatique; il s'écria que cela étoit bientôt dit, mais qu'il y avoit un cérémonial pour les cardinaux, qu'il ne savoit pas et qu'il falloit envoyer le demander au cardinal de Bissy à Paris. Chacun se regarda et comprit qu'il vouloit tirer de longue; mais comme l'opération pressoit, ils la lui proposèrent sans attendre davantage. Il les envoya promener avec fureur et n'en voulut plus ouïr parler.

La Faculté, qui voyoit le danger imminent du

moindre retardement, le manda à M. le duc d'Orléans, à Meudon, qui sur-le-champ vint à Versailles dans la première voiture qu'il trouva sous sa main. Il exhorta le cardinal à l'opération, puis demanda à la Faculté s'il y avoit de la sûreté en la faisant. Les chirurgiens et les médecins répondirent qu'ils ne pouvoient rien assurer là-dessus, mais bien que le cardinal n'avoit pas deux heures à vivre si on [ne] la lui faisoit tout à l'heure. M. le duc d'Orléans retourna au lit du malade et le pria tant et si bien qu'il y consentit. L'opération se fit donc sur les cinq heures, en cinq minutes, par La Peyronie, premier chirurgien du roi en survivance de Maréchal, qui étoit présent avec Chirac et quelques autres médecins et chirurgiens des plus célèbres. Le cardinal cria et tempêta étrangement; M. le duc d'Orléans rentra dans la chambre aussitôt après, où la Faculté ne lui dissimula pas qu'à la nature de la plaie et de ce qui en étoit sorti, le malade n'en avoit pas pour longtemps. En [effet], il mourut précisément vingt-quatre heures après, le mardi 10 août, à cinq heures du soir, grinçant les dents contre ses chirurgiens et contre Chirac, auxquels il n'avoit cessé de chanter pouille.

On lui apporta pourtant l'extrême-onction. De communion il ne s'en parla plus, ni d'aucun prêtre auprès de lui, et [il] finit ainsi sa vie dans le plus grand désespoir et dans la rage de la quitter.

Mort du Duc d'Orléans

On a vu, il y a peu, qu'il [le duc d'Orléans] redoutoit une mort lente qui s'annonçoit de loin, qui devient une grâce bien précieuse quand celle d'en savoir bien profiter y est ajoutée, et que la mort

la plus subite fut celle qu'il préféroit; hélas! il l'obtint, et plus rapide encore que ne fut celle de feu Monsieur, dont la machine disputa plus longtemps. J'allai le 21 décembre, de Meudon à Versailles, au sortir de table, chez M. le duc d'Orléans; je fus trois quarts d'heure seul avec lui dans son cabinet, où je l'avois trouvé seul. Nous nous y promenâmes toujours parlant d'affaires, dont il alloit rendre compte au roi ce jour-là même. Je ne trouvai nulle différence à son état ordinaire, épaissi et appesanti depuis quelque temps, mais l'esprit net et le raisonnement tel qu'il l'eut toujours. Je revins tout de suite à Meudon; j'y causai en arrivant avec Mme de Saint-Simon quelque temps. La saison faisoit que nous y avions peu de monde, je la laissai dans son cabinet et je m'en allai dans le mien.

Au bout d'une heure au plus, j'entends des cris et un vacarme subit; je sors, et je trouve Mme de Saint-Simon tout effrayée qui m'amenoit un palefrenier du marquis de Ruffec, qui de Versailles me mandoit que M. le duc d'Orléans étoit en apoplexie. J'en fus vivement touché, mais nullement surpris; je m'y attendois, comme on a vu, depuis longtemps. Je pétille après ma voiture qui me fit attendre par l'éloignement du château neuf aux écuries, je me jette dedans et m'en vais tant que je puis. A la porte du parc, autre courrier du marquis de Ruffec qui m'arrête, et qui m'apprend que c'en est fait. Je demeurai là plus d'une demi-heure absorbé en douleur et en réflexions. A la fin je pris mon parti d'aller à Versailles, où j'allai tout droit m'enfermer dans mon appartement. Nangis, qui vouloit être premier écuyer, aventure dont je parlerai après, m'avoit succédé chez M. le duc d'Orléans, et expédié en bref, le fut par Mme Falari, aven-

turière fort jolie, qui avoit épousé un autre aventurier, frère de la duchesse de Béthune. C'étoit une des maîtresses de ce malheureux prince. Son sac étoit fait pour aller travailler chez le roi, et il causa près d'une heure avec elle en attendant celle du roi. Comme elle étoit tout proche, assis près d'elle chacun dans un fauteuil, il se laissa tomber de côté sur elle, et oncques depuis n'eut pas le moindre rayon de connoissance, pas la plus légère apparence.

Effet produit par la Mort du Duc d'Orléans

Le roi, touché de son inaltérable respect, de ses attentions à lui plaire, de sa manière de lui parler, et de celle de son travail avec lui, le pleura et fut véritablement touché de sa perte, en sorte qu'il n'en a jamais parlé depuis, et cela est revenu souvent, qu'avec estime, affection et regret, tant la verité perce d'elle-même malgré tout l'art et toute l'assiduité des mensonges et de la plus atroce calomnie, dont j'aurai occasion de parler dans les additions que je me propose de faire à ces Mémoires, si Dieu m'en permet le loisir. M. le Duc, qui montoit si haut par cette perte, eut sur elle une contenance honnête et bienséante. Mme la Duchesse se contint fort convenablement; les bâtards qui ne gagnoient pas au change, ne purent se réjouir. Fréjus se tint à quatre. On le voyoit suer sous cette gêne, sa joie, ses espérances muettes lui échapper à tout propos, toute sa contenance étinceler malgré lui.

La cour fut peu partagée, parce que le sens y est corrompu par les passions. Il s'y trouva des gens aux yeux sains, qui le voyoient comme faisoient les étrangers et qui continuellement témoins de l'agrément de son esprit, de la facilité de son

accès, de cette patience et de cette douceur à écouter qui ne s'altéroit jamais, de cette bonté dont il savoit se parer d'une façon si naturelle, quoique quelquefois ce n'en fût que le masque, de ses traits plaisants à écarter et à éconduire sans jamais blesser, sentirent tout le poids de sa perte. D'autres, en plus grand nombre, en furent fâchés aussi, mais bien moins par regret que par la connoissance du caractère du successeur et de celui encore de ses entours. Mais le gros de la cour ne le regretta point du tout: les uns de cabales opposées, les autres indignés de l'indécence de sa vie et du jeu qu'il s'étoit fait de promettre sans tenir, force mécontents, quoique presque tous bien mal à propos, une foule d'ingrats dont le monde est plein, et qui dans les cours font de bien loin le plus grand nombre, ceux qui se croyoient en passe d'espérer plus du successeur pour leur fortune et leurs vues, enfin un monde d'amateurs stupides de nouveautés.

Dans l'Église, les béats et même les dévots se réjouirent de la délivrance du scandale de sa vie, et de la force que son exemple donnoit aux libertins, et les jansénistes et les constitutionnaires, d'ambition ou de sottise, s'accordèrent à s'en trouver tous consolés. Les premiers, séduits par des commencements pleins d'espérance, en avoient depuis éprouvé pis que du feu roi; les autres, pleins de rage qu'il ne leur eût pas tout permis, parce qu'ils vouloient tout exterminer, et anéantir une bonne fois et solidement les maximes et les libertés de l'Église gallicane, surtout les appels comme d'abus,[1] établir la domination

[1] L'appel comme d'abus était, dans l'ancienne monarchie, l'appel devant un tribunal laïque contre un jugement ecclésiastique qu'on prétendait avoir été mal et abusivement rendu. (Note de M. Chéruel.)

des évêques sans bornes, et revenir à leur ancien état de rendre la puissance épiscopale redoutable à tous, jusques aux rois, exultoient de se voir délivrés d'un génie supérieur, qui se contentoit de leur sacrifier les personnes, mais qui les arrêtoit trop ferme sur le grand but qu'ils se proposoient, vers lequel tous leurs artifices n'avoient cessé de tendre, et ils espéroient tout d'un successeur qui ne les apercevroit pas, qu'ils étourdiroient aisément, et avec qui ils seroient plus librement hardis.

Le parlement, et comme lui tous les autres parlements, et toute la magistrature, qui, par être toujours assemblée, est si aisément animée du même esprit, n'avoit pu pardonner à M. le duc d'Orléans les coups d'autorité auxquels le parlement lui-même l'avoit enfin forcé plus d'une fois d'avoir recours, par les démarches les plus hardies, que ses longs délais et sa trop longue patience avoit laissé porter à le dépouiller de toute autorité pour s'en revêtir lui-même. Quoique d'adresse, puis de hardiesse, le parlement se fût soustrait à la plupart de l'effet de ces coups d'autorité, il n'étoit plus en état de suivre sa pointe, et par ce qui restoit nécessairement des bornes que le régent y avoit mises, ce but si cher du parlement lui étoit échappé. Sa joie obscure et ténébreuse ne se contraignit pas d'être délivré d'un gouvernement duquel, après avoir arraché tant de choses, il ne se consoloit point de n'avoir pas tout emporté, de n'avoir pu changer son état de simple cour de justice en celui de parlement d'Angleterre, mais en tenant la chambre haute sous le joug.

Le militaire, étouffé sans choix par des commissions de tous grades et par la prodigalité des croix de Saint-Louis, jetées à toutes mains, et trop souvent achetées des bureaux et des femmes,

ainsi que les avancements en grades, étoit outré de l'économie extrême qui le réduisoit à la dernière misère, et de l'exactesévérité d'une pédanterie qui le tenoit en un véritable esclavage. L'augmentation de la solde n'avoit pas fait la moindre impression sur le soldat ni sur le cavalier, par l'extrême cherté des choses les plus communes et les plus indispensables à la vie, de manière que cette partie de l'État, si importante, si répandue, si nombreuse, plus que jamais tourmentée et réduite sous la servitude des bureaux et de tant d'autres gens ou méprisables ou peu estimables, ne put que se trouver soulagée par l'espérance du changement qui pourroit alléger son joug et donner plus de lien à l'ordre du service et plus d'égards au mérite et aux services. Le corps de la marine, tombé comme en désuétude et dans l'oubli, ne pouvoit qu'être outré de cet anéantissement et se réjouir de tout changement, quel qu'il pût être; et tout ce qui s'appeloit gens de commerce, arrêtés tout court partout pour complaire aux Anglois, et gênés en tout par la compagnie des Indes, ne pouvoient être en de meilleures dispositions.

Enfin, le gros de Paris et des provinces, désespéré des cruelles opérations des finances et d'un perpétuel jeu de gobelets pour tirer tout l'argent, qui mettoit d'ailleurs toutes les fortunes en l'air et la confusion dans toutes les familles, outré de plus de la prodigieuse cherté où ces opérations avoient fait monter toutes choses, sans exception de pas une, tant de luxe que de première nécessité pour la vie, gémissoit depuis longtemps après une délivrance et un soulagement qu'il se figuroit aussi vainement que certainement par l'excès du besoin et l'excès du désir.

TABLE DES MATIÈRES

PAGES

Avis de l'Éditeur 1
Préface 3

PREMIÈRE PARTIE

LES PERSONNAGES DU TEMPS DE LA RÉGENCE

Avant-Propos 19
La Maison de France 21
Le Régent—Les Enfants du Régent—Le Duc de Chartres—La Duchesse de Berry—L'Abbesse de Chelles—La Duchesse de Modène—La Princesse des Asturies—Mlle de Beaujolais—La Princesse de Conti—Madame—La Duchesse d'Orléans—Le Duc de Bourbon—Madame la Princesse—Le Prince de Conti—Le Duc du Maine—Le Comte de Toulouse—Les Fils Naturels du Régent — Autres Bâtards Princiers—Le Grand Prieur de Vendôme—Le Jeune Roi Louis XV.

Le Monde de la Régence—
Quelques Hommes d'Église 90
Le Cardinal de Noailles—Bouthillier — L'Archevêque de Rouen—L'Archevêque de Narbonne—L'Abbé d'Entragues—L'Abbé de Tencin—L'Abbé de Fleury—L'Abbé Dubois.

Quelques Amis du Régent 118
Le Marquis de Canillac—Le Marquis d'Effiat—Le Comte de Broglie—Rémond—Nancré—Nocé—La Famille de Brancas.

Quelques Maréchaux de France 130
Le Maréchal de Villeroy—Le Maréchal de Villars —Le Maréchal d'Huxelles—Le Maréchal de Tessé — Le Maréchal d'Harcourt — Le Maréchal de Tallard—Le Maréchal d'Estrées —Le Maréchal de Besons—Le Maréchal de Berwick.

PAGES

Quelques Ducs 152
Le Duc de Noailles—Le Duc d'Antin—Le Duc de Guiche—Le Duc de Saint-Aignan—Le Duc de Sully.

Quelques Seigneurs 165
Le Comte d'Armagnac—Le Comte de Beringhen—Le Marquis de Dreux—Le Comte d'Évreux—Le Comte et le Chevalier de Belle-Isle—Le Comte de Chavigny—Le Prince de Pons.

Quelques Grandes Dames 178
La Duchesse Sforce—Madame de Castries—Madame de Clérembault—La Duchesse de Lesdiguières — Mlle de Chausseraye — La Marquise de Créqui—La Marquise de Charlus — La Marquise d'Alluye — La Princesse d'Auvergne—Madame de Lévi.

Quelques Survivants du Grand Règne . . 189
Madame de Maintenon—Le Père Tellier—Le Marquis de Dangeau — D'Aguesseau — Le Maréchal de la Feuillade—Le Maréchal de Montrevel—Albergotti—Le Duc de Lauzun.

Quelques Secrétaires d'État et Intendants . . 204
Le Marquis de La Vrillière—M. le Blanc—M. de Caumartin.

Quelques Magistrats 208
Le Chancelier Voysin—Le Chancelier d'Aguesseau — D'Argenson — Les Pontchartrain—Le Président de Mesmes—Le Président de Novion—M. du Harlay.

Quelques Hommes de Lettres 225
Voltaire—Longepierre.

Quelques Gens de Finance 227
Les Frères Pâris—Plénœuf.

SECONDE PARTIE

LES ÉVÉNEMENTS DU TEMPS DE LA RÉGENCE

Avant-Propos 237

1715

PAGES
Au Lendemain de la Mort de Louis XIV . 241
Les Prisons d'État sont Ouvertes . . 253
Le Conseil de Régence 254
Relations du Régent avec les Membres du Conseil de Régence 256
Les Bals de l'Opéra 257
Idée de Convoquer les États Généraux . 258

1716

Cabale qui attache le Régent a l'Angleterre 263
Opposition du Parlement de Paris au Gouvernement du Régent 266
Début de la Banque de Law 268
La Situation des Huguenots de France . 272

1717

L'Affaire de la Constitution Unigenitus . 274
Le Chateau de Marly est Sauvé de la Destruction 279
Achat du Diamant dit le Régent . . . 282
Visite du Czar Pierre le Grand a Paris . 284
Éducation du jeune Roi Louis XV . . 293

1718

Difficulté de faire le bien Public en France 294
Menées du Parlement de Paris . . . 295
La Dégradation des Batards de Louis XIV—
1° *Avant le Conseil de Régence* 300
2° *Pendantle Conseil de Régence* . . . 307
3° *Avant le lit de Justice* 320
4° *Pendant le lit de Justice* 325

1719

Arrestation du Duc et de la Duchesse du Maine 344
Les Philippiques de La Grange Chancel . 348
Discrédit du Conseil de Régence . . . 350
Le Mississipi 353
Le Comte de Charolois 359

1720

PAGES
Embarras Financiers de Law 361
L'Arrêt du Conseil d'État sur le Mississipi . 364
Exil du Parlement a Pontoise 367
L'Agiotage a Paris 371
La Fuite de Law 372

1721

La Liquidation de l'Affaire Law au Conseil de Régence 377
La Réconciliation avec l'Espagne 384
Conversation avec le Duc de Bourbon . . . 387
Déclaration du Mariage du Roi 389
Départ pour l'Ambassade d'Espagne . . . 398

1722

Au Retour de l'Ambassade d'Espagne . . . 406
La Cour Retourne a Versailles 407
Disgrace du Duc de Noailles 409
Le Cardinal Dubois se débarrasse du Maréchal de Villeroy 410
Conversation avec le Régent sur le Cardinal Dubois 424

1723

Le Cardinal Dubois nommé Premier Ministre 433
Gouvernement du Cardinal Dubois . . . 434
Mort du Cardinal Dubois 436
Mort du Duc d'Orléans 438
Effet produit par la Mort du Duc d'Orléans . 440

THE TEMPLE PRESS—IMPRIMERIE DE LETCHWORTH
ANGLETERRE

University of California
SOUTHERN REGIONAL LIBRARY FACILITY
305 De Neve Drive - Parking Lot 17 • Box 951388
LOS ANGELES, CALIFORNIA 90095-1388
Return this material to the library from which it was borrowed.

QL JAN 15 2008

UC SOUTHERN REGIONAL LIBRARY FACILITY
A 000 107 221 4

COLLECTION GALLIA

a